

Jac: Hermensche Sammlung
Düsseldorf.
Lit: C. № 80.





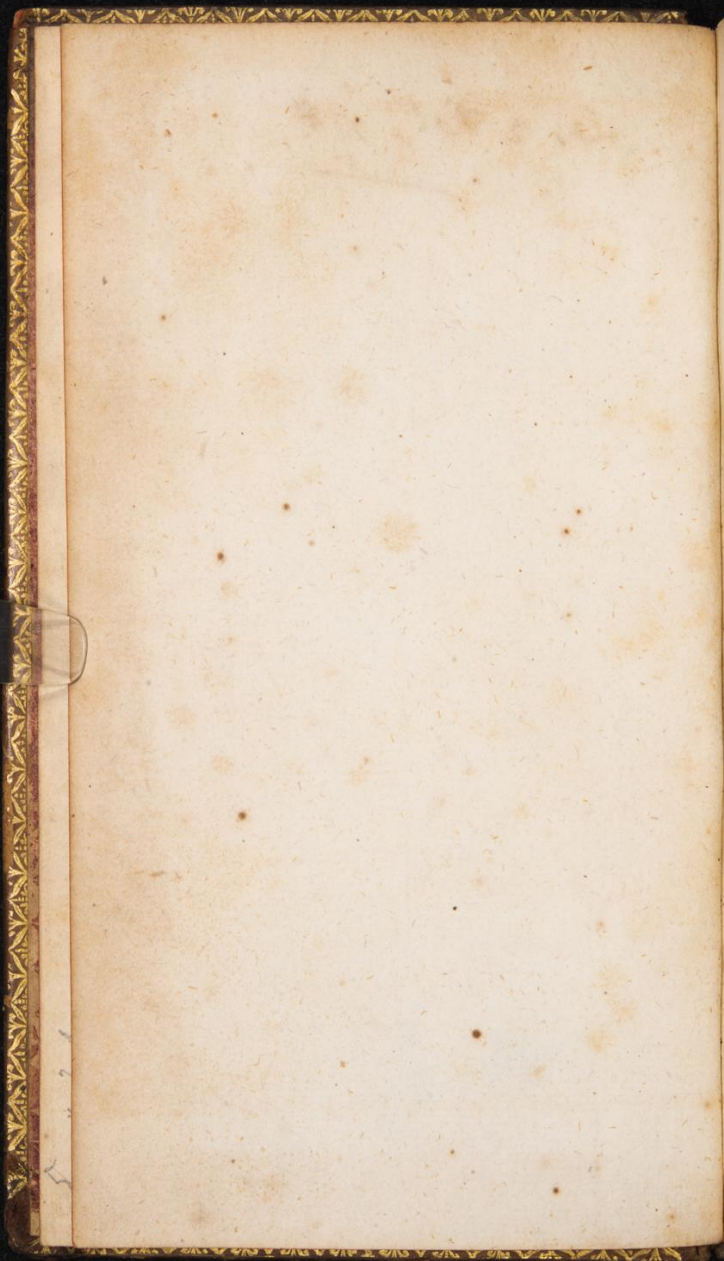
X

f. - x 2nd.

G. No 54

X
L. 2 fol. 4#

14
Lc





A. Humblot. inv.

HISTOIRE
DES
RELIGIONS
OU
ORDRES MILITAIRES
DE L'EGLISE,
ET DES ORDRES
DE CHEVALERIE.
DEDIE'E AU ROY.
Par Monsieur HERMANT.
TOME PREMIER.



A ROUEN,
Chez JEAN-BAPTISTE BESONGNE,
ancien Imprimeur du Roy, rue
Ecuyere, au Soleil Royal.

M. DCC. XXV.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

H. 54 (1)

252





AU ROY.

SIRE,

L'Ouvrage que je prends
la liberté d'offrir à VÔTRE
MAJESTE', occupera sans
doute avec plaisir quelques-uns
à

E P I T R E.

de ses momens : Elle n'y verra rien que de noble, & même, si j'ose le dire, rien qui ne soit digne d'Elle. C'est l'Etablissement, ce sont les Emplois, les Prérrogatives, les Ornemens de différens Ordres de Chevalerie que les Princes ont instituez pour animer la valeur Chrétienne. Les Rois de France voulurent aussi par les mêmes Titres d'Honneur, inspirer les mêmes sentimens d'émulation & de zèle; & ils se plûrent à former des Heros, en formant des Societez Militaires.

Vous remplissez, SIRE, les hautes idées de vos Augustes Ancêtres; le choix que vous faites des Personnes qui entrent dans ces Ordres illustres, montre assez, & que vous aimez le meri-

E P I T R E.

ce par goût, & que vous le récompensez avec discernement. Ne puis-je donc pas me flâter que vous lirez volontiers une Histoire qui interresse autant vôtre gloire que celle de vos Sujets ?

Il m'a paru, SIRE, que pour donner plus d'agrément à ce Livre, je devois y ajoûter le Sacre de VÔTRE MAJESTE' : ceux qui virent les Cérémonies de ce pieux & magnifique spectacle, où vous commençâtes de porter, avec tant de dignité, le Sceptre & la Couronne, s'en représenteront avec joye la douce image ; & ceux qui ne les virent pas, s'en consoleront peut-être par le détail exact & naturel que je leur en trace. Je suis sûr du moins que tout le monde

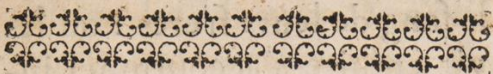
E P I T R E.

*aimera à entendre parler d'un
jour heureux qui annonça le bon-
heur de vos Peuples, & la
gloire de vôtre Règne. J'ai
l'honneur d'être,*

SIRE,

De vôtre Majesté,

Le très-humble, très-
soûmis, très-fidèle
Sujet & Serviteur,
HERMANT,



P R E F A C E.



'E S T un sentiment assez commun parmi les Auteurs qui ont traité des Ordres de Chevalerie , que cette éclatante Dignité est presque aussi ancienne que le monde , puisqu'elle tire son Origine des Guerres , dont on voit de si sanglantes traces dès sa naissance. En effet , à peine la terre commença-t'elle à se peupler , que les hommes s'abandonnant aux crimes & se formant sur l'exemple du premier parricide , commencèrent à répandre sans scrupule

P R E F A C E.

le sang de leurs freres : on les vit ensuite s'accoutumer insensiblement au meurtre , & à tourner contre leurs semblables les armes , qu'ils n'avoient d'abord inventées qu'à combattre les bêtes farouches , ou à couper les bois & les forêts , pour y bâtir à la place des Maisons & des Villes. Delà vinrent les Guerres que la vengeance , la jalousie & l'ambition firent naître ; & on se fit un art , qui ne s'est que trop perfectionné pour la ruine du genre humain , de se tuër impitoyablement les uns les autres. Les plus forts , les plus inquiets , & ceux dont l'humeur étoit plus violente , de-

P R E F A C E.

vinrent les Maîtres, & s'éri-
gèrent en Conquérens. Ils
donnèrent depuis des Loix à
ceux qu'ils avoient vaincus,
les policèrent; & étendant
de proche en proche leur do-
mination, ils établirent les
Empires & les Royaumes.
Ceux qui s'étoient le plus si-
gnalez dans les combats, fu-
rent enrichis des dépouilles
de leurs ennemis. On leur don-
na une partie des terres qu'ils
avoient aidé à conquérir sur
eux; & en les honorant de
quelques marques extérieu-
res qui les distinguoient de
l'état populaire, on les exci-
toit en même-tems par ces
récompenses à soutenir la
gloire de leur Patrie par leur

P R E F A C E.

inſigne valeur , & leurs héroïques actions.

Ces braves Guerriers , diſtinguez ainſi du commun du Peuple , compoſerent des Compagnies & des Societez Militaires , dont les prérogatives peuvent être comparées aux Dignitez de la Chevalerie Chrétienne ; ſi même on ne peut pas dire qu'elle en ait emprunté les uſages & les Cérémonies. Le plus ancien Monument que nous ayons de cette éminente Dignité , eſt raporté dans le 41. Chapitre de la Genèſe , & dans le 4. Chapitre du 2. Livre de Joſeph , de ſes Antiquitez Juſſaïques , où nous voyons de quelle maniere Pharaon éle-

P R E F A C E.

va Joseph à l'Ordre de Chevalerie, ou plutôt l'établit comme le Grand Maître de l'Ordre qu'il avoit institué dans ses Etats, en reconnoissance des biens qu'il y avoit procurez par l'explication des songes mystérieux de ce Prince, touchant les vaches & les épis de bled. On sçait que ce Prince commanda qu'on lui mit l'Etole de pourpre, ou pour parler aux termes de l'Escriture, l'en revêtit lui-même; lui mit son Anneau au doigt, & autour du col le Collier d'or; & voulut qu'on l'honorât comme sa Personne même, & comme le premier homme de son Royaume. *Tullique annulum de manu sua,*

P R E F A C E.

*& dedit eum in manu ejus : ve-
stivitque eum stola byssina , &
collo torquem auream circumpo-
suit. Fecitque illum ascendere
super currum suum secundum ,
clamante præcone , ut omnes co-
ram eo genu flecterent , & præ-
positum esse scirent universæ ter-
ra Ægypti.*

La même chose se pratiqua
encore à l'égard du Prophete
Daniel , * quand il eut don-
né la fameuse explication à
l'impie Balthasar Roy de Ba-
bilone , de ces trois fatales
paroles , *Mane , Thecel , Phares.*
Ce Prince le fit revêtir d'une
Robe de pourpre & d'un Col-
lier d'or , pour marque qu'il
l'établissoit la troisième per-

* Dan. ch. 5.

P R E F A C E.

sonne de son Royaume.

Zorobabel , fils de Salathiel , de la Maison des Rois de Juda , reçût une pareille récompense du Roy Darius , pour avoir été estimé le plus sage des trois jeunes hommes qui avoient proposé chacun leur question , comme il est marqué dans le 3. Livre d'Esdras , chap. 3. & 4. Ce Roy le fit revêtir d'une Robe de pourpre ; lui mit sur la tête une Mitre de fin Lin , & un Collier d'or au col.

Tous ces exemples doivent nous convaincre de l'antiquité des Colliers dont on honoroit ceux qui s'étoient distingués par quelque chose de remarquable. Nous voyons

P R E F A C E.

même par la lecture des Historiens , tant sacrez que profanes , qu'on donnoit anciennement des Colliers à trois sortes de personnes ; sçavoir , aux enfans , aux hommes sages & aux gens de Guerre. On donnoit le Collier aux enfans , avec la balle ou autre chose semblable qui y étoit suspenduë , comme une marque de Noblesse , ou comme un préservatif contre les maléfices & les enchantemens. Saint Chrysofome , au Traité qu'il a fait de l'Aumône , dit que de son tems , les enfans des riches & des gens de qualité , portoient un Collier ou Chaînette d'or qu'ils ne quittoient jamais , parce

P R E F A C E.

que c'étoit le signe glorieux qui les distinguoit des enfans du commun : * *Divitum filii decus aureum circa collum gestant, illudque numquam deponunt, quasi nobilitatis insigne circumferentes.* Il ajoute que lorsque ces enfans venoient en âge d'adolescence, ils quittoient le Collier pour prendre d'autres ornemens, qui faisoient encore reconnoître leur qualité.

On donnoit le Collier aux personnes sages, comme une marque de l'autorité dont on les revêtoit, à cause de leur prudence & de la sagesse qu'ils faisoient paroître dans leurs actions, comme on le

* In Prov. c. 3.

P R E F A C E.

pourroit justifier par une infinité de témoignages tirez de l'Histoire Grecque & Latine. On n'y en trouve pas moins pour ce qui regarde les gens de Guerre, auxquels on donnoit le Collier comme la marque aussi bien que la récompense de leur bravoure, après la Couronne, qui ne se donnoit jamais, à ce que dit Pline, * qu'aux seuls Citoyens Romains : car on ne donnoit pour récompense Militaire aux Etrangers, quelques qualifiez qu'ils fussent, que des Colliers, des Chaînes d'or, des Chevaux, des Corcelets, des Epées, ou autres choses semblables, & ja-

* Plin. 1. 33. ch. 2.

P R E F A C E.

mais de Couronnes , qui étoient réservées pour les seuls Soldats Romains.

Les anciens Gaulois donnoient aussi pour récompense Militaire des Colliers aux gens de Guerre. * Tite-Live en raporte un exemple authentique en la personne de Manlius Tribun , qui vainquit en combat singulier , & tua en Duel un vaillant Soldat Gaulois , auquel il enleva un Collier d'or qu'il avoit au col , ce qui lui aquit le nom de *Torquatus*.

Nôtre Histoire raporte que pendant que le Roy Louïs XI. assiegeoit le Quesnoy , ville de Picardie, Raoul de Launai,

* Lib. 7.

P R E F A C E.

Seigneur François , ayant monté des premiers à la brèche , au travers des feux & des traits décochez par les ennemis , & contribué par son insigne valeur à la rendition de cette importante Place ; le Roy qui avoit été lui-même témoin d'une action si héroïque, le fit venir devant lui ; & après avoir loué publiquement son courage & son intrépidité , il tira de son col une Chaîne d'or , enrichie de pierreries , qu'il portoit , & la passa au col de ce brave Guerrier , en lui disant ces obligeantes paroles :
„ Mon ami Raoul , vous êtes
„ trop furieux à la Guerre, il
„ faut vous arrêter afin de

P R E F A C E.

moderer vôtre ardeur ; car “
je ne voudrois pas vous “
perdre pour chose du mon- “
de ; vous m’êtes nécessaire “
en plusieurs occasions. Voi- “
ci le Collier dont je pré- “
tends lier vôtre vaillance “
au service de mon Etat. “ La
Maison de ce Seigneur , en
memoire de ce present Roial,
a touÿours depuis porté une
Chaîne d’or en Collier dans
l’Ecuffon de ses Armes.

Le Pere Menestrier , dans
son Traité de la Chevalerie
ancienne & moderne , dit
que les Princes avoient ac-
coûtumé de donner aux prin-
cipaux Seigneurs de leur Cour
des Colliers , soit pour ré-
compense de leurs belles ac-

P R E F A C E.

tions , soit comme une marque qu'ils les faisoient comme leurs hommes-Liges. Un autre Auteur dit qu'en Angleterre , quand le Roy ennobliſſoit quelqu'un , en lui donnant un Fief Militaire , il lui donnoit en même-tems ſa livrée qui étoit un Collier de gouſſes de Genest d'or & d'argent : le Roy des Romains , un Serpent d'or plié en rond , avec une croiſette ſur le dos : le Roy d'Ecoſſe , un Collier de gourmettes de Cheval , d'or ou d'argent ; & que dans les autres Etats il y avoit d'autres livrées. Mais les marques les plus communes , dont on a honoré , principalement en France , les

P R E F A C E.

personnes qu'on vouloit distinguer du commun , en leur conférant le caractère de Chevalerie , étoit de leur donner ensemble l'Anneau , le Collier d'or , la Ceinture , l'Epée & les Eperons dorez : quelquefois aussi on les faisoit Chevaliers par le baiser & par l'Accolade , en signe de confraternité ; & plus communément encore par un soufflet & par des coups de plats d'Epée , pour leur insinuer le point d'honneur , en leur faisant connoître que c'étoit la dernière injure qu'ils devoient souffrir.

Il nous reste maintenant de dire quelque chose sur la maniere dont on confère les

P R E F A C E.

Colliers de l'Ordre, celui du
saint Esprit devant nous ser-
vir de règle pour les autres :
Voici les cérémonies qu'on y
observe. * Les Chevaliers,
le jour de leur Réception,
sont habillez de toile d'ar-
gent, les chausses troussées
avec le bas de soye blanc,
& l'escarpin de velours noir,
& le Manteau fait avec une
Cappe à l'antique, de velours
ras noir, & la Fraize gau-
dronée. Quand ils sont reçûs,
on leur ôte la Cappe pour
leur mettre sur le dos un Man-
teau de velours vert trainant
à terre, parsemé de Tro-
phées d'or aux Chevaliers,
& de flâmes aux Officiers, &

* Tiré de l'Etat de la France, Tom. II.

P R E F A C E.

doublé de Satin orangé. Ils se mettent à genoux devant le Roy , qui leur prend les mains jointes entre les siennes ; les frappe legerement de l'Epée sur l'épaule , & les baise à la jouë.

Le jour que le Roy donne l'Ordre en quelque Eglise ou Chapelle , il se va asseoir auprès de l'Autel , au milieu des Officiers de l'Ordre. Alors le Grand Maître des cérémonies de l'Ordre , accompagné de l'Huissier & du Héraut , va avertir les Princes & Seigneurs qui doivent recevoir l'Ordre , lesquels viennent l'un après l'autre , ou deux à deux : s'étant mis à genoux , ils font le Serment

P R E F A C E.

entre les mains de Sa Majesté, mettant les deux mains sur le Livre des Evangiles que tient le Chancelier, puis ils signent le Serment.

Après, le Prevôt & Grand Maître des cérémonies de l'Ordre, donne au Roy le Manteau & le Mantelet pour en revêtir le Chevalier. Sa Majesté prend ensuite le Collier de l'Ordre de la main du Grand Tresorier, & le met au col du même Chevalier, lui disant : *Recevez de nôtre main le Collier de nôtre Ordre du Benoît saint Esprit, au nom du Pere, du Fils, & du saint Esprit.*

Parlons maintenant des differens Ordres de Chevalerie

P R E F A C E.

& Militaires que les Rois & les Souverains ont établis dans leurs Royaumes , pour s'atacher leurs Sujets , les animer à défendre leurs Etats des incursions des Infidèles ; & à prendre hautement les interêts de la Religion , soit contre ces mêmes Infidèles , ou contre les Hérétiques. C'est ce que nous allons montrer dans cet Ouvrage , dans lequel on va voir l'origine & le progrez de ces glorieux établissemens.

Au reste , comme c'est ici une seconde Edition , il est bon d'avertir qu'on y a fait des augmentations considérables , soit en parlant plus en détail de quelques Ordres qui

P R E F A C E.

ont fait & font encore plus de bruit dans le monde, & auxquels un Lecteur s'interesse davantage, tels font les Ordres Militaires de Malthe, de S. Lazare, des Teutons, des Templiers, quoique supprimez depuis long-tems; soit en faisant mention de quelques Ordres qu'on avoit oubliez, quoi qu'en petit nombre; soit en décrivant quelques Ordres de Chevalerie que des Princes Souverains, ou des Rois ont créez depuis la premiere Edition en 1698. soit encore en corrigeant quelques fautes d'inadvertance ou d'impression qui s'y étoient glissées.

HISTOIRE



HISTOIRE
DES RELIGIONS
O U
ORDRES MILITAIRES
DE L'EGLISE,
ET DES ORDRES
DE CHEVALERIE.

CHAPITRE I.

*Histoire de l'établissement des Che-
valiers de saint LAZARE, & de
notre Dame du Mont-Carmel.*



LA Religion Chrétienne
n'a point eû de plus puis-
sant boulevard pour se
defendre des furieuses & crüelles

Tome I.

A

2 HISTOIRE DES ORDRES
attaques de ses ennemis, que les
Religions ou Ordres Militaires,
qui, sous le nom de Chevaliers,
s'éleverent dans l'Eglise vers la
fin de l'onzième Siècle, & dans
les autres suivans; & les Princes
Chrétiens n'ont point eû de plus
fidèles Sujets, & plus dévouiez à
leur service & à la conservation
de leurs Etats, que ceux qu'ils
ont élevez à la dignité de Che-
valiers, & qu'ils ont distinguez
par des marques éclatantes, qui
les ont rendus l'ornement de leurs
cours, aussi bien que les premie-
res personnes de leurs Royaumes.
C'est dequoi nous allons traiter
le plus succinctement, & le plus
intelligiblement qu'ils nous sera
possible. Je commence par l'Or-
dre de saint Lazare.

Quoique cet Ordre n'ait été
élevé à la dignité de Religion Mi-
litaire qu'au commencement du
douzième Siècle; néanmoins il
est certain que ces Chevaliers s'é-
toient distinguez long - tems au-

paravant sous le nom d'Hospita-
liers de saint Lazare. Ce n'est pas
que nous soyons obligez d'en fai-
re remonter l'origine jusqu'à l'an
70. ou 71. de Jesus-Christ, ce qui
feroit donner dans des idées chi-
mériques, comme a fait du Belloy,
dans son Livre de l'Origine de
Chevalerie, *Chap. 9.* & de dire
avec cet Auteur, que cet Ordre
avoit d'abord été institué pour la
défense des Chrétiens persécutez
après la mort de Jesus-Christ par
les Prêtres, les Scribes, les Pha-
risiens, les Saducéens & les Ro-
mains.. Mais il est certain que dès
le tems de la primitive Eglise, les
Fidèles remplis de charité pour
les pauvres, & principalement
pour les malades, leur bâtirent
des Hospices ou Maisons, pour
les assister dans leurs miseres &
leurs maladies, qu'ils fondoient
de leurs biens, & dont ils don-
noient la charge à des personnes
qui se devoüoient à l'Hospitalité.
Cependant comme ils prétoient

4 HISTOIRE DES ORDRES
avec un désintéressement & un
zele admirable leur assistance sans
aucune distinction à toutes sortes
de malades , & que les Lépreux
fort communs en ce tems-là , pou-
voient communiquer leur mala-
die par la fréquentation ; ils leur
désignerent des Hospices particu-
liers , qui furent nommez Lé-
proseries ou Maladreries , dont
l'institution se répandit bien-tôt
sous le titre d'Hôpitaux de saint
Lazare.

Saint Basile , au raport de saint
Gregoire de Nazianze , son ami
particulier , en fit bâtir un ma-
gnifique dans l'un des Fauxbourgs
de Cesarée en Capadoce , dont il
étoit Archevêque , sous la même
invocation : & comme ce grand
Saint , qui avoit trouvé beaucoup
de relâchement dans la conduite
de ces fameux Anachorettes , dis-
persez dans les deserts de l'Egypte
& de la Thebaïde , pour avoir
oublé les préceptes de leurs saints
Patriarches , se proposa d'établir

DE CHEVALERIE. §

un Ordre de Religieux dans l'Eglise, qu'il assembla dans des Monasteres qui furent bâtis aux environs des Villes, pour tirer à la fois de leur travail & des aumônes des Fidèles, ce qui seroit nécessaire à leur subsistance & à l'entretien de leurs Maisons; les Hospitaliers pleins d'estime & de veneration pour ce grand homme, embrasserent aussi sa Règle; & formèrent un Institut different de son Ordre, sous le nom de saint Lazare. Le Pape Damase I. du nom, qui vivoit du tems de l'Empereur Julien l'Apostat, & de Valentinien son successeur, l'approuva sans qu'on sache précisément en quelle année.

Le zele de saint Basile fut bientôt imité par plusieurs Villes, qui à son exemple bâtirent aussi des Hôpitaux pour renfermer ces pauvres Lépreux, dont le nombre croissoit de jour en jour, & dont l'abord caufoit même plus d'horreur que de pitié. Vers la

6 HISTOIRE DES ORDRES

fin du quatrième Siècle , quelques-uns de ces Hospitaliers se transportèrent dans la Morée ; & trouvant le moyen de se faire un établissement considérable en la ville d'Acre , qui est un Port de Mer celebre , ils en firent depuis le Chef-lieu de leur Institut. Ensuite les Empereurs Chrétiens les appellèrent à Constantinople , pour leur donner l'administration d'un magnifique Hôpital qu'ils avoient fait construire , & qui fut d'un grand secours , non seulement aux malades attaquez de la Lèpre , mais aussi aux Voyageurs & aux Pelerins des saints lieux. Ils se répandirent bien-tôt dans la Romanie , & delà dans tout l'Orient ; ce qui ne servit pas peu aux progrès de la Religion Chrétienne.

Enfin sous le Règne de Baudouin II. Empereur de Constantinople , ayant été obligé de prendre les armes à l'exemple des autres Hospitaliers ; ils contri-

buèrent beaucoup au recouvrement de Ptolemaïde, qui fut assiegée & prise en 1104. & comme ils s'étoient extrêmement distingués en cette occasion, ils furent honorez du Gouvernement de cette Ville, où ils établirent le Siège principal de leur Congrégation. Le succès de cet établissement procura beaucoup d'avantages à ces Hospitaliers; car il leur fut permis d'acroître l'enceinte de Ptolemaïde, afin d'y enfermer l'Hôpital qu'ils avoient auparavant construit hors de ses murs; d'y bâtir une porte, à laquelle ils donnerent le nom de saint Lazare; & de changer celui même de la Ville en celui d'Acce, Ville qu'ils avoient autrefois possédée dans la Morée, dont les Infidèles les avoient chassés. Ainsi ce fut vers ce tems-là que de simples Hospitaliers qu'ils étoient, ils devinrent Chevaliers de saint Lazare, qu'on distingua des autres Chevaliers établis vers le

8 HISTOIRE DES ORDRES
même-tems par des marques par-
ticulieres. On leur donna l'Ha-
bit blanc , qui étoit le même que
portent les Chanoines de S. Au-
gustin , dont ils suivent la Règle,
& dessus ils portèrent la Croix
verte ou de Sinople , bordée de
blanc à huit pointes , telle que la
voici representée.



En même-tems ils firent les trois
vœux de Religion , auxquels ils
ajoutèrent un quatrième , qui
étoit de recevoir les Léproux &
les Pelerins dans les Maisons fon-
dées exprès ; de les conduire par
les chemins , & de les défendre

contre les Mahometans. Les Souverains Pontifes leur donnerent de grands Privileges ; & les Princes, de riches possessions. Clement IV. ordonna, sous peine d'excommunication, à tous les Prélats de l'Eglise, que lorsque les Chevaliers de S. Lazare s'adresseroient à eux pour obliger les Lépreux de se retirer dans leurs Hôpitaux, ils eussent à donner main forte à ces Chevaliers, & à contraindre les Lépreux de se retirer chez eux avec leurs biens-meubles & immeubles. Mais celui de tous les Papes qui leur accorda de plus magnifiques Privileges, fut Alexandre IV. qui par une Bulle qu'il donna en 1257. les mit sous la protection du saint Siège, & confirma les donations que l'Empereur Frederic II. leur avoit faites dans la Sicile, la Pouille, la Calabre & quelques autres Provinces, dont l'Empereur Frederic Barbe-rousse les avoit autrefois dépossédés. Henri Roy d'Angleterre,

10 HISTOIRE DES ORDRES
Duc d'Anjou & de Normandie,
& quelqu'autres, augmentèrent
considérablement leurs revenus.

Mais de tous les Princes Chrétiens, il n'y en a point dont ces Chevaliers ayent reçu de plus grands bienfaits que des Rois de France. Louïs VII. dit le jeune, au retour de la seconde Croisade, qui fut si malheureuse pour les Chrétiens, en amena douze avec lui en France, non seulement pour les récompenser de la manière respectueuse & obligeante, avec laquelle ils l'avoient reçu en la ville d'Acre à son débarquement, mais encore pour avoir soin des Maladreries de son Royaume. Il établit leur principale demeure à Boigny, Diocèse d'Orléans, en 1154. dont ils firent le Chef de l'Ordre, après que les Chrétiens furent chassés de la Terre Sainte l'an 1253. car alors ils suivirent le Roy saint Louïs, qui en reconnaissance des services qu'ils lui avoient rendus en Orient, con-

firma les donations que ses précédesseurs leur avoient faites ; les mit en possession de plusieurs Maisons , Commanderies & Hôpitaux , que ce Prince fonda , & leur accorda plusieurs Privileges. Il ne faut pas oublier que Louïs le jeune leur fit présent d'un Château & d'une Chapelle Royale , située près de Paris , au lieu qui est maintenant nommé Fauxbourg saint Lazare , avec le droit de chauffage dans le Bois de Vincennes. La même chose leur fut aussi accordée pour la Maison de Boigny , dans les Forêts qui appartenoient à Thibaut , Comte de Blois.

Ce fut en ce lieu qu'ils gardèrent leurs titres , & qu'ils tinrent toujours leurs Assemblées. Le Grand-Maître prit le Titre de Grand-Maître de l'Ordre de S. Lazare , tant deçà que delà les Mers ; sa Jurisdiction s'étendant, non-seulement sur les Chevaliers qui étoient en France , mais mê-

12 HISTOIRE DES ORDRES
me sur les Etrangers. En voici
quelques exemples qui justifieront
ce que j'avance. Jean de Couras,
que Philippes de Valois honora
de la Charge de Grand-Maître,
l'an 1342. donna pouvoir l'an 1354.
à Frere Jean Hallidei Ecoffois,
de gouverner en son nom, tant
au spirituel qu'au temporel, tout
ce qui apartenoit à l'Ordre en
Angleterre & en Ecoffe; à la char-
ge de faire tenir par chacun an à
la grande Commanderie de Boi-
gny, trente Marcs sterlins d'ar-
gent. Le Roy Charles V. surnom-
mé le Sage, ayant pourvû en 1377.
de la Grande-Maîtrise, Jacques de
Beynes; ce Grand-Maître donna
à Frere Dominique de Saint Roy
la Commanderie de Serigon en
Hongrie; & l'établit son Vicaire
General dans tout ce Royaume,
avec obligation de se trouver aux
Chapitres Generaux à Boigny;
& d'y apporter quatre Marcs d'ar-
gent fin. On trouve un F. P. Po-
tier, dit Constans, Prêtre de cet

Ordre, Commandeur de la Lande-Daron, mort en 1450. qui prenoit la qualité de Vicairé General du Grand-Maître G. Desmares. La Grande-Maîtrise fut encore donnée par Charles VII. à Pierre Ruaux l'an 1441. & par Louis XI. à Jean Cornu l'an 1481.

Cependant, comme dans la suite les Lépreux devinrent rares, ces Hospitaliers devinrent aussi inutiles; & se relâchant peu à peu des devoirs de leur Religion, ils se rendirent méprisables. C'est ce qui obligea le Pape Innocent VIII. de supprimer cet Ordre, & en vertu d'une Bulle de l'an 1490, il unit ces Chevaliers avec tous leurs biens en quelque part qu'ils fussent situez, à la Religion de Rhodes ou de saint Jean de Jerusalem, qui porte maintenant le nom de Malthe. Mais cette Bulle ne fut point reçûe en France, où il y a toujours eû des Grands-Maîtres de l'Ordre de S. Lazare qui ont reçû des Chevaliers, auf-

14 HISTOIRE DES ORDRES
quels ils ont conféré les Com-
manderies qui en dépendent, &
ont toujours été maintenus dans
ce droit. En effet le Grand Prieur
d'Aquitaine, de l'Ordre de saint
Jean de Jerusalem, ayant pourvû
un de ses Chevaliers de la Com-
manderie de saint Thomas de
Fontenay, appartenant à l'Ordre
de saint Lazare, le Grand-Maî-
tre de cet Ordre & ses Cheva-
liers s'y opoferent. Il y eût à ce
sujet Procès au Parlement de Pa-
ris, qui fut décidé l'an 1547. en
faveur du Grand-Maître de l'Or-
dre de saint Lazare, qui fut main-
tenu dans le droit de conférer
toutes les Commanderies de son
Ordre à ses Chevaliers; & les
Chevaliers de l'Ordre de S. Jean
de Jerusalem déboutez de leurs
prétentions.

Mais le Pape Leon X. & Pie IV.
ne furent pas du sentiment d'In-
nocent X. & craignant peut-être
que la Religion de Malthe ne de-
vint trop puissante par les grands

biens qu'on lui avoit donnez par la suppression de l'Ordre de saint Lazare , le rétablirent dans ses biens & dans ses droits. Nous avons une Bulle de Pie IV. donnée en 1565. qui lui accorde de nouveaux Privileges en faveur de Jeannot de Châtillon , qui étoit alors revêtu de la Grande-Maîtrise , & qu'on croit avoir été son parent. Pie V. par une autre Bulle de l'an 1567. révoqua quelques-uns des Privileges que son prédécesseur avoit accordez , & en modéra quelqu'autres. Mais après la mort de Jeannot de Châtillon , qui arriva à Verceil l'an 1572. Gregoire XIII. l'année suivante défera entièrement la Grande-Maîtrise au Duc de Savoye Philibert Emanuel & à ses successeurs , sous prétexte que cette Grande-Maîtrise étoit vacante. Ce Prince , dès le mois d'Avril , ayant fait assembler tous les Chevaliers en la ville de Nice , s'y fit reconnoître pour chef & souverain

16 HISTOIRE DES ORDRES

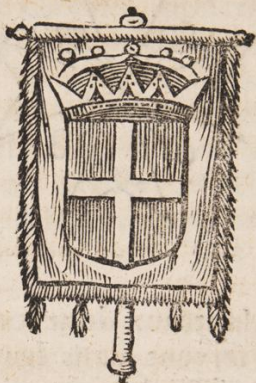
Grand-Maître : leur fit faire le serment d'obeïſſance , promettant de garder inviolablement la Règle de Cîteaux , preſcrite à cet Ordre par le Pape Gregoire XIII. réforma les Statuts de la Religion , à laquelle il fit preſent de deux Galeres & de deux Brigantins , pour chaffer les Corſaires des cotes d'Italie. Les principaux Convens de l'Ordre ſont à Nice & à Turin.

Ce même Prince obtint auſſi du même Pape Gregoire XIII. la réunion de l'Ordre de ſaint Lazare , avec celui de ſaint Maurice , deſorte que ces differens Chevaliers ſont maintenant connus ſous le nom de Chevaliers de ſaint Maurice & de ſaint Lazare. Et au lieu que les Chevaliers de ſaint Lazare ne portoient qu'une Croix verte , depuis cette union , ils l'ont chargée d'une Croix pommetée blanche.



Les Manteaux dont les Chevaliers se servent dans leurs Ceremonies, sont de tafetas incarnat doublez de tafetas blanc, ayant un cordon avec une houpe de foye blanche & verte; la casaque & la cotte d'Armes de Damas incarnat, sur lesquels sont les Croix de ces Ordres devant & derriere en broderie. Pour être reçu dans cet Ordre, il faut faire les mêmes preuves de Noblessè que l'on fait à Malthe. Ils ont aussi un Estandard qui leur est particulier, dans lequel on voit d'un côté la Croix,

18 HISTOIRE DES ORDRES
comme je la viens de marquer, au
champ de Gueules, & de l'au-
tre les Armes du Prince.



Par la Bulle de Gregoire XIII.
le Duc de Savoye eût l'Investiture
des Commanderies appartenant à
l'Ordre de saint Lazare, qui sont
en Espagne, au Royaume de Na-
ples & de Sicile, au Duché de
Milan, & aux Etats & Républi-
ques d'Italie : mais cette Bulle ne
s'étendit point en France, le
Grand Maître François Salviati
ayant fait des protestations & des
opositions à la qualité que le Duc

de Savoye prenoit de Grand-Maître de l'Ordre de saint Lazare, & aux Bulles du Pape Gregoire XIII. Il fit assembler le Chapitre General à Boigny l'an 1578. & les Chevaliers de France se maintinrent toujourns dans la possession des Commanderies qu'ils avoient en ce Royaume. Apres la mort de ce Grand-Maître, le Roi Henri III donna la Grande-Maîtrise à Aimar de Challes Chevalier de Malthe. Il avoit de grands desseins pour faire refleurir cet Ordre, & le remettre dans son premier lustre; mais il fut prevenu de la mort; & son successeur, Jean de Gayan, s'étant démis volontairement de cette charge entre les mains de Henri IV. l'an 1604. ce Prince en pourvût Philibert ou Philbert de Nereftang, Gentilhomme de rare vertu, & Capitaine des Gardes du Corps. Par ses puissantes sollicitations auprès de Henri IV. cet illustre Monarque ayant poursuivi à Rome

le rétablissement de cet Ordre, il obtint du Pape Paul V. l'effet de sa demande, par une Bulle donnée en 1607. fort avantageuse. Il y avoit autrefois des Religieuses de cet Ordre, & il en reste encore un Monastere en Suisse.

Mais comme le même Roy voulut, à l'imitation du Duc de Savoye, joindre aussi un autre Ordre à celui de saint Lazare, pour lui donner un nouveau relief, & en même-tems pour donner des marques de sa pieté & de sa dévotion envers la sainte Vierge, il établit celui de nôtre-Dame du Mont Carmel; le distinguant par là de celui de Savoye, uni à l'Ordre de S. Maurice, & qui n'est que pour les Italiens & les Savoisiens. Il fut composé de cent Gentilshommes François, de Maison distinguée par ses emplois & ses services, qui devoient marcher en tems de guerre près de nos Rois, pour la garde de leurs Personnes Sacrées. Messire Philibert de Ne-

restang fut choisi pour être Grand Maître de l'Ordre, sous le nom de nôtre-Dame du Mont-Carmel; le Roy ayant supprimé l'Office de Grand - Maître de saint Lazare, par ses Lettres Patentes du mois de Juillet 1608. De Nereftang en prêta le serment entre les mains du Roy à Fontainebleau, le trentième d'Octobre de la même année, en presence des Princes & des Seigneurs de la Cour, qui assisterent à cette ceremonie, jurant fidelité à Sa Majesté, & à tous ses successeurs Rois de France. Le Roy lui mît ensuite le Collier qui étoit un ruban tanné, au bout duquel pendoit une Croix d'or, sur laquelle étoit gravée l'Image de nôtre - Dame, environnée de rayons d'or, telle qu'on la voit ici representée.



Après cette ceremonie , il lui donna permission de faire jusqu'à cent Chevaliers. De Nereftang ne manqua pas de s'aquitter d'un emploi si glorieux , en donnant l'Ordre à plusieurs Gentilshommes , en l'Eglise de saint Lazare de Paris. Ces Chevaliers, entr'autres Privileges , ont pouvoir de se marier ; & après la mort de leur premiere femme , de passer à de secondes nôces , & d'épouser même une veuve. Ils peuvent aussi avoir des pensions sur toutes sortes de Benefices en France quoi-

que mariez, & même bigames. Par leurs constitutions il leur est enjoint de s'abstenir de viande le Mercredi; de faire tous les jours quelques prières en l'honneur de la sainte Vierge, & d'entendre tous les Samedis la sainte Messe.

Claude Marquis de Nereftang, fils de Philibert, fut reçu en survivance dans la charge de Grand-Maître en 1611. Charles Marquis de Nereftang, fils de Claude, la posséda en 1639. après le décès de son Pere, sur les provisions du Roi Louis XIII. Charles Achilles de Nereftang, second fils de Claude, en fut aussi pourvû en 1645. par le Roy Louis XIV. de triomphante memoire. Ses provisions lui donnoient la qualité de Grand-Maître de l'Ordre de nôtre Dame du Mont-Carmel. Il fut confirmé dans cette charge par une Bulle d'Innocent X. & depuis ce tems-là le Grand-Maître & les Chevaliers prirent le nom de Chevaliers de nôtre-Dame du Mont-Carmel &

24 HISTOIRE DES ORDRES
de saint Lazare de Jerusalem. En
1668. le Roy pourvût le Marquis
de Nereftang , fils de Charles
Achilles, de la Charge de Grand-
Maître. Il en fit le serment de fide-
lité entre les mains de Sa Majesté,
qui lui donna la Croix de l'Ordre.
Il obtint en 1672. un Edit du Roy
qui rétablissoit les Chevaliers du
Mont-Carmel & de saint Lazare,
dans tous les droits qui avoient
apartenu à leur Ordre , & qu'ils
pouvoient avoir perdus ; qui con-
firmoit l'union des deux Ordres,
& leur donnoit l'administration
perpetuelle des Maladreries, Hô-
pitaux , Maisons-Dieu & autres
lieux dans le Royaume , où l'hos-
pitalité n'étoit pas observée ; &
qui unissoit à l'Ordre de nôtre-
Dame du Mont-Carmel, les biens
de quelques Ordres Militaires &
Hospitaliers , qui par cet Edit
étoient réputez éteints & supri-
mez en France. Le Grand-Maître
de Nereftang , pour parvenir à
l'execution de cet Edit, convoqua
un

un Chapitre General à Boigny , qu'il indiqua au 19. Février 1673. Mais avant qu'il se tint , il se démit volontairement de sa Charge de Grand-Maître entre les mains du Roy. Sur la nouvelle qu'en eurent les Chevaliers , ils assemblèrent leur Chapitre General le 27. Janvier 1673. & présentèrent une Requête au Roy , par laquelle ils supplioient Sa Majesté d'unir la Charge de Grand-Maître de leur Ordre à sa Couronne ; & d'agréer la postulation qu'ils avoient faite de Mr. le Marquis de Louvois , pour gouverner l'Ordre en qualité de Vicaire General.

Le Roy déclara qu'il ne pouvoit alors unir à sa Couronne la Grande-Maîtrise ; mais qu'il agréoit l'élection qui avoit été faite par postulation dans le Chapitre , du Marquis de Louvois le 4. Février 1673. Il fut reçu dans le Chapitre de l'Ordre en cette qualité ; & confirmé dans le Chapitre General qui se tint le 19. du même mois

26 HISTOIRE DES ORDRES
à Boigny. On pourfuit en Cour
de Rome les Bulles de confirma-
tion ; mais ce fut inutilement : car
le Pape Clement X. ne les voulut
point accorder ; ce qui n'empêcha
pas le Marquis de Louvois de gou-
verner toujous l'Ordre , & de re-
cevoir les Chevaliers.

Cependant en conséquence de
l'Edit de 1672. & de quelqu'autres
Déclarations , un grand nombre
d'Hôpitaux , Maladreries & lieux
pieux , furent unis à l'Ordre de
notre Dame du Mont-Carmel &
de saint Lazare ; & l'on en forma
cinq grands Prieurez , & cent qua-
rante - cinq Commanderies. Les
cinq grands Prieurez furent celui
de Normandie , dont la résidence
étoit aux Mont aux Malades près
de Rouën ; celui de Bretagne ,
dont le Chef-lieu étoit à Auray ,
& avoit pour Annexe la Comman-
derie de Blois : celui de Bourgo-
gne , dont la résidence étoit à Di-
jon : celui de Flandre , dont le
Chef-lieu étoit à Lille : & le cin-

quième étoit celui de Languedoc. On établit aussi un Conseil de l'Ordre à l'Arſenal, qui fut composé du Vicaire General, du Chancelier, du Procureur General, du Grand Maître des Ceremonies, du Tresorier, du Secretaire & de cinq Conſeillers de l'Ordre.

Mais après la mort du Marquis de Louvois arrivée ſubitement le 16. Juillet 1691. les affaires de cet Ordre changèrent bien de face. Sur les remontrances que firent au Roy quelqu'Ordres qui avoient été déclarez éteints ou ſuprimez de fait ou de droit, & dont les biens avoient été unis à celui du Mont-Carmel & de ſaint Lazare par l'Edit de 1672. Sa Majeſté nomma des Commiſſaires pour l'examen de cet Edit: & après que les Commiſſaires eurent écouté les raiſons des Parties, & en eurent fait rapport au Roy, Sa Majeſté, par un autre Edit du mois de Mars 1693. révoqua celui de 1672. déſuniffant de l'Ordre de nôtre.

Dame du Mont-Carmel & de saint Lazare, les Maisons, Droits, Biens & Revenus qui étoient possédez avant le premier Edit, par les Ordres du S. Esprit de Montpellier, de saint Jacques de l'Epée de Lucques, du saint Sépulchre & d'autres Ordres Hospitaliers, Militaires, Séculiers & Réguliers, des Maladreries, Léproseries, Hôpitaux, & de plusieurs autres lieux pieux du Royaume. Il ne resta aux Chevaliers de nôtre-Dame du Mont-Carmel & de saint Lazare, que les Commanderies, Prieurez & Hôpitaux qui leur appartenoient avant l'Edit de 1672.

Au mois de Décembre de la même année, Sa Majesté nomma pour Grand Maître de cet Ordre Monsieur le Marquis de Dangeau, qui en cette qualité, lui prêta serment de fidélité le 18. Décembre 1695. Le 29. Janvier de l'année suivante 1696. il se rendit dans l'Eglise des Carmes des Billettes, où il jura sur les saints Evangiles,

d'observer & de faire observer par les Chevaliers les Statuts de cet Ordre. Ensuite les anciens Chevaliers lui prêtèrent obéissance ; & après la Messe il en fit trente-cinq nouveaux, auxquels il donna l'Epée, la Croix & le Livre des Régles.

Jusques-là ces Chevaliers n'avoient point eû d'habits de ceremonies : ils portoient seulement à la boutonniere du Juste-au-corps, comme ils portent encore à present, une Croix d'or à huit rais, d'un côté émaillée d'Amarante, avec l'Image de la Vierge au milieu, chaque rayon pometé d'or, avec une Fleur-de-Lys aussi d'or dans chacun des Angles de la Croix, qu'ils attachent à un ruban de couleur amarante. Cette Croix est maintenant un peu différente de celle que nous avons rapportée ci-devant. Les Freres Servans ne portoient, comme ils font encore à present, qu'une Médaille aux mêmes émaux, attachée à

30 HISTOIRE DES ORDRES
une chaine sans ruban. Mais M. le
Marquis de Dangeau a ordonné
des habits pour les ceremonies, &
qui sont differens selon la qualité
des Chevaliers. Celui du Grand
Maître consiste en une Dalmati-
que de Satin blanc sur laquelle il y
a par devant, & sur les manches
une Croix large de quatre pouces,
écartelée de tanné amarante, &
de finople, orlée d'or, & s'éten-
dant par les extrêmitéz jusqu'aux
bords de la Dalmatique. Dessus
cette Dalmatique il porte un man-
teau long de velours amarante,
doublé de Satin vert, semé de
Fleurs-de-Lys d'or & de chiffres
de doubles M. pour l'Ordre du
Mont-Carmel, & de doubles L.
entrelassées d'une S. pour l'Ordre
de saint Lazare, avec une brodure
autour du Manteau, composée des
mêmes chiffres, posée entre trois
Couronnes & un Cartouche, où
est le chiffre du Grand Maître,
de Fleurs-de-Lys, avec deux pal-
mes en sautoir derriere, & de tro-

phées, le tout en broderie d'or. Le collet de ce Manteau est de Satin vert, sur lequel sont les mêmes Ornemens en broderie qu'au bord du même Manteau ; & du côté gauche, est la Croix de l'Ordre, aussi en broderie.

L'habillement des Chevaliers est semblable à celui du Grand Maître, excepté que le Manteau est seulement bordé d'un petit galon d'or, sans aucuns chiffres ni autres ornemens au bord, & au reste du Manteau qui n'a point non plus de collet ; & la Croix de la Dalmatique n'est point non plus orlée d'or, comme celle du Grand Maître. Les Chapelains ont une Soutane de Moire amarante, au côté gauche de laquelle il y a aussi la Croix de l'Ordre en broderie. L'habillement des Freres Servans consiste pareillement en une Dalmatique de Satin blanc, sur laquelle il y a aussi une Croix écartelée de tanné amarante & de sinople ; mais qui n'est

32 HISTOIRE DES ORDRES
qu'alaisée. Dessus cette Dalmati-
que ils portent un Manteau seule-
ment de drap amarante , bordé
d'un petit galon d'or ; & au côté
gauche de ce Manteau , est leur
Médaille en broderie. Le Heraut
porte une Dalmatique de velours
amarante , sur laquelle par de-
vant , par derriere & sur les man-
ches , il y a les armes de l'Ordre
en broderie d'or , l'Ecu surmonté
d'une Couronne à l'antique : sur
la manche droite il y a écrit en let-
tres d'or en broderie : *Ordre de nô-
tre-Dame. du Mont-Carmel* ; & sur
la manche gauche , *& de saint La-
zare*. Les uns & les autres , à la ré-
serve des Chapelains qui ont un
bonnet caré , ont une toque de
velours noir , sur laquelle il y a
une aigrete & des plumes noires ,
à l'exception de la toque du He-
raut , sur laquelle il y a une aigrete
noire , accompagnée de deux plu-
mes , l'une amarante , & l'autre
verte. Ils ont tous des bas de soye
amarante , & des fouliers de ve-

Jours de même couleur, dont les oreilles sont de Satin vert en broderie d'or. Les Novices ont un petit manteau de Satin vert, auquel il y a une espee de capuce attaché par derriere. L'Huissier n'a qu'un Juste-au-corps de drap amaranthe, & précède dans les ceremonies les Chevaliers, portant sur l'épaule une Masse de vermeil doré. Ils s'assemblent ordinairement aux Carmes des Billettes; mais ils solemnisent la Fête de nôtre-Dame du Mont-Carmel, & celle de S. Lazare, dans l'Eglise de S. Germain des Prez, où ils se trouvent tous en habit de ceremonie.

Pour être reçu en France dans cet Ordre, il faut faire preuve de Noblesse de trois quartiers, tant du côté paternel que maternel. Le Grand Maître peut néanmoins dispenser de la rigueur des preuves de Noblesse ceux qui ont rendu des services considérables au Roy ou à l'Ordre, & les recevoir Chevaliers de grace. Les Ecclé-

34 HISTOIRE DES ORDRES
sastiques qui veulent faire preuve
de Noblesse, tiennent rang parmi
les Chevaliers de Justice; & il y a
encore des Chapelains & des Freres
Servans qui ne sont pas No-
bles. Les Chevaliers, tant Ecclé-
siastiques que Laiques, payent
pour leur passage dans l'Ordre,
mille livres; & les Chapelains &
les Freres Servans, cinq cens li-
vres.

Il ne faut pas priver la louable
curiosité du Lecteur de ce qui se
passe à la réception & à la profes-
sion des Chevaliers; d'autant plus
que toutes ces choses font hon-
neur à nôtre nation, & qu'elles
font voir avec quelle attention le
feu Roy a travaillé à la gloire & à
la grandeur de la Religion, en
obligeant ceux qui sont reçus dans
l'Ordre de nôtre Dame du Mont-
Carmel & de saint Lazare, à vivre
dans la pieté & dans la pratique
des œuvres de misericorde. Voici
donc ce qui se pratique. La Messe
étant finie, & le Grand Maître,

ou celui qui le represente, étant assis dans un Fauteuil, l'Officiant revêtu d'une Chape, fait les benedictions de la Croix & de l'Epee; après quoi le Novice, qui a toujours été à genoux pendant ces benedictions, se leve & va se presenter devant le Grand Maître qui lui dit : *Que demandez-vous ?* Le Novice répond : *Je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de me donner l'Ordre de Chevalerie de notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem.* Le Grand Maître lui dit : *Vous me demandez une grace qui ne doit être accordée qu'à ceux que le merite en rend dignes, autant que la Noblesse de leur naissance, & qui sont disposez à la pratique des œuvres de misericorde envers les pauvres de Jesus-Christ, & à verser leur sang pour la défense de la Religion chrétienne, & pour le service du Roy. Nous avons appris par des preuves certaines, que les conditions & dispositions nécessaires à la grace que vous nous demandez,*

36 HISTOIRE DES ORDRES

se trouvent en vous ; ce qui nous a
 mis à vous l'accorder. Estes-vous dis-
 posé à vous servir de vôtre épée pour
 la défense de l'Eglise , le service du
 Roy, l'honneur de l'Ordre & la pro-
 tection des miserables ? Le Novice
 répond : Oüi, Monseigneur, avec
 l'aide de Dieu. Ensuite le Grand
 Maître lui dit : Je vais vous recevoir
 dans l'Ordre Royal, Militaire &
 Hospitalier de nôtre - Dame du
 Mont-Carmel & de saint Lazare de
 Jerusalem, au nom du Pere, & du
 Fils & du saint Esprit. Il fait, en
 prononçant ces paroles, le signe
 de la Croix sur le Novice. Il se
 leve de son Fauteüil, tire son épée
 du foureau & en donne deux
 coups, l'un sur l'épaule droite,
 l'autre sur l'épaule gauche du No-
 vice, en lui disant : Par nôtre-Da-
 me du Mont-Carmel, & par saint
 Lazare, je vous fais Chevalier.

Le nouveau Chevalier se met
 ensuite à genoux devant le Grand-
 Maître, & reçoit de lui l'épée, en
 baisant la main du Grand Maî-

tre, qui en lui donnant l'épée, lui dit : *Servez-vous de votre épée selon l'esprit de la Religion, & non pas selon le mouvement de vos passions ; & souvenez-vous que vous n'en devez jamais fraper personne injustement. Chevalier soyez desormais vigilant au service de Dieu & de la Religion, obéissant à vos Supérieurs, soumis à leurs ordres, & patient à leurs corrections. Sachez que les loix de la Religion où vous êtes entré, vous obligent à l'exercice de toutes les vertus chrétiennes & morales, & à les porter à un plus haut point que ne fait le commun des Chrétiens.*

Le Grand Maître en donnant la Croix au nouveau Chevalier, lui dit encore : *Je vous donne la Croix de notre Ordre ; vous la porterez toute votre vie au nom de la sainte Trinité, Pere, Fils & saint Esprit. Elle vous doit faire souvenir de la Passion de notre Seigneur, & vous engage à l'observance des saintes Règles & des Statuts de la Religion. Elle est ornée de Fleurs-de-Lys, pour*

vous enseigner la fidelité que vous devez avoir pour le service du Roy, dont la pieté & le zele ont donné de l'apui & de la gloire à nôtre Ordre. Il lui donne ensuite le Livre des Prieres & Statuts de l'Ordre, en lui disant: Je vous donne aussi le Livre des Prieres & des Statuts de nôtre Ordre, vous y aprenez quels sont vos devoirs.

Après ces ceremonies, le nouveau Chevalier ayant les mains posées sur les saints Evangiles que tient le Grand Maître, prononce à haute voix ses vœux en ces termes: *Moi N. promets & vouë à Dieu Tout-puissant, à la glorieuse Vierge Marie Mere de Dieu, à S. Lazare & à Monseigneur le Grand Maître, d'observer toute ma vie les saints Commandemens de Dieu, & ceux de la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine; de servir d'un grand zele à la défense de la Foi lorsqu'il me sera commandé par mes Supérieurs; d'exercer la charité & les œuvres de misericorde envers les*

pauvres, & particulièrement les Lépreux selon mon pouvoir; de garder au Roy une inviolable fidelité; & à Monseigneur le Grand Maître, de lui rendre une parfaite obeïssance, & de garder toute ma vie la chasteté libre & conjugale. Ainsi Dieu très-bon, très-grand & très-puissant me soit en aide, & les saints Evangiles par moi touchez. Si l'on reçoit un Etranger qui n'est pas Sujet du Roy, il dit seulement: de garder à Monseigneur le Grand Maître une fidelité inviolable; de lui rendre une parfaite obeïssance, &c. Lorsque le nouveau Profes a prononcé ses Vœux, le Grand Maître lui dit: Venez presentement que je vous embrasse & que je vous reconnoisse comme nôtre Frere & Chevalier de nôtre Ordre, & en cette qualité défenseur de la Foi, fidèle serviteur du Roy, protecteur des pauvres, & sujet & soumis à nos Réglemens. Allez remercier Dieu de la grace qui vous est faite, & signer vôtres Professions & vos Vœux. Si c'est un Etranger,

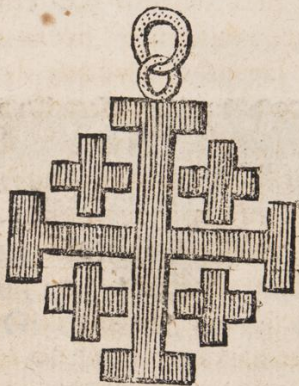
40 HISTOIRE DES ORDRES
on retranche aussi ces trois mots,
fidèle serviteur du Roy. C'est ainsi
que parle le nouveau Ceremonial
de cet Ordre imprimé en 1703.
On attend aussi de nouveaux Sta-
tuts que le feu Roy a ordonné
qu'on dressât pour servir à l'ave-
nir de Réglemens uniformes dans
l'Ordre, sur les differens survenus
depuis quelques années entre le
Grand Maître & le Chancelier de
l'Ordre, qui ont donné lieu à plu-
sieurs Factums de part & d'autre.
Ceux qui voudront avoir de plus
grandes lumieres touchant cet
Ordre, pourront consulter Ber-
nard Giustiniani, *Hist. Chronol.*
di tutti gli Ordini Militari. Maim-
bourg, *Histoire des Croisades*. Le
Pere Bonanni *Cat. Ord. Milit.* Le
Pere Toussaint de S. Luc, *Abregé*
hist. de l'Institution de l'Ordre de
notre-Dame du Mont-Carmel. Du
même, *Office à l'usage des Cheva-*
liers de cet Ordre avec leurs Règles
& Statuts, *Ceremonial de la Ré-*
ception & Profession des mêmes Che-

DE CHEVALERIE. 41
valiers , & plusieurs Memoires &
Factums concernant cet Ordre. La
nouvelle Histoire des Ordres Mo-
nastiques Religieux & Militaires,
&c. tom. I.



CHAPITRE II.

*Histoire de l'Ordre Militaire des
Chevaliers du SAINT
SEPULCHRE.*



IL n'y a rien de si incertain parmi les Auteurs qui ont traité des Ordres Militaires, que l'Origine des Chevaliers du saint Sépulchre, dont je vais donner ici les différentes opinions, laissant au Lecteur la liberté de choisir celle qui lui paroîtra la plus pro-

bable & la mieux apuyée.

La premiere opinion est de ceux qui disent, qu'après que Jesus-Christ eût triomphé par sa Croix du monde & de l'Enfer, les Fidéles ayant une extrême veneration pour le saint Sépulchre, dans lequel le prix de leur Rédemption avoit été renfermé, firent naître à saint Jacques, Evêque de Jerusalem, & Frere de nôtre Seigneur, comme l'apelle l'Evangile, la pensée d'établir des personnes pour veiller au tombeau de Jesus-Christ, & pour en avoir la garde, auxquels il donna pour Etandard la sainte Croix; & que cela arriva environ soixante-neuf ou soixante & dix ans après la mort de nôtre Seigneur.

La seconde opinion est de ceux qui soutiennent que ce fut un Juif nommé Cyriaque ou Quiriace, comme d'autres l'apellent, qui ayant indiqué à sainte Helene Mere du grand Constantin, le lieu du Sépulchre & de la Croix de nôtre

44 HISTOIRE DES ORDRES

Seigneur , & qui ayant trouvé le motif de sa conversion dans le grand Miracle qui se fit alors , quand un malade recouvrit sa fanté par l'attouchement de ce Sacré bois , donna commencement à ce pieux Institut , vers l'an 313. après avoir été établi Evêque de Jerusalem. On raporte que cette Religieuse Imperatrice fit bâtir sur le Mont de Calvaire un Temple magnifique à l'honneur de la glorieuse Résurrection de Jesus-Christ , dans lequel elle mît en dépôt ce Sacré bois ; qu'elle y établit des Prêtres sous le titre particulier de Chanoines , nom qui leur fut attribué à cause du Canon ou de la mesure sur laquelle sainte Helene avoit réglé leur subsistance pour y faire le Service divin ; & des Hospitaliers croisez & Militaires , auxquels on donna depuis le nom de Chevaliers , pour en avoir la garde & pour assister les Pelerins qui auroient la dévotion de visiter le saint Sépulchre.

Les troisièmes sont ceux qui prétendent que cet Ordre Militaire commença sous le Règne de Godefroy de Bouillon , après qu'il eût conquis Jerusalem sur les Infidèles. Ce qu'il y a de certain pour cette opinion , c'est que les Sarazins , après avoir conquis sur les Empereurs d'Orient la sainte Cité , laisserent la garde du saint Sépulchre à des Chanoines Réguliers de S. Augustin , qui y étoient déjà depuis long - tems établis , sous la juridiction du Patriarche de ce Saint lieu. Godefroi de Bouillon , édifié de la conduite irréprochable de ces Chanoines & de leur charité envers les Pélerins , leur fit de grands biens ; choisit chez eux sa Sépulture , ordonnant que ses Successeurs aussi bien que lui seroient enterrez dans leur Eglise , qui étoit proche le S. Sépulchre , & que le Patriarche Sacreroit tous les Rois de Jerusalem.

Une autre opinion est de ceux

46 HISTOIRE DES ORDRES
qui attribuent l'établissement de
cet Ordre Militaire à Baudouin I.
Frere de Godefroy de Bouillon,
qui leur permît de prendre la qua-
lité , & d'exercer la fonction de
Chevaliers Religieux pour être de
fidèles gardiens du dépôt Sacré
qui leur avoit été confié , & pour
faciliter les passages aux Pelerins
Chrétiens , & les défendre des in-
sultes des Infidèles. Ce même
Prince voulut qu'ils conservassent
leur habit blanc ; & pour marque
de leur dignité , il leur donna une
Croix rouge potencée , & canton-
née de quatre croisettes de même,
pendant à un Cordon ou Ruban
noir sur l'estomach , & apliquée
sur le côté de leur Manteau. Ils
portoient aussi cette Croix dans
leurs Etandards.

On veut que ce Symbole de Re-
ligion n'ait pas été donné sans my-
stere à ces Chevaliers , puisque la
principale Croix leur devoit tenir
lieu de celle où Jesus-Christ avoit
été attaché , & que les quatre au-

très petites dénotoient & figuroient les quatre parties du monde , qui devoient venir rendre à Jerufalem leurs hommages & leurs respects à la vraye Croix , par les fameux Pelerinages que les Chrétiens ont entrepris depuis tant de siècles.

Lorsque Baudouïn I. fit cette Institution en 1103. il donna à cette Religion Militaire pour son Chef & Grand Maître le Patriarche de Jerufalem , auquel il accorda en même tems le pouvoir de conferer cet Ordre , & de recevoir des Chevaliers qui ne devoient rien posséder en propre , parce qu'ils s'obligeoient à garder les trois Vœux solennels de Religion , qui sont la chasteté , la pauvreté & l'obéissance. Cette nouvelle Milice qui devint en peu de tems considérable , & qui se joignit aux autres qu'on établit à peu près dans le même tems , pour agir de concert contre les Infidèles , contribua beaucoup au recouvre-

48 HISTOIRE DES ORDRES
ment de Ptolemaïde qui fut affie-
gée & prise par le Roy Baudouin
en 1104.

Enfin la dernière opinion, & qui
paroît la plus certaine, est de ceux
qui attribuent l'établissement de
cet Ordre au Pape Alexandre VI.
l'an 1496. Ils disent qu'il n'y a eu
dans l'Eglise du saint Sépulchre
que des Chanoines Séculiers, jus-
qu'en l'an 1114. que le Patriarche
Arnoul les obligea de faire des
Vœux, & d'embrasser la Règle de
saint Augustin; & qu'il y a bien de
l'apparence que les Chevaliers du
saint Sépulchre ne se sont élevez
que près de quatre cens ans après
sur les ruines des Chanoines qui
portoient le même nom, & dont
les biens furent unis & incorpo-
rez à l'Ordre des Chevaliers de
S. Jean de Jerusalem. Ces Chanoi-
nes ayant été contraints d'aban-
donner les Maisons qu'ils avoient
dans la Terre Sainte, lorsque les
Chrétiens en furent chassés par
les Sarazins, se retirèrent dans
celles

celles qu'ils avoient en plusieurs Provinces de l'Europe, où dans la plûpart ils exerçoient l'hospitalité envers les Pelerins qui alloient visiter les Saints lieux de la Palestine. Le Pape Pie II. ayant institué l'an 1459. un Ordre Militaire sous le nom de nôtre-Dame de Bethléem, supprima quelque autres Ordres Militaires & Hospitaliers; & de ce nombre furent les Chanoines du S. Sépulchre, dont il unit les biens à ce nouvel Ordre de nôtre-Dame de Bethléem. Dès lors ces Chanoines Réguliers du saint Sépulchre s'oposèrent à cette union; & on ne songea plus à leur suppression, l'Ordre de nôtre-Dame de Bethléem n'ayant pas subsisté. Mais l'an 1484. le Pape Innocent VIII. du consentement des Rois & des Princes, les unit derechef, & les incorpora à la Religion de saint Jean de Jerusalem ou de Rhodes, comme on les nommoit pour lors: & par la même Bulle, comme nous l'avons dit

50 HISTOIRE DES ORDRES
au Chapitre précédent, le Pape
unit aussi à cette Religion l'Ordre
des Chevaliers de saint Lazare.
Pie IV. confirma cette union par
une Bulle de l'an 1560. cependant
malgré ces Bulles, ces Chanoines
ont toujours subsisté en Pologne;
& il y eût aussi deux ou trois Mai-
sons en Sicile qui n'entrèrent point
dans l'union, & qui ne sont pre-
sentement que des Prieurez en
Commande, à la nomination des
Rois de Sicile.

Ainsi, selon toutes les aparen-
ces, les Chevaliers du saint Sépul-
chre ne se sont élevez que sur les
ruines des Chanoines qui por-
toient ce nom: ou plutôt le Pape
Alexandre VI. pour exciter les
personnes nobles & riches à visiter
les Saints lieux de la Palestine, &
pour les récompenser en quelque
façon des peines & des fatigues
qu'ils essuyoient dans un si long &
pénible voyage, voulut qu'il y en
eût qui fussent honorez de la qua-
lité de Chevalier du saint Sépul-

DE CHEVALERIE. 51
chre, en instituant un Ordre Mi-
litaire sous ce nom, dont il prit la
qualité de Grand Maître pour lui
& ses successeurs, attribuant au
saint Siège le pouvoir de faire de
ces sortes de Chevaliers. Et com-
me les Religieux de l'Observance
de saint François ont la garde du
saint Sépulchre, qui leur fut con-
fié par le Soudan d'Egypte, lors-
qu'il en chassa les Chrétiens, y
étant toujours demeurez depuis
ce tems-là, moyennant le tribut
annuel que ces Religieux payent
au Grand Seigneur, ce Pape don-
na au Gardien du Convent, son
Vicaire perpétuel, le pouvoir de
faire ces sortes de Chevaliers qui
doivent être nobles. Mais comme
ceux d'entre les Pelerins qui en-
trent dans cet Ordre sont la plû-
part des Roturiers & des Mar-
chands, on peut dire qu'ils n'y en-
trent que par un faux serment; car
on leur demande s'ils sont Nobles
d'extraction, & s'ils ont suffisam-
ment du bien pour vivre sans faire

52 HISTOIRE DES ORDRES
trafic ; c'est ce qu'ils ne nient ja-
mais, & on les en croit à leur pa-
role. On leur fait ensuite jurer
d'observer les Loix & les Coûtumes
de l'Ordre, qui consistent
particulièrement à entendre tous
les jours la Messe, quand ils n'ont
point d'empêchement légitime ;
d'exposer leur vie pour la défense
de la Religion, lorsque les Chré-
tiens sont en guerre avec les Infi-
dèles, ou d'y envoyer une person-
ne à leur place ; de défendre la
sainte Eglise & ses Ministres con-
tre ses persécuteurs ; d'éviter tou-
te guerre injuste, les querelles, les
gains sordides & les duels ; de re-
noncer au parjure, à l'opression
des orphelins & des veuves, au
blasphème, à l'impureté & aux
autres semblables grands & énor-
mes pechez.

Après cette cérémonie, le Gar-
dien ayant beni l'épée & les épe-
rons dorez, met ses mains sur la
tête du Chevalier, l'exhorte d'ê-
tre fidèle, bon & vaillant Cheva-

lier de Jesus-Christ & du saint Sépulchre ; & lui ayant attaché les éperons , il tire l'épée du foureau qu'il lui met en main , afin qu'il s'en serve pour sa propre défense & celle de l'Eglise , & pour confondre les ennemis de Jesus-Christ. Le Chevalier la remet dans le foureau ; le Gardien la lui ayant ceint au côté , la retire du foureau , & en donne trois coups sur les épaules du Chevalier , en lui disant : *Je te fais Chevalier du saint Sépulchre de nôtre Seigneur Jesus-Christ , au nom du Pere , & du Fils , & du saint Esprit.* Il répète ces paroles par trois fois ; puis l'ayant embrassé , il lui met une chaine d'or au col , qui est la marque de sa nouvelle dignité ; & cette cérémonie se termine par un *Te Deum* que les Religieux entonnent. Voilà ce que les Auteurs nous rapportent. Cependant l'on voit plusieurs portraits d'anciens Chevaliers qui portent un ruban rouge , ou pendu au col , ou passé en écharpe , de

l'épaule gauche à la hanche droite, où est attachée la Croix de Jerusalem en or ; & qui portent aussi sur leurs manteaux, du côté gauche, la même Croix en broderie rouge : & il y a presentement des Chevaliers, qui pour marque de cet Ordre, ont une Croix d'or émaillée de rouge, cantonnée de quatre Croisettes de même, qu'ils portent attachée à un ruban noir.

Vers le milieu du seizième Siècle, ces Chevaliers du saint Sépulchre en Flandres voulant relever leur Ordre qui tomboit en décadence & le faire fleurir sous la protection d'un grand Prince, élurent pour Grand Maître Philippe II. Roy d'Espagne, & déférerent aussi cette dignité à Charles son fils & à ses successeurs, par un Acte signé de plusieurs de ces Chevaliers à Hoostrast, au Diocèse de Cambrai. Mais le Grand Maître des Chevaliers de Malthe appréhendant un si puissant protecteur qui étoit en pouvoir de faire ren-

trer ces Chevaliers dans leurs biens, dont la Religion de Malthe étoit en possession depuis long-tems, fit de si fortes instances auprès de Philippe II. qu'il renonça à cette Grande Maîtrise: & ayant aussi mis de son côté Paul IV. ce Pape, par une Bulle de l'an 1560. confirma l'union qui avoit été faite par Innocent VIII. de l'Ordre du saint Sépulchre, à celui de Jerusalem.

L'an 1615. Charles de Gonzagues de Cleves, Duc de Nevers, eût aussi le dessein de se déclarer Grand Maître des Chevaliers du S. Sépulchre en France. On prétend même qu'il avoit fait faire un nouveau colier d'une forme particulière pour donner à chaque Chevalier, mais tous ses projets échouèrent; car pendant qu'il poursuivoit à Rome auprès du Pape Paul V. les permissions nécessaires, le Grand Maître de Malthe de Vignacourt envoya un Ambassadeur vers le Roy Louïs

36 HISTOIRE DES ORDRES
XIII. pour lui représenter que le
Pape Innocent VIII. avoit uni
l'Ordre du saint Sépulchre à celui
de saint Jean de Jerusalem, & que
sur les remontrances que le Grand
Maître de Malthe avoit faites à
Philippe II. Roy d'Espagne, qui
avoit accepté la Grande Maîtrise,
que les Chevaliers du saint Sépul-
chre en Flandres lui avoient offer-
te, ce Prince s'en étoit non-seule-
ment déporté, mais avoit encore
solicité auprès du Pape Paul IV.
la confirmation de l'union de l'Or-
dre du saint Sépulchre avec celui
de S. Jean de Jerusalem: qu'ainsi il
prioit Sa Majesté de suivre l'exem-
ple de ce grand Prince. Louïs
XIII. lui accorda l'effet de ses de-
mandes, & le Duc de Nevers ne
pût venir à bout de ses préten-
tions.

Quelques Auteurs prétendent
que Henry II. Roy d'Angleterre,
établit ces Chevaliers dans son
Royaume, & que leur Institut fut
aprouvé par le Pape Innocent III.

Sous la Règle de saint Basile ; & qu'ils portoient une Croix verte. Ce fait ne paroît pas constant.

* Voyez de Belloy, *Origine de Chevalerie*, chap. 4. Franc. Quaresmo, *Elucid. Terræ Sanct. Tom. 1. lib. 2.* André Favin & Ulson de la Colombiere, *Théâtre d'honneur & de Chevalerie*. Du Breuil, *Antiquitez de Paris*. Bern. Giustiniani, *Hist. di tutti gl. Ord. Milit.* Le P. Bonani, *Cat. Ord. Milit.* Scoonebeck, *Hist. des Ord. Relig.* Mennenius, *Deliciae Equestr. Ord.* Villamont, dans la *Relation de ses Voyages*, liv. 2. chap. 20. &c.



CHAPITRE III.

*Histoire de l'Institution de l'Ordre
de Chevalerie DE LA SAINTE
AMPOULE.*



LE grand Clovis n'eût pas plû-
tôt senti l'assistance visible
du Ciel à la bataille de Tolbiac,
donnée l'an 496. près du Rhin,
où il remporta une célèbre victoi-
re sur les Allemands, qu'il prit ré-
solution de quitter le culte super-
stitieux des Idoles, dans lequel il

DE CHEVALERIE. 59
avoit été élevé, aussi bien que ses
prédecesseurs ; & d'embrasser la
Religion Chrétienne, dont son
épouse sainte Clotilde lui avoit dit
tant de merveilles. Comme ce
grand Prince revenoit chargé de
Lauriers de cette glorieuse expé-
dition, la Reine avertie de ce qui
s'étoit passé, profita de cette heu-
reuse conjoncture, & lui envoya
de saints personnages pour l'ex-
horter à tenir sa parole, & pour
l'instruire de nos saints Mysteres.
Plusieurs sçavans Ecclésiastiques
travaillèrent à ce grand Ouvrage.
Saint Vaast, qui n'étoit encore
que simple Prêtre, mais qui étoit
en une haute réputation dans un
Monastere proche de Verdun ou
de Toul, où il vivoit avec quel-
ques Solitaires, commença à l'in-
struire par les chemins ; & étant
arrivé à Reims, S. Remy puis-
sant en œuvres & en paroles, qui
en étoit Evêque, le confirma dans
les résolutions qu'il avoit prises de
se faire Chrétien.

Cependant comme il n'eût pas osé faire un si important changement sans le consentement de ses Capitaines, & des plus considérables de la Nation Françoisë, il prît quelques mois de tems pour les y disposer. Après qu'il en eût gagné une bonne partie, & que la plupart des Soldats eurent témoigné, par des acclamations réitérées, la joye qu'ils avoient de la conversion de leur Prince, & qu'eux-mêmes vouloient suivre son exemple, il ne différa plus à recevoir le saint Baptême. La chose se fit avec un pompeux appareil dans l'Eglise de saint Martin hors les portes de Reims, le jour de Noël, de l'an 496. Les Evêques assemblez en grand nombre pour une action si solemnelle & si glorieuse à la Religion, plongèrent le Prince, alors âgé d'environ trente ans, dans le sacré Lavoir. Trois mille de ses François y descendirent avec lui. Sa sœur Albofede voulut aussi pro-

fiter de la même grace, qu'elle reçût quelques jours après; & cette troupe régénérée avec son Chef, porta la robe blanche huit jours durant, suivant la cérémonie alors pratiquée dans l'Eglise. Ensuite il fut Sacré avec une Huile miraculeuse, dont on a depuis Sacré nos Rois, du moins ceux de la troisième Race; & cette Huile s'est toujours conservée dans une Phiole, que nous nommons la sainte Ampoule.

* On rapporte qu'il se trouva dans cette auguste cérémonie une si grande foule de peuples qui étoient acourus de toutes parts, que le Diacre, qui portoit l'Ampoule destinée à l'Onction, n'ayant pu fendre la presse, il parut en l'air une Colombe qui tenoit en son bec une Phiole pleine d'un baume Sacré, qu'elle apportoit du Ciel, dont on le Sacra. Ce fut en mémoire de ce bienfait que ce grand Prince, ou quelqu'un des Rois de

* Hincmar, Aimoin, Flodoar, &c.

62 HISTOIRE DES ORDRES

la premiere Race (car les Auteurs ne font pas d'acord sur ce fait) institua un Ordre de Chevalerie sous le nom de la sainte Ampoule ; ce qui fait qu'on ignore l'année de son Institution. Ce qu'il y a de constant, c'est qu'on n'en trouve point en France de plus ancien ; & qu'il passe pour le premier de tous les Ordres qui y ont été établis. Ces Chevaliers sont seulement au nombre de quatre ; & pour être reçûs , ils doivent posséder les quatre Baronnies de Terrier, de Bellestre, de Sonastre & de Louvercy , qui relevent du Fief de l'Abaye de saint Remi , & dont ils font foi & hommage entre les mains de l'Abé , ou de celui qu'il commet en sa place. Ils portent au Sacre de nos Rois le Dais , sous lequel on porte la sainte Ampoule en Procession. Ces Chevaliers portoient pour la marque de leur Ordre au bas d'un ruban noir , une Croix d'or anglée , émaillée d'argent , & chargée d'une Colombe,

qui tenoit par le bec une Phiole,
reçûë par une main mouvante de
carnation.

Le revers de la Médaille étoit
frapée de l'Image de saint Remi,
d'où vient qu'on apelle aussi ces
Chevaliers de la sainte Ampoule,
les Chevaliers de saint Remi.





CEREMONIE
DU SACRE
ET COURONNEMENT
DU ROY
LOUIS XV.

*Faite en l'Eglise Métropolitaine de
Reims , le Dimanche
25. Octobre 1722.*

LE 21. Sa Majesté étant arrivée à Reims , les Troupes de la Maison du Roy , qui étoient campées près de la Ville , ainsi que les Régimens des Gardes Françoises & Suisses , sous les ordres du Duc de Villeroy , Capitaine des Gardes du Corps , étoient rangées en bataille sur le passage du Roy , & les mêmes Troupes accompa-

gnèrent Sa Majesté dans son entrée. Le Prince de Rohan, Gouverneur de Champagne, accompagné du Marquis de Grand-pré Lieutenant General de la Province, alla au-devant du Roy, à la tête du Corps de Ville, dont les Officiers avoient fait dresser, tant à la Barriere, qu'à la Porte de Vesle & auprès de la grande Place de l'Eglise Métropolitaine, des Arcs de Triomphe, dont les Emblèmes & les Inscriptions avoient raport à la ceremonie du Sacre du Roy, & à la joye universelle que sa presence caufoit à la Ville: ces Arcs de Triomphe étoient gardez par les Bourgeois qui étoient sous les armes.

Le Prince de Rohan presenta au Roy les clefs de la Ville, où Sa Majesté fit son entrée sur les trois heures après midi, dans l'ordre suivant. Les détachemens des deux Compagnies des Mousquetaires qui ont suivi le Roi pendant son voyage, marchaient à la tête.

66 HISTOIRE DES ORDRES
ensuite un carosse du Duc de Char-
tres : deux de Monsieur le Duc
d'Orleans , dans lesquels étoient
les principaux Officiers de Son Al-
tesse Royale : un carosse du Roy :
le Vol du Cabinet : un autre ca-
rosse de Sa Majesté , dans lequel
étoient le Prince Charles de Lor-
raine Grand Ecuyer de France , le
Prince de Turenne Grand Cham-
bellan , le Duc de Gesvres Pre-
mier Gentilhomme de la Cham-
bre & les principaux Officiers de
la Maison de Sa Majesté : les Pages
de la grande & de la petite Ecurie :
le magnifique carosse de Sa Maje-
sté dans lequel le Roy étoit ac-
compagné de Monsieur le Duc
d'Orleans , du Duc de Chartres ,
du Duc de Bourbon , du Comte
de Clermont , du Prince de Con-
ti , & du Duc de Charost Gouver-
neur de Sa Majesté. Le Duc
d'Harcourt , Capitaine des Gar-
des du Corps en quartier , étoit à
cheval à la portiere du carosse ,
autour duquel marchaient vingt-

quatre Valets de pied. Le Guet des Gardes du Corps, qui avoit accompagné le Roy pendant son voyage, les Grenadiers à cheval, les quatre compagnies des Gardes du Corps, les deux compagnies des Mousquetaires, les chevaux Legers de la Garde suivoient le carosse du Roy, & les Gendarmes de la Garde fermoient la marche. Le Prince de Rohan, Gouverneur de Champagne & le Marquis de Grandpré Lieutenant General de la Province, marchaient à cheval devant le carosse de Sa Majesté. Le Marquis de Dreux grand Maître des Ceremonies, & le Sieur des Granges Maître des Ceremonies, occupoient dans cette marche, les places qui leur étoient destinées.

Le Roi ayant passé sous les Arcs de Triomphe, traversa la grande rue du Fauxbourg de Vesse, occupée par les Régimens des Gardes Françoises & Suisses qui étoient en haye & sous les armes, jusqu'à la

68 HISTOIRE DES ORDRES
porte de l'Eglise Métropolitaine
où Sa Majesté alla descendre. Le
Roy y fut reçu par l'Archevêque
Duc de Reims à la tête du Cha-
pitre, & assisté des Evêques de
Soissons, de Châlons, de Laon,
de Senlis, de Beauvais, d'Amiens
& de Noyon, ses Suffragans : ces
Prélats étoient en Chape & en
Mitre, & les Chanoines en Cha-
pe. Le Roy se mit à genoux à la
porte de l'Eglise ; & après avoir
baisé le Livre des Evangiles, Sa
Majesté fut complimentée par
l'Archevêque de Reims. Le Cler-
gé retourna en Procession dans le
Chœur, où le Roy étant entré
après les Evêques, il alla se placer
sur un Prie-Dieu dressé au milieu
du Chœur sous un Dais. Sa Maje-
sté assista au *Te Deum* qui fut chan-
té au bruit de plusieurs salves de
l'artillerie de la Ville, & pendant
lequel on apporta de la Sacristie un
magnifique Soleil d'argent doré,
du poids de cent vingt-cinq mares,
dont le Roy faisoit présent à l'E-

glise de Reims. Monsieur le Duc d'Orleans l'ayant reçu des mains du Duc de Villequier, Premier Gentilhomme de la Chambre, le presenta à Sa Majesté qui le posa sur l'Autel. après la benediction, le Roy se retira dans l'Archevêché qui avoit été orné des plus belles Tapisseries de la Couronne, & des meubles les plus précieux. Sa Majesté y reçût aussi tôt les respects du Chapitre; l'Abé Bachelier, Doyen & député par le Chapitre pour cette fonction, portant la parole. Le Corps de Ville presenta ensuite les presens de la Ville au Roy, qui reçût le même jour les complimens du Présidial & de l'Electiion. L'Université eût aussi l'honneur de complimenter Sa Majesté, le Sieur Girard Recteur, portant la parole.

Le 23. au matin, Sa Majesté accompagnée de Monsieur le Duc d'Orleans, du Duc de Chartres, du Duc de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Cler-

70 HISTOIRE DES ORDRES
mont, du Prince de Conti, du
Duc de Charost son Gouverneur,
& des principaux Seigneurs de la
Cour, alla entendre la Messe dans
l'Eglise de l'Abaye de saint Nicai-
se; l'après midi, le Roy alla à l'A-
baye de saint Pierre aux Nones,
voir Madame qui étoit arrivée à
Reims dès le 18. de ce mois. Ma-
dame la Duchesse de Lorraine, qui
étoit avec Madame, alla recevoir
Sa Majesté, & lui presenta les trois
Princes, & les deux Princesses de
Lorraine qui étoient venus *incogni-
to* à Reims, pour assister à la Cere-
monie du Sacre.

Le 24. le Roy accompagné de
Monfieur le Duc d'Orleans, des
Princes du Sang, du Duc de Cha-
rost, & suivi de toute la Cour, re-
tourna à l'Eglise de l'Abaye de S.
Pierre, où Sa Majesté entendit la
Messe, pendant laquelle l'Arche-
vêque d'Alby prêta serment de fi-
delité entre les mains du Roy, en
presence de Monfieur le Duc
d'Orleans. L'après midi, le Roy

se rendit à l'Eglise Métropolitaine pour assister aux premières Vêpres du Sacre. Sa Majesté fut reçue à la porte de l'Eglise par l'Archevêque Duc de Reims, en Chape & en Mitre, à la tête du Chapitre, & assisté des Evêques de Soissons, de Châlons, de Laon, de Senlis, de Beauvais, d'Amiens & de Noyon, ses Suffragans, aussi en Chape & en Mitre : le Roy alla ensuite se placer au milieu du Chœur sur un Prie-Dieu qui y avoit été dressé. Sa Majesté avoit Monsieur le Duc d'Orleans, le Duc de Bourbon & le Comte de Clermont à sa droite, le Duc de Chartres, le Comte de Charolois & le Prince de Conti, étoient à sa gauche : le Duc de Charost Gouverneur de Sa Majesté, & ses principaux Officiers étoient derrière son fauteuil. Le Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France, étoit à la droite du Prie-Dieu, & les Cardinaux de Bissy, Dubois & de Polignac, à la gauche. Les Archevêques de

72 HISTOIRE DES ORDRES
Toulouse, de Bordeaux, de Sens,
d'Alby, l'Evêque de Toul, nommé à l'Archevêché de Tours, &
les Evêques de Metz, de Chartres,
de Verdun, de Rennes, de Blois,
de saint Papoul, de Troyes, de Cisteron,
d'Avranches, du Puy & de Leictoure, invitez par
le Roy à se trouver à la ceremonie
de son Sacre, étoient placez près
de l'Autel à la droite, & les places
de l'autre côté, étoient occupées
par les Seigneurs de la Cour. L'Archevêque
de Reims se plaça dans la premiere
haute chaise à la droite; les Evêques
de Soissons, de Senlis, de Beauvais
& de Noyon, occupèrent les quatre
suivantes du même côté. Les Evêques
de Laon, de Châlons & d'Amiens,
se mirent dans les hautes chaises
du côté gauche; les autres chaises
des deux côtez étant occupées par
les Chanoines, tous en Chape, &
les basses, par les Habituez de
l'Eglise.

L'Archevêque de Reims en-
tonna

tonna les Vêpres de la Dédicace de l'Eglise Métropolitaine, dont on célébroit l'Octave, & elles furent continuées par la Musique du Roy, & par celles de la Métropolitaine. Après les Vêpres, l'Evêques d'Angers fit un Sermon très-éloquent sur la ceremonie du Sacre, ayant pris son Texte du premier Verset du Chapitre X. du I. Livre des Rois, commençant par ces paroles : *Tulit autem Samûel Lenticulam olei, &c.* La Prédication finie, le Roy sortit de l'Eglise avec les mêmes ceremonies qui avoient été observées lorsqu'il y étoit entré; & Sa Majesté étant rentrée dans l'Archevêché, elle s'y confessa au Pere de Lignieres, son Confesseur ordinaire.

L'Eglise Métropolitaine de Reims, destinée à la ceremonie du Sacre & du Couronnement du Roi, avoit été préparée avec beaucoup de magnificence : elle étoit renduë jusqu'à la vouë des plus belles Tapisseries de la Couronne:

74 HISTOIRE DES ORDRES
le grand Autel étoit paré d'un or-
nement de drap d'argent galonné
d'or, & chargé des Armes de Fran-
ce & de Navarre en broderie. Le
Roy en avoit fait present la veille
à l'Eglise de Reims, ainsi que des
Chapes & autres ornemens qui
étoient d'étoffe d'or & d'argent,
garnis de points d'Espagne : les
marches de l'Autel & le reste du
Chœur étoient couverts de Tapis,
A quelque distance, & vis-à-vis
l'Autel, on avoit élevé un Dais de
velours violet, semé de Fleurs de
Lys d'or en broderie, sous lequel
étoit un Prie-Dieu couvert d'un
grand Tapis qui étoit de velours
violet, de même que le Fauteuil
placé sur l'Estrade du Prie-Dieu.
Les sièges ou formes sur lesquels
devoient être placées toutes les
personnes qui avoient quelque
fonction, ou qui étoient invitées
à cette auguste Ceremonie, étoient
aussi couverts de velours violet
brodé de Fleurs de Lys d'or. Au
milieu du Jubé qui étoit aussi ma-

gnifiquement orné que le reste de l'Eglise, on avoit élevé un Dais de velours violet, sous lequel étoit le Trône où le Roy devoit être assis après son Sacre : sur le bord du Trône étoit un Prie-Dieu couvert, comme celui du Chœur, d'un riche Tapis de velours violet semé de Fleurs de Lys d'or, ainsi que les bancs qui étoient aux deux côtez de ce Trône, & sur lesquels les Pairs Ecclésiastiques & Laïcs, devoient être placez : au bas du Prie-Dieu étoient deux Sièges, un à droite pour le Grand Chambellan de France, & l'autre à gauche pour le premier Gentilhomme de la Chambre. Sur une plate forme avancée entre les deux escaliers par lesquels on montoit au Trône, on avoit placé un siège pour le Connétable, & plus avant après l'apui de la plate forme, deux sièges, l'un à droite pour le Garde des Sceaux, représentant le Chancelier de France, & l'autre à gauche pour le Grand Maî-

76 HISTOIRE DES ORDRES
tre de la Maison du Roy. Au bout
& à la droite du Jubé, on avoit
dressé un Autel sous un Dais pour
y dire une Messe basse pendant la
Messe du Chœur : vis-à-vis & de
l'autre côté du Jubé, étoient deux
sièges, l'un près du banc des Pairs
Laïcs, pour le Duc de Charost
Gouverneur du Roy ; l'autre plus
avancé du côté du Chœur, pour
le Prince Charles de Lorraine,
Grand Ecuyer de France, qui de-
voit porter la queue du Manteau
Royal. Les deux escaliers qui
avoient été élevez aux deux côtez
de la porte du Chœur, pour mon-
ter au Trône du Roy, étoient cou-
verts de Tapis, dont le milieu
étoit semé de Fleurs de Lys d'or,
& le devant du Jubé du côté du
Chœur, étoit orné d'un Tapis de
velours violet aussi brodé de
Fleurs de Lys d'or. Entre les pi-
liers des deux côtez du Chœur,
& au-dessus des chaises des Cha-
noines, lesquelles étoient garnies
de Tapis semez de Fleurs de Lys

d'or, on avoit élevé des Galleries en Amphiteatre pour placer des personnes de distinction. Dans les Amphiteatres élevez aux deux côtez de l'Autel, il y avoit deux Tribunes : celle de la droite étoit destinée pour Madame : celle de la gauche pour le Nonce du Pape & pour les Ambassadeurs invitez à la ceremonie. La Musique avoit son Amphiteatre élevé derriere l'Autel, & à la gauche étoit un Pavillon, sous lequel le Roy devoit se réconcilier avant la Communion ; & comme la cerémonie du Sacre devoit commencer de très-bonne heure, on avoit éclairé l'Eglise par un fort grand nombre de Lustres & de Girandoles.

Telle étoit la disposition de l'Eglise, lorsque les Chanoines, tous en Chape, y entrèrent le Dimanche 25. vers les six heures du matin : ils se placèrent dans les hautes chaïses, à l'exception des quatre premières de chaque côté qu'ils laissèrent vuides. Les Orne-

78 HISTOIRE DES ORDRES
mens de la Royauté, qui avoient
été aportez du Tresor de S. Denis,
par le Grand Prieur de l'Abaye,
le Tresorier & l'un des anciens
Religieux, furent transportez de
l'Abaye de saint Remy, à l'Eglise
Métropolitaine par ces trois Reli-
gieux qui se placèrent à côté de
l'Autel, pour être à portée de pré-
parer ces Ornemens lors du Cou-
ronnement du Roy. On commen-
ça Primes, pendant lesquelles
l'Archevêque Duc de Reims arri-
va à l'Eglise: il alla dans la Sacri-
stie pour prendre ses habits Ponti-
ficaux, & revint ensuite à l'Autel,
précédé du Chantre, du Sous-
Chantre en Chape, avec leur bâ-
ton d'argent, des Evêques de Sen-
lis, de Verdun, de Nantes & de S.
Papoul, qui devoient chanter les
Litanies, & qui étoient en Chape
& en Mitre. Après ces quatre Evê-
ques, marchoit l'Evêque d'A-
miens Sous-Diacre, & l'Evêque
de Soissons, Diacre en Mitre.
L'Archevêque de Reims les sui-

voit, assisté de deux Chanoines de l'Eglise de Reims qui étoient en Chape, & que le Chapitre avoit nommez pour les ceremonies. L'Archevêque de Reims ayant fait sa réverence à l'Autel, s'assit le visage tourné vers le Chœur dans la chaise qui lui avoit été préparée vis-à-vis le Prie-Dieu du Roy : les Evêques de Soissons & d'Amiens se placèrent à ses deux côtez, & les Evêques de Senlis, de Verdun, de Nantes & de saint Papoul, allèrent prendre leurs places au côté droit de l'Autel. Les Cardinaux, les Archevêques & les Evêques invitez, étant arrivez quelque tems auparavant, avoient été conduits à leurs places avec les ceremonies ordinaires. Le Cardinal de Rohan Grand Aumônier de France, le Cardinal de Bissy, le Cardinal de Gesvres, le Cardinal Dubois, & le Cardinal de Polignac, tous en Rochet & revêtus de leur Chape de Cardinal, étoient assis sur une forme placée au-des-

80 HISTOIRE DES ORDRES
fus, & un peu moins avancée que
le banc des Pairs Ecclésiastiques.
Les Archevêques de Toulouse, de
Bordeaux, de Sens, d'Alby, l'E-
vêque de Toul nommé à l'Arche-
vêché de Tours, les Evêques de
Metz, d'Angers, de Chartres, de
Rennes, de Blois, de Troyes, de
Cisteron, d'Avranches, du Puy
& de Leictoure, en rochet & en
camail violet, étoient placez sur
des formes derriere le banc des
Pairs Ecclésiastiques : l'Abé de
Brancas & l'Abé de Premeaux
Agents du Clergé, étoient assis
après les Evêques : les Abez Mil-
lon, de la Vieuville, d'Argentré,
de Froulay, Caulet & de Pezé
Aumôniers du Roy, en rochet
& en manteau noir par dessus,
étoient derriere les Archevêques
& Evêques ; & les autres places
étoient réservées pour les Cha-
noines qui devoient servir à l'Au-
tel, en qualité de Procédans ou
d'Assistans. Les formes qui étoient
au-dessous de celles des Archevê-

ques & Evêques, étoient occupées par les Sieurs Amelot, Bignon de Blanzy, le Pelletier des Forts, l'Abé de Pomponne, le Comte du Luc, & les Sieurs d'Angervilliers, d'Argenson, de Harlay, & Dodun, Conseillers d'Etat : & par les Sieurs d'Herbigny, Bernard, de la Grandville, Orry, de Vastan, de Fontanieu, de Talhoët, d'Ombreval, de Vanolles, & le Pelletier, Maîtres des Requêtes : ils étoient tous en Robe de ceremonie, & ils avoient été invitez à se trouver au Sacre, ainsi que les Sieurs Noblet, Archambault, Carpot, Perrin, Poisson, & le Noir, Secretaires du Roy, & Députez de leur compagnie, qui étoient placez derriere les Maîtres des Requêtes.

Les Pairs Ecclesiastiques étans arrivez en chape & en mitre, se placèrent sur leur banc qui étoit du côté de l'Epitre. Le Maréchal d'Estrées, le Maréchal de Tessé, & le Maréchal d'Huxelles qui de-

82. HISTOIRE DES ORDRES
voient dans la ceremonie porter
la Couronne, le Sceptre & la main
de Justice, se placèrent sur le banc
qui leur étoit destiné derriere ce-
lui des Pairs Laïcs. Le Marquis de
la Vrilliere, le Comte de Maure-
pas, & le Sieur le Blanc, Secretai-
res d'Etat, occupèrent un banc
séparé, qui étoit au-dessous & plus
reculé que celui de ces trois Ma-
réciaux de France. Les Maré-
chaux de Matignon & de Bezons
prirent leurs places sur une forme
qui leur avoit été destinée derrie-
re le banc des Honneurs. D'autres
Seigneurs se mirent auprès d'eux
sur la même ligne & sur les mêmes
formes où étoient les principaux
Officiers de Sa Majesté & les Sei-
gneurs de la Cour.

Le Nonce du Pape & les Am-
bassadeurs d'Espagne, de Sardai-
gne & de Malthe, invités à cette
ceremonie, furent conduits en la
maniere accoutumée à leur tribu-
ne, dans laquelle le Chevalier de
Saintot & le Sieur de Remond

Introducteur des Ambassadeurs , se placèrent auprès d'eux sur la même ligne , & le reste de la tribune fut occupé par un grand nombre de Princes & de Seigneurs étrangers , attirés par la magnificence de la cérémonie. Madame se rendit aussi dans sa tribune , étant accompagnée de Madame la Duchesse de Lorraine. L'Infant Don Emanuel frere du Roy de Portugal qui étoit venu *incognito* à Reims pour assister à la cérémonie du Sacre , & les Princes & Princesses de Lorraine , gardant aussi l'*incognito* , étoient auprès de Madame.

Vers les sept heures , les Pairs Laïcs arrivèrent du Palais Archiepiscopal , & ayant été reçus avec les cérémonies ordinaires , ils allèrent faire à l'Autel les révérences qui sont d'usage dans les grandes cérémonies ; ils se placèrent ensuite sur la forme qui leur étoit destinée du côté de l'Evangile. Ils étoient vêtus d'une veste

84 HISTOIRE DES ORDRES
d'étoffe d'or qui leur descendoit
jusqu'à la moitié des jambes : ils
avoient une ceinture d'or , & par
dessus leur longue veste un man-
teau Ducal de drap violet , dou-
blé & bordé d'hermines , & ou-
vert sur l'épaule droite , leur colet
rond étoit aussi d'hermines : ils
avoient tous une Couronne sur un
bonnet de satin violet. Monsieur
le Duc d'Orleans représentant le
Duc de Bourgogne , le Duc de
Chartres représentant le Duc de
Normandie , & le Duc de Bour-
bon représentant le Duc d'Acqui-
taine , avoient la Couronne Duca-
le : le Comte de Charolois repre-
sentant le Comte de Toulouse : le
Comte de Clermont représentant
le Comte de Flandres , & le Prin-
ce de Conty représentant le Com-
te de Champagne , avoient des
couronnes de Comte. Monsieur
le Duc d'Orleans , le Duc de
Bourbon & le Prince de Conty
avoient sur leurs manteaux le co-
lier de l'Ordre du saint Esprit.

Un moment après que les Pairs Laïcs eurent pris leurs séances, ils s'aprocherent, ainsi que les Pairs Ecclésiastiques, de l'Archevêque Duc de Reims, & ils convinrent de députer l'Evêque Duc de Laon & l'Evêque Comte de Beauvais, pour aller querir le Roy. Ces deux Prélats partirent en Proceffion, étant précédés de tous les Chanoines de l'Eglise de Reims, entre lesquels étoit la Musique: le Chantre & le Sous-Chantre marchoiert après le Clergé, devant le Marquis de Dreux Grand Maître des ceremonies, qui précédoit immédiatement les Evêques de Laon & de Beauvais. Ils passerent par une Galerie découverte, qui avoit été construite depuis le Portail de l'Eglise jusqu'à la grande Sale de l'Archevêché; & étant arrivez à la porte de la chambre du Roy, le Chantre y frapa de son Bâton; l'Evêque de Laon dit qu'il demandoit *Louis Quinze*, & le Prince de Turenne, Grand Chambellan de:

France, répondit que le Roy dor-
moit. Le Chantre frapa pour la
seconde fois, & le Grand Cham-
bellan lui fit la même réponse ;
mais le Chantre ayant frappé à la
porte une troisiéme fois, & l'Evê-
que de Laon ayant dit qu'il de-
mandoit *Loüis Quinze que Dieu*
nous a donné pour Roy, les portes
de la chambre furent ouvertes, &
le Marquis de Dreux, Grand Maî-
tre des ceremonies de France, con-
duisit l'Evêque de Laon & l'Evê-
que de Beauvais auprès de Sa Ma-
jesté, qu'ils saluèrent très. profon-
dément. Le Roy étoit couché sur
un lit magnifique : il étoit vêtu
d'une longue Camisole de satin
cramoisy, garnie de galons d'or
& ouverte ainsi que sa chemise,
aux endroits où Sa Majesté devoit
recevoir les Onctions. Par dessus
cette Camisole, le Roy avoit une
Robe longue de toile d'argent, &
sur la tête une Toque de velours
noir, garnie d'un cordon de dia-
mans, d'un bouquet de plumes &

d'une double aigrette blanche. L'Evêque de Laon presenta de l'eau benîte au Roy; & après les prieres accoûtumées, il prit Sa Majesté par le bras droit; l'Evêque de Beauvais la prit par le gauche; & l'ayant soulevée de son lit, ces deux Prélats la conduisirent à l'Eglise en Procession & dans l'ordre suivant.

Les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel, le Comte de Monforeau, Grand Prevôt, à leur tête, commençoient la marche, & précédoient le Clergé de l'Eglise de Reims, qui avoit accompagné les Evêques de Laon & de Beauvais: Après le Clergé, marchaient les Cent-Suisses de la Garde dans leurs habits de ceremonie, ayant à leur tête le Marquis de Courtenvaux, leur Capitaine, qui étoit habillé de drap d'argent avec un Baudrier de pareille étoffe brodée, un manteau noir doublé de drap d'argent, & garni de dentelles, ainsi que ses chausses troussées,

88 HISTOIRE DES ORDRES
& une toque de velours noir, garnie d'un bouquet de plumes. Le Lieutenant des Cent-Suisses étoit vêtu d'un pourpoint & d'un manteau de drap d'argent, & d'une toque de pareille étoffe. Les Hautbois, les Tambours & les Trompettes de la Chambre, venoient après les Cent-Suisses, & ils étoient suivis des six Heraults d'armes, en habit de velours blanc, les chausses troussées garnies de rubans, & leur toque de velours blanc: ils avoient par dessus leurs pourpoints & leurs manteaux, la cotte d'armes de velours violet, chargée des Armes de France en broderie & le Caducée à la main. Le Marquis de Dreux, Grand Maître des ceremonies, & le Sieur des Granges, reçût en survivance du Sieur des Granges son pere, dans la charge de Maître des ceremonies, marchoient après: ils étoient vêtus de pourpoints de toile d'argent, de chausses retroussées de velours ras noir, coupé par

bandes, ayant des Capots aussi de velours ras noir, garnis de dentelles d'argent avec une toque de velours noir, chargée de plumes blanches : ils précédoient le Maréchal Duc de Tallard, le Comte de Matignon, le Comte de Medavi & le Marquis de Goesbriant, Chevaliers de l'Ordre du saint Esprit, destinez à porter les Offrandes, qui étoient vêtus du grand manteau de l'Ordre. Le Maréchal Duc de Villars, representant le Connétable, vêtu comme les Pairs Laïcs, avec la Couronne de Comte, marchoit après, & il avoit à ses côtez les Sieurs Millet & de Varenne, Huiffiers de la Chambre du Roy, vêtus de blanc & portant leurs Masses. Le Roy paroiffoit ensuite, ayant à sa droite l'Evêque de Laon, & à sa gauche, l'Evêque de Beauvais. Le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, qui devoit recevoir la toque du Roy, lorsqu'il l'ôteroit pendant la ceremonie, &

90 HISTOIRE DES ORDRES
qui étoit destiné à porter la queue
du Manteau Royal , marchoit
après Sa Majesté , derrière la
quelle étoient à droite , le Duc
de Villeroy , Capitaine des Gar-
des du Corps , commandant les
Gardes Ecoissois , & à gauche , le
Duc d'Harcourt , Capitaine des
Gardes , en quartier : ils étoient
vêtus d'habits ordinaires , très-
magnifiques , ainsi que leurs man-
teaux. Le Roy étoit environné de
six Gardes Ecoissois , vêtus de satin
blanc , & ayant leurs cottes d'ar-
mes en broderie par dessus leurs
habits , & la pertuisanne à la main.
Le Sieur d'Armenonville , Garde
des Sceaux de France , faisant ,
dans cette ceremonie , les fonc-
tions de Chancelier de France ,
marchoit après le Roy : il étoit
vêtu d'une Soûtane de satin cra-
moisy , par dessus d'un grand man-
teau d'écarlate , avec l'épitoge
retroussée & fourée d'hermine , &
il avoit sur sa tête le Mortier de
Chancelier , de drap d'or bordé

d'hermines. Le Prince de Rohan, faisant la charge de Grand Maître de la Maison du Roy, portant son Bâton à la main, venoit ensuite, ayant à sa droite & sur la même ligne, le Prince de Turenne, Grand Chambellan de France, & à sa gauche, le Duc de Villequier, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté : ils étoient vêtus tous trois comme les Pairs Laïcs, & ils avoient la Couronne de Comte sur la tête : les Gardes du Corps fermoient cette marche.

Le Roy étant arrivé à l'Eglise par la grande Gallerie découverte qui avoit été tapissée, les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel restèrent à la porte ; les Cent-Suisses formerent une double haye entre les barrières par lesquelles on traversoit la Nef, & les Tambours, les Haut bois & les Trompettes, se mirent entre les deux escaliers qui montoient au Jubé. Lorsque le Roy fut entré dans le Chœur,

92 HISTOIRE DES ORDRES
il fut conduit par les Evêques de
Laon & de Beauvais au pied de
l'Autel, où s'étant mis à genoux,
l'Archevêque de Reims dit une
Oraison, après laquelle Sa Maje-
sté fut conduite par les mêmes
Evêques au Fauteuil qui étoit sous
le Dais au milieu du Chœur. Le
Duc de Villeroy & le Duc d'Har-
court, Capitaines des Gardes, pri-
rent leurs places à la droite & à la
gauche du Fauteuil du Roy : le
Marquis de Courtenvaux, Capi-
taine des Cent-Suisses, qui avoit
suivi le Roy dans le Chœur, prit
la sienne au côté droit de l'Estra-
de sur laquelle étoit Sa Majesté,
& les six Gardes Ecoissois se mi-
rent plus bas aux deux côtez du
Chœur. Le Maréchal de Villars,
representant le Connétable, &
ayant à ses côtez les deux Huissiers
de la Chambre portant leurs Mas-
ses, se plaça sur le siège qui lui
étoit destiné derriere le Roy, & à
quelque distance. Le Garde des
Sceaux faisant dans cette ceremo-

nie, les fonctions de Chancelier de France, prit place derriere le Connétable, & à trois pieds de distance: le Prince de Rohan, faisant la charge de Grand Maître de la Maison du Roy, & ayant son Bâton de Commandement à la main, se plaça sur un banc qui étoit derriere le Chancelier, & sur lequel le Prince de Turenne, Grand Chambellan de France, se mit à la droite, & le Duc de Villequier, premier Gentilhomme de la Chambre, à la gauche. Le Prince Charles de Lorraine, grand Ecuyer de France, demeura auprès & à la droite du Roy: le Duc de Charost Gouverneur de Sa Majesté, qui avoit aussi accompagné le Roy pendant la marche, alla se placer sur un siège qui lui avoit été destiné devant le banc des Secretaires d'Etat; & les quatre Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, nommez pour porter les Offrandes, se placèrent dans les quatre premières hautes chaises du Chœur, du côté de l'Epitre.

Lorsque chacun eût pris sa place, l'Archevêque de Reims presenta de l'eau benîte au Roy, & à ceux qui avoient leurs séances dans la ceremonie. On chanta ensuite le *Veni Creator*, après lequel les Chanoines commencerent Tierces; & peu de tems après qu'elles furent finies, la sainte Ampoule arriva à la porte de l'Eglise. Elle avoit été apportée en Procession de l'Eglise de saint Remy par le Pere Gaudart, Grand Prieur de l'Abaye, en chape d'étoffe d'or, & monté sur un cheval blanc de l'Ecurie du Roy, couvert d'une Houffe d'étoffe d'argent richement brodée, & sous un Dais de pareille étoffe, qui étoit porté par les Sieurs de Romanie, Godet, & de Sainte Catherine, Chevaliers de la sainte Ampoule, vêtus de sartin blanc, & d'un manteau de soie noire, & par le Sieur Clignet, Bailly de l'Abaye de saint Remy. Les Religieux Minimes, les Chanoines de l'Eglise Collegiale de S.

Timothée, & les Religieux de l'Abaye, en Aubes, précédoient le Dais, aux quatre coins duquel marchoient à cheval le Marquis de Prié, le Comte d'Estaing, le Marquis d'Alegre, & le Marquis de Beauveau, nommez par Sa Majesté pour conduire la sainte Ampoule, & dont le rang avoit été réglé par le sort. Ils étoient précédés chacun de leur Ecuyer, portant un Guidon chargé, d'un côté des Armes de France & de Navarre, & de l'autre, de celles de leurs Maisons. L'Archevêque de Reims ayant été averti par le Maître des ceremonies, de l'arrivée de la sainte Ampoule, alla à la porte de l'Eglise, avec les ceremonies accoutumées, la recevoir des mains du Grand Prieur de l'Abaye de S. Remy, qui la lui remit, après que ce Prélat eut fait solennellement la promesse ordinaire de la rendre. L'Archevêque de Reims précédé de tous les Chanoines, entra ensuite dans le Chœur, & posa

96 HISTOIRE DES ORDRES
la sainte Ampoule sur l'Autel, à
côté duquel le Grand Prieur & le
Tresorier de l'Abaye, prirent pla-
ce pour y rester pendant toute la
ceremonie, & les quatre Barons
allèrent se placer dans les quatre
premieres chaises des Chanoines,
du côté de l'Evangile; leurs
Ecuyers, placez dans les basses
chaises, tenant toujourns leurs Gui-
dons devant eux.

L'Archevêque de Reims alla se
revêtir derriere l'Autel de tous les
Ornemens necessaires pour dire
la Messe: il en revint précédé de
douze Chanoines, Procedans &
Assistans, dont les six Diacres
étoient vêtus de Dalmatiques, &
les six Sous-Diacres, de Tuniques.
L'Archevêque de Reims, après
avoir fait les reverences ordina-
res à l'Autel & au Roy, s'aprocha
du Fauteuil de Sa Majesté; &
étant assisté des Evêques de Laon
& de Beauvais, il reçût du Roy,
pour toutes les Eglises qui sont su-
jettes à la Couronne, les promes-
ses

ses de protection, que Sa Majesté prononça, étant assise & couverte. Ensuite les Evêques de Laon & de Beauvais, souleverent le Roy de son Fauteuil, & ils se conformèrent aux anciennes formalitez, pour demander le consentement de l'Assemblée & du Peuple. Après cette ceremonie, l'Archevêque de Reims reçût du Roi le Serment du Royaume, & ceux de l'Ordre du saint Esprit, de celui de saint Louïs, & de l'observation de l'Edit contre les Duels, que Sa Majesté prononça, tenant ses mains sur les Saints Evangiles, qu'elle baisa ensuite.

L'Archevêque de Reims retourna à l'Autel, au pied duquel le Roy fut conduit par les Evêques de Laon & de Beauvais. Le Duc de Villequier, premier Gentilhomme de la Chambre, lui ôta sa Robe longue, qu'il remit entre les mains du Sieur de Nyert, premier Valet de Chambre; & le Prince Charles de Lorraine ayant reçu la

98 HISTOIRE DES ORDRES
Toque, la remit au premier Va-
let de Garderobe. L'Archevêque
Officiant recita ensuite quelques
Oraisons, pendant lesquelles le
Roy resta debout, la tête décou-
verte, & vêtu seulement de la Ca-
misole de satin. Sa Majesté s'étant
remise dans son Fauteuil, qui avoit
été apporté entre l'Officiant & le
Prié-Dieu, le Prince de Turenne
Grand Chambellan de France,
vint chauffer au Roy des Botines
ou Sandales de velours violet, se-
mées de Fleurs de Lys d'or en bro-
derie, & Monsieur le Duc d'Or-
leans representant le Duc de Bour-
gogne, mit à Sa Majesté les Epe-
rons d'or qui avoient été apportez
de l'Abaye de S. Denis, & il les lui
ôta dans le même instant. L'Ar-
chevêque de Reims fit alors la be-
nediction de l'Epée de Charlema-
gne, qui étoit sur l'Autel avec les
autres Ornemens de la Royauté;
il la ceignit au Roy, & l'ôta aussi
en même tems; puis l'ayant tirée
du foureau, il dit une Oraison,

après laquelle il la remit toute nuë entre les mains de Sa Majesté, qui après l'avoir tenuë quelque tems, la baïsa & l'offrit à Dieu en la posant sur l'Autel. L'Archevêque Officiant la reprit pour la rendre au Roy; Sa Majesté la reçût à genoux, & la déposa entre les mains du Maréchal Duc de Villars, faisant fonction de Connétable, qui la tint la pointe levée, pendant toute la ceremonie du Sacre & du Couronnement, & pendant le festin Royal.

L'Archevêque de Reims étant retourné à l'Autel, le Grand Prieur de l'Abaye de saint Remy, & le Tresorier, ayant ouvert la sainte Ampoule, ce Prélat prit la Patene d'or du Calice de saint Remy, sur laquelle il mit de l'Huile de la sainte Ampoule qu'il mêla avec du saint Cresme. Ensuite les Evêques de Senlis, de Verdun, de Nantes, & de S. Papoul, s'étant avancez devant l'Autel, chantèrent les Litanies, pendant les-

100 HISTOIRE DES ORDRES
quelles le Roy demeura prosterné
devant l'Autel, sur un grand ca-
reau de velours violet semé de
Fleurs de Lys d'or, ayant l'Arche-
vêque de Reims aussi prosterné à
sa droite. Le Roy & l'Officiant se
leverent lorsqu'on chanta le Ver-
set des Litanies, *Ut obsequium, &c.*
& l'Archevêque de Reims ayant
sa Mitre sur la tête, & sa Crosse à
la main, dit les trois Versets qui
suivoient. Les Evêques de Laon
& de Beauvais se tinrent debout
aux deux côtez du Roy, pendant
tout le tems qu'on chanta les Li-
tanies. Les prieres qui les suivent
étant achevées, l'Archevêque
Officiant se plaça sur sa chaise, &
le Roy s'étant allé mettre à ge-
noux devant lui, Sa Majesté reçût
les Onctions sur le sommet de la
tête, sur la poitrine, entre les
épaules, sur l'épaule droite, sur
la gauche, à la jointure du bras
droit, & à celle du gauche. Ces
sept Onctions finies, l'Archevê-
que de Reims, aidé des Evêques

de Laon & de Beauvais, referma les ouvertures de la camifole & de la chemise du Roy, qui s'étant levé, reçût des mains du Prince de Turenne, Grand Chambellan de France, la Tunique, la Dalmatique, & le Manteau Royal de velours violet, brodé de Fleurs de Lys d'or, fouré & bordé d'hermines. Le Roy se mit ensuite à genoux devant l'Archevêque de Reims, qui lui fit la huitième Onction sur la paulme de la main droite, & la dernière sur celle de la main gauche. Ensuite ce Prélat donna à Sa Majesté les Gans qu'il avoit benis ainsi que l'Anneau qu'il lui mit au quatrième doigt de la main droite; après quoi il prit le Sceptre Royal sur l'Autel, & le mit dans la main droite du Roy, & ensuite la Main de Justice qu'il lui mit dans la gauche.

Ces ceremonies finies, le Sieur d'Armenonville Garde des Sceaux de France, faisant la fonction de Chancelier de France, monta à

102 HISTOIRE DES ORDRES
l'Autel , s'étant mis du côté de
l'Evangile , le visage tourné vers
le Chœur , il apella les Pairs selon
leur rang ; les Laïcs les premiers ,
en la maniere suivante : Monsieur
le Duc d'Orleans qui representez
le Duc de Bourgogne , presentez-
vous à cet Acte ; se servant tou-
jours de la même formule , pour
appeller le Duc de Chartres , qui
representoit le Duc de Norman-
die : le Duc de Bourbon , repre-
sant le Duc d'Aquitaine : le
Comte de Charolois , represen-
tant le Comte de Toulouse : le
Comte de Clermont , represen-
tant le Comte de Flandres ; & le
Prince de Conti , representant le
Comte de Champagne. Il apella
ensuite l'Evêque Duc de Laon :
l'Evêque Comte de Châlons , qui
representoit l'Evêque Duc de Lan-
gres : l'Evêque Comte de Beau-
vais : l'Evêque Comte de Noyon,
qui representoit l'Evêque Comte
de Châlons ; & l'ancien Evêque
de Frejus , representant l'Evêque

Comte de Noyon. Le Garde des Sceaux de France ayant repris sa place , & les Pairs s'étant approchez du Roy , l'Archevêque Duc de Reims prit sur l'Autel la grande Couronne de Charlemagne , qui avoit été aportée de l'Abaye de saint Denis ; & après en avoir fait la benediction par les prieres ordinaires , il la posa sur la tête du Roy , avec les ceremonies accoutumées. Les Pairs Laïcs & Ecclésiastiques y porterent la main , pendant que le premier Pair Ecclésiastique Officiant , recitoit les Oraisons du Couronnement.

Après cette ceremonie , l'Archevêque Duc de Reims prit le Roy par le bras droit , & le conduisit dans l'ordre suivant , au Trône élevé sur le Jubé. Les six Herauts d'armes qui étoient restez au milieu du Chœur , marcherent les premiers , jusqu'au bas des escaliers qui conduisoient au Jubé. Les Pairs Ecclésiastiques monterent par l'escalier qui étoit du

104 HISTOIRE DES ORDRES
côté de l'Épître : les Pairs Laïcs
par celui du côté de l'Évangile, &
ils furent conduits avec les cere-
monies accoutumées. Le Maré-
chal Duc de Villars, representant
le Connétable, l'épée nuë dans la
main, & ayant à ses côtez les deux
Huissiers de la chambre portant
leurs Masses, marchoit devant le
Roy, qui avoit la Couronne de
Charlemagne sur la tête, & qui
portoit en ses mains le Sceptre &
la main de Justice. Le Duc de Vil-
leroy & le Duc d'Harcourt Capi-
taines des Gardes du Corps mar-
choient aux deux côtez de Sa Ma-
jesté, dont la queue du Manteau
Royal étoit portée par le Prince
Charles de Lorraine Grand Ecuier
de France. Le Garde des Sceaux
faisant la fonction de Chancelier,
suivoit le Roy; & après lui mar-
choit le Prince de Rohan, faisant
fonction de Grand Maître de la
Maison de Sa Majesté, ayant à sa
droite le Prince de Turenne,
Grand Chambellan de France, &

à sa gauche le Duc de Villequier, premier Gentilhomme de la Chambre. Les six Gardes Ecofois qui avoient suivi le Roy, resterent sur les degrez des escaliers les plus proches du Trône, trois de chaque côté. Les Pairs Ecclésiastiques & Laïcs se placerent aux deux côtez du Trône du Roy, & les grands Officiers dans les places qui leur étoient marquées. Les deux Capitaines des Gardes du Corps se tinrent sur la premiere marche de l'estrade à côté du fauteuil de Sa Majesté. Le Roy étant monté à son Trône par l'escalier du côté de l'Evangile, l'Archevêque Duc de Reims le fit asseoir, & le tenant toujours par le bras droit, il recita avec les ceremonies accoutumées, les prieres de l'Intronisation. Lorsqu'elles furent finies, il quitta sa Mitre, fit une profonde reverence au Roy & le baïsa, en disant : *Vivat Rex in æternum : Vive le Roy à jamais.* Les autres Pairs Ecclésiastiques &

106 HISTOIRE DES ORDRES
les Pairs Laïcs , ayant ensuite bai-
sé Sa Majesté avec les mêmes ce-
remones : & s'étant remis à leurs
places , les Herauts d'armes mon-
terent au Jubé , on ouvrit les por-
tes de l'Eglise , & le peuple y entra
en foule pour voir son Monarque
dans ce Trône glorieux , où le
Roy paroissoit avec ces graces ma-
jestueuses , qui l'accompagnent
dans toutes ses actions , & qui font
naître dans tous les cœurs les sen-
timens les plus vifs de respect &
d'amour. Ils furent exprimez dans
ce moment par des acclamations
& des cris de joye dont l'Eglise re-
rentit , & ils furent accompagnez
des fanfares , des Trompettes &
des Haut-bois qui étoient dans le
Chœur. Les Oiseleurs lâcherent
en même-tems une grande quanti-
té d'oiseaux. Les Régimens des
Gardes Françoises & Suisses , ran-
gez en bataille dans la Place &
aux environs de l'Eglise , répondi-
rent aux fanfares , par une triple
salve de leur mousqueterie ; &

pendant les acclamations générales de *Vive le Roy*, les Herauts d'armes distribuèrent dans le Chœur & dans la Nef, les Médailles d'or & d'argent qui avoient été frappées, à l'occasion de la cérémonie, & qui representoient d'un côté le Buste du Roy, avec cette Inscription, *Lud. XV. Rex Christianissimus*; au revers, l'Instant de son Sacre, avec cette Légende: *Rex Cœlesti oleo Unctus*, & dans l'exergue, *Remis. 25. Oct. 1722.* Le *Te Deum* fut ensuite chanté en plein chant par la Musique du Roy, au son de toutes les cloches de la Ville & au bruit des salves réitérées de son artillerie. Lorsqu'il fut fini, le Chantre & le Sous-Chantre de l'Eglise de Reims entonnèrent au milieu du Chœur, l'Introïte qui fut chantée par la Musique du Roy: l'Archevêque de Reims commença la Messe au Grand Autel, & dans le même-tems un Chapelain du Roy commença une Messe basse à l'Au-

108 HISTOIRE DES ORDRES
tel du Jubé; l'Abé Millon Aumôn-
nier du Roy ayant présenté l'eau
benîte à Sa Majesté, suivant l'u-
sage ordinaire. Après que l'Ar-
chevêque Officiant eut dit l'Orai-
son de la Dédicace de l'Eglise,
dont on celebroit l'Octave, l'Evê-
que d'Amiens sans Mitre, chanta
l'Epitre. Pendant l'Evangile qui
fut chantée par l'Evêque de Sois-
sons, les Pairs Ecclesiastiques
quitterent leurs Mitres, les Pairs
Laïcs leurs Couronnes, & Mon-
sieur le Duc d'Orleans, represen-
tant le Duc de Bourgogne, ôta
au Roy sa Couronne, & la posa
sur le Prie-Dieu. Il la reprit en-
suite, après l'Evangile, & la remit
sur la tête de Sa Majesté.

Dans le même-tems, le Grand
Maître, le Maître & l'Aide des
ceremonies de France, descendi-
rent du Jubé; les Herauts qui
étoient au bas des escaliers, mar-
cherent devant eux, & lorsqu'ils
se furent avancez dans cet ordre,
au milieu du Chœur, ils firent

leurs reverences à l'Autel , au Roy , à Madame , aux Cardinaux qui étoient à la tête du Clergé , & aux Ambassadeurs. Le Marquis de Dreux , Grand Maître des ceremonies , fit ensuite une reverence au Cardinal de Rohan , Grand Aumônier de France , qui quitta sa place pour aller porter au Roy le Texte de l'Evangile à baiser. Il fut précédé du Grand Maître , du Maître , & de l'Aide des ceremonies , & accompagné de l'Evêque de Soissons Diacre , & d'un Chanoine Diacre qui portoit le Livre des Evangiles , couvert d'une Tavoyolle de satin blanc. Le Cardinal de Rohan , Grand Aumônier de France , étant arrivé au bas de l'escalier du Jubé , du côté de l'Epitre , fit au Roy une premiere reverence , une seconde au milieu de l'escalier , & une troisième auprès du Trône ; puis ayant présenté le Livre des Evangiles à baiser au Roy , il le remit entre les mains du Chanoine Diacre. Il descendit

110 HISTOIRE DES ORDRES
ensuite du Jubé par l'escalier du
côté de l'Évangile, avec les mê-
mes ceremonies, & répétant les
mêmes reverences qu'il avoit fai-
tes en montant au Trône de Sa
Majesté; & lorsqu'il fut arrivé
près l'Autel, il fit les reverences
accoutumées en pareilles ceremo-
nies.

Le Roy d'armes & les Herauts
allerent ensuite prendre sur les
Credences de l'Autel, les Offran-
des qui y avoient été mises, & ils
les porterent sur des Tavoyolles
de satin rouge, bordées de fran-
ges d'or, aux quatre Chevaliers
de l'Ordre du saint Esprit, qui
étoient placez dans les quatre pre-
mieres hautes chaises du Chœur,
du côté de l'Épître. Le Roy d'ar-
mes presenta un grand vase d'ar-
gent doré, au Maréchal Duc de
Tallard, & les Herauts donne-
rent au Comte de Matignon, le
Pain d'argent, au Comte de Me-
davi, le Pain d'or, & au Marquis
de Goezbriant, la Bourse de ve-

DE CHEVALERIE. III

lours rouge brodée d'or, dans laquelle étoient treize pieces d'or, qui portoient les mêmes Effigies, Inscriptions & Legendes, que les Médailles distribuées au Peuple pendant la ceremonie. Ces quatre Chevaliers de l'Ordre du saint Esprit, tenant les Offrandes, furent conduits par le Grand Maître, le Maître, & l'Aide des ceremonies, au Trône du Roy, où ils monterent par l'escalier du côté de l'Evangile, observant de faire au bas, au milieu, & au haut de l'escalier, les reverences accoutumées. Le Roy ayant été ainsi invité d'aller à l'Offrande, Sa Majesté descendit de son Trône dans cet ordre, par l'escalier du côté de l'Epitre.

Les Herauts d'armes prece-
doient le Grand Maître, le Maître & l'Aide des ceremonies, après eux marchoient les quatre Chevaliers de l'Ordre du saint Esprit : ensuite le Grand Maître de la Maison du Roy : le Garde des

112 HISTOIRE DES ORDRES
Sceaux, faisant fonction de Chan-
celier : le Connétable tenant l'é-
pée nuë, & ayant à ses côtez les
deux Huiffiers de la Chambre,
portant leurs Masses. Les Pairs
Ecclésiastiques à la droite, & les
Pairs Laïcs à la gauche, mar-
choient auprès du Roy, qui te-
noit dans ses mains le Sceptre & la
Main de Justice, ayant à ses côtez
ses deux Capitaines des Gardes &
les six Gardes Ecoffois qui reste-
rent au milieu du Chœur. Le Prin-
ce Charles de Lorraine, Grand
Ecuyer de France, portoit la
queuë du Manteau Royal : le Duc
de Charost Gouverneur de Sa Ma-
jesté, marchoit après le Roy :
mais le Grand Chambellan & le
premier Gentilhomme de la
Chambre resterent dans leurs pla-
ces sur le Jubé, pour garder le
Trône. Le Roy étant arrivé à
l'Autel, où l'Archevêque de
Reims étoit assis, le visage tourné
vers le Chœur, Sa Majesté se mit
à genoux ; & ayant remis le Scep-

tre au Maréchal de Tessé, & la Main de Justice au Maréchal d'Huxelles, le Roy reçût la Bourse, le Pain d'or, le Pain d'argent & le Vase rempli de vin, des mains du Marquis de Goësbriant, du Comte de Medavi, du Comte de Matignon, & du Maréchal Duc de Tallard : Sa Majesté les presenta à l'Archevêque de Reims, lui baissant la main à chaque fois. Après l'Offrande, le Roy reprit son Sceptre & la Main de Justice, & remonta à son Trône dans le même ordre qu'il en étoit descendu : les Pairs Ecclésiastiques monterent par l'escalier du côté de l'Epitre, les Pairs Laïcs, par celui du côté de l'Evangile : ils reprirent leurs places à la droite & à la gauche du Trône de Sa Majesté, & l'Aide des ceremonies reconduisit les quatre Chevaliers de l'Ordre du saint Esprit, à leurs places.

Avant l'Offertoire de la Messe du Chœur, l'Abé Millon, Aumô-

114 HISTOIRE DES ORDRES
nier du Roy, avoit apporté du Jubé
sur le Grand Autel, le Pain qui
devoit être consacré pour la Com-
munion du Roy, après en avoir
fait l'essai. Vers la fin de la Messe,
& après que l'Archevêque de
Reims eut donné la benediction,
les Herauts d'armes, & le Grand
Maître, le Maître, & l'Aide des
ceremonies, ayant fait les reve-
rences ordinaires, le Marquis de
Dreux, Grand Maître des cere-
monies, en fit une particuliere au
Cardinal de Rohan, Grand Au-
mônier de France, qui sortit de
sa place, & alla recevoir de l'Offi-
ciant le baiser de Paix. Il monta
ensuite au Trône du Roy avec les
mêmes ceremonies qui avoient
été observées, lorsqu'il avoit por-
té l'Evangile à baiser à Sa Majesté,
& s'étant aproché du Roy, il lui
donna le baiser de Paix, que les
Pairs Ecclesiastiques & Laïcs vin-
rent ensuite recevoir de Sa Maje-
sté, pendant que le Cardinal de
Rohan descendoit du Jubé, &

qu'il retournoit à sa place avec les mêmes ceremonies, & en observant de faire les mêmes reverences qu'il avoit faites en montant au Trône.

A la fin de la Messe, le Roy descendit de son Trône pour aller Communier, dans le même ordre que lorsqu'il étoit allé présenter les Offrandes : le Grand Chambellan de France, & le premier Gentilhomme de la Chambre, marchant alors aux deux côtez du Grand Maître de la Maison du Roy. Sa Majesté étant arrivée devant l'Autel, remit le Sceptre & la Main de Justice entre les mains du Maréchal de Tessé, & du Maréchal d'Huxelles ; le Maréchal d'Estrées ayant reçu auparavant la Couronne, que Monsieur le Duc d'Orleans représentant le Duc de Bourgogne, avoit ôté à Sa Majesté. Le Roy après s'être réconcilié sous le Pavillon qui avoit été dressé auprès du Grand Autel du côté de l'Épitre, revint

116 HISTOIRE DES ORDRES
se mettre à genoux au bas de l'Au-
tel. L'Archevêque de Reims don-
na l'absolution au Roy & le com-
munia sous les deux Especies ; la
Nape étant tenuë du côté de l'Au-
tel par le Cardinal de Rohan ,
Grand Aumônier de France , &
par l'Evêque de Metz premier Au-
monier de Sa Majesté , & du côté
du Roy , par Monsieur le Duc
d'Orleans , & par le Duc de
Chartres.

Après la Communion, le Roy
ayant repris la Couronne de Char-
lemagne, l'Archevêque de Reims
la lui ôta, & lui en mit une autre
plus legere, & enrichie des plus
belles pierreries de la Couronne.
La premiere fut remise au Maré-
chal d'Estrées qui la porta devant
le Roy, lorsque Sa Majesté se re-
tira au Palais Archiepiscopal.

La Couronne de Charlemagne
ayant été remise, comme on l'a
raporté, au Maréchal d'Estrées,
& le Roy ayant reçu des mains de
l'Archevêque Duc de Reims, une

Couronne plus legere & enrichie des pierreries les plus précieuses, Sa Majesté retourna au Palais Archiepiscopal, dans l'ordre suivant.

Les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel qui étoient restez pendant la ceremonie du Sacre, à la porte de l'Eglise Métropolitaine, commençoient la marche, ayant le Comte de Montforeau, Grand Prevôt de l'Hôtel, à leur tête. Ils étoient suivis des Cent-Suisses de la Garde, marchant deux à deux, après le Marquis de Courtenvaux leur Capitaine; & des Haut-bois, Tambours & Trompettes de la Chambre. Les Herauts d'armes marchoient ensuite devant le Grand Maître & le Maître des ceremonies, qui précédoient immédiatement les quatre Chevaliers de l'Ordre du saint Esprit, qui avoient porté les Offrandes. Le Maréchal d'Estrées portant la Couronne de Charlemagne sur un careau de velours violet, venoit

118 HISTOIRE DES ORDRES
ensuite, ayant à ses côtez le Ma-
réchal de Tessé, & le Maréchal
d'Huxelles, destinez à porter le
Sceptre & la Main de Justice. Ces
trois maréchaux de France étoient
suivis des Pairs Ecclésiastiques &
des Pairs Laïcs, marchant à la
droite, & à la gauche du Roy,
qui tenoit dans ses mains le Scep-
tre & la Main de Justice, & qui
étoit précédé du Maréchal Duc
de Villars, faisant la charge de
Connétable, tenant l'épée nuë,
& ayant à ses côtez les deux Huif-
fiers de la Chambre portant leurs
Masses. Le Prince Charles de Lor-
raine, Grand Ecuyer de France,
portoit la queuë du manteau roial
de Sa Majesté, qui étoit suivie des
Ducs de Villeroy & d'Harcourt ses
Capitaines des Gardes. L'Arche-
vêque Duc de Reims marchoit
auprès du Roy, & ce Prélat étoit
précédé de sa Croix & de sa Crof-
se, & accompagné des deux Cha-
noines Assistans en chape. Les six
Gardes Ecoissois étoient auprès du

Roy. Le Garde des Sceaux de France, faisant fonction de Chancelier, marchoit seul derriere Sa Majesté, & il étoit suivi du Prince de Rohan, faisant la charge de Grand Maître; & ayant à sa droite le Prince de Turenne Grand Chambellan de France, & à la gauche le Duc de Villequier, premier Gentilhomme de la Chambre: le Duc de Charost, Gouverneur du Roy, marchoit auprès de Sa Majesté. Les Officiers des Gardes du Corps fermoient cette marche qui se fit par la Galerie découverte, au bruit des acclamations de joye du peuple qui remplissoit la place devant l'Eglise, & les cours de l'Archevêché.

A la fin de la Messe, le Grand Prieur de l'Abaye de saint Remy, ayant reçu la sainte Ampoule des mains de l'Archevêque de Reims, il la raporta avec les mêmes ceremonies qui avoient été observées le matin, lorsqu'elle avoit été apportée à l'Eglise Métropolitai-

120 HISTOIRE DES ORDRES
ne, & les quatre Seigneurs nom-
mez pour l'accompagner, la re-
conduisirent à l'Abaye avec le
même Cortège; l'Aide des cere-
monies marchant immédiatement
devant le Dais.

Lorsque le Roy fut arrivé dans
son Appartement, Sa Majesté se
deshabilla; & ses Gans & sa Che-
mise, qui avoient touché aux On-
ctions, furent remises à l'Evêque
de Metz, son premier Aumônier,
pour les brûler. Le Roy s'étant
reposé quelque tems, fut revêtu
d'autres habits & de son manteau
Royal par dessus; Sa Majesté con-
serva sa Couronne de Diamans sur
sa tête, mais elle remit le Sceptre
& la Main de Justice au Maréchal
de Tessé, & au Maréchal d'Hu-
xelles.

Pendant que le Roy se reposoit,
on prépara la grande Sale du Pa-
lais Archiepiscopal, destinée pour
le festin Royal.

Le 29. le Cardinal de Rohan,
Grand Aumônier de France, en
camail

camail & en rochet, assisté de l'Abé Millon, & de l'Abé de la Vieuville, Aumôniers du Roy, se rendit aux prisons de la Ville, pour donner la liberté aux Criminels, ausquels Sa Majesté a bien voulu accorder la grace, à l'occasion de son Sacre. Le Cardinal de Rohan ayant fait assembler ces prisonniers qui étoient au nombre de plus de six cens, leur fit un discours aussi éloquent que pathétique, pour les engager à meriter par leur conduite la grace que le Roy leur avoit accordée : ensuite il leur aprit les ordres que Sa Majesté avoit donnez pour faire expédier *gratis* toutes leurs graces ; & pour faire fournir des secours à ceux qui en avoient besoin pour retourner chez eux.

Le Cardinal de Rohan étant sorti des prisons pour retourner à l'Archevêché, fut suivi de tous ces prisonniers, qui allèrent donner les premiers témoignages de

122 HISTOIRE DES ORDRES
leur reconnoissance , par des ac-
clamations de VIVE LE ROY,
dont ils firent retentir tous les
environs de l'Apartment de Sa
Majesté.



CHAPITRE IV.

*Histoire des Ordres de Chevalerie de
SAINT MARC, & de L'ÉTOLE
D'OR de Venise.*



Avant que la République de Venise soit arrivée au point de grandeur où elle se trouve maintenant, n'y en ayant point dans la Chrétienté qui l'égalé, elle s'est vüe sous des états bien différens, & gouvernée par bien des sortes de Maîtres. Dans son enfance qui a duré près de 270.ans* elle

* Gouvern. de Venise.

124 HISTOIRE DES ORDRES
s'est vûë conduite par des Consuls
& des Tribuns, qui s'éliſoient tous
les ans par le peuple de chaque
Iſle, qui faiſoit alors une Républi-
que ſeparée, à peu près comme
les cantons de la Suisse, ou les Pro-
vinces-Unies des Pais bas. Pen-
dant ce tems elle s'est tenuë dans
ſes Lagunes & dans ſes Marais,
comme dans ſon berceau. Elle a
paſſé ſon adolescence ſous trente-
ſept Ducs Souverains; ſçavoir,
depuis Lucius Anaſteſtus, qui vi-
voit en 703. juſqu'à Sébaſtien Zani
en 1173. cet âge comprend 470.
ans, dont elle employa une partie
à combattre contre ſes voiſins, &
l'autre à porter ſes Armes & ſes
Conquêtes plus loin, à meſure
qu'elle ſentoit croître ſes forces,
† le peuple l'ayant retirée de la tu-
telle des Ducs, prit la conduite de
ſa jeuneſſe, qui véritablement fut
robuste & vigoureuſe, mais trou-
blée, comme il arrive d'ordinaire
dans cet âge, de pluſieurs gran-

† Depuis 1173. juſqu'en 1298.

des maladies, c'est-à-dire de guerres & de révoltes. Sa virilité a commencé sous les Nobles, ¶ & a duré depuis la réformation du Gouvernement, qu'ils appellent *Il ferrar di Consiglio*, par où finit la Démocratie. Venise a cet avantage de s'être maintenüe plus long tems que toutes les plus fameuses Républiques de l'Antiquité: Sparte n'ayant duré que sept cens ans; Athenes ayant toujourns floté dans son Gouvernement, sans le pouvoir jamais fixer; Rhodes ayant perdu plusieurs fois sa liberté; Corinthe s'étant maintenüe peu de tems; Carthage ayant été sujette tantôt à ses Suffetes (ou Rois) & tantôt à ses Generaux d'Armées, qui rendoient le commandement hereditaire dans leur famille; & Rome, la plus illustre de toutes, s'étant à peine conservée libre 500 ans. Témoignage assuré de l'excellence du Gouvernement de la

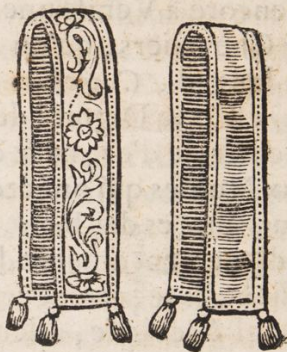
République de Venise, qui a aussi, de même que les Princes & les Souverains, ses differens Ordres de Chevalerie, dont elle distingue ses membres les plus illustres.

On ignore le tems de leur établissement; & les Auteurs qui en ont parlé se contentent de nous dire, que l'Institution des Chevaliers de S. Marc se fit sous le Gouvernement des Ducs. Depuis que le corps de S. Marc l'Evangeliste fut transporté d'Alexandrie en la ville de Venise, cette République prit S. Marc pour son Patron; lui fit bâtir une magnifique Eglise, & institua un Ordre de Chevalerie en l'honneur de ce grand Saint. Le Duc, qui en est le Grand Maître né, ne confere jamais cet Ordre à personne, à moins qu'il n'ait rendu de signalez services à la République. Lorsqu'on reçoit un Chevalier, il est obligé de prêter le serment de fidelité entre les mains du Doge, & de promettre de servir la Religion dans les guer-

res contre les Infidèles. La marque de leur Dignité, est une Croix d'or, qu'ils portent sur l'estomach; & dans le milieu, il y a un Lyon ailé, qui tient un Livre des Evangelies, avec ces paroles : *Pax tibi Marce Evangelista meus*, qui sont les armes de la République.

Il y a encore à Venise une autre sorte de Chevaliers, qu'on appelle en leur langue, *Cavalieri Della stola D'oro*. Cette Dignité de Chevalier de l'Etole d'or, ne se confere qu'aux Nobles qui ont été Ambassadeurs auprès des Rois, & qui se sont dignement acquitez de leur commission; ils reçoivent cet honneur avec l'Accolade, à leur Audience de congé. Je dis auprès des Rois, parce que ces Gentilshommes qui sont envoyez chez les Ducs, n'ont point cette prérogative. Ces Chevaliers portent dans la Ville l'Etole noire, bordée d'un galon d'or, avec la ceinture à boucles dorées; & dans les ceremonies, l'Etole de drap d'or. Il

128 HISTOIRE DES ORDRES
leur est encore permis de porter
un habit rouge sous la veste noi-
re, en faveur d'une Ordonnance
de l'année 1636.



CHAPITRE V.

Histoire de l'Institution de l'Ordre
DU CHIEN ET DU COQ.



L' Etablissement de ces deux Ordres, & qui ont été réunis dans la suite, est fort douteux; & nous ne voyons point d'Auteurs anciens qui en fassent mention. Je vais néanmoins rapporter ce que l'on en dit. Lorsque Clovis, dont nous avons parlé ci-devant, reçût le baptême à Reims, quelques-uns de ses Courtisans, à son imita-

130 HISTOIRE DES ORDRES
tion, embrasserent le Christianif-
me; parmi lesquels celui qui s'y fit
le plus distinguer, fut un Seigneur
de Montmorency, nommé Li-
foye. C'est delà que cette ancien-
ne Maison si illustre par tant de
Heros qui en sont sortis, a pris
pour sa Devise ces paroles: *Dieu
sauve le premier Chrétien*; & com-
me le Grand Clovis, en memoire
du miracle qu'on dit qui se fit dans
la ceremonie de son baptême, in-
stitua l'Ordre de la sainte Ampou-
le, de même Lisoye de Montmo-
rency, pour éterniser sa recon-
noissance envers Dieu & envers
son Prince; envers Dieu, des gra-
ces qu'il avoit reçues de lui dans
cette occasion, puisqu'il l'avoit
retiré des tenebres de l'Idolatrie;
envers son Prince, des faveurs
qu'il reçut de lui, & des charges
dont il l'honora; pour marque de
sa fidelité envers l'un & l'autre,
voulut établir l'Ordre du Chien,
qui en est le Symbole & la marque.
On ne sçait point l'année de son

Institution : mais les Auteurs qui en parlent , nous disent que ce fut dans la ville d'Orleans qu'il donna à plusieurs personnes de qualité le Collier d'or , au bout duquel pendoit un Chien. Ces Chevaliers s'étant engagez par vœu à servir fidèlement leur Dieu & leur Prince , travaillèrent beaucoup à l'agrandissement de la Religion Chrétienne. Les progrès considérables qu'ils firent en France , firent naître encore le dessein à ce Seigneur de Montmorenci, d'instituer un second Ordre, sous le nom du Coq ; ce qu'il executa ensuite avec beaucoup de magnificence & de succès. Depuis il ne se fit plus qu'un seul Ordre de tous ces deux, qui dura quelque tems en France ; mais qui fut aboli par les autres Ordres que les Rois instituèrent. Les Chevaliers portoient un Collier d'or , composé de plusieurs chaînes , & au bout on voyoit pendre un Chien & un Coq attachez ensemble , & pour Devise

132 HISTOIRE DES ORDRES
cette seule parole , *Vigiles.*

François de Belleforest , au rapport de la Colombiere , dit que Bouchard de Montmorency , surnommé la Barbetorte , premier Baron de France , ayant fait sa paix avec le Roy Philippe I. où Louïs VI. son fils , surnommé depuis le Gros , qui gouvernoit tout , lui vint baiser les mains à Paris l'an 1102. étant suivi & accompagné d'un grand nombre de Chevaliers , portant tous un Collier ou doubles chaînes au col , fait en façon de tête de Cerf , & auquel pendoit une Médaille , avec l'effigie d'un Chien , qui étoit la marque & l'assurance de leur fidelité envers le Roy. On croit aussi que c'est pour cette raison que la Maison de Montmorency porte un Chien pour Cimier de ses Armes.



CHAPITRE VI.

Histoire de l'Ordre Militaire de la
GENETTE.

L'Origine de cet Ordre est fort obscure ; & peut-être n'a-t'il jamais existé que dans l'imagina- tion de quelques Auteurs. Nous allons néanmoins dire ce que tous ceux qui ont traité des Ordres Mi- litaires en rapportent. La France aussi bien que l'Espagne , s'étant ressentie des barbares incursions

134 HISTOIRE DES ORDRES
des Sarazins, où ils firent de ter-
ribles ravages, sous nos Rois fai-
neans, fut heureuse de trouver en
la personne de Charles Martel,
un illustre vengeur des cruels trai-
temens de ces Infidèles. Ce grand
Capitaine les ayant attaquez pro-
che la ville de Tours en 732. ga-
gna cette mémorable bataille, où
Abderame leur Roy perdit la vie,
avec trois cens soixante & quinze
mille de ces barbares, si nous en
croyons Paul Diacre qui écrivoit
sous le Règne de Charlemagne,
petit fils de Charles Martel; cho-
se néanmoins qui paroît un peu
difficile à croire, quand même on
compteroit dans ce nombre les
femmes & les enfans qui furent
tuez dans le Camp. Cela nous don-
ne néanmoins à entendre que la
défaite des Sarazins fut effroya-
ble: & ce qui est encore de plus
surprenant, c'est que cette jour-
née, toute sanglante qu'elle fût,
ne coûta à Charles Martel que
quinze cens hommes tuez dans le

Combat. Le Camp des ennemis fut abandonné au pillage, & les troupes y firent un inestimable butin. Les Sarazins qui prirent la fuite en desordre vers le Languedoc, délivrerent heureusement la France de la frayeur où elle étoit du succès d'une guerre qui devoit avoir tant de suite. Ainsi le Royaume se vit purgé de cette malheureuse engeance, qui croyoit s'en emparer aussi facilement qu'elle avoit fait de l'Espagne.

Ce Prince, qui sans prendre la qualité de Roy, en avoit toute la Souveraine autorité, pour conserver à jamais la memoire de cette grande Victoire, établit, dit-on, l'Ordre de la Genette, qui porta ce nom, à cause que parmi la dépouille des ennemis, l'on y trouva quantité de riches fourures de Genettes; & même plusieurs de ces animaux en vie furent presentez à Charles Martel, lequel en fit tant d'estime pour la beauté du poil, & l'odeur agréable qui

136 HISTOIRE DES ORDRES¹
a beaucoup de raport à la Civette,
qu'il crût faire un honneur confi-
dérable aux principaux Seigneurs
de son Armée, de leur en donner
quelques unes. Ces bêtes ressem-
blent assez en grandeur aux chats
d'Espagne, & ont un long nez fort
menu. Il fit seize Chevaliers qui
portoient des Colliers d'or à trois
chainons, entrelassez de roses, &
au bout des chainons, une Genet-
te d'or sur une terrasse parsemée
de fleurs. Par les Statuts de cet
Ordre, les Chevaliers étoient
obligez d'exposer leur vie pour
défendre la Religion Chrétienne
contre les Infidèles, & pour le
bien de l'Etat. Nous n'avons point
de connoissance qu'aucun Pape ait
jamais approuvé cet Ordre, qu'on
dit avoir été en grande veneration
sous nos Rois de la seconde Race.
Quoi qu'il en soit, il y a déjà long-
tems que la memoire s'en est per-
due.

CHAPITRE VII.

Histoire de l'Etablissement des Chevaliers DE FRISE, ou de la
COURONNE ROYALE.



CHarlemagne, Empereur & Roy de France, ayant été puissamment secondé des Frisons (peuples barbares & guerriers, qu'il avoit fait instruire des veritez de la Religion Chrétienne) dans la guerre qu'il eût contre les Senes ou anciens Saxons, & dont il fit une si sanglante boucherie

138 HISTOIRE DES ORDRES
dans leur troisiéme révolte , insti-
tua , selon le sentiment de plu-
sieurs Auteurs l'an 802. l'Ordre
de Frise, ou de la Couronne Roïa-
le , en faveur de ces braves Fri-
sons , dont il honora leurs princi-
paux Seigneurs qui s'étoient di-
stinguez par leurs belles actions ,
& par les services qu'ils lui avoient
rendus. D'autres prétendent que
cet Ordre ne fut établi qu'après
que Charlemagne eut défait les
Lombards , & qu'il eut fait prison-
nier leur Roy Didier. L'Abé Giu-
stiniani rapporte après Hancוניus ,
Historien de Frise , un prétendu
Privilége que ce Prince accorda à
Rome à ces nouveaux Chevaliers
l'an 802. & il ajoûte avec d'autres,
qu'il leur donna la Règle de saint
Basile. Les Chevaliers de cet Or-
dre portoient sur un habit blanc
une Couronne en broderie d'or ,
dont la Devise étoit , *Coronabitur
legitime certans.*

Les Chevaliers de Frise faisoient
vœu d'obéir à leur Prince , & de

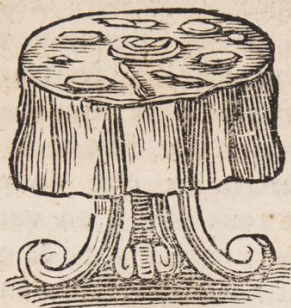
défendre la Religion Chrétienne aux dépens de leur sang. La principale ceremonie que l'on gardoit en conferant cet Ordre , étoit d'attacher le baudrier aux Chevaliers, & de leur mettre l'épée au côté : ensuite dequoi on lui donnoit un soufflet , qui fut changé depuis en un baiser & à l'accolade ; & on ne recevoit personne , qu'il n'eût servi cinq ans l'Empereur à ses frais. Nous ne croyons pas devoir suivre le sentiment de Schonbeck , qui avance que nos Rois s'en attribuent toujours la dignité de Grands Maîtres , quoique le pouvoir de faire des Chevaliers appartienne , dit-il , aux Empereurs , comme étant attaché à la Couronne Impériale : car nous ne voyons pas que les Rois de France , ni les Empereurs aient créé de ces sortes de Chevaliers. Si l'Abé Giustiniani avoit fait un peu plus d'attention à ce qu'il a écrit sur ce sujet , il se seroit bien donné de garde de rapporter une suite

140 HISTOIRE DES ORDRES
Chronologique des Grands Maî-
tres de cet Ordre depuis Charle-
magne , jusqu'au Roy de France
Louis XIV. & l'Empereur Leo-
pol I. * Voyez , outre ceux que
nous avons citez dans ce Chapi-
tre , Mennenius *Deliciae Equestr.*
Ord. André Mendo *De Ord. Milit.*
Joseph Michieli Jeroso , *Milit. di*
Caval.



CHAPITRE VIII.

*Institution de l'Ordre des Chevaliers
de la TABLE RONDE.*



L'Ordre des Chevaliers de la Table Ronde fut établi par Artus Roy d'Angleterre, au rapport de quelques Auteurs, pour récompenser les braves de son Royaume, qui avoient le plus exposé leur vie à son service, & faire connoître à tous ses Sujets l'estime particuliere qu'il faisoit de leur merite. On dit que le nombre de ces Chevaliers n'étoit que de dou-

142 HISTOIRE DES ORDRES
ze ; & quelques-uns en mettent
vingt-quatre, sans nous assurer ni
nous fixer l'année de leur établis-
sement. On conserve encore au-
jourd'hui dans le Palais de Win-
cester celle qui passe dans l'esprit
du peuple, pour être la fameuse
Table, où ces Chevaliers étoient
assis lorsque le Roy les traitoit au
jour de ceremonie, qui étoit celui
de la Pentecôte. Elle étoit ronde,
pour marquer que comme ils
étoient tous égaux en vertu, il
les aimoit également, & qu'il ne
mettoit nulle difference entr'eux,
n'y ayant ni haut ni bas bout à
une Table Ronde. En ce même-
tems fut fait une Ordonnance par
le même Roy Artus, qui enjoi-
gnoit à tous Chevaliers de se trou-
ver à cette ceremonie, à moins
qu'il n'eût une juste cause d'absen-
ce. A cette Table chaque Cheva-
lier étoit en obligation d'y racon-
ter tous les faits, gestes, conquê-
tes & exploits qu'ils avoient faits
dans l'état de Chevalerie & à

l'honneur des Dames : aussi portoi-ent-ils la qualité de Chevaliers errans. Le Roy Artus portoit en ses Armes d'azur, à treize Couronnes d'or.

Au reste, le sçavant Guillaume Cambden, Auteur Anglois, révoque en doute cet Ordre de Chevalerie de la Table Ronde; & remarque que la fabrique de cette Table n'est pas si ancienne qu'on le prétend. Thomas de Walsingham raporte que le Roi Edoüard III. qui commença de régner en 1042. fit bâtir au Château de Vindsfor une maison, à laquelle il donna le nom de Table Ronde : ce qui pourroit bien avoir donné lieu à l'Institution des Chevaliers de la Table Ronde. Ce qui a quelque apparence de verité, c'est qu'on nommoit autrefois *Table Ronde*, une espece de combat singulier ou de jouxte; parce que les Chevaliers qui y avoient combatu, venoient au retour souper chez celui qui étoit l'auteur de la jouxte,

144 HISTOIRE DES ORDRES
où ils étoient assis à une Table
Ronde. Quoi qu'il en soit , il y
avoit cette différence entre les
Tournois & les combats de la Ta-
ble Ronde , que les premiers se
faisoient en troupes ; & ceux-ci
étoient des combats singuliers ,
dont l'Arme propre étoit la Lan-
ce. * *Voyez* Guillaume Cambden,
Walsingham, Matth. Paris. Du
Cange , *Dissert.* 7. *sur la vie de*
saint Louïs.



CHAP.

CHAPITRE IX.

*Histoire de l'Ordre Militaire de
SAINT COSME ET DE SAINT
DAMIEN, ou DES MARTYRS
dans la Palestine.*



CEt Ordre qui fleurit dans la Palestine dans l'onzième siècle, fut établi, selon quelques Auteurs, vers l'an 1030. époque néanmoins qui est contestée par d'autres sçavans Auteurs. Voici, selon le sentiment des premiers, ce qui donna lieu à son établissement. Lorsque les Infidèles s'em-

146 HISTOIRE DES ORDRES
parerent des saints lieux, on vit
plusieurs personnes de qualité,
qui, de tous les Royaumes Chré-
tiens, passoient en Orient, pour
secourir les Princes, que ces or-
gueilleux & barbares Mahome-
tans avoient chassez de leur pais;
& pour tâcher de les remettre en
possession de ces lieux que Jesus-
Christ avoit sanctifiez par sa pre-
sence. Mais la difference des cli-
mats, des voyages longs & péni-
bles, la disette souvent des vivres,
l'air de la Palestine qu'on y respi-
roit fort mauvais, tout cela étoit
cause que la plûpart tomboient
malades; & ne trouvant aucune
assistance, mouroient dans un en-
tier abandonnement de tous les
secours humains. Ces miseres tou-
cherent le cœur de quelques per-
sonnes riches & charitables: &
pour procurer quelque soulage-
ment à ces pauvres malheureux, ils
établirent un Hôpital à Jerusalein
& dans d'autres Villes, sous l'in-
vocation des saints Martirs Côme

& Damien , qui durant leur vie avoient exercé la Medecine avec beaucoup de réputation & de desintereffement. Là tous les malades , les pauvres & les esclaves qu'on délivroit , étoient reçûs avec une extrême charité ; & on n'épargnoit rien pour le bien de leur ame , en même-tems qu'on les soulageoit dans leurs infirmités corporelles. Mais leur charité n'avoit pas seulement pour bornes le secours des malades ; elle s'étendoit encore sur tous les nécessaires , les veuves & les orphelins , auxquels on fournissoit des alimens , des vêtemens & de l'argent , & on prenoit encore le soin de faire enterrer les morts qu'on trouvoit abandonnez.

Ceux qui étoient commis au gouvernement de ces Hôpitaux suivoient la Règle de saint Basile , & édifioient tous les Chrétiens par la sainteté de leur vie & leur conduite irréprochable. Et comme ils s'employoient aussi avec beaucoup

48 HISTOIRE DES ORDRES
d'ardeur au rachat des Chrétiens,
qui avoient le malheur de tomber
entre les mains des Infidèles, peu
de tems après leur Institution, on
les éleva à la dignité de Cheva-
liers, comme les autres Hospita-
liers : & le Pape Jean XX. du
nom, en confirmant leur Institut,
leur donna pour marque de leur
dignité, un manteau blanc sur le-
quel il y avoit une Croix rouge
toute simple, au milieu de laquel-
le on voyoit dans une ovale, les
Images de saint Côme & de saint
Damien Martyrs, qu'ils avoient
pris pour Patrons.

Après que ces Hospitaliers eu-
rent été mis au nombre des Che-
valiers & des Ordres Militaires de
l'Eglise, leurs revenus s'augmen-
terent considérablement ; & joi-
gnant la pieté avec les Armes, ils
firent de grands progrès dans la
Palestine, par les Victoires qu'ils
remporterent sur les ennemis du
nom de Jesus-Christ. Mais les af-
faires des Chrétiens ayant été rui-

nées en Syrie faute de secours , cet
 Ordre tomba de lui-même , &
 leurs grands biens devinrent la
 proie des Infidèles : desorte qu'il
 ne nous reste plus que le souvenir
 & la memoire de cet Ordre , que
 les Auteurs nous ont conservée
 dans leurs Ecris. * *Voyez André*
Mendo , de Ord. Milit. Bernard
Giustiniani , Hist. di tutti gli Ord.
Milit. Joseph Michieli Tesor. Mi-
lit. di Caval. &c.



CHAPITRE X.

Histoire de l'Ordre Militaire de
SAINTE CATHERINE,
au Mont Sinai.



C'Est une tradition qui s'est
 toujours conservée dans l'E-
 glise qu'après le Martyre de l'il-
 lustre sainte Catherine , arrivé à
 Alexandrie l'an de nôtre salut 307.
 les Anges enleverent son corps ,
 & l'ensevelirent sur la Montagne
 de Sinai , où Moïse reçût la Loi de
 la main de Dieu , & où elle-même

s'étoit retirée en solitude pendant quelque tems , avant l'ouverture de la cruelle persécution de Maximin. La maniere miraculeuse dont Dieu se servit pour manifester aux hommes les merites de cette Sainte , fit que plusieurs personnes se rendoient de tous les endroits du monde , pour rendre leur culte aux Reliques de cette illustre Martyre. C'est selon quelques Auteurs ce qui fit naître la pensée aux Princes Chrétiens , après avoir retiré des mains des Sarazins les saints Lieux , d'établir un Ordre Militaire sous le nom de cette grande Sainte , vers l'an 1067. dont les principales obligations étoient de pourvoir à la sûreté des Chemins , pour faciliter le voyage des Pelerins qui venoient visiter le Sépulchre de nôtre Seigneur Jesus - Christ , & d'empêcher les Barbares de profaner un lieu si Saint & si Auguste. Les Chevaliers suivoient la Règle de saint Basile , avec les

152 HISTOIRE DES ORDRES
autres constitutions des Chevaliers du saint Sépulchre , avec lesquels ils avoient de grands rapports pour ce qui regardoit la maniere de vivre. La marque qu'ils reçurent de leur Ordre , étoit une Croix faite à la façon d'une rouë percée à six rais de gueule , cloïez d'argent , au travers de laquelle passoit une épée ensanglantée. Quelques-uns prétendent qu'ils n'avoient pour marque de leur dignité , qu'une rouë à demi rompuë , avec une épée teinte de sang ; & que comme ils portoient le nom de sainte Catherine , & qu'ils étoient crééz Chevaliers sur le tombeau de cette Sainte , de la même maniere que les Chevaliers du saint Sépulchre , il y a bien de l'aparence que ces Chevaliers avoient d'abord été établis pour la sûreté des Pelerins qui alloient visiter le tombeau de cette Sainte. Car en effet , avec la Règle de saint Basile qu'ils avoient embrassée , ils s'obligeoient à gar-

der le corps de cette Sainte , de rendre les chemins sûrs pour les voyageurs , de défendre l'Eglise , & d'obéir en toutes choses à leurs Supérieurs.

Nous ne lisons point qu'aucun Souverain Pontife ait donné son approbation à cet Ordre , qui est tombé avec l'Empire d'Orient , aussi-bien que tant d'autres dont nous verrons encore plusieurs exemples. Ce sont les Religieux de saint Basile qui ont la garde du dépôt Sacré de sainte Catherine sur la Montagne de Sinai. Lorsque quelques personnes de distinction alloient en Pelerinage au Mont Sinai , ces Religieux ou Caloyers , comme on les appelle en Grece , les faisoient Chevaliers en leur donnant cette Croix , & leur recommandant de faire paroître leur pieté & leur zele dans la défense de la Religion Chrétienne.

Au reste , selon le raport du Pere François Quaresmo , Reli-

154 HISTOIRE DES ORDRES
gieux de l'Ordre des freres Mi-
neurs, & qui avoit été Commis-
saire Apostolique en Terre Sainte,
on voit peu de ces Chevaliers,
soit que cet Ordre soit peu con-
nu à présent à cause de son inu-
tilité, ou que l'on aille rarement
en Pelerinage au Mont Sinai, ou
enfin à cause que les Grecs, qui
demeurent sur cette Montagne,
ont pouvoir de conferer cet Or-
dre, étant Schismatiques, il n'y
a aucun Catholique qui veut re-
cevoir de leurs mains le Sacre-
ment de l'Eucharistie, qu'on est
obligé de recevoir avant que d'être
fait Chevalier. Ainsi on peut
bien dire que cet Ordre est main-
tenant aboli, les Chevaliers n'en
retirant plus aucun secours.* *Voyez*
le P. Franç. Quaresmo, Elucid. Ter-
rae Sanct. Tom. I. lib. 2. cap. 62. Favin
Theat. d'honneur & de Chev. Bernard
Giustiniani, hist. di tutti gli Ord.
Milit. André Mendo, de Ord. Milit.
Schoonebeck, hist. des Ord. Milit.
Le P. Helyot, hist. des Ord. Relig.

CHAPITRE XI.

Histoire de l'Ordre Militaire de
SAINT BLAISE.

Tous les Auteurs qui nous parlent de cet Ordre Militaire, ne sçavent point précisément le tems de son Institution; & ce n'est que par de simples conjectures qu'ils nous disent qu'il fut établi pendant que les Templiers commencerent le leur à Jerusalem. Les Rois d'Arménie, qu'on prétend en avoir été les Institu-

156 HISTOIRE DES ORDRES
teurs, lui donnerent le nom de S.
Blaise, qui avoit été Evêque de
Sebaste en Armenie, y avoit souffert le Martyre, & étoit Patron
du Royaume. Comme cet Ordre
fut institué pour s'oposer aux hé-
rétiques qui y publioient leurs
pernicieux Dogmes, on fit de
deux sortes de Chevaliers, les uns
étoient destinez pour faire le ser-
vice Divin, & pour prêcher l'E-
vangile, afin de maintenir les peu-
ples dans la Foi & dans la pratique
de la Religion Catholique, &
ceux-là étoient de véritables Re-
ligieux, qui avoient soin de lever
leurs mains pures & innocentes
vers le Ciel, pendant que les au-
tres combattoient & faisoient la
Guerre aux ennemis de Jesus-
Christ, dont à la longue ils pur-
gerent heureusement le Royau-
me. La marque de leur Dignité
étoit une Croix rouge toute sim-
ple : dans le centre on y voyoit
une Image de saint Blaise qu'ils
portoient sur une robe de laine

blanche, & sans aucun autre ornement. Dans le serment de fidélité que les Chevaliers prêtoient à leurs Rois, ils s'obligeoient de travailler à l'augmentation de la Religion Chrétienne, & à défendre l'Eglise Romaine contre l'insolence & la fureur des hérétiques qui oseroient attaquer sa créance. Leur Règle étoit celle de saint Basile, qui est la seule qu'on suit en Orient. Cet Ordre a été aboli dans ce pais-là avec la Religion Chrétienne, par les Mahometans qui s'en sont rendus les Maîtres.

* Favin, *Theatre d'honneur & de Chev.* Mennenius, *Delic. equestr. Ord.* Schoonebeck, *hist. des Ordres Milit.* L'Abé Giustiniani, *hist. di tutti gli Ord. Milit.* Le P. Helyot, *hist. des Ord. Relig. &c.*



CHAPITRE XII.

Institution de l'Ordre des Chevaliers
DU CIGNE.

L'Experience continuelle que l'on avoit de la valeur & du courage de ceux qui dans les Ordres Militaires de Chevalerie, s'engageoient à défendre la Religion Chrétienne contre les Infidèles, faisoit qu'il n'y avoit aucun Prince qui ne contribuât à une œuvre aussi sainte qu'étoit la défense de la Foy, par l'établissement de

quelque Ordre, qui differoit toujours en quelques pratiques des autres déjà établis, & en differens Symboles. C'est ainsi que Charles Duc de Brabant, voyant les tristes effets des Guerres civiles qui étoient entre les Princes Flamands, qui sacrifioient à leur ambition & à leur vengeance le sang de tant de personnes de qualité qui épousoient leurs querelles, institua l'Ordre du Cigne, dont les Chevaliers faisoient serment de travailler à l'augmentation de la Religion Chrétienne, & à mettre la paix parmi les Seigneurs qui étoient en guerre, ou qui avoient des querelles particulieres, dont ils vouloient se vanger. Ces Chevaliers portoient l'habit noir; & le Collier de leur Ordre étoit composé d'une Chaîne d'or, au bout de laquelle pendoit un Cigne.

On ne sçait point le tems de l'Institution de cet Ordre, & les Auteurs ne nous en parlent

160 HISTOIRE DES ORDRES
point , quelques - uns le mettent
vers le tems de l'établissement de
celui des Seraphins, dans le Roïau-
me de Suede. Quoi qu'il en soit ,
les Princes sortis de la Maison de
Cleves , pour conserver la memoire
d'un de ces Chevaliers nommé
Helias ou Elie , qui épousa une
Princesse de leur famille , ont pris
pour leur Ordre un Cigne d'ar-
gent , qu'ils ont aussi pour devise ,
cimier & supôts de leurs Armes.

Le Lecteur ne fera peut-être pas
fâché d'apprendre en peu de mots
l'avanture de ce preux Chevalier ,
qui est rapportée plus au long par
Favin , & qui tient beaucoup du
Roman. Il dit qu'environ l'an 711.
Theodoric ou Thierry Duc de
Cleves n'ayant qu'une fille unique
nommée Beatrix , lui laissa ses
Etats en mourant. Cette Princesse
persécutée par ses voisins , qui la
vouloient dépoüiller de ses biens ,
se retira en un Château dit Neuf-
bourg , où elle fut défenduë par
un Chevalier nommé Elie , qu'el-

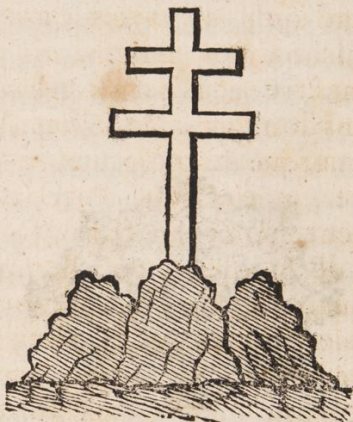
DE CHEVALERIE. 161

le époufa : & parce que ce Chevalier avoit un Cigne peint sur son bouclier, on institua l'Ordre du Cigne. * Voyez Favin, *Theatre d'honneur & de Chev. Tom. 1. Livre 7. pag. 1373.*



CHAPITRE XIII.

Etablissement des Chevaliers de l'Ordre de SAINT GEREON.



VOici encore un de ces anciens Ordres de Chevalerie, sous le nom de saint Gereon, dont l'origine est bien obscure. Mene-
nius parle de cet Ordre sur le témoignage d'un voyageur Jean de Hoewel, qui dit avoir vû dans la Palestine des Chevaliers de saint Gereon, qui portoient une Croix

Patriarcale, semblable à celle qui est dans les Armes du Royaume de Hongrie. Quelques Auteurs attribuent l'institution de cet Ordre à l'Empereur Frederic Barbe-rousse, d'autres à Frederic II. On prétend qu'il n'y avoit que des Gentilshommes Allemands qui pussent être reçûs dans cet Ordre. Les uns donnent à ces Chevaliers pour marque de la dignité de leur Ordre, une Croix Patriarcale d'argent, posée sur trois Montagnes de Sinople, en champ de gueules; d'autres, qui se croient aussi bien fondez que les premiers, prétendent qu'ils avoient sur un habit blanc, une Croix noire en broderie, sur trois Montagnes de Sinople; & d'autres leur donnent encore une autre Croix différente. Ainsi c'est inutilement qu'on voudroit parler avec certitude de cet Ordre qui est si peu connu. On ne sçait pas même quelle règle il avoit embrassée, si c'étoit celle de saint Basile, qui étoit si commune

164 HISTOIRE DES ORDRES
en Orient , ou s'il étoit soumis à
celle de saint Augustin , comme
l'a avancé Favin sans aucun fon-
dement.

Cependant , selon toutes les apa-
rences , ces Chevaliers de saint
Gereon étoient les mêmes que
ceux de Hongrie , dont le pere
Melchior Inchoffer Jesuite , dans
les Annales Ecclesiastiques de ce
Royaume , dit que l'on apelloit
Porte-Croix , à cause qu'ils por-
toient pour marque de leur Ordre
une Croix semblable à celle que
l'on voit dans les Armes du même
Royaume , qui est une Croix Pa-
triarcale posée sur trois Monta-
gnes. Si nous en croyons cet Au-
teur , saint Etienne premier Roy
de Hongrie en a été le Fondateur.
Il dit qu'il institua ces Chevaliers
en memoire de la Croix que le Pa-
pe lui envoya , avec permission de
la faire porter devant lui , à cause
que ce Prince avoit travaillé avec
tant de zèle à établir la Religion
Chrétienne dans ses Etats , qu'il a

DE CHEVALERIE. 165
été considéré comme l'Apôtre de
la Hongrie. * *Voyez Mennenius,
Deliciae Equestr. Ord. Favin, Thea-
tre d'honneur & de Chevalerie, tom.
2. Schoonebeck, hist. des Ord.
Milit. Inchoffer, Annal. Eccl. Reg.
hung. tom. 1. Le P. Helyot, hi-
stoire des Ord. Relig.*



CHAPITRE XIV.

*Histoire de l'Ordre Militaire de
S. JACQUES DE L'EPÉE,
en Espagne.*



L Es Sarazins connus sous le nom de Maures , non pas à cause de leur couleur , mais parce qu'ils étoient originaires d'une Province d'Afrique , nommée Mauritanie , s'étant emparez dès le commencement du huitième siècle , de la plus grande partie des

Royaumes d'Espagne, obligerent les Chrétiens à faire des efforts extraordinaires pour les chasser & les renvoyer dans leur país. Il se donna contr'eux plusieurs batailles sanglantes; & durant plus de cent cinquante ans, les Chrétiens & les Infidèles se disputèrent ensemble la gloire de vaincre & de commander. Mais enfin le parti des derniers reçût une terrible secousse dans la fameuse journée de Clavis l'an 846. en laquelle les maures furent entierement défaits par Dom Ramire Roy de Castille, où il en demeura soixante & dix mille de morts sur le Champ de bataille. Cette prodigieuse tuërie ne fut point une chose purement naturelle, & on eût des marques certaines & visibles que Dieu s'en étoit mêlé, & qu'il avoit écouté favorablement les prieres de l'Armée. En effet, plusieurs Officiers raportèrent qu'ils avoient vû l'Apôtre saint Jacques dans la mêlée, combattant un Étandart à la main,

168 HISTOIRE DES ORDRES
sur lequel il y avoit pour devise,
une Epée rouge, disposée en for-
me de Croix ; ce qui obligea ce
Prince d'instituer en faveur de ces
Gentilshommes, une Confrérie
d'Armes sous le titre de saint Jac-
ques de l'Epée ; & pour Devise ou
pour Armes, ils portèrent un Ecu
d'or, à une Epée de gueules, char-
gée en abîme d'une Coquille de
même, avec ces paroles, *Rubet
ensis sanguine Arabum.*

L'érection de cette Confrérie,
ou Association d'Armes, ou, com-
me veulent quelques Auteurs, cet-
te Religion Militaire augmenta
tellement la dévotion des Fidèles
envers l'Eglise, où ce grand Saint
est particulièrement honoré, que
les Seigneurs & des Familles con-
sidérables lui donnerent de gros
revenus, dont une partie fut apli-
quée à cette Confrérie, qui devint
par ce moyen très illustre. On dit
même que le Roy Ramire, pour
reconnoître le secours qu'il avoit
reçu de ce grand Protecteur de ses
Etats,

Etats, ordonna que des dépouilles qu'on enleveroit dans la fuite sur les Maures, il y en auroit une portion pour l'Eglise de Compostelle, & pour l'entretien de son Clergé.

Mais l'opinion la plus probable & la plus suivie pour l'érection de cet Ordre Militaire, est de ceux qui n'en mettent l'établissement que vers l'an 1170. à l'occasion des mêmes Maures, qui par leurs courses, troubloient la dévotion des Chrétiens lorsqu'ils alloient en Pèlerinage à saint Jacques. Car quoique la violente saignée qui se fit de ces Mahometans dans la sanglante journée de Clavis, eût extrêmement affoibli leur parti, ils ne laisserent pas dans la suite de reprendre de nouvelles forces, & de se rendre extrêmement redoutables. Des Chanoines Réguliers de l'Ordre de saint Augustin, qui desservoient l'Eglise de saint Eloy en Galice, voyant la grande affluence du peuple qui abordoit de tou-

170 HISTOIRE DES ORDRES
tes parts à S. Jacques, & que les
Maures accoutumés au brigandage, voloient & dépoüilloient les Pelerins, se mirent à bâtir des Hôpitaux pour servir d'azile aux pauvres, aux malades & aux Pelerins, sur le chemin qu'on appelle communément *voye françoise*. Le premier fut celui de S. Marc l'Evangeliste, au Fauxbourg de Leon, & le second au détroit de Castille, appellé *Delas Tiendas*.

Quelque-tems après il se trouva treize Gentilshommes, qui s'étant unis pour la même œuvre de charité, & ayant pris saint Jacques pour leur Patron, s'engagerent par vœu de garder & assurer les Chemins contre les incursions des Infidèles; & voilà ce qui fut proprement l'origine de l'Ordre de saint Jacques, qui est devenu dans la suite si fameux en Espagne. Ces Gentilshommes communiquèrent leur dessein à ces Chanoines de saint Eloy, leur proposant de ne faire qu'un corps entr'eux;

de mettre en commun le revenu du Monastere , & ce qu'ils pouvoient avoir & pourroient aquérir dans la suite , par le moyen de ceux qui se joindroient à eux. Comme ces Chevaliers possédoient déjà beaucoup de Châteaux , les Chanoines furent plus faciles à leur accorder cette union, & devinrent par ce moyen dans la suite dépendans de ces Chevaliers. Cet Ordre fut d'abord approuvé par le Pape Alexandre III. l'an 1175. & en le confirmant, il fit quelques Réglemens qui concernoient ces Chevaliers ; & entr'autres il leur permit de se marier. Il régla les dignitez de cet Ordre, dont la plus considérable, après celle du Grand Maître, est celle des treize qui ont le pas devant tous les autres Commandeurs. Innocent III. confirma cet Ordre l'an 1198. Les Chevaliers prirent la Règle de S. Augustin, & firent les vœux ordinaires de Religion. On leur donna pour leur

172 HISTOIRE DES ORDRES
habit une Chape blanche , avec
un Chaperon de même couleur ;
& pour la marque de leur Ordre ,
les Chevaliers portoient sur l'esto-
mach , du côté gauche , une Epée
de satin rouge en broderie , avec
une Coquille de même , posée en
abîme sur la même Epée , telle
que nous l'avons représentée ci-
devant , pour marque qu'ils étoient
destinez à secourir les Pelerins ,
dont la coûtume étoit de ramasser
des Coquilles sur le Sable , qu'ils
attachoient à leurs chapeaux & en
quelques endroits de leurs habits ,
pour faire connoître le dessein de
leur voyage. Au commencement
de l'Institution de cet Ordre Mi-
litaire , les Chevaliers portoient
la tête rasée en couronne , à l'imi-
tation des Chanoines de S. Eloy.
Leur premier Grand Maître fut
Dom Pedro Fernandez de Fuen-
tes Encalada , homme d'un grand
merite , & qui fit le voyage de
Rome pour avoir la confirmation
de son Ordre qu'il obtint du Pape.

Ces Chevaliers se rendirent bien-tôt redoutables aux Infidèles par leur valeur ; & la premiere Place qu'ils conquirent sur eux, fut Cacerez dans l'Estramadure. Ils la prirent l'an 1171. & le Roy de Leon Dom Ferdinand la donna à ces Chevaliers, qui aiderent ce Prince à conquérir Badajox, Buexa, Luchena & Mont Major, dont il leur fit aussi present. Mais Ferdinand étant entré en guerre avec son neveu Alphonse IX. Roy de Castille, surnommé le Noble, sur lequel il avoit usurpé plusieurs Places pendant la minorité de ce Prince, & soupçonnant les Chevaliers de saint Jacques de favoriser son neveu, il les fit sortir de ses Etats, & reprit les biens qu'il leur avoit donnez. Ces Chevaliers prirent le parti de se réfugier en Castille, où le Roy Alphonse leur donna l'an 1174. la Ville & le Château d'Ucles pour leur servir de retraite. Là ils bâtirent un Convent qu'ils établirent pour chef de

174 HISTOIRE DES ORDRES
leur Ordre , qui devint bien-tôt
riche par la magnificence des Rois
& des Grands , & par la pieté des
Fidèles.

L'an 1176. Dom Pedro Fernan-
dez Grand Maître , & les Cheva-
liers prirent les Armes pour le ser-
vice du même Alphonse , contre
le Roy de Navarre Sanche VI. dit
le Sage : celui-ci profitant pareil-
lement de la minorité de ce Prin-
ce , qui étoit aussi son neveu , prit
quelques Places du Royaume de
Castille : mais le secours & la bra-
voure des Chevaliers de saint Jac-
ques l'en remirent bien-tôt en pos-
session. La même année les Maures
ayant fait une irruption dans les
Terres de la dépendance d'Ucles,
qui apartenoient aux Chevaliers,
ils y laisserent de grandes marques
de leur barbarie & de leur infide-
lité ; cependant il ne fut pas en
leur pouvoir de se rendre maîtres
du Château d'Ucles , que les Che-
valiers défendirent avec beau-
coup de vigueur. Le Roy de Ca-

stille ayant appris de si fâcheuses nouvelles , crût qu'il y alloit de son intérêt de ne pas laisser avancer ces Infidèles dans son Royaume ; & autant pour ses intérêts , que pour celui de ces Chevaliers , il leva des troupes , les chassa de son pais ; & ayant pris même quelques Places sur eux , il fit present à ces Chevaliers de quelques héritages , qui augmentèrent considérablement leurs revenus. Cependant après la mort de Ferdinand Roy de Castille , les Chevaliers ne laisserent pas de rentrer dans la possession des biens qu'ils avoient dans son Royaume , & de pousser leurs Conquêtes dans l'Estramadure , dont ils chasserent les Maures , & dont ils profitèrent d'une partie des riches dépouilles.

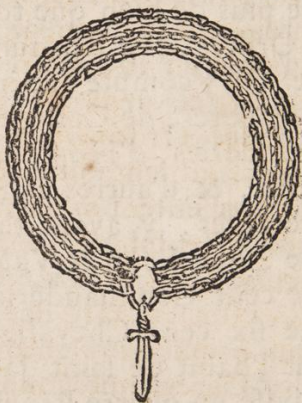
Le Portugal tenoit de trop près aux Royaumes d'Espagne , pour ne pas profiter de la valeur & du secours de ces braves Chevaliers. Ils y furent apellez par les Rois , & ils y aquirent bien-tôt de riches

176 HISTOIRE DES ORDRES
Commanderies. Desorte que cet
Ordre étant devenu fort puissant
dans le Royaume , Dom Denis
Roy de Portugal , voulut avoir
un Grand Maître qui ne relevât
point de celui d'Ucles , ordonnant
par ses Edits que la ville d'Alcazar
d'Ozal en seroit le Chef, qui de-
puis fut transferé à Palmela. Au
reste , les Rois de Portugal ont été
les premiers qui obtinrent l'admi-
nistration de cet Ordre. Elle fut
accordée au Roy Jean II. après la
mort du Prince Georges Duc de
Conimbre son fils , qui en a été le
dernier Grand Maître en Portu-
gal ; & le Pape Jules II. l'annexa à
la Couronne en la Personne du
Roy Jean III.

On peut voir par ce que nous
venons de dire, que cet Ordre s'a-
quit une grande réputation. Les
Chevaliers devinrent si puissans ,
& aquirent de si grandes richesses,
que ceux de Leon & d'Ucles (car
ces deux Villes devinrent toutes
deux chefs d'Ordre , & eurent

chacun leur Grand Maître) pouvoient lever à leurs dépens, & entretenir des troupes considérables. Aussi jamais Ordre (si on en excepte celui de Malthe) n'a reçu tant d'approbations des Souverains Pontifes que celui-ci ; & on compte jusqu'à douze Rois d'Espagne pour ses Bienfaiteurs. Lui seul possède plus de bien que tous les autres Ordres de ce Royaume ensemble. On y compte une infinité de Monasteres, de Colleges, de Commanderies, d'Hôpitaux, de Dignitez, & d'autres Benefices considérables, y ayant tant en Castille, que Leon & Valence, près de cent Commanderies, & plus de six cens Chevaliers qui portent l'habit de saint Jacques. Il est divisé en quatre Provinces, qui sont Castille, Leon, la vieille Castille, & l'Arragon. Les Armes des Chevaliers sont maintenant changées ; car ils portent un Collier à trois chaînes d'or, au bout duquel pend une Croix en forme

178 HISTOIRE DES ORDRES
d'Epée, le Pommeau fait en cœur,
& les bouts de la garde en Fleurs
de Lys. Un Auteur moderne dit
que la plupart des Croix des Or-
dres d'Espagne sont ainsi termi-
nées, pour marquer les secours
que les François ont donné aux
Espagnols contre les Maures.



Les Grands Maîtres étoient élus
par le suffrage des treize Cheva-
liers, dont nous avons parlé ci-
devant : on les choisissoit d'entre
les Commandeurs & Gouverneurs

de l'Ordre, qui avoient le pouvoir de les déposer de leur Dignité, lorsqu'ils s'en étoient rendus indignes par quelque faute considérable, & d'en élire un autre. Ils donnoient leurs conseils dans toutes les affaires; terminoient les différens qui pouvoient arriver entre le Grand Maître & les Chevaliers: mais leur pouvoir est bien diminué presentement depuis que la Grande Maîtrise est incorporée à la Couronne, & qu'on a établi un Conseil des Ordres. Ces treize Chevaliers, disent quelques Auteurs, representent le Sacré College, où Jesus-Christ, comme le premier & le Souverain Grand Maître, étoit à la tête des douze Apôtres, qui representoient la Religion Chrétienne. Comme cet Ordre avoit pour fin dans son établissement de faire une Guerre irréconciliable aux Maures, qui avoient envahi une grande partie de l'Espagne; après que Ferdinand d'Arragon V. du nom, & la

180 HISTOIRE DES ORDRES
Reine Isabelle de Castille sa femme les eurent chassés entièrement de leurs Etats, par la fameuse Conquête qu'ils firent du Royaume de Grenade; ils crurent que la Grande Maîtrise, avec ses biens qui étoient extrêmement considérables, ne feroit point de dishonneur à leur Couronne si elle y pouvoit être unie. Ainsi après la mort d'Alphonse de Cardeña Grand Maître de l'Ordre, Ferdinand ayant remontré au Pape Alexandre VI. ses travaux, ses fatigues & les biens immenses qu'il avoit consumés dans une longue & opiniâtre Guerre qu'il avoit entreprise pour purger ses Etats de ces Infidèles; & lui ayant demandé qu'en récompense la Grande Maîtrise de saint Jacques, fut incorporée à la Couronne de Castille à perpétuité: ce Pape qui étoit Espagnol, & qui étoit bien aise de gratifier un si puissant Roy, dont il avoit été autrefois le Vassal & le Sujet, lui accorda sa demande l'an

1493. après la mort du Grand Maître Dom Alphonse de Cardenas ; & depuis ce tems-là les Rois d'Espagne ont été Grands Maîtres , & perpetuels Administrateurs de l'Ordre de saint Jacques de l'Epée. L'étandart dont se ser-voit cette Noble Milice , avoit d'un côté les Armes de leur Religion, & de l'autre celles du Roïaume de Galice , comme la voici représentée.



Cet Ordre est régi par un Conseil general qu'on nomme des Ordres, qui fut établi par l'Empereur

182 HISTOIRE DES ORDRES
Charles V. Roy d'Espagne, le Pape Adrien VI. n'ayant réuni à la Couronne d'Espagne les Grandes Maîtrises des Ordres de saint Jacques de Calatrava & d'Alcantara, qu'à cette condition. Ce Conseil est composé d'un Président, & de six Chevaliers (dont deux se prennent de chacun de ces trois Ordres) qui ont le même pouvoir & la même autorité que le Roy peut avoir sur ces Ordres, en qualité d'Administrateur perpetuel, tant en ce qui concerne la Jurisdiction temporelle ou séculière, que la Jurisdiction Ecclésiastique, pourvû qu'elle ne soit pas purement spirituelle, comme de conferer les Ordres, administrer les Sacrements, fulminer des Censures & autres choses semblables, dont les fonctions sont exercées par des personnes Ecclésiastiques de l'Ordre, & qui sont députées par le Conseil qui connoît des Causes Civiles & Criminelles des Chevaliers & de leurs Vassaux, & qui

fait executer les Ordonnances faites aux Chapitres Generaux. Le Président de ce Conseil est ordinairement un des plus grands Seigneurs d'Espagne. Il y a aussi plusieurs Officiers qui dépendent de ce Conseil, dont les plus considérables sont celui de Secretaire des Ordres, ou grand Tresorier des Ordres, le grand Huissier des Ordres; trois Procureurs Generaux, trois Chevaliers Fiscaux, & un grand Tresorier du Conseil, qui dans les Actes publics, ont tous séance dans ce Tribunal. Il y a encore un grand nombre d'Officiers moins considérables. Les Chevaliers sont en obligation d'obéir au Conseil des Ordres, & aux Supérieurs des Monasteres, lorsqu'ils y demeurent, ou qu'ils y font leur Noviciat, ou lorsqu'on les a obligez de s'y renfermer pour quelque faute.

Pour être reçu Chevalier, il faut faire preuve de Noblesse de quatre Races, tant du côté pater-

184 HISTOIRE DES ORDRES
nel que du côté maternel, & qu'oï
qu'anciennement la Noblesse ma-
ternelle ne fut pas requise, elle est
neanmoins necessaire depuis qu'elle
a été ordonnée dans le Chapi-
tre general de l'an 1653. Il faut
encore faire preuve que les mê-
mes Ancestres n'ont point été
Juifs, Sarazins, Heretiques, &
qu'ils n'ont point été punis com-
me tels par le Tribunal de l'Inqui-
sition. Ces preuves se doivent fai-
re devant un Chevalier & un Cha-
noine de cet Ordre; & si elles sont
aprouvées par le Conseil des Or-
dres, le Roy commet quelqu'un
pour donner l'habit à celui qui
doit être reçu. Les Novices sont
obligez de servir sur les Galeres
pendant six mois, & de demeurer
pendant un mois dans un Mona-
stere pour y apprendre la Règle;
mais on les dispense de ces obliga-
tions moyennant une somme d'ar-
gent; & le Roy & le Conseil des
Ordres accordent ces Dispenses.
Ces Chevaliers étoient autre-

fois de véritables Religieux , & faisoient vœu de chasteté ; mais le Pape Alexandre III. leur permît de se marier ; ils ne le peuvent faire néanmoins sans en avoir une permission du Roi par écrit Outre les jeûnes établis par l'Eglise, leur Règle leur en prescrit encore plusieurs autres ; mais le Pape Innocent IV. dispensa de ces sortes de jeûnes les Chevaliers qui étoient à la Guerre. Martin V. les dispensa entierement de la Règle & de l'obligation de se retirer dans des Monasteres aux jours qu'ils devoient se séparer de leurs femmes, laissant cela à leur volonté. Innocent VIII. ayant été consulté, pour sçavoir si les Chevaliers qui n'étoient pas à la Guerre étoient obligez aux jeûnes de la Règle, déclara l'an 1486. que les uns & les autres n'y étoient pas obligez : & sur ce que l'Ordre representa encore à Sa Sainteté, qu'il y avoit plusieurs points de la Règle qui obligeoient à peché mortel, com.

186 HISTOIRE DES ORDRES
me de s'abstenir des femmes à cer-
tain tems , de reciter certaines
Prieres , & autres choses sembla-
bles , ce Pape déclara encore la
même année que la transgression
de la Règle n'obligeoit point à
peché mortel.

Ces Chevaliers ne font plus pre-
sentement que les vœux de pau-
vreté , d'obéissance & de chasteté
conjugale , auxquels ils en ajoû-
tent un quatrième , de défendre
& de soutenir l'Immaculée Con-
ception de la sainte Vierge. Les
trois Ordres de saint Jacques , de
Calatrava & d'Alcantara prirent
cette résolution dans leurs Chapi-
tres Generaux qu'ils tinrent en
1652. Cependant ils ne voulurent
rien faire sans avoir consulté aupa-
ravant le Roi Philippe IV. comme
Administrateur perpetuel de leurs
Ordres ; & ce Prince , qui avoit
une grande dévotion à la sainte
Vierge , approuva la résolution que
ces Ordres avoient prise ; & s'en-
gagerent à ce dernier vœu publi-

quement & par une ceremonie éclatante. L'habit de ceremonie des Chevaliers, tant d'Espagne que de Portugal, consiste en un Manteau blanc, avec une Croix rouge sur la poitrine, avec cette difference, que les Chevaliers d'Espagne la portent en forme d'épée fleurdelisée par le pommeau & les croisons, & que celle des Portugais n'est pas en forme d'épée, mais est aussi fleurdelisée par le bas. Lorsqu'un Chevalier de cet Ordre meurt, le Commandeur de la Commanderie la plus proche de la demeure du Chevalier, est obligé, outre les prieres ordinaires, de nourrir un Pauvre pendant quarante jours.

Je dirai, en finissant ce Chapitre, que l'Ordre de saint Jacques possède lui seul plus de biens que les deux autres. Quelques Auteurs font monter le revenu qu'ils possèdent en Espagne, sans y comprendre le Portugal, à trois cens mille Ducats; d'autres lui en donnent

188 HISTOIRE DES ORDRES
moins, mais la difference n'est pas
grande. Il y avoit autrefois une
Commanderie de cet Ordre en
France dans la ville d'Etampes.
Il ne faut pas neanmoins finir ce
Chapitre sans parler des Religieu-
ses Chevalieres de cet Ordre.

L'on prétend que ce fut l'an
1186. que le Roy Alphonse donna
à l'Ordre le Monastere de S. Eu-
phemie de Cocollos, dans la vieil-
le Castille, pour y mettre des Re-
ligieuses Chevalieres du même
Ordre, qui furent transferées
dans la suite à sainte Foy de To-
lede. Mais d'autres soutiennent
que le premier Monastere de ces
Chevalieres est celui de Salaman-
que, qui ne fut fondé qu'en 1312.
par le Chevalier Pelay Perez, &
Marie Mendez sa femme. Le prin-
cipal exercice de ces Chanoines-
ses Chevalieres est de loger & de
pourvoir à toutes les nécessitez des
Pelerins qui vont visiter les Reli-
ques de saint Jacques. Elles font,
aussi bien que les Chanoines, ha-

billées de noir, tant celles qui sont destinées pour le Chœur, que celles qu'on appelle Converses ou Sœurs Laiques; les premières portant une Croix rouge en forme d'épée, semblable à celles des Chevaliers, & les Converses la portant avec quelque différence. Elles ont sept Monasteres en Espagne, qui sont le saint Esprit de Salamanque, sainte Foy de Toledé, Nôtre-Dame de Junqueras à Barcelone, sainte Croix de Valladolid, sainte Eulalie à Merida, Nôtre-Dame de Grenade, & un à Madrid, fondé vers le milieu du dernier siècle. Celles de Barcelone ne sont pas Religieuses; mais les autres font les vœux solennels de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; & dans ces Monasteres elles gardent différemment la clôture: car à Valladolid, à Merida & à Grenade, elles observent une clôture très-exacte, ne permettant à qui que ce soit d'entrer dans leurs Monasteres; & elles n'en for-

190 HISTOIRE DES ORDRES
tent point pareillement. A sainte
Foy de Toledé , elles reçoivent
les visites des femmes dans une
Salle , & n'y admettent point
d'hommes. Dans celui de Sala-
manque les hommes & les fem-
mes entrent indifferemment dans
le Monastere , avec la permission
de la Commandatrice. Les Reli-
gieuses même sortent à certains
jours dans leur Eglise , & vont jus-
ques sur le Porche ; mais elles ne
peuvent aller plus avant sans la
permission du Conseil des Ordres.
Celles de Madrid , ayant été fon-
dées sur le modèle de celles de Sa-
lamanque , ont voulu jouir de ce
même Privilege ; à quoi le Conseil
des Ordres s'est opposé , préten-
dant qu'elles n'en doivent pas
jouir , sur ce qu'elles n'avoient été
fondées que depuis le Concile de
Trente , qui ordonna la clôture à
toutes les Religieuses ; ce qui a
donné lieu à plusieurs Ecrits de
part & d'autre en Espagne. Mais à
l'égard de celles de Barcelone ,

comme elles ne sont point Religieuses, elles peuvent se marier, & ne sont point tenuës à une clôture si exacte. Elles sont seulement vœu, comme les Chevaliers, de pauvreté, d'obéissance & de chasteté conjugale. Elles sont gouvernées par une Prieure ou Commandatrice, & ne different en rien des véritables Religieuses, soit pour l'habillement, soit pour l'exercice du Chœur & de Communauté; & étant mariées & veuves, elles peuvent toujours porter la Croix de l'Ordre. Celles du Monastere de *Sanctos* en Portugal, sont de même que celles de Barcelone, & peuvent aussi se marier.

Les Religieuses ne peuvent être reçûes sans le consentement de toute la Communauté; & les Supérieures en donnent avis au Conseil des Ordres, pour obtenir aussi son consentement, & afin qu'il commette quelqu'un pour faire les informations nécessaires, qui sont les mêmes que l'on fait à la ré-

192 HISTOIRE DES ORDRES
ception des Chevaliers , non pas
touchant la Noblesse , mais seule-
ment touchant la Religion des Pe-
res & des Meres & Ayeuls qui ne
doivent point être soupçonnez
d'heresie. Le Président nomme
un Chanoine de l'Ordre pour fai-
re les informations qui sont ensui-
te presentées au Conseil , qui don-
ne son consentement si elles sont
aprouvées. Les Monasteres éli-
sent les Supérieures qui sont aussi
confirmées par le Conseil des Or-
dres ; & le Roy leur accorde des
Lettres qui ordonnent aux autres
Religieuses de lui obéir.

Au reste , nous ferons faire ici
attention au Lecteur , que quoi
que nous ayons dit que les Cha-
noinesses Chevalieres de Sala-
manque n'ont été fondées qu'en
1312. elles prétendent néanmoins
faire remonter l'antiquité de leur
Ordre jusqu'en l'an 1030. par le
moïen d'un Privilége qu'elles con-
servent dans leur Monastere qui
est daté de cette année ; mais il
est

est à craindre qu'il ne soit supposé comme tant d'autres que produisent plusieurs differens Ordres, lorsqu'il s'agit de prouver leur ancienneté, surquoy le monde ne s'embarrasse guères assez souvent de leur faire des querelles.

* Voyez Francisco de Radez, *Chronic. delas Ordenes y Cavall. de san Fiago*. André Mendo, *De Ordin. Milit. Disquis. Canon.* Francisco Caro de Tones, *hist. de los Ordines Militares de Santiago Calatrava y Alcantara*. Diego della Mota, *de la Orden. Cavall. de S. Tiago* Turquet, *Histoire d'Espagne*, Tom. 1. liv. 10. Jean Mariana, *de rebus hispanicis*, lib. 11. cap. 13. & 14. André Favin, *Histoire de Navarre*, liv. 4. Tambur. *de Fur. Abbat. disput. 24. quæst.*

4. Le Pere Philippe Bonanni, *Catalog. omn. Ord. Relig. part. 1.* & 2. L'Abé Giustiniani, Menenius, Schoonebeck, *Histoire des Ordres Militaires*. Roderic de Toledo. *De Blegny*, *Projet de l'hi-*

194 HISTOIRE DES ORDRES
*stoire generale des Relig. Militai-
res. Le Pere Helyot, Histoire
des Ordres Religieux & Monasti-
ques, &c.*



CHAPITRE XV.

Institution des Chevaliers Hospita-
liers de SAINT JACQUES DU
HAUT-PAS, ou de LUQUES.



Quoique le Pere du Breüil ,
dans ses Antiquitez de Paris,
donne le nom de Chevaliers aux
Chanoines Hospitaliers de saint
Jacques du Haut-pas, il faut nean-
moins avoüer que de tous les Au-
teurs qui ont traité des Ordres
Militaires , il n'y en a aucun qui

196 HISTOIRE DES ORDRES
ait fait mention de celui-ci ; peut-
être aussi l'ont-ils confondu avec
celui de saint Jacques de l'Épée
qui étoit si célèbre. Il y en a d'au-
tres qui leur donnent le nom de
Chanoines Réguliers ; mais aucun
ne raporte l'origine de cet Ordre.
Il est certain cependant qu'il y a
eu un Ordre Hospitalier de saint
Jacques du Haut-pas , dont il y a
une Paroisse à Paris qui en a rete-
nu le nom , à cause que Guillaume
Viole Evêque de Paris , du con-
sentement d'un Commandeur
d'un Hôpital dépendant de cet
Ordre , & qui étoit situé au Faux-
bourg saint Jacques , érigea la
Chapelle de cet Hôpital en Eglise
Succursalle , pour le secours des
Paroisses de saint Benoît , de saint
Hypolite & de saint Médard , l'an
1566. ce qui dura jusqu'en l'an
1572. que les Religieux Benedi-
ctins de saint Magloire , qui de-
meuroient où sont presentement
les Filles Penitentes , en la rue S.
Denis , furent transferez par or-

dre du Roy Charles IX. en cet Hôpital. Ils se trouverent incommodéz d'avoir une Paroisse dans leur Eglise : & les Paroissiens d'un autre côté étant bien aises d'avoir une Eglise dont ils fussent les Maîtres, en firent bâtir une à côté de cet Hôpital, laquelle fut achevée l'an 1574. & a toujours retenu le nom de S. Jacques du Haut-pas, que l'Hôpital quitta pour prendre celui de saint Magloire, à cause du Corps de ce Saint que les Benedictins y apporterent avec eux.

Cet Hôpital qui fut fondé par le Roy Philippe le Bel sur la fin du treizième Siècle, portoit le nom du Haut-pas; non pas à cause de la situation du lieu, ni parce qu'il faille monter des degrez pour y entrer; mais parce qu'il étoit membre & dépendant du grand Hôpital de S. Jacques du Haut-pas de Luques en Italie, aux dépens duquel on entretenoit sur l'Arno, Riviere située dans l'Etat de Florence, sur le grand chemin

198 HISTOIRE DES ORDRES
de Rome, où l'on avoit accouûtumé
de payer de grands tributs & exa-
ctions, qui furent affranchis par
ceux de cet Hôpital & des autres
qui y étoient unis; de sorte que les
Pelerins y passoient librement
sans rien payer.

Outre le Grand Maître de l'Or-
dre qui résidoit en Italie, il y avoit
un Commandeur General pour le
Royaume de France, comme il
paroît par l'Epitaphe d'un Com-
mandeur qui étoit contre le Mur
de l'Eglise de l'Hôpital de ce nom
à Paris, avant que les Peres de
l'Oratoire, qui le possèdent présen-
tement sous le nom de saint Ma-
gloire, & qui ont succédé aux Be-
nedictins, eussent fait embellir le
Chœur. Au bas de ce Mur il y a
une Tombe sur laquelle est cette
autre Epitaphe du même Com-
mandeur : *Cy git vénérable Reli-
gieux & Discrete personne F. An-
toine Canu, en son vivant Licentié
en chacun Droit, & Commandeur
General de l'Hôpital de saint Jac-*

ques du Haut-pas en Royaume de France , qui repose le 15. jour Octobre l'an 1526. Priez Dieu pour son ame. L'on voit encore celle-ci sur une autre Tombe. Cy git Noble homme Reverend Pere en Dieu , F. Jean Dimanche de Luques , autrement Depesse , jadis Grand Maître General de l'Ordre de saint Jacques du Haut-pas , qui trépassa l'an de Grace 1403. le quatrième jour du mois de Janvier. Dieu en ait l'ame.

Il paroît par l'Epitaphe de ce Grand Maître Dimanche , qui est qualifié de Reverend Pere en Dieu , & par celle du Commandeur Canu , Licencié en l'un & l'autre Droit, & qui possédoit trois Benefices , aussi bien que par les figures qui sont représentées sur les Tombes que l'on voit encore dans cette Eglise , & qui ont toutes la tête rasée en forme de Couronne , comme la portent les Ecclésiastiques , que ces Hospitaliers se firent ordonner Prêtres dans la suite , quoique dans leur Origine ils

200 HISTOIRE DES ORDRES
ne fussent que des Freres Lays ,
qui faisoient eux-mêmes les bacs
où ils passioient les Pelerins sur les
Rivieres selon leur premier Insti-
tut , au moins ceux qui avoient des
établissmens sur les bords des Ri-
vieres où il n'y avoit point de
Ponts. Ces Hospitaliers portoient
sur leurs Manteaux des Marteaux,
qui avoient le manche pointu par
le bas, comme pour faire des trous,
afin de faire entrer plus aisément
les clous dans le bois. Ils portoient
ces Marteaux de differentes for-
mes , mais tous avoient le manche
pointu. Quant à la couleur de leur
habillement , elle étoit blanche.
Cet Ordre fut du nombre de ceux
que le Pape Pie II. supprima , &
dont il apliqua les revenus à l'Or-
dre de Nôtre-Dame de Bethléem
qu'il institua l'an 1459. Il subsista
neanmoins long-tems en France
depuis cette supression. Cet Or-
dre est aussi énoncé dans l'Edit du
feu Roy Loüis XIV. de l'an 1672.
par lequel Sa Majesté avoit uni à

l'Ordre de saint Lazare les biens de plusieurs Ordres Militaires & Hospitaliers, que l'on regarda comme supprimez, du nombre desquels étoit celui de saint Jacques du Haut-pas. * *Voyez Du Breüil, Theatre des Antiquitez de Paris, liv. 2. pag. 579.* Et les mêmes Antiquitez par Malingre, *liv. 2. pag. 497.* Le Pere Hypolite Helyot, *Histoire des Ordres Religieux & Monastiques, &c. 2. part. chap. 41. pag. 278.*



CHAPITRE XVI.

*Histoire de l'Ordre Militaire des
Chevaliers de SAINT JEAN DE
JERUSALEM, appellez ordinaire-
ment de Malthe.*



LE plus célèbre de tous les Or-
dres Militaires de l'Eglise, est
sans contredit celui des Hospita-
liers de saint Jean de Jerusalem,
que nous apellons maintenant de
Malthe, & celui à qui la Chré-
tienté a de plus grandes & de plus

particulieres obligations. Ses commencemens furent d'abord bien peu de choses; mais Dieu les ayant comblez de ses benedictions, ils ont été la semence d'une Moisson très - fertile & très - abondante. Quelques années avant le voyage du fameux Godefroy de Bouillon pour la Conquête de la Palestine, des Marchands, dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms, qui étoient de la ville de Melphe au Royaume de Naples, & qui négocioient au Levant, obtinrent de Romenfor de Moustesaph Caliphe d'Egypte, alors en possession de la Terre Sainte, la permission de bâtir à Jerusalem un Hospice pour eux & pour ceux de leur Nation, qui, suivant la loüable coûtume de ce tems-là, venoient en Pelerinage y visiter les saints Lieux & honorer les Sacrez Mysteres qui avoient operé la Rédemption du Genre humain; & pour obtenir plus aisément leur demande, ils s'obligèrent de paier

204 HISTOIRE DES ORDRES
un Tribut annuel à ce Prince & à
ses Successeurs. Quelque tems
après , c'est-à-dire vers le milieu
de l'onzième Siècle , leur pieté
s'augmentant avec leurs richesses,
ils obtinrent du même Caliphe la
permission de bâtir une Chapelle
au quartier des Chrétiens, devant
le Temple de la Résurrection ou
l'Eglise du Patriarche. Ils la dé-
dièrent en l'honneur de la sainte
Vierge , & y fondèrent un Mona-
stere de Religieux de l'Ordre de
S. Benoît. D'autres disent qu'ils
firent venir de Naples des Reli-
gieux de saint Augustin , pour y
celebrer en langue Latine le servi-
ce Divin , & avoir soin de rece-
voir les Pelerins. Cette Eglise fut
apellée Sainte Marie de la Latine,
pour la distinguer des autres Egli-
ses où l'on ne suivoit pas le Rit La-
tin. Mais les Pelerinages étant de-
venus plus fréquens en ce tems-là,
& les Fidèles s'excitant les uns les
autres à entreprendre ces longs &
pieux voyages , il ne se pouvoit

faire que plusieurs ne tombassent malades , ou n'eussent besoin de secours dans un país où souvent ils manquoient d'argent & d'azile parmi les Barbares & les Infidèles qui les laissoient en proye à la misere & à la pauvreté. C'est ce qui obligea ces personnes si charitables à établir des Hôpitaux pour y soulager les pauvres , & les malades de l'un & de l'autre sexe.

Le premier Hospice ou Hôpital fut bâti pour les femmes , comme les plus dignes de compassion & celles qui avoient le plus de besoin d'assistance ; & on lui donna sainte Marie Magdeleine pour sa Patrone, en memoire du zele avec lequel cette Sainte & illustre Fille avoit exercé l'Hospitalité en Bethanie envers la personne adorable de Jesus-Christ , & envers ses chers Disciples.

Peu de tems après on édifia celui des hommes qui fut mis sous l'invocation de S. Jean-Baptiste , parce que l'opinion commune des

206 HISTOIRE DES ORDRES
Chrétiens étoit , que S. Zacharie
son Pere faisoit ordinairement ses
Oraisons dans la même place de
ce nouvel Hôpital. Il est vrai que
tous les auteurs ne demeurent pas
d'accord de ce fait , quelques-uns
étant de l'opinion que ce fut à S.
Jean l'Aumônier , qui sous le Ré-
gne de l'Empereur Phocas avoit
été Patriarche d'Alexandrie qu'on
le dédia. Le Bienheureux Gerard
natif de Martigués, Ville de Pro-
vence, & que quelques-uns regardent
comme le premier Grand
Maître , étoit Directeur de cet
Hôpital en 1099. lorsque Gode-
froy de Bouillon Duc de Lorrain-
ne, accompagné de plusieurs Prin-
ces & d'une infinité de braves Che-
valiers , prit la ville de Jerusalem
& la délivra des fers , lui & tous
les autres Chrétiens.

La haute réputation où se mit
ce sage Directeur par son zèle &
par sa pieté , * fut cause que les

* Les Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem
deviennent Chevaliers.

Rois de Jerufalem travaillerent avec beaucoup de foin à établir ceux qui s'employoient à de si bonnes œuvres, & qu'on apella Hospitaliers. Leur nombre s'augmenta bien-tôt avec celui des Hôpitaux que l'on bâtit dans les Villes & dans les Campagnes de la Palestine; & pour les distinguer, on leur donna des habits noirs, avec une Croix de toile blanche à huit pointes ou pattée, comme on la nomme dans le Blafon; & ils firent entre les mains du Patriarche de Jerufalem, les trois vœux de Religion sous la Régle de saint Augustin, en y ajoûtant un quatrième, par lequel ils s'engageoient de recevoir & de défendre les Pelerins contre les courses fréquentes & les embûches des Infidèles. Leur Fondation est de l'an 1104. sous le Règne de Baudouïn I. qui, secours de ces braves Hospitaliers, avec une Armée dans laquelle on ne comptoit pas plus de treize mille hommes, triompha glorieusement

208 HISTOIRE DES ORDRES
du Caliphe d'Egypte , qui étoit
venu l'attaquer avec des troupes
nombreuses & formidables.

De cette maniere l'assistance
qu'ils rendoient à ces Pelerins , &
le soin qu'ils eurent d'assurer les
passages , obligerent ces Hospita-
liers de prendre les Armes , & à
devenir des hommes de Guerre.
Cet emploi attira dans l'Ordre
quantité de Noblesse , & changea
les Hospitaliers en Chevaliers.
Après que dans la suite leur nom-
bre se fut extrêmement multiplié,
& que les Rois de Jerusalem aussi
bien que les Fidèles les eurent
comblez de biens , ils se soustrai-
rent de la Jurisdiction & de l'o-
béissance du Patriarche de Jeru-
salem ; & se donnerent un Chef
qu'ils choisirent de leur Corps ,
& qui devoit les commander sous
le nom de Grand Maître.

Cependant les Souverains Pon-
tifes convaincus des grands biens
& des services signalez que cet Or-
dre procuroit à l'Eglise , lui don-

nerent leur aprobation , & le confirmerent par des Bulles authentiques conçûës en termes aussi magnifiques , qu'engageans à travailler de plus en plus à une œuvre si agréable à Dieu & si utile à l'Eglise. C'est ce que firent Calixte II. en 1120. Honorius IV. en 1125. Luce II. en 1144. Eugene III. son successeur , & plusieurs autres.

Depuis leur établissement , ils n'ont cessé de faire une Guerre irréconciliable aux ennemis de la Foy. Le bienheureux Gerard mourut en 1118. son corps fut transporté dans la suite en Provence , & mis dans la Chapelle du Bourg de Monosque , qui est une Commanderie de l'Ordre. Il eût pour successeur Raymond du Puy natif du Dauphiné, & qui prît le premier la qualité de Grand Maître. Jusques-là les Hospitaliers n'avoient eu aucune Règle par écrit , Gerard s'étant contenté d'inspirer à ses Freres des sentimens d'humilité & de charité : mais Raymond du Puy

210 HISTOIRE DES ORDRES
leur donna une Règle par laquelle il les obligea de faire les trois vœux solennels de pauvreté, de chasteté & d'obéissance. Nous avons dit ci-devant qu'ils faisoient ces vœux ; mais il ne sera pas hors de propos d'entrer un peu plus dans le détail des sages réglemens qu'il prescrivit à ses Freres. Il leur défendit d'aller seuls par les Villes & Bourgades. Les Prêtres & les Laïcs allant chercher les aumônes pour les pauvres devoient demander l'Hospitalité, se contenter de ce qu'on leur donnoit, & ne rien acheter. S'ils ne trouvoient personne qui les reçût par charité, alors il leur étoit permis d'acheter quelque chose pour vivre ; mais ils devoient se contenter d'un seul mets. Si un des Freres étant en danger de mort, étoit trouvé propriétaire & avoir de l'argent, s'il revenoit en santé, on lui attachoit son argent au col, il devoit être fouetté rudement par un des Freres, faire penitence

pendant quarante jours, & jeûner au pain & à l'eau les Mercredis & les Vendredis. Si quelque Frere avoit commis le peché de la chair, si la faute avoit été cachée, il devoit recevoir la penitence en secret : mais si la faute avoit été publique, le Dimanche après la Messe, lorsque le peuple étoit sorti de l'Eglise, l'on dépoüilloit le coupable en presence de tous les Freres ; le Maître le fouettoit rudement avec des verges ou avec des couroyes, & on le chassoit de l'Ordre. Ils ne devoient point manger de viandes les Mercredis & les Samedis, & depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. Quand un Frere en avoit offensé un autre, on le mettoit en penitence qui étoit plus ou moins grande selon la qualité de l'injure, & il n'y avoit que le Chapitre qui la pût diminuer. Après la mort de quelque Frere, les autres, à la premiere Messe que l'on disoit pour le défunt, devoient offrir un Cierge avec un

212. HISTOIRE DES ORDRES
écu qui étoit distribué aux pauvres avec les habits du défunt. Chaque Prêtre devoit dire une Messe, les Clercs le Psautier, & les Laïques 150. *Pater*. Voilà en substance ce que contient la Règle que Raymond du Puy prescrivit, dans laquelle il ordonna encore que tous les Freres porteroient des Croix sur leurs habits & sur leurs manteaux.

Comme ce Grand Maître avoit le génie plus élevé, & l'humeur plus martiale que son prédécesseur, il fit assembler un Chapitre General, dans lequel entr'autres choses on conclut de faire deux partages des Hospitaliers, dont l'un seroit destiné à desservir les Hôpitaux, & l'autre à former un Corps de Milice, qui agiroit contre les ennemis de la Foi & des Chrétiens. Que nul ne pourroit être aggregé à cette Milice qu'après avoir fait preuve de Noblesse, ce qui s'observe encore à present avec beaucoup de rigueur,

ceux qu'on reçoit étant obligez de faire leur preuve de quatre races, tant du côté paternel que du côté maternel; avoir vingt ans, & être né de légitime Mariage, à la réserve des fils naturels des Rois & des Princes. Qu'à l'égard des Freres Servans de l'Hôpital, ils seront admis sans autres conditions que celles d'être nez d'honnêtes familles, d'avoir de la pieté & de bonnes mœurs, & de faire les mêmes vœux que les Chevaliers. Il y a de plus dans l'Ordre, des Prêtres ou Chapelains pour faire l'Office divin, & il y a des Commanderies ou des Revenus affectez à ces trois différentes qualitez. L'on introduisit après dans cet Ordre la maniere de recevoir les Chevaliers avec les ceremonies qui s'observent encore à present en donnant l'Habit, & faisant faire Profession. Le Postulant ayant reçu du Grand Maître & du Conseil la permission de prendre l'Habit & de faire Profession, & le jour

214 HISTOIRE DES ORDRES
ayant été choisi , il se trouve à l'E-
glise , où étant à genoux devant
l'Autel , vêtu d'une longue Robe
& d'un Manteau à bec qui est
l'Habit de l'Ordre , & ayant à la
main un flambeau allumé , il offre
au Prêtre son épée nuë pour être
benîte. Le Prêtre la tient toute
nuë en disant quelques Oraisons ;
& après avoir jetté de l'eau benîte
sur l'épée & le Chevalier, il lui met
en main cette épée nuë , en lui di-
sant de la recevoir au nom de la
sainte Trinité , & de s'en servir
pour sa défense & celle de l'Eglise,
à la honte des ennemis de la Croix
& de la foi Chrétienne. On remet
ensuite l'épée dans le foureau , &
le Prêtre la met au côté du Che-
valier qui doit faire Profession , &
lui donne un baiser. Mais avant
que de faire Profession de cette
sainte Milice , il s'y prépare par
une Confession generale & par la
sainte Communion : ensuite étant
à genoux & tenant un flambeau
de cire blanche allumé , se tenant

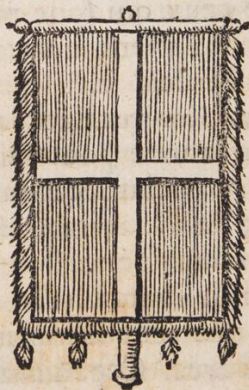
ainsi avec respect devant celui qui doit recevoir sa Profession, il répond humblement aux interrogations qu'il lui fait, & promet de les observer ponctuellement. C'est avant que le Prêtre lise l'Evangile que le Chevalier fait ses Vœux; & celui qui les reçoit lui donne l'épée avec son foureau, la tire, la lui met toute nuë entre les mains, l'avertit de l'usage à quoi elle est destinée, & de ne point s'en servir qu'à cet effet: il lui en donne trois coups sur l'épaule, en lui disant, *Je vous fais Chevalier au nom de Dieu, de la Vierge Marie, de Monsieur saint Jean-Baptiste & de Monsieur saint George, vigilant & pacifique en l'honneur de Chevalerie*; puis remet l'épée dans le foureau; & regardant le Profez, il lui donne doucement un petit soufflet. Un autre Chevalier lui attache les Eperons dorez aux pieds, & il retourne à sa place continuer d'entendre le reste de la Messe. Quand elle est finie, le Chevalier Rece-

216 HISTOIRE DES ORDRES
vant l'avertit de ses obligations ;
lui fait plusieurs questions , le
menace qu'on le chassera honteu-
sement de l'Ordre s'il trangresse
ses Vœux & les autres devoirs
qu'on lui a representez , & auf-
quels il est obligé de satisfaire.
Après cela il commande au Pro-
fez d'aller prendre le Missel sur
l'Autel & de le lui apporter ; & lui
faisant mettre les mains sur le Ca-
non de la Messe , le Profez pro-
nonce ses Vœux en la maniere sui-
vante : *Moi , N. jure & promets ,
& fais vœu à Dieu Tout puissant (à
la glorieuse Vierge Marie , & à
Monsieur saint Jean-Baptiste notre
Patron) moyennant sa grace , d'ob-
server & garder vraye obédience à
celui qui me sera commandé de par
Dieu & ma Religion ; de vivre sans
propre , & de garder chasteté ainsi
qu'il convient à tous bons Religieux
Catholiques.* Le Recevant prend le
Manteau à bec , montre la Croix à
huit pointes au Profez , auquel il
donne de nouveaux avertissemens,
la

la lui fait baiser & lui met le Manteau sur l'épaule, en lui donnant toujours des avis. Le Prêtre de l'Ordre qui a célébré la Messe, dit ensuite plusieurs Oraisons sur le nouveau Profez qui est à genoux, après lesquelles le Profez, selon qu'il lui est commandé, va faire l'obédience à l'Auberge avec du pain, de l'eau & du sel, &c.

La Profession se faisoit autrefois dans cet Ordre aussi-tôt qu'on avoit fait l'année de Noviciat, comme on le fait dans tous les autres Ordres Religieux : mais cette coutume n'est plus en usage, & il n'y a que ceux qui sont reçûs en minorité qui ayent un tems fixé pour leur Profession. Ils doivent se rendre au Convent dans la vingt-cinquième année pour faire leur année de Noviciat, & ensuite leur Profession dans la vingt-sixième année ; à faute de quoi ils perdent, en faveur de leurs Cadets, l'ancienneté que leur minorité leur avoit procurée. Cependant il y a

218 HISTOIRE DES ORDRES
beaucoup de Chevaliers reçûs en
minorité, qui ne font Profession
que plusieurs années après les
vingt-six ans, sans que cela leur
porté aucun préjudice; mais alors
ils ont besoin d'un bref ou d'une
dispense qu'on obtient aisément
pour des raisons particulieres
qu'on expose. Ces Constitutions
ayant été aprouvées l'an 1130. par
le Pape Innocent II. il leur donna,
en considération de leurs grands
services, pour Enseigne de Guer-
re, une Croix d'argent en champ
de gueules, qui sont presentement
les Armes de l'Ordre.



Quoique ces Chevaliers se fussent beaucoup signalez avant que d'avoir reçu cet Etendart des mains du Pape ; ils donnerent dans la suite de nouvelles preuves de leur valeur , sous le Règne de Foulques Roy de Jerusalem , & successeur de Baudouin II. par la défaite des Sarazins. Ils aiderent à Baudouin III. ayant toujors à leur tête Raymond du Puy leur Grand Maître , à recouvrer la Vallée de Moïse , à délivrer les Chrétiens de Mesopotamie du joug des Infidèles , & à faire le Siège d'Ascalon. En considération de ces grands services , le Roy donna à l'Ordre plusieurs terres & possessions. Le Pere Anastase IV. du nom , imitant ses prédécesseurs, lui accorda aussi plusieurs Privileges par une Bulle du 21. Octobre de l'an 1154. cependant ces Chevaliers ne perdoient aucune occasion de défendre l'Eglise , & de combattre contre les Infidèles. Le Sultan Nuradin ayant as-

220 HISTOIRE DES ORDRES
siégé la Grote de Scutie , cette
Place se défendit vigoureusement,
jusqu'à ce que les Chrétiens ayant
assemblé leurs troupes , dont le
Grand Maître Raymond com-
mandoit l'Avant-garde , ils oblige-
rent les Infidèles de lever le Siège,
ce qui arriva l'an 1157. Ce fut la
derniere expedition où se trouva
ce premier Grand Maître de l'Or-
dre de saint Jean de Jerusalem, qui
mourut l'an 1160. après avoir gou-
verné cet Ordre pendant quaran-
te-deux ans.

Je serois trop long si je raportoie
en détail toutes les grandes actions
de ces braves Chevaliers sous cha-
que Grand Maître , dans les diffé-
rentes Guerres où ils se sont trou-
vez , en s'unissant aux autres puis-
sances Chrétiennes. Il me suffira
de rapporter ces grands événemens
qui leur ont aquis tant de réputa-
tion , & les differens revers de for-
tune qu'ils ont ressentis , & les res-
sources qu'ils ont trouvées dans
leur bravoure , non - seulement

pour réparer leurs pertes , mais encore pour tenir tête au plus redoutable ennemi du nom Chrétien , qui depuis près de deux cens ans qu'ils font à Malthe , Isle d'une si petite étendue , ne les a jamais attaquez impunément.

Les efforts extraordinaires que firent de tems en tems les Infidèles contre les Chrétiens pour la Conquête de la Palestine , & principalement le redoutable Saladin Soudan d'Egypte , qui y fit un horrible carnage en se rendant maître des principales Villes , & entr'autres de Jerusalem qu'il prit en 1187. obligea * ces Hospitaliers de se retirer à Margat , & puis à Acre ou Ptolemaïde , qu'ils défendirent vaillamment pendant plusieurs Sièges qu'on fit sous différens Princes Infidèles. Enfin le Soudan Heli , connu sous le nom de Melec Seraph , avec une Ar-

K 3

* Les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem sont chassés de la Palestine , & se retirent à Chypre.

222 HISTOIRE DES ORDRES
mée de soixante mille chevaux, &
de cent soixante mille hommes
d'Infanterie, l'ayant conquise l'an
1291. ces Chevaliers, après avoir
donné des marques de courage &
de valeur extraordinaire, furent
contraints de l'abandonner. Le
barbare vainqueur remplit tout
de meurtre & de carnage, & fit
esclave tout ce que le Fer épargna;
les Soldats ayant assouvi par
toute forte de desordres & de violence
leur brutale lubricité.

Après la perte de cette Ville,
les Hospitaliers avec leur Grand
Maître qui étoit pour lors Jean de
Villiers s'étant mis en Mer, suivirent
Henry de Luzignan Roy de
Chypre, qui leur donna dans son
Roïaume la ville de Limisson pour
leur servir de retraite, dans la-
quelle ils demeurèrent environ
dix-huit ans. Ils furent d'un grand
secours à ce Prince, en purgeant
les Mers des Pirates qui l'infec-
toient, & qui, par leurs descen-
tes continuelles dans cette Isle,

enlevoient des Chrétiens qu'on jettoit dans les Fers, où ils souffroient d'extrêmes miseres.

* Pendant qu'ils s'occupaient à des actions si charitables, ils eurent assez de bonheur de se rendre maîtres de l'Isle de Rhodes qui appartenoit aux Turcs, qui peu de tems auparavant, l'avoient enlevée à l'Empereur de Grece, & cela se fit, à ce qu'on prétend, par un assez plaisant stratagême. Voici comme la chose se passa. Les Chevaliers destinez à cette hazardeuse entreprise, habillez en Bergers, parurent au Port de Rhodes, du côté de la terre, conduisant dix ou douze troupeaux de moutons, parmi lesquels les plus déterminez marchaient appuyez de leurs mains contre terre, couverts de peaux de mouton; & entrant ainsi dans la Ville sans qu'on les soupçonnât d'aucun dessein, ils s'emparerent de la porte.

K 4

* Ils s'emparent de l'Isle de Chypre.

L'allarme se mit bien-tôt dans la Ville , & les habitans étonnez d'un accident si imprévu , gagnèrent le Port pour se sauver , qu'ils trouverent investi par l'Armée Navale des Hospitaliers. Desorte qu'ils furent obligez de se rendre, & d'implorer la clémence de ces nouveaux Maîtres , qui entrèrent sans aucune perte dans la Ville , le jour de la triomphante Assomption de la sainte Vierge l'an 1309. sous la conduite du Grand Maître Foulques de Villaret François de Nation , d'où leur est venu le nom de Chevaliers de Rhodes.

Cependant les Sarazins & les Turcs , honteux de voir qu'on leur eût ainsi enlevé une si belle Isle , équipèrent l'année suivante une Flote considérable , & vinrent assieger Rhodes. Ils croyoient la conquête d'autant plus aisée , que les Chevaliers n'avoient pas encore eû le tems de réparer les brèches de la Ville , ni d'y faire de nouvelles fortifications. Mais

Amedée IV. Comte de Savoye , surnommé le Grand , vint au secours des Chevaliers avec une autre Armée ; & ayant attaqué les ennemis avec beaucoup de vigueur , il les contraignit de se retirer honteusement , après leur avoir causé une perte considérable. On dit , mais sans aucune certitude , qu'en récompense de ce signalé service , les Chevaliers lui donnerent les Armes de la Religion , que ses successeurs ont toujours portées depuis ce tems là , avec ces quatre Lettres pour Devise. F. E. R. T. qui veulent dire , *Fortitudo ejus Rhodum Tenuit.*

Ce fut aussi sous le gouvernement du même Grand Maître de Villaret que se fit l'union de l'Ordre * de S. Samson de Constantinople & de Corinthe , & de tous les biens qui lui appartenoient , à celui de saint Jean de Jerusalem ,

K 5

* Hospitaliers de S. Samson de Constantinople , unis à ceux de Rhodes.

226 HISTOIRE DES ORDRES
ce qui se fit du consentement du
Grand Maître & des Freres de
l'Ordre de S. Samson qui étoient
aussi Hospitaliers, & avoient des
Maisons à Constantinople & à Co-
rinthe. L'on ne sçait point le tems
de l'Institution de ces Hospita-
liers. Il y a néanmoins de l'apa-
rence que ce fut sous le Pontificat
d'Innocent III. qui l'an 1208. les
mît sous la protection du S. Siège,
& aprouva les Statuts de cet Insti-
tut qui avoient été dressez par Be-
noît Cardinal de Ste Suzanne, Lé-
gat à Constantinople : & l'an 1211.
ce Pape confirma la donation qui
leur avoit été faite par l'Empe-
reur Henri, du Château de Ga-
relle, & la possession de tous les
autres biens qui leur appartenoient.
L'union de ces Hospitaliers, avec
ceux de saint Jean de Jerusalem,
fut aussi confirmée par une Bulle
de Clement V. du 8. Août 1308. &
quatre ans après, le même Pape
unit encore à l'Ordre de saint Jean
de Jerusalem celui des Templiers,

qui fut aboli dans le Concile General de Vienne, comme nous le verrons ci-après.

Depuis la levée du Siège de Rhodes, ces illustres Chevaliers ne cessèrent de poursuivre les Infidèles, & de faire des Courses sur leurs Terres, & s'emparèrent de quelques Châteaux pour leur servir de retraite dans leur besoin; ce qui fut d'une grande utilité pour les esclaves Chrétiens, lors qu'ils étoient assez heureux pour rompre leurs Fers, & se sauver des mains de ces barbares. Desorte que le Soudan d'Egypte lassé de se voir continuellement harcelé par ces Chevaliers, leur demanda la paix, & fit un traité l'an 1403. avec Philibert de Naillac Grand Maître de l'Ordre, par lequel il accorda à la Religion le pouvoir d'avoir des Hôpitaux dans Jerusalem, & dans quelque'autres Villes, avec promesse de rendre les Places qu'il tenoit en Syrie, & la liberté du Commerce pour toute la Chré-

228 HISTOIRE DES ORDRES
tienté, permettant aux Pelerins
de voyager en toute assurance
dans la Palestine.

De si belles promesses furent
bien-tôt oubliées, & les Sarazins
aussi bien que les Turcs, jaloux de
voir qu'une poignée de monde,
telle que composoient ces braves
gens, leur fissent si impérieusement
la loi, chicanoyent toujours sur
les articles, ou plûtôt violoyent la
paix par les fréquens débarque-
mens dans les Isles de la Religion,
& armant de tems en tems de puis-
santes Flotes dont ils menaçoient
Rhodes. Ainsi le Grand Maître
Antoine Flaviani ayant scû que les
Infidèles menaçoient de faire une
irruption dans l'Isle, il fit fortifier
toutes les Places pour les mettre
hors d'insulte; & les Ennemis en
ayant été avertis, abandonnèrent
leur dessein. Mais ce fut toute au-
tre chose l'an 1444. sous le Grand
Maître Jean de Lastic: car le Sou-
dan d'Egypte assiegea Rhodes avec
une Armée de dix-huit mille hom-

mes ; & après plusieurs assauts qui furent donnez par les Infidèles , & genereusement soustenus par les Chevaliers pendant cinq années de suite , ils furent contraints de lever le Siège.

* Cette Ile goûtoit à loisir le fruit de ses heureux succès , & jouïssoit d'une paix assez tranquille , lorsque Mahomet I I. le plus grand , aussi bien que le plus cruel & le plus orgueilleux de tous les Conquérans parut au monde. Enflé des glorieux avantages que mille Victoires qu'il avoit gagnées sur les Chrétiens & sur les Princes de sa créance lui avoient procurez , il fit sentir aux Chevaliers de Rhodes , qu'ils ne seroient pas long-tems sans éprouver la force de ses Armes , & le surprenant bonheur qui l'accompagnoit dans presque toutes ses entreprises. Aussi Rhodes en fut-elle allarmée ; & le Grand Maître Pierre Raymond Zacoſta se voyant épu-

* Mahomet II, menace Rhodes.

230 HISTOIRE DES ORDRES
fé d'argent & de munitions, fit de-
mander la continuation de la Tre-
ve à Mahomet, qui alors occupé
d'autres desseins & de Conquêtes
qui lui paroissoient plus importan-
tes, ne s'en éloigna pas. Mais l'im-
perieux Sultan renouvelant les
anciennes prétentions d'un tribut,
demanda que l'Ordre lui envoyât
chaque année un Ambassadeur,
avec un present de quatre mille
écus. Une proposition si honteuse
à la Religion offensa tellement les
Chevaliers, que le Grand Maître
fit en sa presence publier à son de
trompe la Guerre contre les Turcs.
Il ne faut pas douter qu'une pareil-
le réception n'irritât le Sultan jus-
qu'à la fureur, d'autant plus qu'il
n'étoit pas accoutumé à de pareils
traitemens. Mais lorsqu'il se pré-
paroit à la vengeance, il tomba
malade, & se contenta d'envoyer
trente Galeres à Rhodes, qui sac-
cagèrent plusieurs Bourgades, &
furent ensuite obligées de se reti-
rer, par les soins & la vigilance de

Jean-Baptiste des Urfins nouveau
Grand Maître. Ceci se passa en
1468.

Douze ans entiers s'écoülèrent
sans que Mahomet songeât à por-
ter ses Armes vers Rhodes. Mais
enfin cette belliqueuse Milice ,
après avoir tant de fois bravé im-
punément les Princes Mahome-
rans de Caramanie , d'Egypte &
de Tunis , ruiné le Commerce de
ses Sujets , & assuré celui des Na-
tions Chrétiennes de l'Occident ,
vit tomber à son tour la foudre sur
elle. Le Sultan regardoit cette
entreprise comme une des plus
grandes actions de sa vie , & qui
devoit lui faire plus d'honneur ;
jusques-là même qu'après sa mort
on se contenta de graver sur son
Tombeau , comme le plus grand
éloge qu'on pût dresser à sa me-
moire , ces paroles : *Je me propo-
sois la Conquête de Rhodes , & celle
de la superbe Italie ; comptant pres-
que pour rien la gloire qu'il s'étoit
acquise par toutes les autres Victoi-*

res qu'il avoit remportées, au prix de celle qu'il esperoit de la prise de cette Isle. Ce fameux Siège merite bien que nous en disions ici quelque chose.

* Tandis que Mahomet plein de ses desseins, & qu'agité de différentes passions de gloire & de haine, il méditoit cette importante Conquête; quelques traitres qui s'étoient retirez auprès de lui par les pernicious conseils qu'ils lui donnerent, & les magnifiques promesses d'une prompte rédition, le déterminèrent enfin à faire ce fameux Siège, qui tint toute la Chrétienté attentive & tremblante, dans la crainte du succès. Il tâcha par ses ruses & par ses adresses ordinaires, de tromper la vigilance des Chevaliers; il fit équiper secrettement une grosse Armée Navale, leva des troupes sous divers faux prétextes; & par de feintes négociations, il voulut leur faire croire qu'il ne songeoit

* Mahomet fait attaquer Rhodes.

qu'à faire la paix avec eux. Mais les Chevaliers qui sçavoient le peu de bonne foi du Sultan, se tinrent toujourns sur leurs gardes, fortifierent leur Ville le mieux qu'il leur fut possible, & firent connoître par leurs grands apprêts qu'ils étoient à la veille d'un Siège. Ils n'en furent même que trop convaincus par les espions qu'on découvrit, & qui furent punis comme ils le méritoient.

Mahomet voyant qu'il ne pouvoit plus cacher un si grand dessein, en fit une déclaration publique à sa porte, & voulut que le Visir Missach Bassa, issu de la race des Paleologues, commandât l'Armée forte de cent mille hommes; & ayant monté la Flote Ottomane qui étoit de cent soixante Vaisseaux, il parut devant la ville de Rhodes le 23. May de l'an 1480. Le débarquement des Troupes ne fut pas plûtôt fait, qu'on prépara toutes choses pour l'attaque. Les Canons & les Ma-

234 HISTOIRE DES ORDRES
chines dont on se servit, étoient
formidables par leur nombre &
leur énorme grandeur ; & le Visir
ayant employé tous ses efforts
contre le corps de la Place, y fit
faire diverses attaques, que les Af-
siegés soutinrent avec autant d'a-
dresse que de courage, ayant re-
poussé vigoureusement les Enne-
mis, qui y perdirent beaucoup de
monde. Le Grand Maître Pierre
d'Aubuffon né dans la Marche,
petite Province de France, si fa-
meux pour sa piété, sa prudence
& sa valeur, avec le Vicomte de
Monteil son frere, Antoine d'Au-
buffon, qui fut ensuite Capitaine
General de Rhodes, & plusieurs
autres braves Chevaliers, firent
dans ce Siège des actions qui alle-
rent jusqu'au prodige. Par tout
on voyoit régner une émulation
héroïque ; & il n'y avoit pas jus-
qu'aux femmes & aux enfans qui
ne contribuassent à garantir leur
vie & leur Isle de la barbarie des
Ennemis, par le travail dont ils

étoient capables. Mais ce qui contribua extrêmement à redoubler leur zèle, ce fut les fréquentes Prédications d'un Cordelier nommé Antoine Fradini, qui ne firent pas moins d'effet à Rhodes qu'en avoient fait celles du bienheureux Jean Capistran à Belgrade. Les Turcs de leur côté, animez par l'esperance du butin, alloient à l'assaut avec une ardeur qu'on ne peut assez exprimer; & plus d'une fois ils se logerent sur les Ramparts, & y planterent leurs Drapeaux. Mais la prudence & la valeur du Grand Maître remedièrent heureusement à tout. Les Turcs furent repoussez avec beaucoup de perte: on les chassa hors de la Place dans l'assaut general qui fut donné le vingt-septième jour de Juillet; & le Visir, après avoir perdu les plus braves de son Armée, desesperant de la prendre, leva honteusement le Siège, & perdit les bonnes graces de Mahomet, qui lui défendit d'entrer

236 HISTOIRE DES ORDRES
dans Constantinople. Le Grand
Maître reçût des applaudissemens
extraordinaires des Princes Chré-
tiens ; & continuant de rendre des
services signalez à la Religion , le
Pape Innocent VIII. l'honora huit
ans après de la dignité de Cardi-
nal , sous le titre de saint Adrien ,
avec la qualité de Légat du saint
Siège en Asie.

Mahomet peu accoûtumé aux
disgraces & aux fâcheux évène-
mens de la Guerre , ne survécut
guère à la honte qu'il avoit reçûe
devant Rhodes , après s'être pro-
mis la Conquête de cette impor-
te Place , étant mort l'année sui-
vante dans une Bourgade de Bi-
thinie. Ses deux enfans Bajazet &
Zêmes , nommé par les François
Zizime, ne pouvant s'accorder sur
le partage de l'Empire Ottoman ,
se firent la Guerre l'un à l'autre.
Zizime ayant été défait dans la
Natolie , fut obligé de prendre la
fuite , & de s'aller jeter entre les
bras du Grand Maître de Rhodes,

où il arriva le 24. Juillet de l'an 1482. & y fut reçu comme Roy. Bajazet qui appréhendoit les suites d'une si puissante protection, voulut le prévenir, & fit la paix avec l'Ordre; mais ce fut à des conditions aussi deshonorantes pour lui, que celle que son pere avoit voulu autrefois imposer à la Religion de Rhodes, en se rendant comme son Tributaire; car il s'obligea de payer tous les ans trente-cinq mille Ducats pour la nourriture & l'entretien de son frere, & dix mille Ducats en particulier au Grand Maître, pour le dédommager en quelque façon des dépenses excessives que la dernière Guerre l'avoit obligé de faire.

Zizime livré à l'inconstance de la fortune, crût que son frere ne faisoit la paix que pour avoir une occasion favorable de le perdre; que quand le Commerce seroit libre entre les Rhodiens & les Turcs, il y auroit tous les jours à craindre pour sa personne; & que

238 HISTOIRE DES ORDRES
les Grecs renégats accoutumez
aux trahisons & aux meurtres, ne
ménageroient rien pour servir uti-
lement Bajazet. Dans ces pensées
il demanda au Maître d'aller trou-
ver le Roy de France, comme ce-
lui qu'il connoissoit le plus capa-
ble de le protéger contre la tyran-
nie de son frere : sa demande lui
fut accordée. Il partit de Rhodes
le premier Septembre, accompa-
gné de plusieurs Chevaliers qui
furent nommez par le Grand Maî-
tre pour servir d'escorte : mais il
n'eût pas en France la satisfaction
qu'il esperoit. Charles VIII. le re-
çût avec assez d'indifference; peut-
être ne vouloit-il pas se broüiller
avec la Porte, ou craignoit-il qu'u-
ne reception honorable ne fut une
espece d'engagement pour l'entre-
tien de ce Prince. Ainsi il demeura
fort peu de tems à la Cour, & les
Chevaliers le conduisirent dans la
Commanderie de Bourneuf, sur
les confins du Poitou & de la Mar-
che, ou les Grands Prieurs d'Au-

vergne faisoient leur demeure.

Plusieurs Souverains , comme Mathias Roy de Hongrie , Ferdinand Roy de Castille & d'Arragon qui l'étoit aussi de Sicile , & Ferdinand Roy de Naples firent dans la suite d'instances prieres au Grand Maître pour avoir Zizime en leur disposition. Il ne leur accorda pas ce qu'ils demandoient , & tout ce que son honneur & son devoir lui crût permettre , fut de les assurer que , tandis qu'il auroit le Sultan entre ses mains , il empêcheroit le Grand Seigneur de rien entreprendre sur leurs Etats. Bajazet compta ce refus comme un service signalé ; & se sentit si obligé au Grand Maître , que par reconnaissance il lui envoya l'an 1484. la main droite de saint Jean Baptiste , qu'il fit mettre dans une petite cassette de bois de Cyprés , revêtue au dedans d'un beau velours cramoisi , & enrichie au dehors d'une infinité de pierreries. Il l'envoya par un de ses Favoris avec

240 HISTOIRE DES ORDRES
une Lettre, dont l'inscription étoit
en ces termes : *Bajazet Roy de l'A-*
sie, Empereur des Empereurs, au très-
sage & très-illustre Grand Maitre
de Rhodes Pierre d'Aubusson, Prince
très-generoux & pere d'un glorieux
Empire.

Depuis le fameux Siège de Rhodes, cinquante années se passerent sans que les Turcs osassent se hasarder de faire aucune insulte aux Chevaliers, dans la crainte de voir échoüer leurs projets. * Mais Soliman, surnommé le Magnifique, & par quelques-uns, *Al Chankiar*, c'est-à-dire le Verseur de Sang ou le Guerrier, se résolut d'entreprendre à son tour le Siège de Rhodes. Il fit connoître à ses Visirs l'importance de cette Conquête; il leur dit que c'étoit une chose honteuse aux Musulmans, qu'au milieu de leur Empire, un petit nombre de Corsaires leur fissent

* Soliman II. attaque Rhodes, & s'en rend le maître.

sent la Loi , & troublassent tout leur Commerce. Que Selim son pere , occupé dans une Guerre fâcheuse & sanglante , n'avoit pas pû songer à cette glorieuse entreprise ; mais qu'il avoit trouvé dans ses papiers , qu'il étoit absolument nécessaire pour la grandeur & la sûreté de son Empire , d'employer toutes ses forces , afin de chasser les Chevaliers de cette Isle : Qu'au reste il sçavoit de bonne part qu'il y avoit de la mesintelligence entr'eux ; & que la plupart de leurs Fortifications étant en très-mauvais état , il ne seroit pas difficile de s'en rendre le Maître.

Ce qui faisoit parler le Grand Seigneur avec tant d'assurance , c'est qu'André d'Amaral Portugais , Grand Croix , Prieur de Castille & Chancelier de l'Ordre , trahissant son honneur & sa conscience , donna avis à Soliman de tout ce qui se passoit dans le Conseil , & de ce qui pouvoit nuire à la

242 HISTOIRE DES ORDRES
Religion. Ce malheureux Chevalier tomba dans le crime de trahison , parce qu'ayant brigué la Charge de Grand Maître , il eût le chagrin de voir qu'on lui préféra Philippe de Villers l'Isle-Adam de la Langue Françoisé , personnage fort recommandable pour sa vertu , pour son courage & sa prudence , avec lequel il avoit eü autrefois quelque démêlé. Ainsi plein de rage & de dépit d'avoir manqué son coup , & de voir la premiere place de l'Ordre ocupée par celui qu'il regardoit comme son ennemi , il aima mieux livrer son País en proye aux Infidèles , & s'en voir honteusement chassé avec les autres , que de vivre plein de biens , & rempli d'honneurs & de charges sans la premiere dignité de la Religion. Amaral eût pour compagnon de ses damnables pratiques un Médecin Juif , que Selim avoit envoyé à Rhodes pour lui servir d'Espion , & qui s'étoit fait Chrétien pour mieux jouier son personnage.

Cependant les raisons de Soliman ayant été apuyées par celles du Bacha Mustapha son beau-frere , dans le Conseil qu'on appelle en leur Langue Divan , il fallut que les autres qui connoissoient la valeur des Chevaliers , & qui n'étoient pas pour le Siège , entraissent dans les sentimens de leur Souverain & de son premier Ministre. D'abord on envoya trente longs Vaisseaux croiser devant l'Isle de Rhodes , pour empêcher qu'elle ne fut ravitaillée ; & le vingt-sixième de Juin de l'an 1522. Mustapha parut devant avec une Flote composée de trois cens Voiles , & qui dans la suite s'augmenta encore de plus de cent autres ; de sorte que quand on commença à faire les attaques de la Place , l'Armée se trouva composée de plus de deux cens mille hommes.

Quoique le Grand Maître n'eût pas trouvé plus de cinq à six mille hommes capables de porter les Armes , du nombre desquels il y

244 HISTOIRE DES ORDRES
avoit environ six cens Chevaliers
& quelques Troupes Venitiennes,
il ne laissa pas de soutenir avec
beaucoup de fermeté & de coura-
ge toutes les violentes attaques
des Ennemis , qui furent repous-
sez avec des pertes considérables ;
jusques-là même que les Soldats
accablez de faim & de miseres , &
ne pouvant se garantir , ni se met-
tre à couvert du canon des Assie-
gez , crioient hautement qu'on les
menoit à la boucherie , & que le
Visir les sacrifioit uniquement à
son ambition. Ainsi ils étoient
prêts à abandonner le Siège , lors-
que Soliman qui avoit été averti
par Mustapha de la mutinerie des
Soldats , qui lui fit connoître que
sa presence étoit absolument né-
cessaire pour avancer le Siège , &
contenir l'Armée dans son devoir ,
partit de Constantinople , & arri-
va au Camp le 26. Août de la mê-
me année 1522. où il rétablit bien-
tôt l'ordre & la paix ; releva le
courage abatu de ses Troupes fa-

tiguées des continuels assauts où elles s'étoient trouvées, les anima par l'esperance d'une prochaine rédition de la Place, en leur protestant qu'il ne partiroit point qu'elle ne fût prise, ou qu'il y perdrait lui-même plutôt la vie.

On a peine à croire ce que les Historiens racontent des assauts & des combats qui se donnerent pendant les six mois que dura le Siège. Les murailles, les boulevards & les retranchemens y furent plusieurs fois renversez par plus de cinquante mines qu'on y fit jouer, où périt un nombre effroïable de Turcs. Le Grand Maître, quoique dans un âge fort avancé, ne cessoit de donner par tout ses ordres : il visitoit tous les postes, il faisoit réparer les brèches ; aux uns il representoit la gloire de la Religion, & l'honneur immortel qu'ils aquéroient en combattant pour sa défense ; aux autres il leur faisoit connoître l'obligation qu'ils avoient de sauver leurs fem-

246 HISTOIRE DES ORDRES
mes, leurs enfans & leurs biens de
la brutalité du Soldat, & de l'im-
placable colere du vainqueur; &
à tous ensemble, le danger qu'ils
courroient si la Place tomboit en-
tre les mains des Infidèles. Ainsi
animez par l'exemple & les paro-
les de ce grand homme, il n'y eut
pas un des Chefs & des Chevaliers
qui ne s'aquittassent de leur de-
voir avec beaucoup de dignité &
de valeur. Ce courage extraordi-
naire allarma Soliman. Les assauts
inutiles qu'il donnoit, & le grand
massacre de ses gens lui faisant
apréhender une retraite honteu-
se, on dit qu'il en fut si outré de
colere, que peu s'en fallut qu'il
ne tuât de sa propre main Musta-
pha, qui l'avoit déterminé à en-
treprendre cette fâcheuse Guerre,
& à faire un Siège qui lui coûtoit
tous les jours tant de braves gens.

Ce Ministre voyant le danger
éminent où il se trouvoit de per-
dre non-seulement les bonnes gra-
ces de son Prince, mais encore la

Le même avec l'honneur, fit des efforts prodigieux pour enlever la Place & la prendre d'assaut, qui furent soutenus avec tant de vigueur, qu'enfin les Turcs desespererent de la prendre. Les Janissaires même, malgré l'esperance du pillage dont on flâtoit leur avarice, refuserent d'aller à l'attaque: chacun songeoit à prendre ses mesures pour se sauver; & plusieurs étoient déjà rentrez dans leurs Vaisseaux pour retourner à Constantinople, lorsqu'un miserable traître étant sorti de la Ville, donna avis au Sultan que les Soldats qui défendoient Rhodes aussi bien que les Chevaliers, étoient presque tous tuez ou blessez, & qu'il étoit impossible aux Assiegez de soutenir encore un assaut. Ce rapport fut ensuite confirmé par les Lettres qu'on reçût du perfide Amaral, qui ayant été, quoi qu'un peu trop tard découvert, eût la tête tranchée le 30. d'Octobre, suplice trop doux pour un si grand crime.

Ces nouvelles que reçurent les Turcs, étoient d'une trop grande importance pour ne pas en faire part à toute l'Armée. Soliman les fit publier dans le Camp; promit aux Soldats des récompenses magnifiques, dont le pillage de la Ville ne seroit qu'un des moindres; cassa le Visir Mustapha pour lequel ils n'avoient tous que du mépris & de l'indignation, & leur donna pour General le Bacha Achmet Capitaine fort expérimenté, qui recommença de nouvelles batteries, mais qui furent aussi inutiles que les premières. Ces vains efforts avoient déjà duré près de deux mois, quand Achmet craignant une révolte generale de ses Troupes qui reprochoient publiquement aux Officiers qu'on les menoit toujours à la bouche-rie, sans aucun espoir d'un heureux succès, porta enfin Soliman à inviter ceux de Rhodes à se rendre à composition. Ce Sultan écrivit au Grand Maître, lequel

voyant que la Ville n'étoit plus qu'un vil monceau de pierres, & que les Habitans étoient réduits dans une extrême nécessité, envoya des Chevaliers, qui après plusieurs conférences, arrêterent la composition avec des conditions honorables & avantageuses à l'Ordre. Soliman entra dans la Ville le 25. de Décembre, & eût la curiosité de voir le Grand Maître, dont le courage & la conduite lui avoient donné de l'admiration. Il alla même jusqu'à son Palais pour le visiter: ce qui le surprit de telle sorte, qu'il voulut dans le même tems se mettre à genoux pour lui témoigner la reconnoissance d'une faveur si extraordinaire. Mais le Sultan l'arrêta d'abord, porta la main droite sur son Turban, ce qui est un honneur que les Turcs ne rendent qu'à Dieu & à Mahomet; l'apella son Pere, & en se tournant vers ses Courtisans & ses Officiers, il leur dit: *Je suis fâché de voir ce bon*

Vieillard dans ce triste état , & de le chasser de sa Maison. Il tâcha ensuite de le consoler de la perte qu'il venoit de faire , & l'exhorta à ne pas se laisser accabler de tristesse pour une chose d'aussi peu de conséquence que l'étoit une Isle réduite en un si pitoyable état. Au reste , que c'étoit un effet de la fortune , si peu constante dans les presens qu'elle fait aux hommes ; & que s'il souhaitoit demeurer avec lui , il le rendroit incomparablement plus grand & plus riche qu'il n'étoit devant sa disgrâce , & le combleroit en même tems d'honneurs & d'emplois. Ce genereux Vieillard incapable de se laisser ébloüir du faux éclat des grandeurs humaines , le remercia de tous ses offres , & lui dit avec une sainte intrépidité , qu'à la verité il se tenoit heureux d'avoir été vaincu par un si grand Prince , mais que s'il étoit assez lâche que d'abandonner sa Religion , loin de meriter les récompenses ma-

gnifiques dont il le flâtoit , il n'y auroit pas de suplices assez grands pour en prendre un juste châtiement. Après cet entretien , Soliman le congédia , & entretint de bonne foi tous les Articles de la Capitulation.

* Ce Grand Maître qui avoit remporté tant d'honneur de cette défense , ayant fait voile avec cinquante Bâtimens qui portoient avec ces Chevaliers environ quatre mille Habitans , tant de cette Isle , que des autres qui en dépendoient , se retira en Candie , après avoir essuyé une rude tempête qui lui coula à fonds quelques Vaisseaux , & lui fit perdre beaucoup de riches meubles qu'on fut obligé de jeter en Mer dans la crainte du naufrage. Il fut reçu dans cette Isle par le Gouverneur avec beaucoup de marques d'une estime particuliere pour son héroïque valeur & sa

L 6

* Les Chevaliers de Rhodes se retirent en Candie , puis en Sicile , & ensuite à Malthe.

252 HISTOIRE DES ORDRES
piété. Cependant le Grand Maître ne pût s'empêcher de se plaindre du peu de secours qu'il avoit retiré de la République, qui ménageoit les bonnes graces d'un Tyran sans Foi & sans Religion, plutôt que de sauver Rhodes leur boulevard, aussi bien que celui de toute la Chrétienté. Après avoir passé l'hyver en Candie, il fut delà en Sicile, où il donna un triste spectacle aux Habitans de Messine, qui ne pûrent contenir leurs larmes, en voyant leur Flote toute délabrée, sans autres enseignes qu'un vieux Drapeau à demi usé, sur lequel étoit représenté une Nôtre - Dame de Pitié qui leur servoit de Devise & de consolation en même-tems dans l'extrémité de leurs maux, avec ces paroles pour ame, *afflictis spes unica rebus*, c'est-à-dire, *vous êtes l'unique esperance des affligés*. Le Vice-Roy les reçût avec beaucoup de tendresse, & rendit au Grand Maître des honneurs extraordi-

naires. Mais la Contagion s'étant mise dans son Armée, il fut obligé de se remettre en Mer; & cinglant vers le Royaume de Naples, il s'arrêta quelque tems à Orviette, par ordre du Pape Adrien VI. qui l'envoya visiter par le Grand Maître de sa Maison ou son Majordome, comme on l'appelle en Italie. L'Isle-Adam alla à Rome rendre ses respects au Souverain Pontife, qui fit même quelques pas pour aller au-devant de lui dès qu'il l'eût aperçû; & comme il s'aprochoit pour lui baiser les pieds, il l'embrassa tendrement en lui donnant mille éloges, & l'appellant le Défenseur de la Foi & de la Religion. Pendant son séjour à Rome, Adrien mourut, & on donna au Grand Maître & à ses Chevaliers la garde du Conclave. Le Cardinal Jules de Medicis Chevalier de Rhodes, & Grand Prieur de Capouë, fut donné pour successeur à Adrien sous le nom de Clément VII. Il

254 HISTOIRE DES ORDRES
accorda aux Chevaliers de Rhodes la ville de Viterbe pour leur demeure, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé un lieu plus propre & plus commode pour l'utilité de leurs glorieux desseins. Ainsi le Grand Maître & son Convent y allerent faire leur résidence.

Durant le séjour qu'ils firent en cette Ville, qui fut de six ans, ils ménagèrent si bien par leurs Ambassadeurs l'esprit de Charles-Quint, qu'il leur accorda l'Isle de Malthe. Le Traité en fut fait avec le consentement des Rois de France, d'Angleterre, de Portugal & des autres Princes, dans les terres desquels ils possèdent des Commanderies, le 25. d'Avril 1530. à la charge & condition de donner tous les ans le jour de la Toussaint, un Faucon au Vice-Roy de Naples, & d'en faire la foi & hommage aux Rois de Naples à leur avènement à la Couronne. Le Grand Maître & l'Ordre accepterent avec joye son present, &

en prirent possession le vingt-huitième Octobre ensuivant, ce qui leur a donné le nom de Chevaliers de Malthe.

* Mais le même Soliman qui les avoit chassés de Rhodes, voulut encore sur la fin de ses jours leur enlever Malthe, & faire périr le Grand Maître avec tout son Ordre. Ce qui le porta à cet excès de colere & de vengeance, fut que les Chevaliers, dans les courses continuelles qu'ils faisoient sur Mer, prirent un Galion des Sultanes chargé de Marchandises de grand prix. Il crût qu'il seroit plus heureux dans cette expédition qu'il ne l'avoit été douze ou treize ans auparavant, lorsqu'il avoit voulu tenter la même chose, y ayant envoyé une Armée sous la conduite de Sinam Bacha, qui fut obligé de se retirer. Il arma, pour tirer raison de cet affront, une Flote de deux cens cinquante Vaif-

* Soliman fait mettre le Siège devant Malthe, qu'il est obligé de lever.

256 HISTOIRE DES ORDRES
seaux, quelques-uns diminuënt ce
nombre, sur laquelle il y avoit
plus de cent mille combattans.
Mustapha Bacha de Bude, vail-
lant & experimenté Capitaine,
qui en étoit le General, fit la des-
cente dans l'Isle le dix-sept ou dix-
huit de May de l'an 1565. Piali
Bassa étoit Amiral, ou Captan
Bassa. Le fameux Dragut Vice-
Soudan de Tripoli, & le vieux
Occhiali, qu'ils nommoient Lou-
chali, tous deux redoutables par
leurs Pirateries, le joignirent
quelque-tems après avec les Vaif-
seaux des Corsaires d'Afrique, ce
qui rendoit cet armement terri-
ble. Après quelques legeres es-
carmouches, les Turcs attaqué-
rent avec furie la Forteresse de
saint Elme, qu'ils prirent après
avoir été défenduë vaillamment
par les Assiegez pendant vingt-
quatre jours, après avoir tué qua-
tre mille Turcs, parmi lesquels se
trouva le Corsaire Dragut. Dans
cette occasion l'Ordre y perdit

deux mille hommes , en y comprenant près de six vingt Chevaliers qui vendirent bien cher leur vie. Le Fort de saint Michel avec le Bourg y furent aussi tous deux réduits en poudre; & comme Malthe ne subsistoit plus que par le courage invincible du Grand Maître Jean de la Valette , Parisot de la langue de Provence , & de quelques peu de Chevaliers qui étoient résolus de mourir pour la Religion , Dom Garcias de Toledé Vice-Roy de Sicile , qui avoit promis de leur donner du secours dans le mois de Juin , arriva enfin fort à propos, quoi qu'un peu tard, dans le mois de Septembre , pour faire lever le Siège aux Infidèles. Il avoit avec lui soixante Galeres , escortées de plusieurs autres Vaisseaux , quinze cens hommes que les ennemis envoyerent pour reconnoître l'Armée qui n'étoit tout au plus que de huit mille hommes , furent défaits ; & ceux qui avoient ordre de les suivre s'é-

258 HISTOIRE DES ORDRES
tant sauvez , & ayant épouventé
le reste des Turcs qui les atten-
doient , la consternation fut si
grande , que Mustapha & Piali ne
songerent plus qu'à la retraite ,
bien confus d'une si malheureuse
expédition dans laquelle ils per-
dirent pendant quatre mois que
dura le Siège , plus de quinze mil-
le Soldats , & huit mille Matelots ,
& après avoir tiré inutilement
près de soixante & dix-huit mille
coups de Canon. L'Ordre y per-
dit deux cens cinquante Cheva-
liers , & trois mille Soldats. Le
Grand Maître après avoir rendu
graces à Dieu par des Prières pu-
bliques , d'une si heureuse déli-
vrance , ordonna que tous les ans
le jour de Nôtre-Dame du mois
de Septembre , en memoire du se-
cours qui leur étoit venu , on fe-
roit des Prières publiques par tou-
tes les Eglises de l'Ordre , & que
le jour d'auparavant on célébre-
roit la messe pour ceux qui avoient
été tuez durant le Siège. Le Pape

Pie IV. écrivit au Grand Maître un Bref , pour le féliciter sur la délivrance de Malthe , & lui offrit même un Chapeau de Cardinal dont il remercia Sa Sainteté. L'Empereur Charles V. lui envoya une Epée & un Poignard à gardes d'or, émaillées & enrichies de pierreries.

Cependant comme après la levée du Siège de Malthe, les Turcs menaçoient d'y retourner avec de plus grandes forces, on fit aussi de nouvelles fortifications à la Ville & à l'Isle; & l'an 1566. le Grand Maître de la Valette posa la première pierre de la Cité, qui porte encore son nom. Plus de huit mille Ouvriers y furent employez, & afin d'avancer plus aisément les Travaux, le Pape Pie V. commanda qu'on y travaillât sans discontinuer, même les jours de Fête. La Ville fut achevée l'an 1571. après la mort du Grand Maître de la Valette, qui arriva le 21. Août 1568. & le Grand Maître Del

260 HISTOIRE DES ORDRES
Monte de la Langue d'Italie son
successeur, y transporta le Con-
vent, & y fit son entrée avec tou-
te la Religion le 18. Mars de la
même année 1571.

Ce fut du tems de ce Grand
Maître que se donna la fâmeuse
bataille de Lepante, la plus cele-
bre que les Chrétiens aient jamais
gagnée sur Mer, & où les Cheva-
liers de malthe eurent part & acqui-
rent beaucoup de gloire. Elle fut
donnée la même année 1571. De-
puis ce tems-là les Turcs ont enco-
re fait quelques tentatives pour
surprendre Malthe, mais ils n'ont
fait que des efforts vains & inuti-
les; & les Chevaliers au contraire
ont toujourn fait quelques prises
considérables sur eux, & ont assi-
sté de leurs biens & de leurs forces
les Chrétiens, quand ils ont été
attaquez par les Infidèles. Dans
la Guerre de Candie, les Cheva-
liers de Malthe n'abandonnerent
point les Venitiens, & leur don-
nerent toujourn du secours, quoi

que la Guerre fut longue & opiniâtre. L'Ordre entretint même à ses frais une Compagnie de Cavalerie dans la Ville, & la défense du bastion de S. André fut commise aux Chevaliers.

Après la prise de Candie, le Grand Maître Nicolas Cottoner voyant que le Turc enflé de ses succès pourroit porter ses Armes victorieuses vers Malthe, & qu'il ne manqueroit pas de prétextes pour l'attaquer, fit réparer & augmenter les Ouvrages des Fortereses, afin qu'elles fussent plus en état de soutenir un assaut. Il fit même construire un nouveau Fort, qui fut apellé de son nom la Cottoniere, & qui ne fut mis dans sa perfection qu'après sa mort qui arriva l'an 1680. La Ligue que firent ensemble l'Empereur, le Roy de Pologne & les Venitiens contre les Turcs qui avoient porté la Guerre en Hongrie l'an 1683. fut une nouvelle occasion aux Chevaliers de donner des preuves de

262 HISTOIRE DES ORDRES
leur valeur. Dans l'importante
Conquête de l'Isle de sainte Mau-
re , que les Venitiens firent en
1684. & les années suivantes, les
Chevaliers leur fournirent de
puissans secours, & n'épargnerent
ni leurs biens ni leurs vies pour en
chasser les Infidèles.

Depuis ce tems-là les Chevaliers
n'ont point discontinué de faire
des courses sur Mer, pour donner
la chasse aux Corsaires de Barba-
rie , & aux autres Infidèles si en-
nemis du nom Chrétien, & si
cruels envers ceux qui ont l'hon-
neur de le porter.

La profession des Armes n'a
point empêché ces Chevaliers d'e-
xercer l'Hospitalité, suivant leur
premiere Institution. C'est tou-
jours un Chevalier Grand Croix
qui est Grand Hospitalier; & il y
a d'autres Chevaliers Preud'hom-
mes pour voir si les malades sont
bien soignez, qui font distribuer
les Médicamens, qui arrêtent les
comptes de l'Infirmier tous les

mois; & afin d'éviter la confusion, & que les Chevaliers n'allassent pas tous ensemble pour servir les malades, le Chapitre General de l'an 1631. ordonna que chaque Langue tour à tour par semaine, enverroit à l'Infirmerie autant de Chevaliers, de servans d'Armes, & de Novices qu'il en faudroit pour le service des malades; & que tous les jours, matin & soir, il ne pourroit pas y en avoir moins de sept. Le Grand Hospitalier & les Preud'hommes ont aussi le soin des enfans exposez, qui sont nourris & élevez aux dépens du commun Tresor, jusqu'à l'âge de huit ans.

Cet Ordre étoit autrefois composé de huit Langues, ou Nations différentes: mais depuis le Schisme des Anglois, il n'y en a plus que sept; néanmoins quoique cet Ordre soit composé de tant de Nations, ce n'est pourtant qu'un seul Convent divisé en plusieurs Langues. Chaque Langue con-

264 HISTOIRE DES ORDRES
tient plusieurs Provinces ; & dans
chaque Province, il y a un Grand
Prieur qui tient de tems en tems le
Chapitre Provincial. Pour avoir
une Commanderie, qui dans leur
Institution, n'étoient que des Ad-
ministrations d'Hôpitaux, il faut
être de la Nation où est située la
Commanderie, avoir fait ses Ca-
ravanes, qui consistent en un ser-
vice de quelques années à Malthe,
& être de la qualité requise par la
Commanderie. Et comme il y a
à Malthe des Chevaliers, des
Chapelains & des Freres servans,
il y a aussi des Commanderies ou
des revenus affectez à ces trois dif-
ferentes qualitez.

Les Commanderies sont apel-
lées Magistrales, de justice ou de
grace. Les Magistrales sont cel-
les qui sont annexées à la dignité
de Grand Maître, afin que celui
qui en est revêtu, la puisse soutenir
avec plus d'éclat. Il y en a une
dans chaque Grand Prieuré. Les
Commanderies de justice ou de
grace

grace sont ainsi appellées selon la maniere de les obtenir. On les nomme Commanderies de justice quand on les possède par droit d'ancienneté, ou par ameliorissement. L'ancienneté se compte du tems de la réception; mais il faut que celui qui prétend une Commanderie, ait fait cinq années de résidence à Malthe, & quatre Caravanes ou voyages sur Mer; & l'ameliorissement est lors qu'après avoir fait des réparations dans une Commanderie dont l'on jouit, on en prend une autre d'un plus grand revenu. Karouien ou Caravanna est un mot Arabe qui signifie une Assemblée d'hommes qui s'unissent pour faire quelque trafic, ou quelque voyage. On se servoit de ce mot lorsque les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem étant dans la Syrie, choissoient les Freres qui étoient destinez pour la Garde des Forteresses, ou pour servir sur les Galeres; & l'on s'est depuis ce tems servi du même mot

266 HISTOIRE DES ORDRES
pour marquer les voyages que les
Chrétiens de Malthe font sur les
Galeres , ou sur les Vaisseaux au
service de leur Ordre. Il faut
qu'ils fassent ces quatre Carava-
nes par eux-mêmes ; & il ne leur
est pas permis de les faire faire
par d'autres. Mais quoi qu'ils
soient obligez à cinq années de
résidence , & à quatre Caravanes,
neanmoins s'ils ont été employez
au service du Grand Maître , ou
de la Religion , ils ont quelques
exemptions , & on leur compte
pour une Caravane deux années
completes de service en personne.
Les Chevaliers qui sont esclaves
ont aussi des exemptions , & on
leur compte une Caravane pour
chaque année de captivité , par
les Ordonnances du Chapitre Ge-
neral de l'an 1691. qui prescrivent
aussi l'âge de vingt ans pour com-
mencer les Caravanes , excluant
de tous Emplois , Benefices &
Commanderies de l'Ordre , ceux
qui ayant atteint l'âge de cinquante

te ans , n'auroient pas fait les quatre Caravanes qui ne sont que de six mois chacune. Les Commanderies de grace ont ce nom quand elles sont données par le Grand Maître, ou par les Grands Prieurs, par un droit qui appartient à leurs Dignitez ; & ils en donnent une de cinq ans en cinq ans. On ne prend point garde si la Commanderie vacante est de celles qui sont affectées aux Chevaliers , ou de celles qui appartiennent aux Chapelains ou servans d'Armes. Le Grand Maître, ou le Grand Prieur la peut donner à tel Frere qu'il lui plaît , de quelque rang qu'il soit, cela étant indifferent lorsque la promotion est de grace.

Personne ne doit être présenté pour être reçu dans cet Ordre , ni demander des Commissaires pour faire les preuves , qu'il n'ait seize ans accomplis , à l'exception des Pages du Grand Maître , qui peuvent être reçus depuis douze ans jusqu'à quinze ; & à l'except-

268 HISTOIRE DES ORDRES
tion aussi des Ecclésiastiques, qui
peuvent être reçus depuis dix ans
jusqu'à seize. Cependant l'usage
d'obtenir des dispenses du Pape,
pour faire recevoir des enfans de-
puis qu'ils sont nez, jusqu'à dix ou
douze ans, est devenu commun;
& l'ancienneté de ces enfans com-
mence du jour auquel le Grand
Maître a reçu & approuvé cette
dispense, pourvû qu'on paye pon-
ctuellement dans l'année ce qu'on
appelle Droit de passage, qui est de
trois cens trente pistoles, & un
tiers au prix courant des pistoles
d'Espagne, sans y comprendre
quelqu'autres menus Droits.

L'on ne peut être reçu Page du
Grand Maître que depuis douze
ans jusqu'à quinze, & on n'y peut
demeurer que trois ans au plus, &
souvent moins, suivant l'âge qu'on
a quand on y entre. Mais comme
le Grand Maître ne peut avoir
que seize Pages, il faut pour y en-
trer qu'il y ait une place vacante.
C'est pourquoi avant qu'on ait l'â-

ge pour y entrer , on obtient du Grand Maître une Lettre de Page , & lorsqu'on a les onze ans accomplis , & qu'il y a une place vacante , le plus ancien de ceux qui ont une Lettre de Page est reçu , après avoir fait ses preuves de Noblesse & de légitimation. La différence qu'il y a dans les formalitez qui s'observent dans la réception de ceux qui sont reçûs de minorité , & de ceux qui sont reçûs comme Pages , c'est que les premiers ne sont pas obligez de se presenter à l'Assemblée de la Province , ni d'aller à Malthe qu'à vingt-cinq ans , au lieu que les Pages doivent se presenter à l'Assemblée de la Province , & aller à Malthe après leur réception , & ne peuvent paier leur passage que lorsqu'ils présentent eux-mêmes leurs preuves à Malthe. Le droit qu'ils payent est de deux cens écus d'or , chaque écu pris pour une demie pistole , outre quelque'autres menus droits. Les Chevaliers de Majorité sont

270 HISTOIRE DES ORDRES
ceux qui sont reçûs à seize ans ac-
complis ; ils payent le même droit
que les Pages du Grand Maître ,
& ne sont pas obligez de porter
eux-mêmes leurs preuves à Mal-
the. Voici les Langues dont cette
Religion est composée.

La premiere est celle de Proven-
ce, dont le Chef est apellé Grand
Commendataire de la Religion.
En cette Langue sont les Grands
Prieurez de saint Gilles , de Tou-
louse , & le Bailliage capitulaire
de Manosque.

La seconde est celle d'Auver-
gne, elle a pour Chef le Grand
Maréchal de l'Ordre , avec le
Grand Prieuré d'Auvergne , le
Bailliage capitulaire de Lurol ,
apellé dans la suite de Lion , &
enfin de Devessel.

La France est la troisiéme, dont
le Chef est Grand Hospitalier de
l'Ordre. On y compte les grands
Prieurez de France, d'Aquitaine
& de Champagne, avec le Bailliage
capitulaire de la Morée & la

Treforerie generale, aufquels font annexez , ſçavoir , au Bailliage de la Morée , la Commanderie de ſaint Jean de Latran à Paris ; & à la grande Treforerie, la Commanderie de ſaint Jean , en l'Ifle de Corbeil.

La quatrième eſt l'Italie , dont le Chef eſt Amiral de l'Ordre , & elle contient les grands Prieurez de Rome , de Lombardie , de Veniſe , de Piſe , de Barlette , de Meſſine & de Capouë ; & les Bailliages capitulaires de ſainte Euphemie & de ſaint Etienne près de Monopoli , de la ſainte Trinité de Venofa , & de ſaint Jean de Naples.

L'Aragon eſt la cinquième : le Chef a le titre de Grand Conſervateur de l'Ordre ; elle comprend les Royaumes de Navarre , d'Aragon , les Comtez de Catalogne , de Sardaigne , de Rouſſillon , la Châtellenie d'Empoſte , & les Bailliages capitulaires de Majorque & de Caſpe.

La sixième est l'Allemagne, dont le Chef porte le titre de grand Bailli de l'Ordre; & sous cette Langue sont compris les Royaumes de Hongrie, de Bohême, de Pologne, & tous les Etats d'Allemagne. On y comptoit aussi le Royaume de Dannemark avant que l'herésie eût été introduite dans ce Royaume.

La Castille est la septième, & a pour Chef le Grand Chancelier, & cette Langue comprend les Royaumes de Leon, de Castille, de Portugal, des Algarbes, avec les Bailliages capitulaires de Langgo, ou de Leza, & de Las-Nueves-Villas; les Royaumes de Grenade, de Toledé, de Galice & d'Andalousie.

Lorsque la Langue d'Angleterre subsistoit, elle étoit la sixième, & son Chef étoit Grand Turcopolier de la Religion, c'est-à-dire, Colonel de la Cavalerie, ou selon d'autres, de l'Infanterie. Elle comprenoit les Grands Prieurez

d'Angleterre, d'Ecoffe & d'Irlande, & le Bailliage capitulaire d'Aquila. A l'égard du Prieuré de l'Eglise de l'Ordre & de la Commanderie de Chypre, tous deux Bailliages capitulaires, ils sont communs à toutes les Langues; & le Bailliage de Négrepont est commun aux deux Langues d'Aragon & de Castille.

De plus, il y a entre les Chevaliers, les Grands Croix (dignité qui s'aquierit dans l'Ordre par le merite & non point par l'ancienneté) qui sont les seuls qui peuvent aspirer à la dignité de Grand Maître, qui est le Supérieur & le Souverain de Malthe. L'habit de ces Chevaliers Grands Croix, quand ils sont à l'Eglise, est une espece de Robe noire apellée *Clavicia* ou Cloche, ouverte par devant, ayant de grandes manches, sur laquelle, du côté gauche, sur la poitrine & sur l'épaule, est la Croix de l'Ordre avec le grand Cordon, & une Epée à leur côté.

274 HISTOIRE DES ORDRES
Quand ils vont au Conseil, ils ont
une pareille Robe noire, mais fer-
mée par devant, n'ayant que la
grande Croix sur la poitrine, & ils
n'y portent point l'Epée ni le Cor-
don. Lorsque les Chevaliers vont
combattre contre les Infidèles, ou
qu'ils font leurs Caravanes, ils por-
tent sur leur habit une *Sopra-veste*
ou Casaque rouge en forme de
Dalmatique, ornée par devant &
par derriere d'une grande Croix
blanche pleine, qui est celle des
Armes de la Religion. L'habit
ordinaire du Grand Maître est
une Soutane de tabis ou de drap,
ouverte par devant, & ferrée d'u-
ne ceinture où pend une bourse,
pour marquer la charité envers
les pauvres; & par dessus cette
Soutane, il porte une espece de
Robe de velours, sur laquelle il
y a au côté gauche & sur l'épaule
la Croix de l'Ordre qu'il porte
aussi sur la poitrine. Le Manteau
à bec, qui est celui qu'on donne
à la Profession, est noir, & s'at-

tache au col avec le Cordon de l'Ordre, qui est de Soye blanche & noire, où sont representez les Mysteres de la Passion de Nôtre Seigneur, entrelassez de paniers qui representent la charité qu'ils doivent exercer envers les pauvres. Il y a à ce Manteau deux manches longues de près d'une aune, larges au haut d'environ demi pied, qui se terminent en pointes, lesquelles se rejettoient autrefois sur les épaules, & se nouïoient ensemble sur les reins. Il y avoit anciennement à ce Manteau à bec un Capuce qui y étoit attaché. Tous les Chevaliers de quelque rang, qualité ou dignité qu'ils soient, sont obligez après leur Profession, de porter sur le Manteau ou sur le Juste-au-corps, du côté gauche, la Croix de toile blanche à huit pointes, qui est le véritable habit de l'Ordre, la Croix d'or n'étant qu'un ornement extérieur.

L'Ordre entretient ordinaire-

276 HISTOIRE DES ORDRES
ment six Galeres en course, avec
cinq cens hommes & seize grosses
pièces de Canon, avec quoi ils af-
frontent tous les périls & servent
comme d'une digue vivante qui
arrête tous les mauvais desseins
des Barbares & des fiers Otto-
mans, & les empêchent d'étend-
re plus loin leur formidable &
cruel empire. Mais ce qui est ad-
mirable, dit un fameux Auteur,
c'est que cette célèbre Academie
de braves se conserve & se main-
tient sans mariage & sans enfans,
& se continuë par les vœux qui
semblent détruire ce qu'ils affer-
missent dans une solidité inébran-
lable. Aussi tous les Papes, & parti-
culièrement Innocent VIII. com-
me nous l'avons déjà dit, les ont
toujours comblez de leurs graces,
& leur ont accordé de grands Pri-
vilèges, & ont réuni, aussi bien
que plusieurs Princes, à leur Or-
dre les biens que possedoient plu-
sieurs autres Religions Militaires,
qui ont été détruits par la suite

des tems. Le Grand Maître porte le titre d'Eminence, qui lui fut accordé par le Pape Urbain VIII. lorsqu'il le donna aux Cardinaux. Il connoit dans son état du spirituel aussi bien que du temporel : il donne la collation des Benefices, & nomme à l'Evêché de Malthe, que le Roy d'Espagne confirme, à cause de la donation de l'Empereur Charles-Quint : il fait battre Monnoye ; il accorde des grâces & des rémissions aux Criminels. Tous les Chevaliers de l'Ordre, quelque autorité qu'ils ayent, lui doivent obéir en tout ce qui n'est point contraire à la Règle & aux Statuts de la Religion. Cependant dans les affaires importantes qui regardent les Chevaliers & la Religion, le Grand Maître & le Conseil exercent ensemble une autorité absoluë ; & le Grand Maître y a seulement deux voix à cause de sa préeminence. Il y a eû jusqu'à present (1717.) soixante & trois Grands Maîtres. C'est Raymond

278 HISTOIRE DES ORDRES
de Perellos de Rocafult qui gou-
verne presentement l'Ordre.

Les Freres servans qui ont soin
de l'Hôpital de Malthe , portent
aussi une Croix sur leur habit du
côté gauche ; mais elle est un peu
differente de celle des Chevaliers
Nobles , comme on la voit ici re-
presentée.



* Nous avons vû au commen-
cement de ce Chapitre , que les
Hospitaliers de saint Jean de Jeru-
salem y firent bâtir un Hospice ou
Hôpital pour les femmes qui y ve-
noient en Pelerinage ; ce qui don-
na lieu à l'Institution des Religieu-
ses Hospitalieres de ce même Or-

* Religieuses Hospitalieres de l'Ordre de saint
Jean de Jerusalem.

dre, qui sont aussi anciennes que les Hospitaliers. Lorsque les Chrétiens se rendirent maîtres de la ville de Jerusalem, & qu'ils en chasserent les Infidèles l'an 1099. la bienheureuse Agnez, Dame Romaine, gouvernoit cet Hôpital; & on y observoit les mêmes Réglemens que dans celui des hommes. Pendant près de quatre-vingt dix ans que les Chrétiens posséderent Jerusalem, aucun historien de cet Ordre ne nous a parlé de l'administration de ce célèbre Hôpital, ni de ce que devinrent ces Religieuses, lorsque Jerusalem fut reprise par le redoutable Saladin Soudan d'Egypte l'an 1187. Mais l'année suivante, la Reine Sanche, fille d'Alphonse, Reine de Castille, & femme d'Alphonse II. Roy d'Aragon, surnommé le Chaste, fonda à Sixene un Monastere de cet Ordre pour de pauvres Demoiselles qui y devoient être reçûes sans dot. Ce lieu qui est situé entre Saragosse

280 HISTOIRE DES ORDRES
& Lerida , appartenoit à l'Ordre
de saint Jean de Jerusalem , & dé-
pendoit de la Châtellenie d'Em-
poste. Elle fit faire de superbes bâ-
timens qui furent achevez l'an
1190. & les Religieuses y ayant
été établies , elle leur donna la
Règle des Hospitaliers de cet Or-
dre , à laquelle elle ajoûta beau-
coup de choses tirées de celle de
saint Augustin. Ce Monastere est
comme une Forteresse , où il y a
un très-beau Palais pour la Prieu-
re. Il y a près de soixante Reli-
gieuses dans ce Monastere, qui ont
chacune leur appartement séparé
pendant le jour ; mais elles man-
gent en commun , & dorment
dans un même Dortoir. Il y a
aussi un grand nombre de Servan-
tes d'Office qui ne font point de
vœux ; & quinze données qui por-
tent la demie Croix , à cause des
services qu'elles ont rendu.

A l'exemple de ce Monastere de
Sixene , il se fit d'autres établisse-
mens en differens Païs ; à Pise , à

Florence, en Catalogne, en Portugal ; il y en a encore plusieurs autres en Espagne. Les filles qu'on reçoit à Sixene doivent faire preuves de Noblesse comme les Chevaliers ; ce qui se pratique aussi parmi les Religieuses de quelques autres Monasteres de l'Ordre. Celles du Monastere de Malthe ne font point preuves de Noblesse ; mais il faut que celles d'Aragon & de Catalogne soient de Maisons si notoirement Nobles & illustres, qu'elles n'ayent pas besoin de faire de preuves. Les Religieuses de cet Ordre avoient autrefois cinq ou six Maisons en Angleterre. Les ceremonies qui s'observent à la vêtue & à la Profession des Religieuses de cet Ordre, sont fort majestueuses, & ont beaucoup de ressemblance à celles qui se pratiquent dans la réception des Chevaliers de Malthe. Ces Religieuses avoient autrefois pour habillement une Robe rouge, avec un Manteau à bec qui étoit noir, &

282 HISTOIRE DES ORDRES
sur lequel étoit la Croix blanche
à huit pointes ; mais depuis la pri-
se de Rhodes , elles ont pris l'ha-
billement entièrement noir en si-
gne de deuil. Dans quelques Mo-
nasteres , les Religieuses de cet
Ordre portent une Robe noire ,
avec un Scapulaire ; dans d'autres
elles n'ont que la Robe sans Sca-
pulaire , avec une petite Croix
blanche à huit pointes sur le côté
gauche. Dans les ceremonies &
au Chœur, quelques-unes portent
le Manteau à bec avec les Cor-
dons , où sont representez les Mi-
steres de la Passion de Nôtre Sei-
gneur.

La France possède aussi de ces
Religieuses ; mais elles se distin-
guent des autres par une étroite
réforme qu'elles ont embrassées.
La plus célèbre Maison qu'occu-
pent ces Religieuses Hospitalie-
res , est l'Hôpital de Beaulieu en
Quercy , au Diocèse de Cahors ,
qui d'abord ne fut qu'un petit
Hospice que Guibert de Themi-

nes Chevalier, du consentement de l'Evêque de Cahors, fonda vers l'an 1235. pour y recevoir les pauvres Pelerins. Guibert de Themines II. du nom, imitant la pieté de son pere, fit de grands biens à cet Hôpital qu'il céda l'an 1259. avec toutes ses dépendances aux Hospitaliers de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, qui y mirent des Religieuses de cet Ordre. Ce ne fut pas la seule marque d'estime qu'il fit paroître envers l'Ordre; car il fonda aussi un Hôpital à Fieux dans le même Diocèse de Cahors, où l'on mit encore des Religieuses du même Ordre. Ce Seigneur fut inhumé dans l'Eglise de l'Hôpital de Beaulieu en 1298. son Epouse Angeline de Baras étoit morte en 1296. premiere Prieure de cet Hôpital.

Telle a été l'origine du célèbre Hôpital de Beaulieu de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, que plusieurs personnes ont dans la suite enrichi par leurs libéralitez. Les

284 HISTOIRE DES ORDRES
Prieurez de S. Medard , de Fon-
tenes , de Martel & de Barbaroux
y furent unis ; & même l'Hôpital
de Fieux y fut aussi uni au com-
mencement du dernier Siècle ,
avec tous les biens qu'il possédoit.
D'abord ce ne fut plus qu'une an-
nexe de celui de Beaulieu ; mais
il fut quelques années après entiè-
rement supprimé , & ses biens unis
à l'Hôpital de Beaulieu.

Cependant le relâchement s'é-
tant mis dans la suite dans ce Mo-
nastere , la vénérable Mere Gal-
liotte de Gourdon Genoüillac &
Vaillac , fille de Loüis de Gour-
don , Comte de Vaillac , entreprit
au commencement du dix-septié-
me Siècle , d'y rétablir la régula-
rité qui en étoit bannie depuis
long tems ; mais elle ne vécut pas
assez long-tems pour venir à bout
d'un si grand dessein où il se trou-
voit de grands obstacles , étant
morte le 24. Juin 1618. âgée seu-
lement de vingt-neuf à trente ans.
Les Religieuses qui s'étoient ran-

gées de son parti se trouvèrent exposées dans le Convent à la persécution. Pour éviter les mauvais traitemens qu'on leur faisoit, elles furent obligées de se disperser de côté & d'autre; & s'étant retirées pour la plûpart chez leurs parens, elles n'y trouvèrent aucune protection; & quelques-unes même furent enfermées dans des prisons, comme séditieuses & rebelles à leur Supérieure.

Il y avoit déjà quatre ans qu'elles souffroient pour la Justice, & qu'elles souvenoient avec un courage qui sembloit être au-dessus de leur sexe, tout le poids d'une injuste persécution, lorsque la Providence leur suscita le moyen d'écrire toutes ensemble au Grand Maître Antoine de Paulo, pour lui demander sa protection, & leur permettre de persévérer dans la réforme. Il aprouva leur résolution; & voulant contribuer à leur établissement, il leur marqua pour cet effet la ville de Toulouse. Elles

286 HISTOIRE DES ORDRES
y vinrent au nombre de six l'an
1624. & choisirent pour Supérieure
la Mere de Mirandol Prieure
de Fieux, qui n'avoit pas moins
de capacité que de zèle pour avan-
cer la Réforme. A peine furent-
elles arrivées à Toulouse, que le
Commandeur de Montagu de Fro-
migieres leur fit present d'un lieu
pour commencer leur établisse-
ment, qui fut aprouvé par le
Grand Maître de Paulo en 1625.
Il leur fit même des biens qui sur-
passerent leur esperance, en fai-
sant bâtir à ses frais leur Monaste-
re, & en assignant à chacune cent
écus de rente pour leur entretien,
à prendre sur le Tresor commun
de l'Ordre, dont la Religion s'est
depuis redimée en payant le fonds
de cette Rente. Il voulut aussi par
un Privilége particulier être leur
Supérieur; & que par un Privilége
particulier, elles dépendissent à
l'avenir des Grands Maîtres ses
Successeurs. Il commença à leur
dresser des constitutions qui ne fu-

rent achevées que sous son Successeur Jean Paul de la Scaris, & qu'il aprouva par une Bulle du 14. Juin 1644. elles contiennent dix Chapitres.

Le sixième qui traite de la réception des Novices, parle de trois sortes de personnes que l'on doit recevoir dans cet Ordre, & de conditions différentes. Les unes destinées pour le Chœur, & qu'on appelle Sœurs de justice, doivent faire leurs preuves de Noblesse comme les Chevaliers, & ont seules voix active & passive : d'autres sous le nom de Sœurs servantes d'Office, doivent faire les mêmes preuves que les Freres servans d'Armes : & les troisièmes sont les Sœurs converses, qui sont destinées pour les plus bas Offices.

Avant que de faire la Relation des preuves, il faut avoir assurance de la dot ou passage de la prétendante, qui doit être de mille écus pour les Sœurs de justice, & de cinq cens écus pour les Sœurs

288 HISTOIRE DES ORDRES
servantes d'Office, dans lesquelles
sommés ne sont point compris
l'ameublement de la Chambre,
les linges ordinaires, les habits
de Noviciat, & le premier habit
de Profession que chacune doit
aussi apporter. Les Sœurs conver-
ses, en considération du service
qu'elles rendent au Monastere,
sont dispensées de la dot; mais el-
les doivent se fournir des premiers
habits & de l'ameublement, & el-
les ne sont point obligées à d'au-
tres preuves qu'à donner une bon-
ne atestation de leur vie & mœurs,
& qu'elles sont nées de légitime
mariage. On peut dispenser les
Sœurs servantes d'Office, de la
somme de cinq cens écus pour leur
dot ou passage, & se contenter de
trois cens écus lorsqu'on connoit
qu'elles ont de bonnes qualitez,
& qu'elles peuvent rendre de bons
services à la Communauté.

Pour habillement, elles por-
tent une Soutane noire, & par
dessus un habit d'étoffe blanche.

La

La Prieure porte la grande Croix de toile fine sur l'estomach par dessus la Robe ; les autres n'en ont qu'une petite au côté gauche sur le cœur. Mais pour distinguer les Sœurs de justice des Sœurs servantes d'Office, les premières, à l'exemple des Chevaliers, portent une Croix d'or émaillée de blanc, de la valeur de quinze écus, sans qu'il soit permis de les enrichir d'aucunes pierreries ; & il est permis aux Sœurs servantes d'Office de porter au doigt, aussi bien que les Sœurs de justice, un petit anneau d'or, où il y a une Croix émaillée de blanc. Les Manteaux à bec sont en la forme ordinaire, avec la grande Croix de toile blanche sur le côté gauche, & le Cordon où sont les instrumens de la Passion de Nôtre Seigneur. Les Sœurs de justice portent ce Manteau à la Communion, à l'Office divin, & quand la Prieure officie, mais seulement à la Messe & à Vêpres ; & la Prieure porte ces jours.

290 HISTOIRE DES ORDRES
là dans les ceremonies , & lorsqu'elle donne l'habit , ou fait faire Profession à quelque Novice , la cloche , qui est une espece de cloche à grandes manches , ouverte par devant , avec la grande Croix sur la poitrine , & le Cordon de l'Ordre.

Les Religieuses de l'Hôpital de Beaulieu se sont soumises dans la suite aux observances régulières , & ne dépendent plus du Grand Prieur de saint Gilles , étant presentement sous la Jurisdiction de l'Evêque de Cahors. Elles ont des Prieures perpetuelles , & portent sur leur Soutane une Croix d'or sur celle de toile blanche , comme les Religieuses de Toulouse ; mais elles ne portent point le Cordon de l'Ordre sur leur Manteau à bec , il n'y a que la Prieure seule qui ait droit de le porter. Leur habillement est d'ailleurs presque semblable à celui des Religieuses de Toulouse. Il s'est fait encore depuis quelque année un autre

établissement de Religieuses du même Ordre à Martel dans le Quercy. Ces Religieuses dépendent immédiatement du Grand Maître, de même que celles de Toulouse, dont elles ont pris aussi les constitutions & l'habillement. Toute la différence qu'il y a entr'elles, c'est que la Supérieure de Martel est perpetuelle, & que celle de Toulouse n'est que pendant trois ans. * *Voyez* Henric Pantaleon, *hist. Milit. Ord. Joannit. Rhod. & Melit. Equit.* Juan August. de Funes, *Chronica de la Relig. de saint Juan de Jerus.* Girolamo Maruli, *Vit. de Grand Maestri di Malta.* Giacomo Bosio, *hist. del Ord. di S. Giovanni Gierosol.* La même traduite par Baudouin. Jacob Fontanus, *De Bello Rhodio.* Matthieu de Gouffaurourt, *Martyrologe de Malthe.* Le P. Bouhours, *Vie du Grand Maître d'Aubusson.* Francesco Abela, *descrittione di Maltha.* L'Abé de Pougé, *Instructions sur les devoirs des Chevaliers de Malthe.*

292 HISTOIRE DES ORDRES
De Blegny, *Projet de l'Hist. Gener.
des Relig. Militaires*, Favin & Ul-
son de la Colombiere, *Théâtre
d'honneur & de Chevalerie*. Le Che-
valier Lambert, *Recueil des Privi-
leges octroyez à l'Ordre de Malthe*.
L'Abé Giustiniani, *hist. Chron. de
gli Ord. Milit.* Schoonebeck, *hist.
des Ord. Milit.* Le P. Philippe Bo-
nanni, *Catal. ordin. Relig. part. 2.*
Hilarion de Coste, *Eloge des Fem-
mes illustres*, tom. 1. *Constitutions
des Regieuses de Toulouse*. Le Pere
Hyppolite Heliot, *histoire des Or-
dres Religieux*, &c.



CHAPITRE XVII.

Histoire de l'Ordre des **TEMPLIERS.**

Pendant que l'ennemi du salut des hommes faisoit tous ses efforts pour rétablir son tyrannique Empire dans les Saints Lieux, & pour opprimer les Chrétiens qui en avoient chassé les Infidèles, Dieu suscitoit en même-tems de nouveaux défenseurs de son Eglise, qui souûtenoient avec un coura-

294 HISTOIRE DES ORDRES
ge invincible tout le poids de la
violence du Démon. C'est ce que
nous allons voir maintenant dans
l'établissement des Chevaliers du
Temple, dont les commencemens
furent si glorieux, & la fin si fune-
ste & si tragique. Hugues de Pa-
ganis, & Geoffroy de saint Aymar,
que d'autres appellent de S. Omer,
avec neuf autres Gentilshommes,
dont les noms sont ignorez, en-
treprirent vers l'an 1119. le voya-
ge de la Terre Sainte, du Règne
de Baudouin II. & obtinrent de
Guarimond, Patriarche de Jeru-
salem, la permission d'y faire un
établissement, & d'y vivre comme
les Gardiens du saint Sépulchre,
sous la règle de saint Augustin. Ils
firent des vœux entre les mains du
Patriarche sous le titre de Chanoi-
nes de l'Épée, à la charge d'agir
avec les Hospitaliers contre les
ennemis du nom Chrétien, & de
garder le Temple de Salomon.
Baudouin II. considerant le zèle
de ces serviteurs de Dieu, leur

donna une Maison dans l'enclos du Temple , où ils demeurèrent neuf ans entiers sans admettre aucunes autres personnes à leur Congrégation. Le lieu qu'ils avoient choisi pour faire leur demeure , leur fit donner le nom de Templiers , ou de Chevaliers du Temple.

Ils vécutent d'abord avec beaucoup de régularité , menant une vie simple & pauvre au milieu des Armes , dont ils faisoient Profession. Ils se contentèrent de l'humble titre de pauvres Soldats de Jesus-Christ , dont une des principales fins étoit de défendre les Pele-rins de la cruauté des Infidèles , & de tenir les champs libres pour ceux qui entreprenoient le voyage de la Terre Sainte. Cette charité pour leurs Freres leur aquit la bien-veillance des Rois de Jerusalem & des Grands, qui les tirèrent pour ainsi dire de la mendicité , en leur donnant des biens considérables , les uns seulement pour un

296 HISTOIRE DES ORDRES
tems, & les autres à perpetuité.

Cependant leur nombre s'augmenta peu à peu, & ils demandèrent au saint Siège l'aprobation de leur Institut, qui leur fut donnée d'une maniere fort authentique; puisque même il reçût sa confirmation dans un célèbre Concile qui se tint pour lors en France. Ce fut celui de Troyes en Champagne, où le Cardinal Matthieu Evêque d'Albe présidoit en qualité de Légat du Pape Honoré II. Il avoit avec lui les Archevêques de Reims & de Sens, accompagnez des Evêques de leurs Provinces & de quelques Abez, entre lesquels étoit le célèbre S. Bernard Abé de Clairvaux. Hugues des Payens s'y rendit suivi de cinq de ses compagnons, & presenta aux Peres du Concile des Lettres qu'ils avoient du Pape & du Patriarche de Jerusalem, avec le titre de leur érection, afin d'obtenir une confirmation authentique de leur Ordre. Saint Bernard eût soin d'exa-

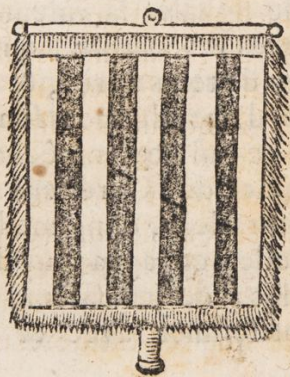
miner les motifs de leur Institution, qui lui parurent très-saints; & leur ayant composé une Règle, elle fut lûë & aprouvée dans le Concile en 1228. qui leur ordonna de prendre l'habit blanc.

Dans les sages Constitutions que leur fit saint Bernard, il est dit que leur Ordre seroit composé de Chevaliers destinez pour commander; de Freres servans d'Armes, pour servir les Commandans à la Guerre, & de Serviteurs domestiques pour avoir soin du domestique, & vâquer à l'œconomie des Maisons. Ils sont tous compris sous ces trois mots: *Milites, Armigeri, Clientes*; & comme ils faisoient tous une Profession publique d'une extrême pauvreté, il leur fut défendu de se servir de meubles précieux; de porter à la Guerre des houffes, des couvertures & d'autres équipages superflus; leur ordonnant d'y porter seulement une Cotte d'Armes de laine blanche.

A leur retour en Jerufalem , ils firent Profession de la Règle de S. Benoît , qui leur avoit été donnée dans le Concile , entre les mains d'Etienne Abé de saint Jean de Chartres , & Patriarche de Jerufalem , qui reçût leurs vœux , & leur donna la Robe blanche , à laquelle Eugene III. en 1246. ajouta une Croix rouge pour mieux désigner le vœu qu'ils faisoient d'être toujours prêts à répandre leur sang pour la défense de la Foi & de la Religion Chrétienne.

Quoique cette pauvreté ouverte dont ils faisoient Profession , dût avoir bien du dégoût , & être un motif peu attirant pour augmenter leur Ordre , néanmoins elle ne fut pas capable d'effrayer une infinité de Gentilshommes qui se présentèrent pour y être reçûs , & qui en peu de tems , mirent l'Ordre dans une merveilleuse réputation , en donnant des marques éclatantes de leur pieté & de leur valeur ; desorte que les Infidèles n'eurent

point de plus terribles ennemis que ces pauvres Soldats de Jesus-Christ, dont on a dit qu'ils avoient chez eux la douceur des Agneaux, & la patience des Hermites ; & qu'ils montroient à la Guerre le courage des Heros & la force des Lions. Aussi avoient-ils une bannière pour leur servir d'Etendart, dont le fond étoit blanc, marque de leur candeur & de leur ingenuité, avec des bandes noires, pour faire voir combien leur valeur étoit à craindre aux ennemis du nom de Jesus-Christ, dont les bandes noires étoient le Symbole de leur mort.



Il n'y avoit guères plus de quarante ans que leur Ordre étoit établi, quand ils tinrent à Jerufalem leur Chapitre general, où se trouverent jusqu'à trois cens Gentilshommes, & autant de Freres servans, dont la plûpart étoient François. Alors ils commencèrent à élire, comme les autres Religieux Militaires, un Grand Maître qui se nommoit Richard de Rilefort; & par cette élection, ils s'exemptèrent de la Jurisdiction & de l'obéissance du Patriarche. Ce Grand Maître se transporta ensuite à Acre, où il fit son Siège, exerça sa Jurisdiction, & eût occasion de signaler sa valeur contre les forces de Saladin, qui l'assiégea peu de tems après, & qui fut obligé d'abandonner son entreprise, ce qui ne l'empêcha pas de triompher des Chrétiens à quelques jours delà, dans une bataille à laquelle il engagea Guy de Luzignan Roy de Jerufalem, qui fut fait prisonnier avec ce Grand

Maître, & ils n'obtinent leur liberté qu'en rendant à ce redoutable ennemi la ville de Jerusalem.

Leurs biens s'augmentèrent d'une façon si prodigieuse, que quelques Auteurs les font monter à deux millions de revenu; & d'autres se contentent de dire qu'ils possédoient des richesses immenses dans la Chrétienté, avec neuf mille Maisons. Mais ce qui fut la récompense de leurs merites, devint la cause de leurs malheurs; & leur prospérité les ayant aveuglez, ils tombèrent, à ce qu'on dit, dans des égaremens épouvantables. Ils s'élevèrent au-dessus des têtes couronnées; ils leur firent la Guerre; ils usurpèrent & pillèrent indifferemment les terres des Infidèles & des Chrétiens; & on les accuse d'avoir été la cause de la ruine totale des affaires de la Chrétienté, par leur perfide correspondance avec les Sarazins; jusques-là même qu'on dit qu'ils donnèrent au Soudan d'Egypte le moyen de

302 HISTOIRE DES ORDRES
surprendre l'Empereur Frederic
II. qui étoit passé dans la Terre
Sainte pour secourir les Chrétiens.
Les Auteurs rapportent des exem-
ples assez particuliers de leur or-
guëil & des desordres dans les-
quels ils tombèrent. Nous en tou-
cherons ici quelque chose en peu
de mots. Foulques homme de
sainte vie entretenoit un jour Ri-
chard I. Roy d'Angleterre, des
vices qui régnoient dans sa Cour ;
& lui remontrant qu'il devoit du
moins tâcher d'en bannir trois fil-
les infortunées, l'orguëil, l'incon-
tinance & l'avarice ; ce Prince lui
répondit qu'il l'avoit prévenu, &
que la chose étoit déjà faite ; qu'il
avoit marié l'orguëil aux Tem-
pliers, & les deux autres à deux
autres Ordres. Mais l'orguëil n'é-
toit pas le seul mal de ces Cheva-
liers ; & ils furent accusez de plu-
sieurs autres crimes, tel que celui
d'avoir été cause que le Prince des
Assassins quitta le dessein de se
convertir à la foi.

Pour éclaircir davantage ce fait, il faut sçavoir qu'il y avoit dans les Montagnes de Phenicie proche de Tyr, une Principauté composée d'environ cinquante ou soixante mille hommes, qui s'apelloient *Arsacides* ou *Assassins*, & suivoient la Loi de Mahomet. Ils avoient pour Chef un Prince qu'ils apelloient *le Vieux* ou *le Vieillard de la Montagne*, non pas à cause de son âge, mais pour marquer sa prudence & son autorité. Ils avoient pour ses Ordres & ses commandemens une si aveugle déference, qu'au péril même de leur vie, & des plus rigoureux suplices, ils alloient poignarder ceux qu'il leur commandoit, se persuadant que cette obéissance leur procureroit dans l'autre vie un bonheur éternel; & delà est venu le mot d'*Assassiner* & d'*Assassin*, pour marquer ceux qui commettent des meurtres de propos délibéré.

Cependant quoique cette barbare Nation se fût renduë redou-

304 HISTOIRE DES ORDRES
table à tous les Princes voisins, les
Templiers vengeurs de la querelle
commune, ne laisserent pas de les
aller attaquer jusques dans leurs
retranchemens, tout inaccessibles
qu'ils paroissent, & de les met-
tre à la raison; desorte que ces Af-
fassins furent obligez de deman-
der la paix aux Templiers, aus-
quels ils payerent un Tribut an-
nuel.

Quelque tems après, leur Prin-
ce, homme d'esprit, ayant eü
quelque connoissance de nos My-
steres par le moyen de la lecture
de quelques Livres qui tombèrent
entre ses mains, les trouva si saints
& si raisonnables, qu'il résolut de
se faire Chrétien avec tous ses Sur-
jets. Pour cet effet il envoya un
Ambassadeur à Amaury Roy de
Jerusalem, lui demandant son
amitié, & en même-tems le prioit
de vouloir bien le délivrer du Tri-
but que sa Nation payoit aux
Templiers. On peut assez s'ima-
giner combien cette nouvelle fut

agréable aux Chrétiens. Mais un avaré Chevalier enragé de voir qu'on vouloit obliger son Ordre à relâcher un léger Tribut pour gagner tant d'ames à Jesus-Christ, tua l'Ambassadeur des Assassins : Et comme une action si lâche & si infâme ne fut point punie, sous prétexte qu'en prenant connoissance on dérogeoit à leurs Privilèges qu'ils faisoient sonner bien haut, cette Nation quitta le dessein de se convertir à la foi, refusa de payer d'orénavant le Tribut, & fit une Guerre irréconciliable aux Chrétiens.

De plus, quelques-uns de ces Chevaliers tombèrent dans l'hérésie, & d'autres abandonnèrent même la Religion Chrétienne, pour embrasser la Religion de l'infâme Mahomet. Tous ces crimes, & d'autres encore aussi énormes dont on les accusa, & dont nous ne pouvons pas nous dispenser d'en rapporter ici quelque chose, obligèrent les Princes à les défe-

306 HISTOIRE DES ORDRES
rer au Pape Clement V. comme
des scélerats. Leurs principaux ac-
cusateurs furent le Prieur de Mont-
faucon en la Province de Toulou-
se , & un Florentin , gens perdus
de réputation , & qui avoient été
arrêtez pour leurs crimes. Ils dé-
clarèrent des choses si étranges ,
& des actions si horribles , que le
Roy Philippe le Bel , qui n'aimoit
pas les Templiers , eût peine à y
ajouter foi. Cependant il voulut
que la chose fut approfondie , & en
sçavoir la verité. En même-tems
il envoya des Ordres à tous les Ju-
ges de son Roïaume d'arrêter tous
les Templiers en un même jour
qu'il leur avoit marqué , de peur
que ces Chevaliers qui étoient
puissans , ne causassent du trouble.
La chose fut tenuë fort secrette &
executée le 5. Octobre de l'an
1307. Le Grand Maître de l'Or-
dre nommé Jacques Molay de la
ville de Besançon , qui se trouva
au Temple à Paris , fut arrêté
comme les autres ; le Roy se saisit

du Temple, & fit saisir les biens des Templiers. Ensuite il donna commission à Guillaume Paris de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Inquisiteur pour le Pape en France, d'instruire le Procès de tous les Templiers. Voici les crimes horribles dont ils étoient accusez, 1^o. d'obliger tous ceux qui entroient dans cet Ordre, quand ils y étoient reçûs, de renier Jesus-Christ, & de cracher trois fois contre le Crucifix. 2^o. De les obliger de baiser celui qui les recevoit à la bouche, au nombril & à l'extrémité du dos. 3^o. de leur faire des défenses d'avoir commerce charnel avec aucune femme; mais de leur permettre la Sodomie avec leurs confreres. 4^o. de leur faire adorer une tête de bois dorée & argentée, qui avoit une grande barbe, que l'on expoisoit aussi dans les Chapitres generaux pour y être adorée. Quelques Auteurs les accusent encore d'autres crimes, comme de brûler les corps de ceux d'entr'eux

308 HISTOIRE DES ORDRES
qui mouroient fermes dans leur
Idolâtrie, & de donner de leurs
cendres à avaler aux nouveaux
Templiers : de faire rôtir les en-
fans des filles dont ils avoient abu-
sé ; de froter leur Idole de la grai-
se qui en sortoit, & de la revêtir
d'une peau humaine : mais ces ac-
cusations ne sont point prouvées
par leurs interrogations.

Le Pape croyant que les procé-
dures que le Roy faisoit faire à Pa-
ris étoient préjudiciables à son
autorité, fit défenses aux Arche-
vêques, Evêques & Inquisiteurs
de France d'en connoître ; & évo-
qua cette affaire à sa personne,
dont le Roy ne fut pas content, &
même il lui en témoigna son res-
sentiment : mais comme la Sor-
bonne lui eut marqué par sa con-
clusion du 25. de Mars de l'an 1308.
que cette affaire ne regardoit
point le Juge séculier, il remit
entre les mains des deux Cardi-
naux que le Pape lui avoit en-
voyez, quelques uns des princi-

paux Templiers, & les fit conduire à Poitiers où étoit le Pape, afin qu'il sçût la verité de leur propre bouche ; & sur l'interrogation qu'il leur fit en presence de cinq Cardinaux, ayant avoué les crimes dont ils étoient accusez, & persisté dans leurs dépositions, il permit aux Prélats & aux Inquisiteurs du Royaume, de procéder dans leurs Diocésés contre les Templiers, se réservant néanmoins & au saint Siège les Procès contre le Grand Maître du Temple, & contre les Maîtres & Précepteurs de France, Terres d'Outremer, Normandie, Poitou & Provence. Alors on procéda en France avec beaucoup de vivacité contre les Templiers. L'Archevêque de Sens tint un Concile Provincial à Paris au mois de May de l'année 1310. dans lequel il entreprit de faire le Procès à plusieurs Chevaliers. Il y eût plusieurs jugemens rendus contr'eux ; quelques-uns furent absous, d'autres

310 HISTOIRE DES ORDRES
condamnez à quelques péniten-
ces, & ensuite délivrez : quelques-
uns resserrez plus étroitement, ou
condamnez à une prison perpe-
tuelle ; & cinquante-neuf qui per-
sistèrent dans le desaveu de ce
qu'ils avoient confessé, furent dé-
gradez comme relaps, livrez au
bras séculier, & condamnez à être
brûlez ; ce qui fut executé hors la
Porte de saint Antoine, au mois
de May de l'an 1310. Ces pauvres
misérables déclarerent jusqu'à la
mort qu'ils étoient innocens.

On procéda aussi dans les autres
Royaumes contre les Templiers,
en conséquence des Bulles du Pa-
pe. En Italie, l'Archevêque de
Ravenne fit arrêter ceux de son
Diocèse, & informer contr'eux.
Il assembla ensuite un Concile de
sa Province, où les choses se pas-
serent avec plus de douceur. Char-
les II. Roy de Sicile & Comte de
Provence, fit, comme le Roy, ar-
rêter en un même jour, qui étoit
le 24. de Janvier 1308. tous les

Templiers qui étoient dans ses Etats, & fit saisir leurs biens, & plusieurs convaincus des crimes dont on avoit chargé l'Ordre, furent condamnez & executez à mort. Les informations faites par les Archevêques de Pise & de Florence, & les autres personnes commises par le Pape pour informer dans la Lombardie & dans la Toscane, furent aussi peu favorables aux Templiers; car les Témoins déposèrent qu'ils avoient vû, ouï dire, ou eû connoissance des crimes horribles & détestables dont ils étoient accusez.

Jacques II. Roy d'Arragon, ayant reçû une Lettre du Roi contre les Templiers, chargea les Evêques de Sarragoce & de Valence, & l'Inquisiteur general de son Royaume, d'informer contr'eux; mais soit qu'ils eussent été avertis des desseins qu'on avoit sur eux, soit qu'ils en eussent eû quelque soupçon, ils se jetterent dans plusieurs Places fortes qu'ils y avoient.

Ainsi ce Prince fut obligé d'employer la force pour les soumettre, & les envoya ensuite dans diverses prisons, où ils attendirent long-tems leurs divers jugemens.

Dans la Castille, le Roy Ferdinand IV. fit arrêter tous les Templiers, & fit informer contr'eux par les Archevêques de Compostelle & de Toledé, & par l'Inquisiteur Aimeric. Leurs biens furent saisis, & les Evêques établis Gardiens. L'affaire fut agitée dans un Concile de dix Evêques, tenu à Salamanque, & les Templiers y furent déclarez innocens; mais l'affaire y fut en même-tems renvoyée au Pape pour la juger définitivement.

Le Pape envoya en Allemagne un Commissaire pour informer contre ceux de ce País, & exhorta les Princes & les Prélats d'Allemagne de poursuivre les Templiers; mais ils en apellerent au prochain Concile, ce qui fut cause qu'on cessa contr'eux toutes sortes de poursuites.

poursuites. Il avoit aussi donné ordre qu'on les arrêât dans l'Isle de Chypre ; mais Amaury, Seigneur de Tyr & Gouverneur du Royaume, lui manda qu'il n'avoit pû exécuter cet Ordre, parce que les Templiers avoient pris les Armes sur l'avis qu'ils en avoient eû ; que néanmoins dix des principaux s'étoient venus remettre entre ses mains, & avoient promis d'obéir.

On doit être un peu dans l'incertitude touchant ce qui se passa en Angleterre à l'égard des Templiers. Les uns disent qu'Edoüard les fit tous arrêter en un même jour ; & qu'ayant été examinez dans un Synode tenu à Londres, ils y confesserent les crimes dont ils étoient accusez. D'autres disent qu'on ne les crût aucunement coupables, & qu'on voit dans les Rôles qui sont dans la Tour de Londres, dressez sous le Règne d'Edoüard II. que le Pape Clement V. lui ayant écrit avec beaucoup de force pour l'obliger à su-

314 HISTOIRE DES ORDRES
primer ces Hospitaliers, ce Prince
lui répondit qu'ils vivoient dans
ses Etats avec la pureté de la Reli-
gion Catholique, & qu'il ne pou-
voit pas ajouter foi à ce qu'on leur
imposoit, à moins qu'on ne lui fit
connoître le contraire; & que
dans une autre Lettre écrite par
ce Prince au Pape, au sujet de l'E-
vêque de Glocestre, il lui parle en
ces termes: *Jusqu'ici nous n'avons
rien résolu touchant les biens des
Templiers, & nôtre intention est de
ne rien faire contr'eux que ce qui sera
de nôtre devoir, & ce que nous con-
noîtrons être agréable à Dieu.* Ces
Rôles furent dressés en 1308.
1309. 1310. & 1311.

Enfin le Pape, à la sollicitation
de Philippe le Bel, assembla un
Concile General à Vienne, qui
commença le 16. d'Octobre de
l'an 1311. la premiere affaire dont
on traita, fut celle des Templiers.
Il y eût divers opinions, plusieurs
ne pouvant se résoudre à la destru-
ction d'un Ordre, qui après tout

avoit rendu de très-importans services à la Religion : mais le sentiment opposé l'emporta , parce que c'étoit celui du Pape & du Roy de France , & celui des Rois d'Espagne qui avoient des vûes plus intéressées que le Pape & Philippe le Bel sur les biens des Templiers. Ainsi le 22. May de l'an 1312. en presence du Pape , du Roy & de plusieurs Princes , la Bulle de la condamnation , & de l'extinction de l'Ordre des Templiers , fut publiée & souscrite par le Concile. Voici ce qu'elle contient en substance : Que les Templiers étant convaincus d'une infinité de crimes énormes , le Pape , du consentement du Concile , abolissoit cet Ordre ; défendoit à toutes personnes de quelque qualité qu'ils fussent d'en prendre l'habit sous peine d'excommunication ; qu'après avoir mûrement délibéré & pris l'avis des Prélats du Concile , il unissoit à perpetuité tous les biens des Templiers , tant meu-

316 HISTOIRE DES ORDRES
bles qu'immeubles, avec tous les
Privilèges qui leur avoient été ac-
cordez par le saint Siège, par les
Rois & par les Princes, à l'Ordre
de saint Jean de Jerusalem; à l'ex-
ception cependant des biens qu'ils
avoient dans les Royaumes de Ca-
stilles, d'Arragon, de Portugal &
de Majorque, dont néanmoins
on ne pouvoit disposer sans le con-
sentement & l'approbation du saint
Siège.

Cette exception fut faite à l'in-
stance des Ambassadeurs des Rois
d'Arragon, de Castille & de Por-
tugal, qui souhaitoient que les
biens des Templiers fussent em-
ployez contre les Mores, avec les-
quels ces Princes étoient conti-
nuellement en Guerre. En Arra-
gon le Pape unit, à la poursuite
du Roy Jacques, les biens des
Templiers à ceux de l'Ordre de
Calatrave, dont on fit un Ordre
séparé & indépendant de celui de
Castille, du même nom, & dé-
pendant de l'Ordre de Cîteaux.

Le Roy d'Arragon retint néanmoins dix-sept Places fortes qui avoient appartenu aux Templiers. Ferdinand IV. Roy de Castille ne voulut point obéir à la Sentence du Pape, qui unissoit les biens des Templiers de son Royaume, à l'Ordre des Hospitaliers de saint Jean de Jerusalem; & en appliqua à son Domaine les Villes, les Terres & les autres biens qu'ils avoient dans son Etat. Denis Roy de Portugal institua par l'avis du Pape dans son Royaume, un Ordre de Chevaliers de Christ, qui fut approuvé par le Pape Jean XXII. & fondé des biens des Templiers. Les Chevaliers Hospitaliers furent mis en France en possession de leurs biens immeubles; mais ils furent obligez de laisser au Roy les deux tiers des biens mobiliaires, pour les dépenses qu'il avoit faites à la poursuite des Templiers. En Allemagne, le Pape n'eut pas le succès qu'il en pouvoit esperer. Les Templiers eurent assez de cré-

318 HISTOIRE DES ORDRES
dit pour empêcher la publication
de la Bulle , & se faire absoudre
dans un Concile Provincial.

A l'égard des particuliers de
l'Ordre , il fut résolu que les Con-
ciles Provinciaux dans chaque
Royaume , en seroient les Juges ;
& que suivant leur jugement , on
puniroit les coupables , ou l'on
leur feroit miséricorde ; & que
pour ceux dont l'innocence seroit
reconnüe , on leur assigneroit des
Pensions sur les biens de l'Ordre.
Le Pape se réserva le jugement du
Grand Maître & de quelqu'au-
tres , qui ne s'executa qu'au mois
de Mars de l'année 1313. Voici
quel fut le fort de ce Grand Maî-
tre , de Guy Maître de Norman-
die , & frere du Dauphin d'Auver-
gne , de Hugues de Peraldo qui
avoit été Intendant des Finances
du Roy , & d'un quatriéme qui
avoit aussi eû de grands emplois
dans l'Ordre.

Le Grand Maître avoit été ar-
rêté dès l'an 1307. & avoit confes-

se quelques-uns des crimes dont les Templiers étoient accusez : les trois autres l'avoient fait aussi. Le Pape étoit résolu de se contenter à leur égard d'une prison perpetuelle ; mais il exigea d'eux qu'ils fissent un aveu public de leurs fautes. Il envoya pour ce sujet deux Cardinaux à Paris, où ces quatre Chevaliers étoient en prison. On dressa un échaffaut dans le Parvis de Nôtre-Dame, où les Cardinaux montèrent. Ils y firent ensuite monter les Criminels, & là furent lûës à haute voix la confession qu'ils avoient faite de la corruption de l'Ordre, & la Sentence qui les condamnoit tous quatre à une prison perpetuelle. Le Grand Maître & le frere du Dauphin ayant entendu ce jugement, déclarèrent en presence de tout le peuple assemblé, que ce qu'ils avoient déposé contre leur Ordre, étoit faux ; qu'ils l'avoient fait à la sollicitation du Pape & du Roy, & qu'ils étoient prêts de

320 HISTOIRE DES ORDRES
mourir pour soutenir cette verité.
Les Cardinaux ayant accordé la
vie aux deux autres qui ne s'é-
toient point dédits, livrèrent le
Grand Maître & le frere du Dau-
phin au Prevôt de Paris; & la
nouvelle en ayant été portée au
Roy, il assembla aussi-tôt son Con-
seil, dans lequel il fut arrêté que
sur le soir le Grand Maître & le
frere du Dauphin seroient brûlez
vifs à la pointe de l'Isle du Palais,
ce qui fut executé. Ces miséra-
bles endurent constamment le
suplice, & persisterent jusqu'à la
fin à soutenir leur innocence &
celle de leur Ordre; ce qui per-
suada plusieurs personnes qu'ils
étoient innocens, & fit soupçon-
ner qu'il entra beaucoup de pas-
sion, de vengeance ou d'interêt
dans toutes les procédures qui
furent faites non-seulement con-
tr'eux, mais aussi contre tout l'Or-
dre. On compte même qu'ils
ajournèrent le Pape à comparoir
devant Dieu dans les quarante

jours , & le Roy dans l'année. Quoi qu'il en soit , car ce n'est pas à nous à porter nôtre jugement sur une affaire si délicate , ni le Roy ni le Pape ne passerent pas ce terme.

Mezeray dit , ce qui est peu probable , que le plus grand crime que ces Templiers eussent commis , c'est qu'étant fort riches , & ayant beaucoup d'argent , ils murmurèrent contre le rabais des Monnoyes , & s'y opposèrent fortement. Il est plus croyable lorsqu'il dit de ces deux scélerats qui s'étoient rendus leurs dénonciateurs , que le Ciel ne les souffrit pas long-tems sur la terre ; l'un des deux ayant été pendu pour un nouveau crime qu'il commît depuis son absolution , & l'autre assassiné par ses ennemis. Telle fut leur fin , & telle fut aussi celle de l'Ordre des Templiers qui fut aboli , après avoir fleuri pendant près de deux Siècles , & avoir rendu des services très-considéra-

322 HISTOIRE DES ORDRES
bles à la Religion Chrétienne
contre les Infidèles dans les Guer-
res d'Outremer, où ils firent mille
belles actions qui leur attirèrent
ces biens immenses, qui avec le
tems les corrompirent, & intro-
duisirent parmi eux la débauche,
l'orgueil, l'indocilité, & les au-
tres crimes qui les firent décrier
universellement par tout, & qui
furent cause de l'extinction de
leur Ordre devenu d'un si mé-
chant exemple aux Peuples, & si
préjudiciable à l'Eglise. * Voyez
Jacques de Vitri, *lib. 1. hist. cap.*
65. Thomas Walsingham, *en*
Edouard II. Guillaume de Tyr,
lib. 12. cap. 7. de bel. Sacr. Robert
Gaguin, *hist. lib. 7.* Mathieu Pa-
ris, *hist. Angl. A. c. 1244.* Para-
din, *hist. de Savoie, L. 2. c. 106.*
Bzovius, Sponde, & Rainaldi,
In ann. Eccl. Aubert le Mire, Orig.
ord. Equest. cap. 4. & 5. lib. 1. Du
Puy, *hist. de la condemn. des Templ.*
M. du Pin, *Bibl. Eccl. XIV. Siècl.*
Le Pere Daniel, *hist. de France,*
tom. 11. &c.

CHAPITRE XVIII.

*Etablissement de l'Ordre Militaire
des Chevaliers du S. SEPUL-
CHRE en Angleterre.*



C'Etoit autrefois une coùtume établie en Angleterre, que les Rois, avant que de prendre possession de leur Royaume, allaissent faire le Pelerinage de la Terre Sainte, pour y adorer Jesus-Christ dans le glorieux triomphe qu'il remporta sur le Monde

324 HISTOIRE DES ORDRES
& l'Enfer, par le moyen de sa
Croix. Henry II. imitant la pieté
de quelques-uns de ses Ancêtres,
entreprît ce fameux voyage avec
des sentimens dignes d'un Prince
Chrétien, & les services que les
Chevaliers du saint Sépulchre ren-
doient aux Chrétiens qui alloient
visiter les saints Lieux, l'ayant très
fort édifié, il résolut deslors de
faire dans son Royaume, quand il
feroit de retour, un pareil établis-
sement. En effet, il ne fut pas plû-
tôt arrivé dans ses Etats, qu'il son-
gea à executer son dessein : mais
les Guerres qu'il eût alors sur les
bras contre le Roy de France
Philippe Auguste, & même con-
tre son propre fils Richard Comte
de Poitiers & Duc de Guyenne,
le lui ayant fait differer, il fit en-
fin vers l'an 1174. ou 1177. l'Insti-
tution des Chevaliers, auxquels il
donna le nom de Chevaliers du
saint Sépulchre pour le Royaume
d'Angleterre. Ils portoient sur la
poitrine pour marque de leur Di-

gnité une Croix verte ou de Sino-
ple, à la maniere des Patriarches.

Ce Prince fit de grands biens à
ces Chevaliers, leur donna de ri-
ches Commanderies; & par les
Statuts qu'il leur fit dresser, il
voulut que ceux qui devoient être
reçus dans l'Ordre, fissent aupa-
ravant un Noviciat de deux ans
à Jerusalem, pour y garder le saint
Sépulchre, & le défendre des in-
sultes des Barbares & des Maho-
metans. Le Pape Innocent III.
en approuvant cet Ordre, lui don-
na la Règle de saint Basile à suivre.
Alexandre V. lui donna sa confir-
mation; & après le serment de fi-
delité qu'ils faisoient au Roy, ils
promettoient d'exposer leur vie
pour la défense de l'Eglise, & de
prendre ouvertement les interêts
de Jesus-Christ contre ses ennemis.
Cet Ordre a péri dans l'Angleter-
re avec la Religion Catholique,
par l'Apostasie de ses Souverains;
& ce qui restoit de ces Chevaliers
dans le triste renversement de l'E-

326 HISTOIRE DES ORDRES
glise Romaine & de ses saintes
Loix, s'unit avec les Chevaliers
de saint Jean de Jerusalem, &
passerent à Malthe.

Au reste, quoique plusieurs Au-
teurs parlent de ces Chevaliers
établis en Angleterre, il y en a
cependant qui prétendent que
Henry II. Roy d'Angleterre n'en-
treprît point le voyage de la Terre
Sainte : qu'il prît à la verité la
Croix pour la troisiéme Croisade
à laquelle il n'eût aucune part,
ayant differé trop long-tems de
partir, à cause des Guerres qu'il
eût sur les bras, & dont nous
avons parlé; & qu'ainsi ces Che-
valiers n'étoient autres que les
Chanoines du saint Sépulchre,
qui furent établis en Angleterre
sous le Règne de ce Prince, ou
qui étant déjà en ce Royaume,
avoient obtenu de lui quelque
nouvel établissement; d'autant
plus que ces prétendus Chevaliers
avoient une Soutane blanche & un
Manteau noir, sur lequel il y avoit

une Croix Patriarcale, ce qui étoit effectivement l'habillement des Chanoines du saint Sépulchre en Angleterre, dont l'Ordre devint dans la suite très-puissant dans ce Royaume, y ayant un grand nombre de Monasteres, comme nous l'apprenons des Auteurs Anglois, qui nous ont donné l'histoire Monastique de leur País.* Voyez Menenius, *Deliciæ Equestr. Ord. Du Belloy, Orig. de Chev. Du Breüil, Antiquitez de Paris. Favin, Theatre d'honneur & de Chevalerie. Le Pere François Quarêmo, Elucid. Terræ Sanctæ, tom. 1. lib. 2. Bernard Giustiniani, hist. di tutti glâ Ord. Milit. Schoonebeck, hist. des Ord. Relig. Villamont, dans la Relation de ses Voyages, liv. 2. ch. 20. Alleman, hist. Mon. d'Irlande. Le Pere Philippe Bonanni, Catalog. Omn. Ord. Relig. Le P. Hippolyte Heliot, histoire des Ordres Religieux, tom. II. &c.*

CHAPITRE XIX.

*Histoire de l'établissement de l'Ordre
Teutonique, apellé autrement
DE PRUSSE.*



COMME la Conquête de la Terre Sainte par les Princes Chrétiens y atiroit des Fidèles de toutes les Parties de l'Europe, chaque Nation y trouvoit des Hospices où ils étoient reçûs avec beaucoup de charité. Un riche Allemand qui s'étoit transporté à

Jerusalem avec sa famille, sans qu'on en sçache l'année, y recevoit les Pelerins, & ceux de son País qui n'entendoient pas la Langue de la Palestine. Pour avoir plus de lieu d'exercer sa charité, il obtint du Patriarche de Jerusalem la permission de bâtir de ses deniers un Hôpital, avec une Chapelle consacrée à Dieu, sous l'Invocation de la sainte Vierge. Divers Allemands, édifiez de la pieté de ce dévot personnage, voulurent partager avec lui le soin d'assister les Pelerins, & consacrèrent leurs biens à l'assistance des pauvres & des malades. Dans la suite ils ajoutèrent à leur première dévotion, celle de conduire à Jaffa les Allemands qu'ils avoient logez, pour assurer leur passage & leur retour.

Quelques riches Habitans de Bremen & de Lubek, étant partis d'Allemagne vers l'an 1190. pour visiter les saints Lieux, se trouvant pénétrez de la même dévo-

330 HISTOIRE DES ORDRES
tion, donnèrent leurs biens à cette Société, & se mirent avec eux. Ils ne furent pas long-tems sans trouver une occasion favorable d'exercer leur charité. La ville d'Acre étant alors assiégée par les Chrétiens, quantité de Soldats tombèrent malades; plusieurs furent blesez, & la plupart mourroient sans assistance. Ces pieux Allemands touchez de compassion, & pénétrez vivement du besoin pressant où se trouvoient ces pauvres malheureux, en prirent un soin tout particulier, & les soulagèrent avec tant de charité & d'humilité tout ensemble, qu'ils s'attirèrent l'estime du Patriarche de Jerusalem, de Henry Roy de Jerusalem, des Archevêques de Nazareth, de Tyr, de Cesarée, & de plusieurs autres Prélats, des Grands Maîtres des Hôpitaux de saint Jean, du Temple, & de plusieurs de leurs Chevaliers, de quantité de Princes & de Seigneurs du Royaume de Jerusa-

lem , aussi bien que de plusieurs Seigneurs Allemands qui se trouvèrent à ce Siège. On y comptoit entr'autres Conrad Archevêque de Mayence , Conrad de Wirtzbourg , & Chancelier de l'Empire, l'Evêque de Passau , Frederic Duc de Suabe , Henry Comte du Rhin & Duc de Brunswic, Frederic Duc d'Autriche , Henry de Brabant , & plusieurs autres Princes & Seigneurs , qui prévoyant de quelle utilité pourroit être un jour cet établissement , furent d'avis d'en former une Religion Hospitaliere & Militaire , qui fit les mêmes Vœux que les autres Ordres.

La chose ayant été executée suivant le projet qui en avoit été dressé par les Prélats & les Seigneurs , Heraclius Patriarche de Jerusalem y donna les mains , & approuva cette nouvelle Milice sous le titre de Chevaliers de la Vierge , de la Maison des Teutons en Jerusalem. On leur donna la Règle de saint Augustin ,

332 HISTOIRE DES ORDRES
avec des constitutions particulières, semblables à peu près à celles des Chevaliers de saint Jean, & des Templiers. Voici ses observations telles qu'elles étoient pratiquées dans cet Ordre dans le tems où l'ambition n'y avoit pas encore trouvé entrée. Afin de se conserver dans la chasteté qu'ils avoient voüée dans leur Profession, & pour éviter l'occasion du peché, leur Règle leur défendoit tous entretiens avec les femmes, principalement les jeunes; & il n'étoit pas même permis à un Chevalier de donner le baiser à sa mere en la saluant. Ils faisoient Profession d'une si grande pauvreté, qu'ils ne pouvoient rien avoir en propre, à moins qu'ils n'en eussent eü la permission du Grand Maître ou des autres Supérieurs: c'est pourquoi ils ne pouvoient avoir aucun Coffre fermant à clef, de peur d'être soupçonnez de cacher de l'argent, ou d'y renfermer quelque autres choses qui n'étoient

pas permises. Tout ce qu'ils possédoient, ils ne le possédoient qu'au nom de l'Ordre ou du Chapitre, & encore étoit-ce pour en faire des aumônes & des charitez. Leurs cellules devoient être toûjours ouvertes, afin qu'on vît ce qu'ils y faisoient, & que rien ne fût caché à la vûë du Supérieur qui étoit ordinairement un Commandeur. Dans la suite, quand l'Ordre se fut beaucoup multiplié, il y avoit dans chaque Convent douze Chevaliers en l'honneur des douze Apôtres; & un des Grands Maîtres ordonna, qu'outre les douze Chevaliers, il y auroit encore six Chapelains. Ils n'avoient pour lit que des paillasses: leurs Armes ne devoient être ni dorées, ni argentées. L'âge déterminé par la Règle pour être reçu dans cet Ordre, étoit celui de quinze ans, & ils devoient être forts & robustes pour résister aux fatigues de la Guerre.

Cet Ordre étoit divisé, comme celui de saint Jean de Jerusalem,

334 HISTOIRE DES ORDRES
en trois Classes ; en Chevaliers ;
en Chapelains , & en Freres ser-
vans. Il y avoit aussi des person-
nes mariées à qui on accordoit la
permission , comme dans l'Ordre
de saint Jean , de porter des demi
Croix. Il y eût aussi des Religieu-
ses de cet Ordre. Ces nouveaux
Chevaliers prirent le Manteau
blanc & la Robe de même ; &
pour Armes une Croix potencée
de sable , qui fut depuis chargée
d'une autre Croix d'argent. On
assure que le Roy saint Louïs ,
dans son voyage d'Outremer , y
ajouta le Chef de France.

Leurs richesses qui s'augmenté-
rent bien-tôt par la pieuse libera-
lité des Chrétiens , & des Gentils-
hommes qui entroient dans l'Or-
dre , & qui y donnoient la plus
grande partie de leurs biens , leur
fit naître de plus hautes idées. Dès
l'année 1191. les Chrétiens s'étant
enfin rendus Maîtres de la ville
d'Acre , après un Siège long &
opiniâtre , ils bâtirent un superbe

& magnifique Hôpital, en l'honneur de la Mere de Dieu dans cette Ville, & plusieurs logemens où ils recevoient les malades avec beaucoup de charité. Cet Hôpital fut établi pour le principal lieu de la résidence des Chevaliers.

Voilà l'état où se trouvoit cet Ordre quand le Pape Celestin III. le confirma, à la priere du Duc de Suabe, & de plusieurs Seigneurs environ l'an 1193. sous certaines conditions, comme entr'autres de reciter chaque jour quelques prieres; de laisser croître leur barbe à la façon des Hermites de saint Augustin, & de ne recevoir dans l'Ordre que des Allemands de Nation, & Nobles de race. Il chargea aussi leurs Armes d'une Croix d'argent. Depuis, plusieurs autres Souverains Pontifes accordèrent à ces Chevaliers des Priviléges avantageux.

Après que cet Ordre naissant eût reçu les Bulles du Pape qui aprouvoient avec éloge son Insti-

336 HISTOIRE DES ORDRES
tution , quarante Nobles Alle-
mands se présentèrent pour y en-
trer. Jamais ceremonie ne fut plus
auguste ni honorée d'une plus il-
lustre assemblée que la réception
de ces premiers Chevaliers. Le
Roy de Jerusalem, le Duc de Sua-
be, & plusieurs autres Princes &
Seigneurs du premier rang les
ayant accompagnez à l'Eglise,
voulurent leur donner eux-mê-
mes l'habit de l'Ordre: ensuite
le Roy de Jerusalem ayant donné
la Croix au premier, le Duc de
Suabe la donna au second; les
trente-huit autres les reçurent
d'autant de Princes & Seigneurs.
Henry de Walpot, descendu d'u-
ne noble Famille d'Allemagne,
fut élu Grand Maître de cet Or-
dre. On dressa des Réglemens qui
furent augmentez dans la suite,
tels que nous les avons raportez
ci-devant. Les Chevaliers promi-
rent une entière obéissance au
Maître de l'Hôpital; déclarèrent
qu'ils se consacroient principale-
ment

ment au service de Dieu, des malades & des pauvres, & à la défense de la Terre Sainte, & de ne posséder rien en propre : & l'Ordre ne s'engagea que de leur donner du pain, de l'eau & un habit; car c'étoit dans le commencement de l'Ordre presque toute leur nourriture. Ce premier Grand Maître, à la tête de ses Chevaliers, rendit de grands services aux Princes Chrétiens; déconcerta en plusieurs occasions les Infidèles, les batit souvent, & s'acquit une grande réputation; mais soit que ses fatigues lui eussent avancé ses jours, soit qu'il eût été élu Grand Maître dans un âge un peu avancé, il mourut n'ayant gouverné son Ordre que peu d'années, & fut enterré dans l'Eglise de l'Hôpital d'Acree, aussi bien qu'Orton de Kerpen, & Herman de Barth qui lui succéderent l'un après l'autre dans la Grande Maîtrise. Frederic Duc de Suabe, qui mourut dans la Terre Sainte, choisit aussi

338 HISTOIRE DES ORDRES
ce lieu pour sa sépulture.

Cependant l'Ordre ne fit que peu de progrès sous ces trois premiers Grands Maîtres, qui néanmoins se signalèrent dans plusieurs actions, accompagnés de leurs Chevaliers; & même le dernier des trois s'étant trouvé au Siège de Tripoli, y reçut plusieurs blessures, & vint mourir à Jerusalem. Après la mort de ce Grand Maître arrivée en 1210. on lui donna pour successeur Herman de Salza. Les affaires des Chrétiens étoient alors dans un triste état; & la Palestine ayant été ravagée par les Armées des Sarazins qui faisoient des efforts extraordinaires, l'Ordre se trouva envelopé dans le malheur commun, & les Chevaliers firent de si fréquentes pertes, que leur nombre étant fort diminué, il fut ordonné, qu'afin que l'Ordre ne périt point, il n'y auroit que dix Chevaliers qui pourroient porter les Armes. Mais par sa sagesse & sa bonne conduite,

ce Grand Maître rétablit tellement les affaires de l'Ordre ; que sous son Gouvernement, qui dura trente ans, il se rendit si recommandable, qu'il subjuga toute la Prusse ; devint maître de la Livonie, & que les Chevaliers se rendirent redoutables à leurs ennemis, leur nombre s'étant tellement augmenté, qu'il y en avoit plus de deux mille lorsque ce Grand Maître mourut. Il est vrai que le Lantgrave de Thuringe contribua beaucoup à cette prodigieuse augmentation, parce qu'ayant pris l'habit de l'Ordre, il y eût beaucoup de Nobles Allemands qui suivirent son exemple.

Ce que nous venons de dire du Grand Maître Herman de Salza, doit donner une grande idée de son mérite ; & pour justifier qu'en cela il n'y a rien d'outré, c'est que les plus grands Princes de son tems eurent pour lui une entière estime, qui fut beaucoup augmentée, quand par ses ménagemens & son

340 HISTOIRE DES ORDRES
habileté, il accommoda les grand
differens qui s'étoient élevez en
tre le Pape Honorius III. & l'Em-
pereur Frederic II. Pour lui en
témoigner leur reconnoissance ,
ces Princes le comblèrent d'hon-
neurs. Le Pape & l'Empereur lui
conférent & à ses successeurs la
dignité de Prince de l'Empire. Le
Pape lui fit encore present d'une
bague de grand prix , qu'il devoit
toujours porter ; & la coûtume
s'introduisit dans la suite que lors-
qu'on éliſoit le Grand Maître , on
lui donnoit cette bague , comme
un monument de cette action mé-
morable. L'Empereur lui permit
aussi d'ajôter aux Armes de l'Or-
dre l'Aigle Impérial. Les hon-
neurs dont on combloit cet Or-
dre , étoient accompagnez de
grands dons qu'on lui faisoit ; il
se vit en peu de tems en possession
de plusieurs Domaines dans la Si-
cile , la Romagne , l'Armenie ,
l'Allemagne & la Hongrie ; mais
c'étoit peu de chose en considé-

DE CHEVALERIE. 341
ration de la Prusse que les Chevaliers aquirent par la force des Armes, & qui étoit habitée par des Peuples barbares qui n'avoient aucune connoissance du vrai Dieu, & qui sacrifioient aux Idoles. Néanmoins avant que de parler de cette importante Conquête, il nous faut donner l'histoire d'un Ordre qui fut institué pour ce sujet.



CHAPITRE XX.

*Histoire des Chevaliers de l'Ordre
de D'OBRIN,*



LA Prusse, qui a donné occasion à l'établissement de l'Ordre de d'Obrin, est une Province de Pologne, avec titre de Duché, qui a la Mer Baltique au Septentrion, au Couchant la Pomeranie, la Pologne & la Masovie au Midi, & au Levant, la Lithuanie, & la Samogilie. Ses anciens Habitans

étoient barbares : ils mangeoient de la chair cruë , bûvoient du sang de Cheval dans leurs festins , & pour l'ordinaire du lait ; & ils habitoient dans les Forêts. Ils adoroient le Soleil , la Lune , le Tonnerre , le Feu , les Arbres ; ils s'abaissoient même jusqu'à adorer les animaux. Ils avoient plusieurs Divinitez , & étoient fort superstitieux. Voilà l'état où se trouvoit ce País dans le treizième Siècle , lorsque Chrétien I. de l'Ordre de Cîteaux , & premier Evêque de Prusse , y fut envoyé pour travailler à la conversion de ces Idolâtres. Mais il travailla en vain , & peut-être fut-ce le sujet qui les obligea à persécuter les Chrétiens leurs Voisins , avec lesquels ils avoient toujourns vécu en bonne intelligence. Ils firent une irruption dans le País de Culm , & ces barbares réduisirent cette Province en une affreuse solitude , ayant tué ou mené en captivité presque tous les Habitans.

Il est d'une grande conséquence de négliger un feu naissant, qui dans la fuite peut causer d'étranges ravages. Conrad Duc de Maslovie & de Cujavie, à qui même quelques Historiens donnent le titre de Duc de Pologne, pour ne s'être pas d'abord opposé aux violences de ces barbares, se vit dans la fuite dans une entière impossibilité de leur résister. Devenus plus insolens de ce qu'ils avoient trouvé tant de facilité au pillage, ils vinrent fondre sur la Pologne, où s'abandonnant à leur féroce naturel, ils commirent des cruautés horribles. Rien ne fut épargné; tous les plus beaux édifices furent brûlez: ils massacrèrent tout ce qui se trouva d'hommes qui étoient un peu avancez en âge; & les femmes & les enfans furent trop heureux d'en être quittes pour l'esclavage. Plus ils avançoient leurs Conquêtes, plus les desordres augmentoient. Après avoir pillé les Villes & les Châteaux, ils en dé-

molissoient les Fortifications ; & il ne resta qu'une seule Place forte sur la Vistule , nommée Ploczko , qui par sa situation avantageuse , se garantit de leurs insultes & de leurs cruautez. Plus de deux cens cinquante Eglises Paroissiales furent brûlées par ces Idolâtres , outre un grand nombre de Monasteres d'hommes & de filles. Rien ne fut à l'abri de leur inhumanité ; & les Prêtres & les Religieux furent les victimes immolées à l'Agneau sans tache au pied des Autels dans le tems du Sacrifice. Ils emportèrent les vases sacrez pour les faire servir à des usages profanes ; & tirèrent de leurs Cloîtres de saintes Vierges consacrées au Seigneur , pour les sacrifier à leur brutale passion.

Le Duc Conrad gémissant de tant de cruautez où il ne trouvoit point de prompts remedes , crût qu'il devoit instituer un Ordre Militaire pour servir de digue , ou plutôt de remede à des maux si

346 HISTOIRE DES ORDRES
étranges : & par le conseil de l'Evêque Chrétien , & de quelques Seigneurs de sa Cour , il établit un Ordre Militaire sous le nom de Chevaliers de Jesus-Christ , dont la fin principale étoit de défendre son País , contre les incursions fréquentes de ces Idolâtres. Il leur donna pour marque de leur Ordre un Manteau blanc , avec une Croix rouge en forme d'Epée & une Etoile. L'Evêque Chrétien donna l'Habit à treize Chevaliers , & à leur Grand Maître nommé Bruno ; & le Duc Conrad fit bâtir le Fort de d'Obrin , dont ils prirent ensuite le nom. Il les mit en possession de ce Fort , & leur donna une Terre considérable dans la Cujavie , pour servir à leur nourriture & à leur entretien. Il convint ensuite avec ces nouveaux Chevaliers qu'il partageroit également avec eux les Terres qu'ils pourroient conquérir sur les Prussiens. Mais il présumoit trop d'un si foible secours ; & les Prussiens qui

n'étoient pas accoûtumez à prendre l'allarme pour une troupe de Chevaliers si foibles & si peu aguerris , en ayant eû avis , vinrent avec une puissante Armée ; assiégerent souvent le Château de d'Obrin, & réduisirent les Chevaliers à une telle extrêmité , qu'aucun d'eux n'osoit sortir de ce Château , de peur de se voir envelopé par ces terribles ennemis. Ces barbares dédaignoient même d'envoyer des troupes pour les attaquer , contens de les aller insulter n'étant qu'au nombre de cinq ou six.

Ainsi un Ordre si foible & si peu soutenu ne fut d'aucune utilité au Duc Conrad , qui avoit le mortel chagrin de voir continuellement son País exposé à la rage & à la fureur des Prussiens. Dans cette pressante nécessité de secourir ses Sujets , il eût recours aux Chevaliers Teutoniques ; car ce fut le nom qu'on donna plus communément aux Chevaliers de Nôtre-Dame

348 HISTOIRE DES ORDRES
des Allemands. Il envoya pour
cet effet une Ambassade solem-
nelle à leur Grand Maître Her-
man de Salza, pour lui demander
son amitié, & le prier de lui don-
ner du secours dans le pressant be-
soin où il étoit; & afin d'attirer
cet Ordre dans son Païs, il lui fit
en même-tems don & cession des
Provinces de Culm & de Lubonie,
& de tout ce qu'il pouroit conqué-
rir sur les Prussiens, pour les pos-
seder en toute propriété & souve-
raineté. Nous allons voir de quel-
le maniere le Grand Maître ré-
pondit à une si glorieuse & si inter-
ressante invitation. *Voyez Pierre
de Dusbourg, *Chronicon Prussiae*,
avec les Remarques & les Disserta-
tions de M. Harthnoch. Henrici
Leonardi Schurz Fleischii, Hi-
storia Ensisferorum Ordin. Teutonici
Livonorum. Le Pere Hyppolite
Heliot, histoire des Ordres Reli-
gieux, &c. tom. 3.

CHAPITRE XXI.

*Suite de l'Histoire des Chevaliers
Teutoniques , qui se rendent
Maîtres de la Prusse.*

LE Duc Conrad n'étoit pas le seul à qui les Prussiens étoient de trop redoutables voisins. L'Empereur Federic II. avoit reconnu par les courses continuelles qu'ils faisoient , tantôt dans son País , & tantôt ailleurs , & qui vouloit mettre la Saxe à couvert de leurs ravages , qu'il étoit aussi de son intérêt d'engager les Chevaliers Teutoniques à arrêter par leur bravoure & par leur courage les Conquêtes de ces Idolâtres , & d'aller même porter la Guerre chez eux. Enfin le Pape Gregoire IX. à qui les intérêts de l'Eglise étoient aussi chers que les intérêts temporels l'étoient à ces Princes , sollicita aussi le Grand Maître qui

se rendit à leurs prieres, & aux offres qu'on lui faisoit. De plus, plusieurs Princes d'Allemagne lui promirent qu'ils l'assisteroient de leurs troupes & de leurs conseils.

Mais il fallut du tems pour ramasser des troupes, & composer une Armée capable de pénétrer dans le País de ces barbares, où l'on n'abordoit pas facilement, à cause des Forêts dont il étoit rempli. Ainsi ils demeurèrent sur la défensive jusqu'en 1230. qu'ils attaquèrent ces Infidèles, & commencèrent d'avoir quelques avantages sur eux sous le gouvernement & la conduite du Chevalier Herman Balke, que le Grand Maître envoya en ce País, en qualité de Proviseur, ou de Maître Provincial, qui est le titre que ses Successeurs ont pris dans la suite. Cependant l'année suivante le Pape Innocent IV. fit publier une Croisade, accordant à ceux qui prendroient la Croix, & s'engageroient dans la Guerre de Prusse, les mê-

mes Indulgences que celles qui avoient été accordées aux Croisez de la Terre Sainte. Par ce moyen le Maître Provincial Balke ayant assemblé une puissante Armée, il passa la Vistule, fit une irruption dans le País de Culm, où il jetta les fondemens du Château de Thorn, qui dans la suite fut accompagné d'une Ville qui subsiste encore. Poursuivant ses Conquêtes, il fit bâtir en 1232. la ville de Culm. Il fit ensuite armer des Barques, & descendant la Vistule, il se rendit maître d'une Isle où il bâtit un Fort, & donna à cette nouvelle Conquête le nom de l'Isle de sainte Marie.

Ces heureux commencemens furent suivis de plusieurs autres succès bien plus considérables, par les secours qu'il reçût de plusieurs Princes d'Allemagne, qui le mirent en état de ne plus rien craindre. Les Prussiens, de leur côté, mirent sur pied une grosse Armée pour aller attaquer les

352 HISTOIRE DES ORDRES
Chevaliers à la faveur des glaces ;
le froid étant alors fort rigou-
reux : mais le Maître Provincial
& ses Chevaliers les prévinrent en
faisant une irruption dans le terri-
toire de Reysen, où ils firent d'a-
bord plusieurs prisonniers, & tuè-
rent un plus grand nombre de
Payens. Ils attaquèrent ensuite
leur Armée qu'ils mirent en dé-
route ; & les Prussiens y perdirent
plus de cinq mille hommes qui y
furent tuez. Je n'entrerai pas dans
un plus grand détail des avanta-
ges que ces Chevaliers remportè-
rent sur les Prussiens : je dirai seu-
lement qu'après une longue & san-
glante Guerre, qui coûta la vie à
plus de cinquante mille Idolâtres,
ils se rendirent maîtres de la Prus-
se, & y bâtirent la ville de Ma-
riembourg, avec un Temple au-
guste sous l'invocation de la Mere
de Dieu ; & ce lieu devint le Chef
de leur Ordre, après que le reste
de leurs Confreres eurent été obli-
gez d'abandonner la Syrie.

Ces illustres Chevaliers firent encore d'autres Conquêtes fort importantes ; & s'étant rendus maîtres de la Prusse, de la Livonie, & d'une partie de la Lithuanie, par les secours considérables que les Princes Allemands leur fournissoient dans les occasions importantes qui se presentoient de tems en tems, ils poufferent encore plus loin leurs desseins ; & étant entrez dans le plus fort de l'hyver en Borussie, ayant à leur tête leur Grand Maître Conrad Lantgrave de Hesse, ils surprirent ces Peuples à l'improviste, les obligèrent à se faire instruire dans la Religion Chrétienne, & à recevoir le Baptême. Odoacre Roy de Boheme, pour empêcher leurs courses, fit bâtir alors la ville & Forteresse de Conisberg, qui sert à present de résidence au Roy de Prusse. Depuis cette Conquête, les Chevaliers Teutoniques prirent aussi le nom de Chevaliers de Prusse.

Cependant ces Peuples ferores & barbares, impatiens de se voir sous une domination étrangere, & professant une Religion qu'ils n'avoient embrassée que par force, ils secouèrent le joug pendant que les Chevaliers étoient occupés à de nouvelles Conquêtes: & ayant brûlé les Eglises, massacré les Prêtres, & chassé tous les Chrétiens, ils retournèrent à leurs premières superstitions, ce qui fut cause d'une nouvelle & sanglante Guerre, où les deux partis remportèrent tour à tour de l'avantage, qui demeura enfin aux Chevaliers, par les nouveaux secours qu'ils reçurent des Princes d'Allemagne, & du Roy de France. Les Prussiens furent obligés de donner trente personnes en otage pour la sûreté de leur parole, & pour les engager à être dans la suite plus fidèles. Mais leur fidelité ne fut pas à l'épreuve de leur ressentiment; & ne pouvant s'accoutumer aux Loix de ces nouveaux Maîtres, il

ne tomboit aucun de ces Chevaliers entre leurs mains , qu'ils ne le sacrifiaſſent à leur haine & à leur vengeance. Ils ne pûrent néanmoins ſe venger ſi ſecretement que l'Ordre n'en eût enfin connoiſſance , ce qui l'obligea à dreſſer deux Gibets devant le Château de Conisberg , où l'on pendit les trente ôtages.

Cette terrible execution fut comme le ſignal d'une Guerre qui devoit bien-tôt commencer. Ces Idolâtres devenus furieux par la mort tragique des plus conſidérables de leur Nation , firent des efforts extraordinaires pour venger cet affront ; & ayant levé une puiffante Armée , ils s'acharnèrent avec tant de furie ſur les Places que poſſedoient les Chevaliers, que peu ſ'en fallut que l'Ordre ne fut entièrement exterminé. Pour en venir plus aiſément à bout , ces Peuples ſe donnèrent au Roy de Pologne Ladislas-Jagellon , qui les aſſiſta de ſes forces ; & avec ce

356 HISTOIRE DES ORDRES
puissant secours, ils reprirent toutes les Places, à la réserve de Mariembourg, qui fut généreusement défenduë par le Commandeur de Plavenne, que son merite éleva depuis à la dignité de Grand Maître de l'Ordre. Ces pertes firent songer ces Chevaliers à la Paix, qui leur fut refusée avec honte, ce qui les engagea à chercher de nouveaux secours pour rentrer dans leurs Conquêtes. Il se donna plusieurs combats dans lesquels les Chevaliers eurent presque toujours de l'avantage. On a même de la peine à croire ce que rapportent les auteurs du combat qui fut donné le dixième d'Octobre de l'an 1410. en un Village nommé Lancy, dans lequel on en vint aux mains jusqu'à trois fois; les Soldats, aussi bien que les Officiers de chaque parti, s'étant bandez leurs plaïes pour revenir à la charge, tant ils étoient animez les uns contre les autres. La victoire demeura aux Polonois, qui ne laissè-

rent pas d'y faire une grosse perte; & on tient que les Teutons y perdirent plus de huit mille Soldats, sans les blesez & les prisonniers. Cette Guerre leur coûta la vie d'un de leurs Grands Maîtres, d'un Grand Maréchal, & de plusieurs braves Chevaliers. L'année d'après il se fit entr'eux une paix qui fut entièrement à l'avantage des vaincus.

Depuis ce tems-là la Prusse ne jouit pas long tems des fruits de la Paix. Ces Peuples se plainquirent de l'opression des Teutons; ils se révoltèrent contr'eux: & le Pape Nicolas V. & l'Empereur Frederic III. ayant voulu obliger ces Peuples à se soumettre aux Chevaliers, ils n'en pûrent venir à bout. Ils se jettèrent pour la seconde fois entre les mains des Polonois, & Casimir leur donna sa protection. Ainsi cette malheureuse Province devint un théâtre pépetuel de Guerres sanglantes & opiniâtres, qui durèrent pendant plusieurs

358 HISTOIRE DES ORDRES
années ; jusqu'à ce qu'enfin les uns
& les autres, lassés de leurs pertes,
firent la Paix , à condition que les
Polonois jouïroient de la Prusse
Royale , & que les Chevaliers de-
venus les maîtres paisibles du re-
ste , leur en feroient hommages.

Quelque-tems après , les Mos-
covites s'étant jettés dans la Prus-
se & dans la Lithuanie , afin d'en
remporter un riche butin , en fu-
rent honteusement chassés. Ceci
arriva l'an 1500. Les Moscovites
avoient une Armée composée de
cent trente mille hommes. Wal-
ther de Pletemberg , qui étoit
alors Maître Provincial de la Li-
thuanie , les attaqua quoi qu'il
n'eût que quatorze mille hom-
mes , & les défit entierement ,
étant resté plus de quarante mille
hommes sur la place : & si on veut
ajouter foi à quelques Historiens ,
il y en eût plus de cent mille ,
quoi que du côté des troupes de
l'Ordre il n'y eût pas un seul hom-
me de tué.

Un Ordre si belliqueux & si accoutumé à manier les Armes, ne pouvoit pas demeurer long-tems en repos. Leurs ambitieuses prétentions les broüillèrent derechef avec les Polonois ; & ils eurent encore ensemble une longue & fâcheuse Guerre qui ne fut terminée qu'au desavantage de la Religion, par l'infâme Apostasie du Grand Maître Albert de Brandebourg, Chanoine de l'Eglise de Cologne, & fils de la Sœur de Sigismond Roi de Pologne, élu en 1510. après la mort de Frideric de Saxe Marquis de Misnie, & Lantgrave de Thuringe, qui avoit fait tous ses efforts pour faire restituer à son Ordre, par le Roy de Pologne, les Terres qu'il avoit été obligé de lui céder, sans en pouvoir venir à bout.

Comme ç'a toujourns été un malheur commun, même à tous les Ordres de l'Eglise les plus saints & les plus austeres, de tomber dans la suite des tems dans le relâchement ; il n'est pas surprenant

360 HISTOIRE DES ORDRES
que quelques Ordres Militaires ,
accoutumez à manier les Armes ,
& à vivre parmi la licence qui se
voit dans les Armées, y ayent sui-
vi tant de mauvais exemples. C'est
ainsi que les Chevaliers de Prusse ,
au commencement du seizième
Siècle , tombèrent dans de grands
dérèglements , & dans une licence
extrême. La Doctrine de l'or-
guilleux & insolent Luther s'é-
tant répandue comme un embras-
sement violent dans toutes les par-
ties de l'Allemagne , quelques-uns
de ces Chevaliers qui étoient dans
la Prusse , s'engagèrent dans la
nouvelle Doctrine avec des excès
incroyables. Ils devinrent en mê-
me-tems ennemis de la Religion ,
qu'ils s'étoient obligez par un vœu
solemnel de défendre au péril de
leur vie ; & ne se contentant pas de
quitter toutes les marques de leur
Profession , ils usurpèrent encore
les Commanderies qu'ils posse-
doient , & les rendirent hérédi-
taires en se mariant. Bien davan-
tage ,

tage ; il s'en trouva qui après avoir ôté de leur col les Croix qui y pendoient , par un mépris extrême de la pieté Chrétienne , ils les attachoient contre une muraille , & s'en servant comme de blanc , ils y tirèrent tant de coups de Mousquets , qu'ils les brisèrent en mille pièces.

Leur Grand Maître Albert , Marquis de Brandebourg , dont j'ai déjà parlé , après avoir soutenu les interêts de sa Religion avec assez d'honneur contre son Oncle Sigismond , en refusant de lui rendre hommage pour la Prusse , frappé du même aveuglement que ses Chevaliers , abandonna enfin ces mêmes interêts de son Ordre , & de sa Religion qu'il s'étoit obligé de défendre au péril de sa vie contre les Infidèles , & se fit aussi Luthérien. Alors sous prétexte de finir tous les differens qu'il avoit avec la Pologne , & de terminer une Guerre qu'il ne pouvoit plus soutenir , ayant ruiné tous les droits

362 HISTOIRE DES ORDRES
de l'Ordre, il en réduisit à ses in-
terêts particuliers toutes les ri-
chesses communes ; & méprisant
l'autorité du Pape & celle de l'Em-
pereur, il partagea la Prusse avec
le vieux Sigismond son Oncle, à
condition qu'il porteroit la qua-
lité de Duc de Prusse, & que ses
héritiers & ses descendans succé-
deroient à la Duché ; & après en
avoir fait hommage, & prêté le
serment de fidélité, qui étoit le
principal sujet de la Guerre, il lui
en donna l'Investiture. Ce fut à
Cracovie que cette cérémonie se
fit le 25. Avril de l'année 1525. De-
puis, cette Principauté a été éri-
gée en Royaume en 1701. par Fri-
deric III. Marquis de Brande-
bourg, Electeur de l'Empire, &
premier Roy de Prusse.

Après une si honteuse démar-
ché, Albert en fit encore une au-
tre qui ne l'étoit pas moins ; car
suyvant le libertinage du parti, &
violant les Vœux solennels qu'il
avoit faits, il se maria l'année sui-

vante à la Princesse Dorothee, fille du Roy de Dannemarck, dont il eût un enfant à l'âge de soixante & dix ans. Il mourut tout cassé de vieillesse à l'âge d'environ quatre-vingt quinze ans vers l'an 1568.

Cependant tous les Chevaliers ne suivirent pas la scandaleuse défection de leur Grand Maître; & ceux qui demeurèrent fidèles à la Religion, transférerent le Siège de l'Ordre dans la ville de Mergentheim, ou Mariendal, qui leur appartient encore dans la Franconie, où ils élurent pour Grand Maître Walther de Cromberg, qui, pour commencer le Procès que l'Ordre jugea à propos d'intenter à Albert, porta ses plaintes au Conseil Aulique de l'Empereur: & ce Conseil faisant droit sur cette plainte, cassa & annulla le traité fait avec le Roy de Pologne & Albert de Brandebourg, mettant celui-ci au ban de l'Empire, selon l'ancienne coûtume. De Cromberg n'épargna rien pour rentrer

364 HISTOIRE DES ORDRES
en possession de la Prusse, & y ré-
tablir la Religion Catholique : il
envoya pour cet effet presque
dans toutes les Cours de la Chré-
tienté, mais ce fut inutilement, &
il mourut à Mariendal où il faisoit
sa résidence. Il eût pour successeur
Albert Wolfgang Schulzbar, qui
étoit premier Commandeur de
Hesse. Son élection fut confirmée
par l'Empereur, qui envoya mê-
me des ordres au Marquis de
Brandebourg de restituer la Prus-
se à l'Ordre Teutonique : mais
comme ces ordres n'étoient pas
accompagnez d'une puissante Ar-
mée, ils n'eurent aucun effet, non
plus que les tentatives que les au-
tres Grands Maîtres ont fait de-
puis. Maximilien d'Autriche, fre-
re des Empereurs Rodolphe II. &
Matthias, succéda à Albert Wol-
fang. Au reste, les Princes du
Sang Royal, & les fils des Souve-
rains, se sont tenus fort honorez
de commander ces illustres Che-
valiers ; & ils ont crû avoir mis

une grande gloire & un grand titre dans leurs familles, lorsqu'ils ont été élus Chefs d'une si vaillante Noblesse, n'y ayant plus que les puînez des Princes, & les Grands Seigneurs d'Allemagne, qui soient admis & reçûs en cet Ordre, quoi qu'il ne soit plus qu'une foible ombre de ce qu'il étoit autrefois.

^ Cet Ordre consiste presentement en douze Provinces; sçavoir, d'Alsace, de Bourgogne, d'Autriche, de Coblens, & d'Estch. Ces quatre se nomment encore Provinces de la Jurisdiction de Prusse, comme les suivantes sont de celle d'Allemagne; sçavoir, la Province de Franconie, de Hesse, de Biessen, de Westphalie, de Lorraine, de Thuringe, de Saxe & d'Utrecht; mais les Hollandois sont maîtres de tout ce que l'Ordre possédoit dans cette dernière. Chaque Province a ses Commanderies particulières, dont le plus ancien Com-

366 HISTOIRE DES ORDRES
mandeur est dit Commandeur
Provincial. Ils sont tous ensemble
soumis au Grand Maître d'Alle-
magne , comme à leur Chef, &
obligez de lui rendre obéissance.
Ce sont ces douze Commandeurs
Provinciaux qui forment le Cha-
pitre , & qui ont droit , quand ils
sont convoquez , d'élire le Grand
Maître.

Cette élection du Grand Maî-
tre se faisoit d'une autre maniere ,
lorsque l'Ordre florissoit dans toute
sa splendeur. Le Grand Maître
étant au lit de la mort pouvoit
donner à tel Chevalier qu'il lui
plaisoit l'Anneau & le Sceau de sa
dignité , pour le remettre à celui
qui lui succéderoit. Celui auquel
il avoit confié ce dépôt , étoit dé-
claré Vice-Régent , & gouvernoit
l'Ordre jusqu'à l'élection : mais si
ce Chevalier n'étoit pas agréable
à tout le Chapitre , il éliroit un au-
tre Vice-Régent après la mort du
Grand Maître. Ce Vice-Régent
donnoit part de sa mort aux Maî-

tres Provinciaux, & fixoit le jour de l'élection, afin que ces Maîtres Provinciaux, avec un ou deux Chevaliers qui devoient être élus, s'y trouvassent. Pendant ce tems on distribuoit tous les habits du Grand Maître aux pauvres; on en nourrissoit un pendant un an entier, ce qui se pratiquoit aussi pendant quarante jours à la mort de chaque Chevalier. Le Vice-Régent, avec l'agrément de l'Assemblée, éli-soit un Chevalier pour être Commandeur des Electeurs. Ce Commandeur prenoit un autre Chevalier pour Collé-gue: ces deux en prenoient un troisième, & ces trois un quatrième, & toujours en augmentant jusqu'au nombre de treize. Parmi ces Electeurs il y avoit un Chapelain, huit Chevaliers, & quatre Freres servans; mais l'on faisoit en sorte que tous les Electeurs fussent de différentes Provinces. Le jour de l'élection étant arrivé, on célébroit la Messe, après laquelle on

368 HISTOIRE DES ORDRES
faisoit la lecture des Statuts de
l'Ordre. Tous les Freres recitoient
quinze fois l'Oraison Dominicale,
& on donnoit ensuite à manger à
treize pauvres. L'élection étant
faite, le Vice-Régent conduisoit
à l'Autel le nouveau Grand Maî-
tre; & après lui avoir représenté
les obligations de sa Charge, il
lui mettoit entre les mains l'An-
neau & le Sceau qui lui avoient
été confiez par le dernier Grand
Maître, & il l'embrassoit.

Après le Grand Maître il y avoit
plusieurs grands Officiers; sça-
voir, le Grand Commandeur qui
présidoit à tous les Conseils, &
gouvernoit la Province en l'ab-
sence du Grand Maître: il avoit
l'inspection sur le Tresor, les Bleds
& la Navigation; & les Freres
Chapelains & servans d'Armes,
qui demeuroient au premier Con-
vent, lui obéissoient. Le Grand
Maréchal qui devoit pourvoir à
tout ce qui regardoit la Guerre;
c'est pourquoi tous les Chevaliers

devoient lui obéir en l'absence du Grand Maître; il leur fournissoit les Armes & les Chevaux, qu'il n'achetoit pas néanmoins sans en avoir la permission du Grand Maître: sans la même permission il ne pouvoit pas renvoyer de l'Armée aucun Chevalier, ni livrer aucun combat. En tems de Paix, le Grand Commandeur avoit le pas devant lui; mais aussi en tems de Guerre, il précédoit le Grand Commandeur. Le Grand Hospitalier qui avoit soin des pauvres & de tous les Hôpitaux, & donnoit ses Ordres aux Hospitaliers inférieurs: il n'étoit pas obligé de rendre compte des dépenses qu'il faisoit; & lorsque l'argent ou les choses nécessaires pour ce qui regardoit les pauvres & les Hôpitaux lui manquoient, c'étoit au Grand Commandeur à les fournir: il demouroit ordinairement à Elbing; mais quand cette Ville fut cédée au Roy de Pologne, il transféra son Siège à Brande-

370 HISTOIRE DES ORDRES
bourg. Le Drapier qui avoit soin
de ce qui regardoit l'habillement
des Freres. Et le Tresorier qui, afin
d'être toujourns prêt pour distri-
buer tout ce qui étoit nécessaire,
demeuroit à la Cour du Grand
Maître, auquel tous ces Grands
Officiers étoient obligez de ren-
dre compte tous les mois des dé-
penses qu'ils avoient faites, ex-
cepté le Grand Hospitalier, qui,
comme nous l'avons dit, ne ren-
doit aucun compte.

Ces Chevaliers dans les cere-
monies portent sur leurs habits
ordinaires un Manteau blanc, sur
lequel il y a du côté gauche une
Croix noire, un peu patée & or-
lée d'argent. Le Manteau des
Chevaliers n'est pas si long que ce-
lui du Grand Maître, & ne des-
cend qu'au milieu de la jambe.
* Gaguin & Chromer, *Histoire*
de Pologne. Jacques de Vitri, *hist.*
Orient. cap. 66. Jean Eustache
Solli, *hist. Teut.* Favin, *Théâtre*
d'honneur & de Chevalerie. Heiff.

histoire de l'Empire, l. 6. Aubert le
Mire, *De Orig. Ord. Equiest. lib. 1.*
cap. 3. Mennenius, *Delic. Equestr.*
Sive Milit. Ord. Schoonebeck,
histoire des Ordres Militaires. Le
Pere Hippolyte Heliot, *histoire*
des Ordres Religieux, &c. tom. 1.



CHAPITRE XXII.

Histoire de l'Ordre Militaire de
 LIVONIE, dit autrement
 PORTE-GLAIVES.



COMME ce n'étoit pas seulement dans la Terre Sainte qu'il falloit soutenir l'honneur de la Religion Chrétienne contre les puissantes attaques des Infidèles, & que toute la terre n'étoit pas purgée de la malheureuse Idolâtrie que le Démon, le singe de la

Divinité, y avoit introduite; il étoit nécessaire que la divine Providence suscitât encore dans les autres parties du Monde des Fidèles zéléz pour la gloire de Dieu, qui travaillassent non-seulement à affermir, mais encore à augmenter la Religion Chrétienne. Nous en avons vu des exemples dans les Chapitres précédens à l'égard de la Prusse: en voici encore un autre touchant la Livonie qui étoit infectée de l'Idolâtrie. Cette Province est située au Septentrion du Golfe de Finlande, bornée à l'Orient par le Canal de Nerva, le Lac Peipus & la Moscovie; au Midi par la Duna qui la sépare du Duché de Curlande qui en faisoit autrefois partie, & à l'Occident par la Mer Baltique. On la divise en deux parties, qu'on nomme Estonie & Lettonie; l'une vers le Septentrion, l'autre vers le Midi. Vers le milieu du douzième Siècle, quelques Marchands de Bremen, qui alloient trafiquer dans

374 HISTOIRE DES ORDRES
l'Isle de Gosland , furent jettez
par une violente tempête sur la
Côte , où la Riviere de Duna se
décharge dans la Mer. Ils eurent
d'abord permission des Habitans
d'y trafiquer. Ils s'y établirent in-
sensiblement, & bâtirent une Cha-
pelle pour y célébrer les saints
Mysteres. Dans la suite leurs pa-
roles & leur exemple persuadé-
rent quelques personnes & quel-
ques Seigneurs qui embrasserent
le Christianisme , & demanderent
qu'on leur donnât quelqu'un pour
les instruire à fond des veritez de
la Religion Catholique. Menard,
Moine de l'Abaye de Sigebert , y
fut envoyé , ayant été consacré
Evêque de Livonie par l'Archevê-
que de Bremen. Il eût pour suc-
cesseur Berthold , Moine du Mo-
nastere de saint Paul ; & ayant été
tué en 1197. par les Payens , on
mit en sa place Albert I. qui fut ti-
ré de l'Université de Bremen. Ce
Prélat s'employa avec beaucoup
de zèle à la conversion de ces Ido-

lâtres. Il employa même la force pour les empêcher d'attenter sur sa personne ; & bâtit la ville de Riga pour en faire le Siège Episcopal, & pour être un lieu de sûreté contre la brutalité des Idolâtres.

Les choses se trouvoient en cet état au commencement du treizième Siècle, lorsque Dieu inspira à quelques riches Allemands, qui avoient à leur tête Engilbert & Thierrri de Tiffench, le pieux & hardi dessein de seconder le zèle & le courage d'Albert, afin de chasser de la Livonie ces Infidèles qui infectoient cette Province de leur culte faux & superstitieux. Pour cet effet ils s'adresserent à ce grand Evêque, & firent Vœu entre ses mains de chasteté, de pauvreté & d'obéissance, avec le quatrième Vœu, qui étoit de faire la Guerre aux Infidèles de Livonie. Albert leur donna la Règle de Cîteaux, avec la Robe de serge blanche, & le Manteau ou la Chape noire, sur laquelle ils portoient

376 HISTOIRE DES ORDRES
sur l'épaule gauche une Epée rou-
ge, croisée de noir; & sur l'esto-
mach deux pareilles Epées passées
en fautoir, les pointes en bas; &
& c'est delà qu'ils furent apellez
les Freres Portes-Glaives. Le Pa-
pe Innocent III. confirma cet Or-
dre, dont les intentions étoient si
faintes, suivant les Régles des
Templiers. Lorsqu'on recevoit un
Chevalier, le Grand Maître fra-
poit trois fois avec une Epée sur
l'épaule de celui qui se presentoit
pour être reçu, en disant: *prends
cette Epée de ma main pour combat-
tre pour Dieu & pour le Pais de
Marie*; car cette nouvelle Pro-
vince avoit été mise sous la prote-
ction de la sainte Vierge. Outre
les Vœux qu'ils faisoient dans leur
Profession, ils étoient obligez par
leurs Statuts d'aller souvent à la
Messe, de défendre le saint Sié-
ge; & le Pape leur céda pour tou-
jours l'entiere jouissance de ce
qu'ils pouvoient conquérir sur les
Payens.

Sous la conduite de leur premier Grand Maître Vinno de Rhorbach, ils pénétrèrent fort avant dans la Livonie, & conquièrent une grande partie du Pais: & même pendant que d'un côté ils combattoient ces Idolâtres, Waldemar II. Roy de Dannemarck ayant fait une descente dans la Livonie avec une puissante Flore, y remporta une célèbre Victoire sur ces Barbares. Ce Roy conquit encore la Curlande, où il fonda l'Evêché de Pilten. Il subjuga aussi l'Isle d'Oesel, & bâtit les villes de Revel, de Nerva, & plusieurs autres. Mais l'an 1223. après que ce Prince eût soumis la plus grande partie de cette Province à son obéissance, il la perdit, & voici comment. Ce Prince d'une humeur belliqueuse, & brave de sa personne, deshonoroit ses belles qualitez par l'amour excessif qu'il avoit pour les Femmes. Parmi celles dont il abusoit, il y en avoit une pour laquelle il avoit

378 HISTOIRE DES ORDRES
plus d'attachement ; c'étoit la
Comtesse de Swerin. Son mari
Henri Comte de Swerin dissimu-
loit la débauche de sa femme ; &
comme Waldemar ne soupçon-
noit pas que ce Comte scût son
commerce, il ne se défioit nulle-
ment de lui. Cependant ce Sei-
gneur épia si bien les démarches
du Roy, qu'il le surprit dans le
tems qu'il abusoit de sa Femme ; il
le fit prisonnier, & le retint trois
ans en prison, jusqu'à ce qu'il lui
eût payé quarante - cinq mille
marcs d'argent pour sa rançon.

L'Evêque & les Chevaliers pri-
rent cette occasion favorable pour
occuper tout ce que les Danois
avoient conquis, & les en chasser.
Ils leur enlevèrent la ville de Re-
vel, l'Esten, & tout ce qui leur
appartenoit dans la Livonie. Les
Livoniens s'étant révoltez, & les
Danois s'étant joints à eux, les
Chevaliers ne se crurent pas assez
forts pour leur résister. Ainsi ils
assemblerent un Chapitre gene-

ral, & résolurent de s'unir à l'Ordre Militaire de Prusse. Pour cet effet ils envoyèrent des Députez à Herman de Saltza, Grand Maître de l'Ordre Teutonique, pour le prier de les recevoir dans son Ordre. Cette affaire fut agitée pendant quelque tems. Le Grand Maître Herman alla trouver le Pape Gregoire IX. avec Jean de Megdeburg Chevalier de Livonie, qui étoit celui à qui le Grand Maître de cet Ordre Wolquin Schenk avoit commis cette affaire; & peu de tems après Gerlac Ruffus, Chevalier de Livonie, arriva aussi à Rome pour donner avis de la mort du Grand Maître Wolquin, qui avoit été tué dans un combat. Le Pape ayant appris cette nouvelle, termina cette affaire, ayant ordonné l'union des deux Ordres l'an 1238. Il reçût à l'Ordre Teutonique les deux Chevaliers de Livonie, à qui il donna le Manteau blanc, avec la Croix noire, ordonnant que les autres Che-

380 HISTOIRE DES ORDRES
valiers de Livonie prendroient
le même habit ; & le Frere Her-
man Balk Maître Provincial de
Prusse fut envoyé en la même
qualité en Livonie avec quarante
Chevaliers. Après cette union ,
l'Ordre fit de grands progrès dans
la Livonie , où après avoir entiè-
rement réduit cette Province sous
son obéissance , il conquit encore
la Curlande & la Semigalie. Les
Chevaliers ne songèrent après ce-
la qu'à assurer leurs Conquêtes
contre les Peuples voisins qui ve-
noient fondre souvent avec des
troupes considérables sur les Ter-
res appartenantes à l'Ordre ; ce qui
fut cause qu'ils eurent à soutenir
de rudes Guerres contre les Li-
thuanien , & les Russien ou Mos-
covites. Mais ce qui fut d'un très-
mauvais exemple , & ce qui eût de
très - mauvaises suites , c'est que
lorsqu'ils n'avoient pas des enne-
mis au dehors , ils s'en faisoient
eux-mêmes au dedans ; & presque
un Siècle entier se passa en Guer-

res intestines entre les Chevaliers & les Evêques de Livonie. Ils en vinrent souvent aux mains, & il n'y eût que le Maître Provincial de Livonie, Walther de Plettemberg, qui en 1495. fçût par sa prudence mettre fin à toutes ces broüilleries.

Enfin les Chevaliers Porte-Glaires, qui s'étoient unis avec l'Ordre Teutonique en 1238. s'en séparèrent en 1525. après l'infâme Apostasie d'Albert de Brandebourg qui en étoit Grand Maître, comme nous avons vû ci-devant. Walther de Plettemberg, un des plus grands hommes de son tems, qui par son courage & sa pieté, avoit le plus contribué à cette defunion, fut fait Grand Maître : & pour montrer sa souveraineté, il fit battre Monnoye; & l'Empereur Charles-Quint le fit Prince de l'Empire avec droit de suffrage & de séance dans la diette de l'Empire. Il accorda à toutes les Provinces de la Livonie, sça-

382 HISTOIRE DES ORDRES
voir, à la Lettie, à la Curlande,
à l'Estein & à la Semigalie, com-
me membres de l'Empire, le Pri-
vilege d'appeller de leur Prince à la
Chambre Impériale de Spire. Ce
Grand Maître posseda cette char-
ge l'espace de dix ans avec beau-
coup d'honneur & de dignité, &
mourut en 1535. Guillaume de
Fustemberg lui succeda; mais il
s'en falloit bien qu'il n'eût autant
de grandeur d'ame & de sçavoir
que son prédecesseur. Ce fut sous
son gouvernement que l'hérésie
de Luther s'introduisit dans la Li-
vonie. Les Evêques favorisèrent
sous main la nouvelle Doctrine, &
en firent dans la suite Profession
publique. L'Archevêque de Riga
Guillaume de Brandebourg, se
déclara ouvertement pour le Lu-
theranisme; & le Peuple, à l'imi-
tation de son Métropolitain, sui-
vit les mêmes erreurs. Ce fut peut-
être une des raisons qui renouvel-
lerent les anciennes querelles de
l'Ordre avec les Prélats de Livo-

nie : elle étoit juste , & le Grand Maître Guillaume de Fustemberg fit une action digne de louanges & conforme à ses vœux , en assiegeant en 1557. l'Archevêque de Riga avec son Coadjuteur Christophe de Mecklenbourg dans Kokenhausen , où il les fit prisonniers. Mais il ne tira pas grand avantage du succès qu'il eût en cette occasion. Sigismond Auguste Roy de Pologne , qui étoit leur parent, demanda leur liberté avec menaces de la leur donner lui-même , si on ne lui accorderoit pas sa demande. Un ton si impérieux déconcerta le Grand Maître , qui prévint les suites fâcheuses qui s'en suiviroient , ou de son refus , ou de la délivrance de ses prisonniers. Il en fallut néanmoins venir à un accommodement ; & la Paix se fit par le moyen de l'Empereur Ferdinand I. qui offrit sa médiation.

Les Moscovites , Peuple farouche & belliqueux , avoient fait plusieurs tentatives sur la Livo-

384 HISTOIRE DES ORDRES
nie, & avoient toujours été heu-
reusement repouffez par la valeur
de ces braves Chevaliers : mais le
peu d'union que caufoit la diverfi-
té de sentimens, laiffa cette gran-
de Province en proye à leurs enne-
mis. Les Moscovites profitant en
habiles politiques de la mefintel-
ligence qui étoit entre les Cheva-
liers & les Prélats, mirent une
grosse armée sur pied ; & en 1558.
au nombre de plus de cent mille
hommes, ils vinrent fondre dans
la Livonie, où ils exercèrent de
grandes cruautez. La terreur qui
s'empara de l'esprit des Habitans,
leur fit prendre la fuite, & le País
fut exposé au pillage. Le Grand
Maître Guillaume de Fustemberg,
à qui son grand âge ne permettoit
plus d'agir avec autant de vigueur
qu'il en falloit dans une occasion si
pressante, se démit de sa dignité
entre les mains de Gothar de Ket-
ler, qui sollicita en vain du secours
auprès des Princes d'Allemagne.
Cependant les Moscovites qui ne
trouvoient

trouvoient aucune résistance ,
continuoient tous leurs ravages ,
& jamais la Livonie ne se trouva
dans un plus triste & plus pitoya-
ble état. Toute la ressource du
Grand Maître fut d'implorer du
secours du Roy de Pologne & du
Roy de Suède ses voisins : mais il
n'en obtint qu'à des conditions
fort rudes. Le Roy de Pologne
demandoit que toute la Livonie
fut annexée à sa Couronne , & le
Roy de Suede qu'on lui abandon-
nât Revel , & une partie de l'Esten.
Le Grand Maître qui étoit déjà
infecté des erreurs de Luther , &
qui cherchoit aussi son avantage
particulier , se détermina pour le
premier parti , comme celui qui
lui convenoit le mieux : mais pen-
dant qu'il faisoit son Traité avec
la Pologne , la ville de Revel , &
une partie de l'Esten se donnèrent
malgré lui à Eric X I V. Roy de
Suede , & lui prêterent serment
de fidélité.

Cette division obligea le Grand

386 HISTOIRE DES ORDRES
Maître , l'Archevêque de Riga ,
& la Noblesse de conclure le Trai-
té avec la Pologne , dont les prin-
cipaux articles étoient , que la Li-
vonie seroit annexée à la Couron-
ne de Pologne , & au grand Du-
ché de Lithuanie ; & que le Grand
Maître porteroit à l'avenir le titre
de Duc des Duchez de Curlande
& de Semigalie pour lui & ses hé-
ritiers mâles , à condition qu'il les
tiendrait comme Fiefs dépendans
de la Couronne de Pologne. Ce
fut le cinquième Mars de l'année
1562. qu'il renonça publiquement
à sa Religion , & qu'il en quitta
l'habit , aussi bien que plusieurs
autres des principaux Chevaliers
de l'Ordre, en présence du Prince
Nicolas Radziwil , Palatin de
Vilna , & Commissaire du Roy de
Pologne Sigismond Auguste , au-
quel il céda tous les droits & les
Privilèges de l'Ordre ; & lui mit
entre les mains la Croix , le Sceau
& les Patentés de l'Institution de
l'Ordre données par les Papes &

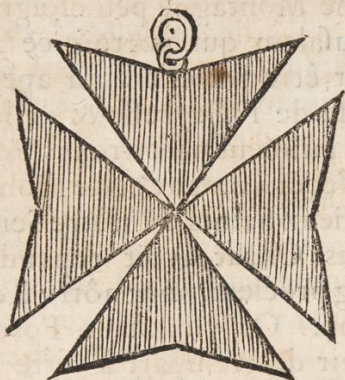
les Empereurs, avec les clefs de la Forteresse & de la ville de Riga. Après ce scandaleux abandonnement des biens & des honneurs de sa Religion, il fut proclamé par le Palatin Radziwil Duc de Curlande & de Semigalie, au nom de Sa Majesté Polonoise : & aussi-tôt la Noblesse de ce País lui prêta le serment de fidelité comme à leur légitime Seigneur. Il ne fut pas long-tems sans suivre l'exemple d'Albert de Brandebourg, en épousant la Princesse Anne de Mecklenbourg, dont il eût plusieurs enfans. Ainsi par un effet des profonds & terribles jugemens de Dieu, ce Grand Maître fut livré à l'intempérance de ses malheureux desirs, & abandonna ou plûtôt anéantit un Ordre qui avoit fleuri dans l'Eglise avec beaucoup de grandeur & de gloire, sous six Grands Maîtres, depuis l'an 1525. qu'il fut séparé de l'Ordre Teutonique. * *Voyez* Chromer, Michou & Neugobod,

388 HISTOIRE DES ORDRES
hist. Polon. Chytræus, Saxon. lib.
20. Alexandre Gaguin, *Descript.*
Mag. Sarmat. Le Pere Bonanni,
Catal. omn. Ord. Relig. & les au-
tres citez dans le Chapitre pré-
cédent.



CHAPITRE XXIII.

*Histoire des Chevaliers de l'Ordre
Militaire de MONT-JOYE,
apellez aussi de MONFRAC
& de TRUXILLO.*



CEt Ordre doit encore sa naissance aux fameux Voyages que les Princes Chrétiens entreprirent pour la Conquête de la Terre Sainte. On en ignore l'Auteur, & il y a bien de l'aparence que ce furent quelques Gentils-

390 HISTOIRE DES ORDRES
hommes , qui s'étant unis & dé-
voüez à la garde des saints Lieux ,
à l'imitation des autres Ordres
Militaires , en firent eux-mêmes
l'établissement vers l'an 1180. Ces
personnes genereuses & remplies
de pieté , donnèrent à cet Ordre
le nom de Mont-Joye , à cause
d'une Montagne peu éloignée de
Jerusalem qui portoit ce nom :
peut-être fut-elle ainsi apellée à
cause de l'allegresse & de la joye
que faisoient paroître les Pelerins
en découvrant de cette Montagne
les lieux Saints où nôtre Seigneur
Jesus-Christ avoit répandu son
sang précieux pour nôtre Rédem-
ption. On y bâtit un Fort pour
servir de Rempart à cette sainte
Cité , & pour insulter les Infidèles
qui auroient la hardiesse de s'en
aprocher de trop près. Les secours
qu'ils donnèrent aux Chrétiens ,
& les belles actions qu'ils firent ,
leur ayant aquis beaucoup d'hon-
neur & de réputation , les rendi-
rent recommandables auprès des

Princes Chrétiens. Le Pape Alexandre III. édifié de leur zèle & de leur charité, approuva leur Ordre, & donna aux Chevaliers la Règle de saint Basile. Ils faisoient les mêmes Vœux que ceux de saint Jean de Jerusalem, & portoient sur un habit blanc une Croix rouge, pour les distinguer des autres Ordres Militaires.

Les Infidèles, après plusieurs tentatives, s'étant enfin emparez de la Terre Sainte, les Chevaliers de Mont-Joye eurent le même sort que les autres. Ils en furent chassés, & contraints de se retirer en Europe. Ils parcoururent diverses Provinces pour s'y établir, & s'arrêterent enfin dans la Castille, & dans le Royaume de Valence, où les Princes qui avoient connu leur valeur les comblèrent de biens & de Privileges. Alphonse IX. leur ayant donné le Château de Montfrac, ils changèrent de nom dans la Castille, en prenant celui de Montfrac : mais à Valen-

392 HISTOIRE DES ORDRES
ce, & dans les autres lieux où ils
s'étoient établis, ils retinrent leur
premier nom, & furent toujours
apellez Chevaliers de Mont-Joye,
jusqu'à ce qu'enfin l'an 1221. le Roi
Ferdinand surnommé le Saint,
voyant que cet Ordre étoit extrê-
mement déchû de sa premiere
splendeur, l'incorpora & l'unit à
celui de Calatrava.

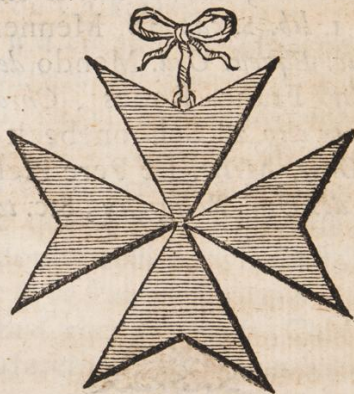
Il y a eû aussi en Espagne des
Chevaliers qui portoient le nom
de Truxillo; mais ils tiroient leur
origine de l'Ordre de Mont-Joye,
& ils n'ont été ainsi apellez que
parce que le Roy Alphonse IX.
leur donna aussi dans la Castille la
Ville & le País de Truxillo, avec
Sancta-Croce, Albana, Cabagna
& Zaferello. Ces Places avoient
été conquises sur les Maures; mais
ces Infidèles les aiant reprises peu
de tems après, & les Chevaliers de
Truxillo ne sçachant où se retirer,
furent incorporez dans l'Ordre
d'Alcantara. Au reste, quoique
selon l'opinion commune nous

ayons mis l'Ordre de Mont-joye sous la Règle de saint Basile, il y a néanmoins des Auteurs qui le mettent sous celle de saint Augustin, & d'autres qui prétendent qu'il fut soumis à l'Ordre de Cîteaux. * *Voyez* Chrisost. Henriquez, *Menolog. Cisterc. Franc. Quaresmo, Elucid. Terræ Sanctæ, tom. 1. lib. 2. cap. 26. Mennenius, Delic. Equest. Ord. Mendo de Ord. Milit. Franc. Rades, Chron. de Calatr. cap. 28. Schoonebeck, hist. des Ord. Milit. Le Pere Helyot, hist. des Ord. Religieux, &c. tom. 1.*



CHAPITRE XXIV.

*Histoire des Chevaliers & Religieux
Hospitaliers de l'Hôpital d'AL-
BRAC, ou AUBRAC, comme
on le nomme en France.*



IL est surprenant qu'un lieu aussi inaccessible & si peu favorisé de la Nature que celui où est situé l'Hôpital d'Albrac, ou d'Aubrac, soit devenu si célèbre dans son établissement ; & que dans la suite on

en ait fait un benefice en commande si considérable, sous le titre de *Dommerie*. Sa situation est affreuse, étant bâti sur les confins des trois Provinces de Guyenne, de Languedoc & d'Auvergne, dans le Diocèse de Rhodéz, sur une rude & haute Montagne, dont le plus souvent on ne sçauroit approcher, à cause des neiges & des broüillards épais qui la couvrent pendant presque huit mois de l'année, à sept lieuës de distance de la ville de Rhodéz, & à trois de tout autre Bourg & Village: de plus, elle est environnée de Forêts & de Marécages, & dans une solitude qui inspire de la crainte & de l'horreur quand on en approche, comme le porte le titre de la fondation de ce célèbre Hôpital, *in loco honoris, & vastæ solitudinis*. Enfin pour ne rien omettre, il n'y a pour toute Maison à la porte de l'Hôpital, qu'un méchant Cabaret, où l'on manque souvent des choses les plus nécessaires à la vie.

Alard , ou Adalard , Vicomte de Flandres , en fut le Fondateur , & voici ce qui l'engagea à faire cette bonne œuvre. Il revenoit d'un Pelerinage qu'il avoit fait à saint Jacques en Galice ; & s'étant trouvé sur cette Montagne , où il y avoit une troupe de voleurs en ambuscade , il courut risque de perdre la vie. Dans ce moment il fit vœu à Dieu que s'il échapoit de ce danger , il fonderoit au même lieu un Hôpital pour y recevoir les Pelerins , & purgeroit cette Montagne de voleurs. Dieu exauça ses prieres : ces scélerats n'attenterent point à sa vie , & il s'acquitta de sa promesse vers l'an 1120. L'Eglise qu'il fit bâtir pour la commodité de l'Hôpital & des Pelerins , fut dédiée à Dieu sous l'invocation de la sainte Vierge. Dans la suite les Rois d'Arragon , les Comtes de Toulouse , de Rhodéz , d'Armagnac , & plusieurs autres Seigneurs ont contribué à la grandeur & à la splendeur de cette

Maison, par les donations & les fondations considérables qu'ils y ont faites.

La Communauté de cet Hôpital fut d'abord composée de cinq sortes de personnes. Il y avoit des Prêtres pour le service de l'Eglise & pour administrer les Sacremens: des Chevaliers pour escorter les Pelerins, donner la chasse aux voleurs, & défendre la Maison: des Freres Clercs & Laiques pour le service de l'Hôpital & des pauvres: des Donnez qui avoient soin aussi de l'Hôpital & des Fermes qui en dépendoient; & enfin des Dames de qualité qui demeuroient aussi dans l'Hôpital, & avoient plusieurs servantes par qui elles faisoient laver les pieds des pauvres Pelerins, nettoyer leurs habits & faire leurs lits. Le Comte Alard fut leur premier Supérieur, ayant voulu lui-même se consacrer au service des pauvres, & leur donna une Règle.

Mais comme cette Règle n'a-

398 HISTOIRE DES ORDRES
voit point été aprouvée, ni par le
saint Siège, ni par l'Evêque de
Rhodez, les Freres & les Sœurs
de l'Hôpital s'adresserent l'an
1162. à Pierre II. du nom, &
vingt-deuxième Evêque de Rho-
dez, pour avoir une Règle certai-
ne; ce qu'il leur accorda en ayant
fait rédiger une par écrit tirée en
partie de celle de saint Augustin,
par laquelle entr'autres choses il
les obligea à vivre en commun, à
garder le silence aux heures, &
dans les lieux où ils sont marquez,
à avoir sur tout un grand soin des
pauvres & des malades, à garder
la chasteté, à obéir à leur Supé-
rieur, & à n'avoir rien en propre;
& il voulut qu'il y eût un quartier
séparé pour les femmes. Cette Ré-
gle fut confirmée la même année
par le Pape Alexandre III. qui se
trouvoit pour lors à Montpellier,
& qui fut si édifié de leur charité
& de leur dévotion, qu'il voulut
y être reçu en qualité de confrere.
Elle fut ensuite confirmée par plu-

seurs autres Souverains Pontifes.

Ce lieu, malgré tous ses disgrémens, n'a pas laissé d'être l'objet de l'envie des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem & des Templiers. Les premiers qui avoient surpris une Bulle de Boniface VIII. sur un faux exposé en 1297. & qui fut révoquée par une autre Bulle de la même année, ne laisserent pas de revenir à la charge sous le Pontificat de Jean XXII. pour s'en mettre en possession; mais ils ne furent pas écoulez. Et les Templiers qui ne sçavoient pas qu'ils alloient être eux-mêmes bien-tôt supprimez, & leur Ordre aboli, firent aussi leurs poursuites auprès du Pape Clement V. en 1310. pour faire unir cet Hôpital à leur Ordre, dont ils furent honteusement refusez.

Il y avoit autrefois des Hôpitaux qui dépendoient de celui d'Aubrac, comme il paroît par des Réglemens faits l'an 1419. & par d'autres faits en differens tems

400 HISTOIRE DES ORDRES
par les Doms (c'est ainsi qu'on
apelloit le Supérieur.) Quoique
les biens appartenans à l'Hôpital
dûssent être toûjours mis en com-
mun, sans jamais les démembler
sous quelque prétexte que ce fût,
néanmoins le relâchement s'étant
introduit dans la suite, les Reli-
gieux partagèrent entr'eux les
biens de cet Hôpital : & le dé-
règlement à cet égard fut poussé
si loin, que la plûpart de ceux qui
furent reçûs pour Hospitaliers, ne
voulurent plus s'engager par des
vœux solempnels, regardant leurs
places comme des benefices sim-
ples.

Sur les plaintes qui en furent
faites au feu Roy, il donna ordre
d'informer de l'état où se trou-
voit cette Maison. M. l'Evêque
de Châlons, frere de M. l'Arche-
vêque de Paris, qui fut pourvû de
la Dommerie en 1695. par la dé-
mission de son frere, voyant le peu
d'apparence qu'il y avoit de réta-
blir la régularité parmi ces Hof-

pitaliers, mit en leur place, avec la permission du Roy, des Chanoines Réguliers de la Réforme de Chancelade, qui prirent possession de cette Maison le 24. Juin 1697. Il restoit pour lors vingt-deux Hospitaliers & un Chevalier, auxquels on assigna des Pensions. Il y avoit déjà long-tems qu'on n'y recevoit plus de Sœurs Hospitalieres, & que l'on avoit réduit le nombre de Chevaliers à quatre; ils furent ensuite réduits à deux, & enfin à un seul. Les Chevaliers portoient sur le Juste-au-corps au côté gauche, une Croix de taffetas bleu à huit pointes. L'habillement ordinaire des Hospitaliers dans la Maison, consistoit en une Soutane noire, & au côté gauche une pareille Croix. Au cœur ils portoient une espee de Coule noire à grandes manches, avec la Croix sur le côté gauche de la Coule. Conformément au Concordat qui a été passé entre le Dom & les Religieux,

402 HISTOIRE DES ORDRES
il y a six mille livres destinées pour
les aumônes par chacun an , la
Manse des Religieux , & les répa-
rations déduites , & la Manse du
Dom est de quinze mille livres
toutes charges aquitées. * *Voyez*
l'histoire des Ordres Religieux ,
tom. 3. De Blegny , *histoire générale*
des Ordres Militaires.



CHAPITRE XXV.

Histoire de l'Ordre Militaire de
CALATRAVA.



MAlgré les sanglantes défaites des Maures par les Espagnols, cette orgueilleuse & insolente Nation, renaissant pour ainsi dire de ses cendres, après avoir perdu une bataille, quelque sanglante qu'elle fût, recevoit de si puissans secours d'Afrique, qu'on étoit surpris des nombreuses &

404 HISTOIRE DES ORDRES
formidables Armées qu'ils remet-
toient incessamment sur pied.
C'est ce qui obligeoit les Rois d'Es-
pagne à ériger souvent dans leurs
Etats des Ordres Militaires, par-
ce que ceux qu'on y recevoit, s'en-
gageoient par vœu de leur faire
une guerre irréconciliable; & les
Souverains Pontifes qui voyoient
les grands avantages que la Reli-
gion Chrétienne tiroit de ces
pieux Instituts, y donnoient avec
plaisir les mains, & tâchoient de
contribuer autant qu'il étoit en
leur pouvoir à leur agrandissement
par les grands Privilèges qu'ils
leur accordoient. C'est ce motif
qui obligea Dom Sanche III. du
nom, Roy de Castille, fils de Dom
Garcias d'instituer l'Ordre de Ca-
latrava, dont il tira de grands se-
cours contre ces Infidèles. Ce gé-
nereux Prince, à qui son courage
& sa fortune firent donner le sur-
nom de *Grand*, avoit nouvelle-
ment conquis, sur les Maures
d'Andalousie, le fort Château de

Calatrava : il en avoit donné le gouvernement, & confié la défense aux Chevaliers du Temple, qui avoient beaucoup contribué à cette importante Conquête : mais comme ils ne se croyoient pas assez forts pour la défendre, ou soit qu'ils manquassent de courage sur l'avis qu'ils eurent que les ennemis avec une puissante Armée venoient pour l'assiéger, ils l'abandonnèrent, & la remirent entre les mains du Roy.

Dom Raymond natif de Bureva, dans le Royaume de Navarre, Abé du Monastere de sainte Marie de Fideiro, de l'Ordre de Cîteaux, & Dom Diego Velasco, l'un de ses Religieux, qui avoient autrefois porté les Armes, accompagnez de plusieurs personnes de qualité, s'offrirent de défendre cette place, que le Roy leur donna en Fief, relevant de la Couronne, par Lettres Patentes de l'an 1158. qui est celui d'où l'on compte l'établissement de cet Ordre. Leurs Armes

406 HISTOIRE DES ORDRES
font d'Or , à la Croix de gueules
fleurdelisée , quelques-uns disent
de Sinople , & cantonnée de deux
Menotes d'azur ; voilà ce qui les
distingue des autres Ordres. Ils
portent sur l'estomach une Croix
rouge.

Quelques Auteurs veulent que
cet Ordre ait pris dans ses Armes
deux Menotes , à cause que les
Maures tenoient beaucoup de
Chrétiens en captivité dans le
Château de Calatrave , & que le
mot Espagnol *Travas* , signifie les
Fers dont on enchaîne les Captifs.
D'autres veulent qu'ils n'aient mis
dans leurs Armes ces deux Chaî-
nes , que pour faire connoître l'é-
troite union que ces Chevaliers
avoient entr'eux ; & le sçavant
Pere Eusebe de Nieremberg , dit
que c'étoit le Symbole du respect ,
& de la profonde vénération qu'ils
avoient pour la sainte Vierge leur
Patrone , & la Mere de leur Dieu,
dont ils se disoient les serviteurs &
les esclaves.

Quoiqu'il en soit de ces différentes opinions, Raymond Abé de Fedeiro, se voyant en possession de cette forte ville de Calatrava, retourna en diligence en Navarre, d'où il amena un si grand nombre de toutes sortes de personnes, qu'on les fait monter jusqu'au nombre de vingt mille qui repeuplèrent cette Ville. Il s'y rendit aussi beaucoup de Noblesse de Castille, qui munirent cette Place de toutes les choses nécessaires pour sa conservation, & y firent bâtir un fort capable de résister aux Infidèles, l'Evêque de Toledé ayant beaucoup contribué de ses deniers pour mettre cet Ouvrage dans sa perfection.

La nouvelle de cet Institut, & des précautions que ces genereux Chevaliers prenoient pour bien recevoir leurs ennemis, ayant été scûë des Maures, ils ne songèrent plus qu'à porter ailleurs leurs Armes, & de former d'autres desfeins qui puissent mieux tourner

408 HISTOIRE DES ORDRES
à leur avantage. Raymond de son
côté travailla à illustrer son Or-
dre par le grand nombre de per-
sonnes de qualité qu'il y reçût, &
par la Confirmation qu'il obtint
du saint Siège, sous le Pontificat
du Pape Alexandre III. dont la
Bulle authentique est de l'an 1164.
sous celui de Gregoire VIII. de
l'année 1187. & sous celui d'Inno-
cent III. en 1199.

Depuis, sous le Règne d'Al-
phonse, surnommé *le Noble*, Roy
de Castille, qui fit prêcher une
Croisade par ordre du Pape Inno-
cent contre les Maures, & rempor-
ter deux célèbres Victoires contre
ces Infidèles, aidé des Princes
Chrétiens, où les Chevaliers de
Calatrava se signalèrent, cet Or-
dre prit de merveilleux accroisse-
mens, ayant eû part aux dépouil-
les & aux biens que possédoient
en Espagne ces ennemis du nom
de Jesus-Christ, qu'ils furent con-
traints d'abandonner. Ce fut en
ce tems que l'Abé Raymond, qui
avoit

avoit eû la joye & la consolation de voir son Ordre si florissant, vint à mourir. Alors les Chevaliers qui se voioient tirez de l'obscurité par les belles actions qu'ils avoient faites, voulurent être gouvernez par de Grands Maîtres à l'imitation des autres Ordres Militaires. Le Roy de Castille qui leur avoit de particulieres obligations, ne pût leur refuser leur demande; elle lui paroissoit juste, & il crût que l'honneur qu'il leur accordoit seroit un nouvel engagement pour eux à se rendre plus recommandables à l'État, & plus redoutables à ses ennemis. Le premier qui fut revêtu de cette glorieuse dignité, se nommoit Dom Garçias de Redon; le second, Dom Martin Perez de Sion; le troisième, Dom Nugno Perez de Quinonez; & le quatrième, Dom Martin Martinez.

Au reste, cet Ordre changea souvent de demeure; car leur pre-

410 HISTOIRE DES ORDRES
mier établissement ayant été d'a-
bord à Calatrava , il fut depuis à
Cirvelos , ensuite à Buxeda , delà
à Corcolos , au Château de Salva-
terra ; & enfin du tems de Dom
Nugno Hernandez , douzième
Grand Maître , le Chef de l'Or-
dre fut établi à Conos , où il est
depuis toujours demeuré. Cet Or-
dre , qui devint si puissant , se glo-
rie d'avoir eû jusqu'à trente Rois
d'Espagne pour ses Bienfaiteurs ,
& encore un nombre plus considé-
rable de Souverains Pontifes , qui
en récompense des grands servi-
ces qu'il avoit rendus à l'Eglise
dans les Guerres qu'ils faisoient
aux Barbares , & dont ils pur-
geoient la Chrétienté , les ont
comblez de leurs bénédictions ,
& leur ont accordé de grands
Privilèges.

La Règle de Cîteaux que les
Chevaliers avoient embrassée , les
obligeoit de coucher vêtus , & de
porter la Robe avec le Scapulaire

blanc : mais le Pape Benoît III. les dispensa de cet Habit, comme trop incommode pour des personnes qui étoient obligées d'avoir sans cesse les Armes à la main, & de commander dans les Armées. Et même le Pape Paul III. les dispensa du Vœu de chasteté, en leur permettant de se marier une fois. Enfin Dom Garcia Lopez de Padilla, trentième & dernier Grand Maître, étant mort l'an 1489. Ferdinand Roy d'Arragon, & la Reine Isabelle de Castille sa femme, obtinrent du Pape Innocent VIII. la suppression de la Grande Maîtrise, qui fut annexée à la Couronne. L'on trouve encore à présent en Espagne quatre-vingt Commanderies de cet Ordre, qui dans le tems de Guerre, portoit un Drapeau blanc, dans lequel on voyoit dépeint d'un côté les Armes de la Religion, & de l'autre l'Image de la sainte Vierge, avec un Croissant sous ses pieds,

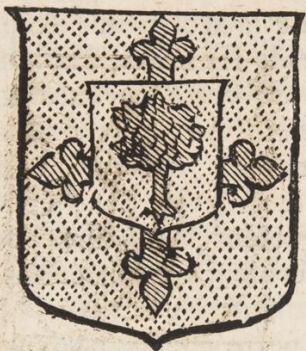
412 HISTOIRE DES ORDRES
parce que les Chevaliers l'avoient
choisie pour leur Patrone. En
voici la representation.



d
CH
Histoire
S. J
E
LI
comm
es Ch
l'Espée
cuse
m'il l
Alpho
remi,

CHAPITRE XXVI.

Histoire de l'Ordre Militaire de
S. JULIEN DU POIRIER
 & **D'ALCANTARA.**



LE Roy Ferdinand d'Arragon II. du nom, ayant obligé, comme nous avons vû ci-devant, les Chevaliers de saint Jacques de l'Epée, de sortir de ses Etats, à cause de la secrette intelligence qu'il les soupçonnoit d'avoir avec Alphonse Roy de Castille son ennemi, avec lequel il étoit en Guer-

414 HISTOIRE DES ORDRES
re, ne fut pas long tems sans s'a-
percevoir qu'il avoit fait une faute
que difficilement il pouroit répa-
rer. En effet, la perte qu'il fit de
cette illustre Noblesse, qui prodi-
guoit si généreusement son sang
contre les Maures, pour l'hon-
neur de la Religion, & pour la
gloire de ses Etats, les laissa à la
merci de cette barbare & inhu-
maine Nation, qui par ses courses
continuelles, desoloit son Royau-
me, & enlevoit ses Sujets qu'ils
chargeoient de Chaînes, ou qu'ils
massacroient sans pitié. Mais il eût
le bonheur de réparer bien-tôt
cette perte par un nouvel Ordre
Militaire qui s'établit dans son
Royaume vers l'an 1176. suivant
l'opinion la plus commune, par
la valeur de Gomez Fernandez,
Gentilhomme d'un grand merite,
qui ayant assemblé quelques per-
sonnes qui faisoient profession de
porter les Armes en la ville de Pe-
reiro, ou du Poirier, lieu peu
éloigné de la ville de Ciudad, Ro-

drigue en forma un Ordre Militaire, sous le titre de saint Julien, dont le Roy se déclara Protecteur dès le tems de sa naissance, & le fit approuver l'année suivante 1177. par le Pape Alexandre III. qui gouvernoit alors l'Eglise. Fernandez fut élu Grand Maître. Ils suivirent la Règle de saint Benoît; & outre les Vœux ordinaires, ils en firent un quatrième qui consistoit à déclarer une Guerre perpetuelle aux Maures, jusqu'à ce qu'il les eussent chassés du Royaume de Leon. L'an 1283. le Pape Luce III. donna sa confirmation à cet Ordre, & l'exempta de la Jurisdiction de l'Evêque Diocesain. Ils prirent pour Armes & pour Blason de leur Ordre, une Croix fleurdelisée de Sinople, chargée en cœur d'un écu d'or au Poirier de Sinople.

Ils portoient un Habit semblable aux Religieux de Cîteaux, qui professoient, aussi-bien qu'eux, la Règle de S. Benoît: mais parce que cet habit étoit incommode dans

416 HISTOIRE DES ORDRES
les Armées, Benoît XIII. dans le
tems de leur union avec les Che-
valiers de l'Ordre de Calatrava ,
leur ôta la Robe ; & leur laissant
le Capuchon, il ajouta une bande
d'étoffe rouge, à laquelle ils pen-
dirent la Croix de leur Ordre ,
qui leur descendoit sous le bras
gauche. Ces Chevaliers gardé-
rent ce nom & ces Armes jusqu'à
leur union avec les Chevaliers
d'Alcantara , par laquelle leur
Ordre fut aneanti.

Alphonse IX. Roy de Castille,
qui avoit déjà apellé les Cheva-
liers de saint Jean du Poirier dans
son Royaume , après la bataille
du Muradal , gagnée contre les
Maures l'an 1212. alla mettre le
Siège devant la ville d'Alcantara ,
située dans le Royaume de l'Estra-
madoure sur le Tage, renommée
par la magnificence de son Pont ;
& l'ayant prise sur les Maures l'an-
née d'après, il en donna la garde
aux Chevaliers de Calatrava, dont
alors Dom Martin Fernandez de

Quintana étoit Grand Maître. Cinq ans après ceux de Calatrava donnèrent cette Place à Nugno Fernandez, troisiéme Grand Maître de saint Julien du Poirier, & à ses Chevaliers, qui par ce changement, se firent nommer Chevaliers d'Alcantara ; & pour marquer leur reconnoissance à ceux de Calatrava, ils firent alliance avec eux, & se soumirent à reconnoître leur Grand Maître pour leur Supérieur & pour leur Chef. Mais comme toutes choses changent dans le monde, ces Chevaliers secotièrent bien-tôt le joug de l'obéissance qu'ils avoient vouée à l'Ordre de Calatrava, & choisirent pour leur Grand Maître Dom Diego Sanche, qui fut le premier Grand Maître du titre d'Alcantara, & fit sa demeure dans cette Ville-là. Pour celle du Poirier, elle passa sous la domination des Portugais du tems de leur Roy Denis ; & les biens que ces Chevaliers y possédoient, furent

418 HISTOIRE DES ORDRES
donnez une partie aux Religieux
de Cîteaux , & l'autre à l'Ordre
de Christ.

Quelques desordres qui arrivè-
rent parmi ces Chevaliers après
que les Maures eurent été chassés
d'Espagne , les obligèrent de de-
mander la permission de se ma-
rier , ce qui leur fut accordé par le
Pape Paul III. de peur qu'il n'ar-
rivât encore de plus grands maux
si on leur eût refusé leur demande.
Ces Chevaliers possèdent en Es-
pagne près de cinquante Com-
manderies ; & on compte dans
leur Ordre depuis leur établisse-
ment, trente-sept Grands Maîtres,
dont le dernier fut Dom Juan de
Zuniga , qui se démit volontaire-
ment de cette dignité l'an 1495.
qui lui valloit tous les ans de re-
venu cent cinquante mille Du-
cats , & cela en faveur de Ferdi-
nand Roy d'Espagne , en la per-
sonne duquel furent réunies les
trois Grandes Maîtrises de S. Jac-
ques , de Calatrava & d'Alcanta-

ra. En récompense, Dom Juan de Zuniga fut fait Archevêque de Seville, & Cardinal. Ils portoient autrefois dans le tems de Guerre contre les Infidèles un Etendard, dont le fond étoit d'or, & d'un côté la Croix de l'Ordre, & de l'autre un Ecu my parti des Armes des Royaumes de Castille & de Leon, & d'un Poirier de Sinople, au fonds d'or, ainsi que vous le pouvez voir dans la figure ici représentée.



CHAPITRE XXVII.

Histoire de l'Ordre Militaire de
S. SAUVEUR DE MONTREAL.



ON peut assez conjecturer par tous les établissemens qui se faisoient en Espagne de ces differens Ordres Militaires, pour s'opposer aux incursions des Maures, combien ces Infidèles s'étoient rendus redoutables dans tous les Royaumes, dont ce vaste País étoit composé. Alphonse VII. du

nom, surnommé le Batailleur, qui succéda aux Royaumes de Castille & de Leon, après la mort d'Alphonse VI. dont il avoit épousé la fille, ayant assemblé tous les Grands du Royaume, voulut qu'on l'appellât Roy des Espagnes. Il eût de sanglantes Guerres contre les Maures, sur lesquels il reprît plusieurs Places importantes, dont ils s'étoient emparez, du Règne de ses prédécesseurs. Pour tenir en bride ces Barbares qui occupoient une partie du Royaume de Valence, il fit bâtir une Ville l'an 1120. qu'il nomma Montreal, & dont il commît la défense aux Templiers, à la priere de S. Bernard, qui leur ayant dressé une Règle, tâchoit de faire fleurir leur Ordre, en leur procurant des établissemens considérables. De plus, pour les exciter davantage à purger le Royaume de cette malheureuse engeance, il leur donna la cinquième partie des dépouilles qu'ils enlèveroient aux Maures.

Mais cet Ordre ayant été établi en 1311. dans le Concile Général de Vienne, comme nous avons vû ci-devant, il fallut y établir de nouveaux Chevaliers. Pour cet effet on tira des plus nobles & des plus anciennes familles d'Arragon des Chevaliers, dont on composa un Ordre Militaire, auquel on donna le nom de Chevaliers de saint Sauveur, parce que sous les auspices de Jesus-Christ, tous ces differens Ordres de Chevalerie avoient sauvé l'Espagne de ces orgueilleux ennemis du nom de Jesus-Christ, qui avoient fait tant d'inutiles efforts pour s'en rendre les maîtres. La Règle qu'on dressa pour cet Ordre, avoit assez de conformité à celle des Templiers, excepté qu'on leur permit de se marier; les autres Vœux avec la promesse d'employer leur vie pour la défense de la Religion, leur étant communs. Ils portoient sur une Robe blanche, une Croix ancrée de gueules.

Les Auteurs raportent qu'à la faveur de leur Etendard, qui avoit d'un côté cette Croix, & de l'autre l'Image du Pere Eternel, ils remportèrent plus de trente mémorables Victoires sur les Infidèles & les Barbares. Les Rois d'Arragon étoient les Souverains & les Chefs de cet Ordre, qui par la suite a été détruit, n'ayant plus les ennemis de la Foi à combattre, chassés qu'ils ont été entièrement d'Espagne sous le Règne de Ferdinand & d'Isabelle; & leurs biens se sont confondus dans le Domaine des Rois d'Arragon. * Voyez les Etats & Empires du Monde. Favyn, Zurita, Théâtre d'honneur & de Chevalerie. Mariana, Annal. d'Arragon, Hist. Hyp. &c.



CHAPITRE XXVIII.

Histoire de l'Ordre Militaire de
NÔTRE-DAME DU LIS.



Q Uelques Auteurs prétendent que cet Ordre est le plus ancien de toute l'Espagne. Garcia VI. Roy de Navarre, l'érigea en 1048. & lui donna le nom de Nôtre Dame du Lis, dans la ville de Nagera. La cause de cette Institution fut que ce Prince étant grièvement & dangereusement malade, il envoya à saint Sauveur

de Leyra , & à plusieurs autres lieux de dévotion , faire des prieres & des vœux pour le recouvrement de sa santé. Mais ce qu'il crût y avoir contribué davantage, c'est que dans ce même-tems on trouva en la ville de Nagera , où il tenoit ordinairement sa Cour , une Image de la sainte Vierge sortant d'un Lis , & tenant son Fils entre ses bras. Garcia étant aussitôt revenu en santé , l'attribua à l'invention de cette Image , où il se fit une infinité d'autres miracles , plusieurs personnes y ayant recouvré leur santé. En reconnoissance de ce bienfait , ce Roy bâtit une magnifique Eglise & un superbe Monastere , où il mît des Religieux de Cluni, dont l'Ordre commençoit à être dans une grande réputation, & institua l'Ordre des Chevaliers de Nôtre-Dame du Lis. Il voulut en être le souverain Grand Maître , & ordonna que cette Dignité seroit attachée à la personne des Rois de Navarre ses

426 HISTOIRE DES ORDRES
successeurs. Il fixa le nombre des
Chevaliers à trente-huit, tous
Gentilshommes, choisis des plus
anciennes familles de Navarre,
de Biscaye, & de la vieille Castille,
qui s'obligeoient par un Vœu so-
lemnel fait entre les mains du
Prince, d'exposer leurs biens &
leurs personnes pour la conserva-
tion de l'Etat, & pour faire une
Guerre irréconciliable aux Mau-
res qui occupoient alors une gran-
de partie des Royaumes d'Espa-
gne. Ces Chevaliers portoient sur
l'estomach un Lis d'argent en bro-
derie, & aux Fêtes solennelles
une double Chaîne d'or, entrelas-
sée de Lettres Gothiques ancien-
nes *OM* *m*. Au bout de cette Chaî-
ne pendoit dans une Ovale cle-
chée un Lis d'or émaillé de blanc,
sortant d'une terrasse, portant
une M. d'or couronnée. En voici
la figure.



Cet Ordre, selon quelques-uns, suivoit la Règle de saint Basile ; mais il y a plus d'apparence qu'il s'étoit soumis à celle de saint Benoît : & il se conserva dans une haute réputation pendant plusieurs années, les Rois de Navarre successeurs de Garcia l'ayant comblé de bienfaits & de richesses. On voit même dans plusieurs Eglises les Effigies de ces Princes ayant le Colier de cet Ordre attaché au col, marque certaine de l'estime qu'ils en faisoient. Ferdi-

428 HISTOIRE DES ORDRES
nand d'Arragon qui fut apellé
l'Infant d'Antiquera, entra l'an
1403. dans cet Ordre avec quel-
qu'autres Seigneurs, & moins re-
commandables par leur noble ex-
traction, que pour les vertus dont
ils étoient ornez. * Voyez les Etats
& Empires du Monde. Favin,
histoire de Navarre, & Théâtre
d'honneur & de Chevalerie, &c.



CHAPITRE XXIX.

*Histoire de l'Ordre Militaire d'AVIS
dans le Royaume de Portugal.*



SOUS le Règne d'Alphonse, qui fut le premier honoré du titre de Roy de Portugal en onze cens treize, après avoir vaincu Ismaël & quelques autres Rois Maures au territoire d'Orichie, & qui le premier composa ses Armes de cinq Ecussons, dans un desquels il y avoit une Croix d'azur avec cer-

430 HISTOIRE DES ORDRES
tains deniers d'or , représentant
ceux que Judàs avoit reçus pour
livrer nôtre Seigneur , & qui fut
un Prince également vaillant &
Religieux , on vit naître l'Ordre
Militaire d'Avis.

Ce grand Monarque eût le bon-
heur de réüssir toujourns dans ses
entreprises , & de sortir toujourns
victorieux & triomphant des com-
bats qu'il livroit aux Infidèles.
Dans la fameuse journée de Biros
en 1140. combattant contre l'Ar-
mée du Roy Alboyach , qui avoit
usurpé, ou plûtôt envahi une gran-
de partie de l'Andalousie , les Offi-
ciers qui étoient auprès de sa per-
sonne , virent en l'air un bras ailé,
l'épée au poing , qui n'abandon-
noit jamais le Roy, & qui sembloit
combattre pour lui , & travailler
pour l'honneur de son triomphe.
Pour reconnoître une faveur si in-
signe , qu'il crût ne tenir que de
Dieu , après avoir remporté la Vi-
ctoire , il voulut rendre à jamais
cette journée mémorable, en don-

nant pour Devise aux plus grands Seigneurs de sa Cour, dont il forma une espece de Corps de Chevalerie, un bras ailé rouge, tenant l'épée à la main dans un cercle d'or.

Quelques-tems après, sçavoir en onze cens quarante-sept, Alphonse ayant conquis la ville d'Evora sur les Maures, & reconnoissant, qu'après Dieu, il étoit redevable de cette Conquête à la bienheureuse Vierge Marie, il y établit pour la garder une partie de ces Chevaliers au Bras ailé, qui se signalèrent sous le nom de Confreres de sainte Marie d'Evora. Leur premiere demeure se fit d'abord hors la Ville, où ils bâtirent un fort Château, flanqué de bonnes Tours, & environné de puissantes Murailles, auquel ils donnerent le nom de Frairie; & dédièrent à Dieu leur principale Eglise, sous l'Invocation de saint Michel.

Ils ne furent pas long-tems sans

432 HISTOIRE DES ORDRES
prendre la même forme des autres
Ordres Militaires, & le premier
Grand Maître qu'on leur donna
se nommoit Ferdinand de Monte-
reiro. Ils reçurent aussi la Règle de
Cîteaux; & un Abé de cet Ordre
nommé Jean Civita, leur dressa
des Constitutions particulieres.
Le second Grand Maître de l'Or-
dre, fut Gonzales de Viegas, qui
eût pour son successeur Ferdinand
le Jaune, à qui le Roy Alphonse
donna le fort Château d'Avis qu'il
venoit de conquérir sur les Mau-
res. Ceci se passa en 1161. c'est ce
qui les obligea de se transporter
du Château d'Evora à celui d'Avis.
Ils avoient déjà pour leurs Armes
& leur Blason d'or à la Croix,
fleurdelisée de Sinople, accompa-
gnée en pointe de deux Oiseaux
affrontez de sable, par allusion au
mot *Avis*, qui signifie Oiseau.

Le Pape Innocent III. approuva
en 1204. cet établissement, qui fut
très-avantageux au nom Chrétien,
par les continuelles Victoires
que

que ces Chevaliers remportoient sur les Maures ; & d'autres Papes firent aussi la même chose. Leur Ordre s'augmenta considérablement sous le règne des successeurs d'Alphonse , par les Places considérables qu'on leur donna en récompense des importans services qu'ils leur rendoient en toutes sortes d'occasions. Mais ce qui contribua davantage à rendre leur Ordre illustre & recommandable par ses biens , c'est que le Grand Maître de l'Ordre de Calatrava Dom Rodrigues Gracias de Aça , du consentement de ses Chevaliers , donna à l'Ordre d'Avis tous les biens que la Religion possédoit en Portugal ; & pour reconnoître un si grand bienfait , l'Ordre d'Avis se soumit à l'Ordre de Calatrava , prenant leurs Régles & leurs Constitutions , comme avoient fait ceux d'Alcantara.

Cependant comme les Rois de Portugal & de Castille eurent de grands démêlez , & qu'ils se firent

434 HISTOIRE DES ORDRES
long-tems la Guerre les uns les autres ; les Chevaliers embarrassés du parti qu'ils devoient prendre, se jetterent enfin du côté des Rois de Portugal, & se séparèrent des Chevaliers de Calatrava. Ce fut sous le Roy Jean de Portugal, surnommé le Grand, qui fut aussi Grand Maître de l'Ordre d'Avis: il étoit fils naturel de Pierre le Justicier ; & s'étant emparé du Royaume sur ses freres légitimes, il monta sur le Trône l'an 1385. il ne laissa pas de s'y rendre recommandable par ses grandes qualités, & de mériter le beau nom de Pere du Peuple. Lorsque les Rois d'Espagne se furent rendus Maîtres du Portugal, cet Ordre fut derechef réuni à celui de Calatrava. Pour être reçu Chevalier, il falloit faire preuve de Noblesse de plusieurs degrez du côté paternel & maternel. L'Ordre possédoit en Portugal plus de quarante Commanderies, dont les Chevaliers ne pouvoient être revêtus qu'a-

près avoir fait cinq ans la Guerre aux Infidèles. L'Etendard qui les distinguoit des autres Ordres de Chevalerie, avoit d'un côté l'Etendard de la Religion, & de l'autre un Ecu mi-parti des Armes de Portugal, & d'une Tour d'or au champ de gueules, affrontée de deux Oiseaux de sable, & au-dessous deux Menotes ou Fers d'esclaves, comme on le voit représenté dans cette figure. * *Voyez Le Mire, de Orig. Ord. Equestr. Favin, Mariana, &c.*



Fin du premier Tome.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.



DE
EN
Chap.
Lac
Cen
Chap.
des
Chap.
die
pou
Ceren
Roy
25
Chap
len
d'e
Chap
die



T A B L E
DES CHAPITRES
CONTENUS
EN CE I. VOLUME.

- Chap. i. **H**istoire de l'Etablissement
des Chevaliers de saint
Lazare, & de Nôtre-Dame du Mont-
Carmel. pag. 1.
- Chap. ii. Histoire de l'Ordre Militaire
des Chevaliers du saint Sépulchre. 42
- Chap. iii. Histoire de l'Institution de l'Or-
dre de Chevalerie de la sainte Am-
poule. 58
- Ceremonie du Sacre & Couronnement du
Roy Louis XV. faite en l'Eglise Mé-
tropolitaine de Reims, le Dimanche
25. Octobre 1722. 64
- Chap. iv. Histoire des Ordres de Cheva-
lerie de saint Marc, & de l'Etoile
d'Or de Venise. 123
- Chap. v. Histoire de l'Institution de l'Or-
dre du Chien & du Coq. 129

T A B L E.

Chap. vi. <i>Histoire de l'Ordre Militaire de la Genette.</i>	133
Chap. vii. <i>Histoire de l'Etablissement des Chevaliers de Frise, ou de la Couronne Royale.</i>	137
Chap. viii. <i>Institution de l'Ordre des Chevaliers de la Table Ronde.</i>	141
Chap. ix. <i>Histoire de l'Ordre Militaire de saint Côme & de saint Damien, ou des Martyrs dans la Palestine.</i>	145
Chap. x. <i>Histoire de l'Ordre Militaire de sainte Catherine, au Mont Simai.</i>	150
Chap. xi. <i>Histoire de l'Ordre Militaire de saint Blaise.</i>	155
Chap. xii. <i>Institution de l'Ordre des Chevaliers du Cigne.</i>	158
Chap. xiii. <i>Etablissement des Chevaliers de l'Ordre de saint Gereon.</i>	162
Chap. xiv. <i>Histoire de l'Ordre Militaire de saint Jacques de l'Epée, en Espagne.</i>	166
Chap. xv. <i>Institution des Chevaliers Hospitaliers de saint Jacques du Haut-Pas, ou de Luques.</i>	195
Chap. xvi. <i>Histoire de l'Ordre Militaire des Chevaliers de saint Jean de Jerusalem, apellez ordinairement de Malthe.</i>	202
Chap. xvii. <i>Histoire de l'Ordre des Templiers.</i>	293

T A B L E.

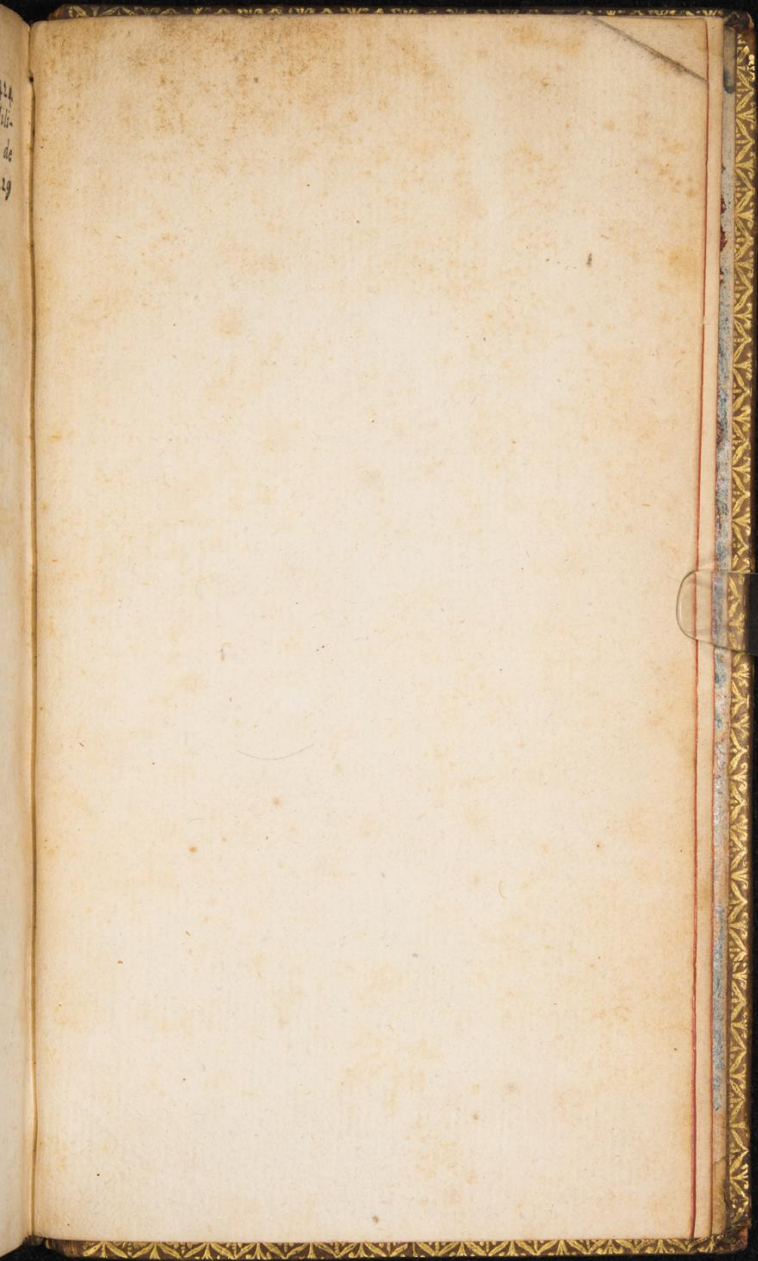
- Chap. xviii. *Etablissement de l'Ordre Militaire du saint Sépulchre, en Angleterre.* 323
- Chap. xix. *Histoire de l'Etablissement de l'Ordre Teutonique, apellé autrement de Prusse.* 328
- Chap. xx. *Histoire des Chevaliers de l'Ordre de d'Obrin.* 342
- Chap. xxi. *Suite de l'Histoire des Chevaliers Teutoniques, qui se rendent Maîtres de la Prusse.* 349
- Chap. xxii. *Histoire de l'Ordre Militaire de Livonie, dit autrement Porte-Glaives.* 372
- Chap. xxiii. *Histoire des Chevaliers de l'Ordre Militaire de Mont-Joye, apellé aussi de Montfrac & de Truxillo.* 389
- Chap. xxiv. *Histoire des Chevaliers & Religieux Hospitaliers de l'Hôpital d'Albrac, ou Aubrac, comme on le nomme en France.* 394
- Chap. xxv. *Histoire de l'Ordre Militaire de Calatrava.* 403
- Chap. xxvi. *Histoire de l'Ordre Militaire de saint Julien du Poirier & d'Alicantara.* 413
- Chap. xxvii. *Histoire de l'Ordre Militaire de saint Sauveur de Montreal.* 420
- Chap. xxviii. *Histoire de l'Ordre Militaire*

T A B L E.

<i>taire de Noire-Dame du Lis.</i>	424
Chap. xxix. <i>Histoire de l'Ordre Militaire d'Avis, dans le Royaume de Portugal.</i>	429

Fin de la Table.

11
16
de
19



2

2250





